



République Gabonaise

Union - Travail - Justice



PNCD

VERSION PRÉLIMINAIRE

20-30

**★ PLAN NATIONAL DE CROISSANCE
ET DE DÉVELOPPEMENT ★**



BÂTISSONS L'EDIFICE NOUVEAU
POUR NOTRE ESSOR VERS LA FÉLICITÉ

TOME 1

**PLAN NATIONAL DE CROISSANCE
ET DE DEVELOPPEMENT PNCD**

2026-2030

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE



BÂTISSONS L'ÉDIFICE NOUVEAU

Pour notre essor vers la félicité



ETUDE NATIONALE PROSPECTIVE GABON-2050



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



**Agenda
2063** The Africa We Want
PROSPERITY



ECA

SOMMAIRE

PREFACE	6
AVANT-PROPOS	8
RESUME EXECUTIF	10
Introduction générale	12
Partie I : DIAGNOSTIC-PAYS	14
Chapitre I : Synthèse du diagnostic stratégique du développement économique, social et environnemental	15
1. Contexte économique international	15
2. Performances économiques récentes	16
3. État de la diversification économique	23
4. Les progrès dans le développement humain	25
5. Les progrès en matière de gouvernance	26
6. Bilan de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable – ODD	27
Chapitre II : Principaux défis et enjeux actuels de développement du Gabon	30
1. Défis énergétiques et hydrique	30
2. Défis liés à la création d'emplois et au développement d'un écosystème entrepreneurial	32
3. Défis liés à la construction des logements et au développement des infrastructures de transport et du numérique	33
4. Défis liés au développement du capital humain et au renforcement de la justice sociale	34
5. Défis liés à la croissance, la diversification et la résilience de l'économie	36
6. Défis liés à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement institutionnel	37
Partie II : CADRE STRATEGIQUE DU PNCD 2026-2030	39
Chapitre III : Les fondements du PNCD 2026-2030	40
1. Vision Gabon 2050 et ses axes stratégiques	40
2. Le projet de société du Président de la République : «Bâtissons l'édifice nouveau»	40
3. Alignement avec les engagements internationaux (les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine)	41
4. La théorie du changement du PNCD 2026-2030	43
Chapitre IV : Les orientations stratégiques du PNCD 2026-2030	47
1. Les principes directeurs du PNCD 2026-2030	47
2. Objectifs stratégiques du PNCD 2026-2030	47
3. Objectifs opérationnels et ciblés pour 2026-2030	48
Partie III : CADRE OPERATIONNEL DU PNCD 2026-2030	51
Chapitre V : Les fondations : Consolider les prérequis au développement	53
1. Fondation 1 : Souveraineté énergétique et hydrique	53
2. Fondation 2 : Infrastructures physiques et numériques	59
3. Fondation 3 : Sécurité et stabilité nationale	67
Chapitre VI : Les transversaux : Accélérer la transformation	69
1. Transversale 1 : Transformation numérique de l'État et de l'économie	69
2. Transversale 2 : Renforcement du capital humain et de l'employabilité	70
3. Transversale 3 : Gouvernance et modernisation de l'État	76
4. Transversale 4 : Développement du secteur privé et financement de l'économie	82
Chapitre VII : Les finalités : Construire une prospérité économique partagée	84
1. Finalité 1 : Économie diversifiée et résiliente	84
2. Finalité 2 : Société inclusive	94
3. Finalité 3 : Patrimoine naturel préservé et valorisé	97
Chapitre VIII : Cadre macroéconomique, budgétaire et financier	100
1. Rétrospectives des performances macroéconomiques	100
2. Logique et scénario du cadrage macro-budgétaire du PNCD	102
3. Le secteur réel	103
4. Situation extérieure et monétaire	107
5. Cadre budgétaire à moyen terme	108

Partie IV : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PNCD 2026-2030	110
Chapitre IX : Cadre institutionnel et de gouvernance	111
1. Architecture de gouvernance du PNCD : Rôles et responsabilités	111
2. Mécanisme de coordination et de pilotage stratégique	112
3. Cadre de partenariat : Rôle du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement	113
4. Communication et appropriation du Plan par les citoyens	113
Chapitre X : Cadre de suivi-évaluation et gestion axée sur les résultats	114
1. Système intégré de suivi-évaluation du PNCD	114
2. Matrice-Cadre des résultats du PNCD (logique d'intervention globale)	114
3. Mécanismes de rapportage et de revue annuelle des performances	115
4. Évaluations à mi-parcours et évaluation finale	115
Chapitre XI : Gestion des risques et arrimage aux documents de référence internationaux – ODD et Agenda 2063	116
1. Cadre global de gestion des risques du PNCD	116
2. Analyse des risques clés et mesures d'atténuation	116
3. Tableau de correspondance Objectifs PNCD – ODD	117
4. Contribution du PNCD à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine	117
Partie V : ANNEXES	118
Annexe 1 : Matrice détaillée des Objectifs Ciblés	119
Annexe 2 : Tableaux d'analyse comparée des scénarios du cadrage macroéconomique du PNCD 2026-2030	122

PREFACE



Son Excellence
Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA
Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



AVANT-PROPOS

Confidentiel

Louise Marie MVONO

Ministre de la Planification et de la Prospective.



RESUME EXECUTIF

Confidentiel

Vulgain ANDZEMBE TSIEGORI
Commissaire Général au Plan.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Depuis 2023, le Gabon s'est résolument engagé dans une nouvelle ère politique dont le point culminant à été l'accession à la magistrature suprême de Son Excellence Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, en avril 2025. De cette période historique est née un nouveau paradigme de gouvernance, marqué par la restauration du ministère de la Planification et de la Prospective et son bras séculier le Commissariat Général au Plan. Ces derniers ayant pour mission principale de conduire les politiques de développement du pays, avec en ligne de mire la transformation à la fois conjoncturelle et structurelle de notre économie.

2. Dans ce contexte, les stratégies et politiques publiques s'inscrivent désormais dans un cadre cohérent de planification à court, moyen et long terme, visant à assurer la transformation économique, sociale et institutionnelle du Gabon. L'objectif fondamental est d'améliorer durablement le bien-être des populations gabonaises à travers la réduction significative de la pauvreté, la diminution des inégalités sociales et territoriales, et la promotion d'une gouvernance exemplaire inclusive et participative.

3. Sous la Haute Égide du Chef de l'État, le Gabon s'est doté d'un projet de société ambitieux, structuré autour de six piliers stratégiques essentiels :

- 3.1. Électricité, Eau et Réformes du Secteur**
- 3.2. Entrepreneurat et Employabilité des Jeunes**
- 3.3. Logements, Infrastructures de Transport et Numériques**
- 3.4. Capital Humain et Justice Sociale**
- 3.5. Économie et Développement Durable**
- 3.6. Gouvernance et Institutions**

4. Cette vision stratégique s'appuie sur l'évaluation rigoureuse des plans de développement antérieurs, notamment le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE 2010-2025), le Plan de Relance Économique (PRE 2017-2021) et le Plan d'Accélération et de la Transformation (PAT 2021-2023). Le bilan de ces différents plans révèle des avancées significatives en matière d'infrastructures et de diversification économique, mais également des défis persistants qui devront trouver des pistes de solutions adaptées à ce nouveau contexte.

5. Le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE 2010-2016) a permis d'importantes avancées, notamment la création des Zones Économiques Spéciales, l'interdiction d'exportation des grumes, et l'amélioration des infrastructures de base. Cependant, ses limites sont notables avec un impact limité, sur la diversification économique qui n'a pas permis de générer suffisamment d'emplois et la gouvernance qui est restée perfectible. En dépit de constat mitigé, le PSGE marque son passage par le développement des infrastructures et l'expérience acquise en matière de planification stratégique.



6. Le Plan de Relance Économique (PRE 2017-2021) a contribué à la stabilisation macroéconomique post-choc pétrolier et a favorisé le développement de filières agricoles prometteuses. Toutefois, son impact sur la réduction de la pauvreté est resté faible, et la transformation structurelle de l'économie n'a pas été significative. Ce plan a mis en lumière l'importance d'un ajustement conjoncturel et a révélé la nécessité de réformes structurelles plus profondes pour une transformation durable.

7. Le Plan d'Accélération et de Transformation (PAT 2021-2023) a marqué des avancées importantes dans la modernisation des infrastructures énergétiques et la mise en œuvre de réformes institutionnelles. Cependant, sa mise en œuvre a été freinée par des contraintes budgétaires et par l'impact de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, ce dernier a jeté les bases d'une approche intégrée pour la transformation économique, qui pourrait constituer un atout majeur pour les futures initiatives.

8. En matière des performances économiques, la mise en œuvre du PSGE (2010-2015) a permis d'amorcer la diversification de l'économie gabonaise, avec une croissance moyenne annuelle de 5,9 %, soit quatre fois supérieure à celle de la période précédente. Cependant, la chute des prix du pétrole a entraîné un ralentissement de l'activité économique, ramenant

la croissance à 2,5 % entre 2017 et 2019. Malgré un contexte marqué par la crise économique mondiale et la pandémie de COVID-19, le pays a maintenu une stabilité macroéconomique relative, caractérisée par un excédent commercial structurel et une inflation maîtrisée en dessous du seuil de convergence de la CEMAC.

9. Sur le plan social, le Gabon a enregistré une légère amélioration de son indice de développement humain (0,703 en 2021), portée par les investissements dans l'éducation et la santé, ainsi que par la mise en place d'un modèle de couverture maladie universelle via la CNAMGS. Cependant, la pauvreté touche encore plus de 33 % de la population, particulièrement en milieu rural, où l'accès à l'eau, à l'électricité et aux services de base demeure limité. Le chômage des jeunes, estimé à 35 %, traduit une inadéquation entre la formation et le marché du travail. Malgré les progrès accomplis, le pays reste confronté à des inégalités sociales et territoriales à cause de la faiblesse des systèmes éducatif et sanitaire et du manque de ressources humaines qualifiées.

10. Malgré les progrès réalisés à travers les plans antérieurs, le Gabon reste confronté à des défis structurels majeurs freinant son développement. La réduction de la pauvreté et la lutte contre le chômage des jeunes demeurent limitées, dans un contexte de déséquilibres macroéconomiques persistants. La faible diversification économique, liée à un climat d'investissement peu attractif et à un déficit d'infrastructures essentielles, entrave la productivité.

11. Compte tenu des nombreux défis et du changement de vision politique, le Gouvernement à travers le Ministère de la Planification et de la Prospective a décidé de mettre en place un Plan National de Croissance et de Développement, formulé sur la période 2026-2030 afin de traduire en actes concrets le projet de société du Président, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

12. L'élaboration du présent rapport d'Analyse Stratégique s'inscrit également en parfaite conformité et cohérence avec les engagements internationaux du Gabon, particulièrement l'Agenda 2063 de l'Union Africaine «L'Afrique que nous voulons» et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Cet alignement stratégique assure la cohérence des politiques nationales avec les cadres de développement continental et mondial, tout en respectant les spécificités et priorités nationales.

13. Dans cette perspective, la formulation du PNCD 2026-2030 doit intégrer les défis actuels et futurs au niveau national, régional et international. À cet effet, une démarche participative a été privilégiée afin d'assurer la contribution active de l'ensemble des parties prenantes. Des consultations sectorielles, ainsi que des échanges avec les jeunes et les collectivités locales, ont permis de recueillir des avis et analyses sur la situation des différents secteurs, mettant en lumière leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces, ainsi que les principales orientations en matière de développement.

14. Ce document s'articule autour de quatre (04) grandes parties :

15. Partie 1 : Principaux points du diagnostic stratégique (2 chapitres). Cette première partie comprend deux chapitres consacrés à l'analyse du contexte national. Le premier dresse la synthèse du diagnostic économique et social du Gabon sur la période 2015-2024, tandis que le second identifie les principaux défis structurels du développement. Ensemble, ils mettent en lumière les atouts et les contraintes qui orientent les choix stratégiques du PNCD 2026-2030.

16. Partie 2 : Fondements et orientations stratégiques (2 chapitres). Composée de deux chapitres, cette partie définit les bases conceptuelles du plan. Elle présente la Vision Gabon 2050, le projet de société « Bâtissons l'édifice nouveau », les principes directeurs et l'alignement avec les cadres internationaux. Elle expose également la théorie du changement, les mécanismes de transformation et le calendrier stratégique du PNCD.

17. Partie 3 : Cadre opérationnel du PNCD (4 chapitres). Cette partie opérationnelle regroupe quatre chapitres qui traduisent les orientations du plan en actions concrètes. Elle s'articule autour des fondations du développement (Chapitre 5), des leviers transversaux (Chapitre 6), et des axes finaux orientés vers les résultats (Chapitre 7). Le Chapitre 8 quant à lui, complète l'ensemble par le cadrage macroéconomique et la planification budgétaire du plan.

18. Partie 4 : Mise en œuvre, suivi-évaluation et financement (3 chapitres). Cette dernière partie, structurée en deux chapitres, présente le dispositif institutionnel et financier du PNCD. Elle définit l'architecture de gouvernance, les rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que les mécanismes de coordination et de communication. Enfin, elle établit le cadre de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats pour garantir la transparence et l'efficacité de la mise en œuvre.



PARTIE I : DIAGNOSTIC-PAYS



CHAPITRE I : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

19. L'élaboration du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 repose sur un diagnostic stratégique clair et approfondi du contexte national et international. Le présent diagnostic fait un état de lieux sur la situation actuelle du Gabon en matière de développement.

20. Ce chapitre met en évidence (i) le contexte économique international dans lequel est préparé le PNCD, (ii) la synthèse nationale des performances économiques des cinq (5) dernières années, (iii) puis l'état de la diversification de l'économie gabonaise, (iv) ensuite l'analyse des progrès en matière de développement humain et enfin, (iv) le bilan de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Gabon.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1.1. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

21. L'économie mondiale a connue plusieurs chocs entre 2020 et 2024 impactant sa croissance économique. Effet, l'économie a d'abord été frappée par la pandémie en 2020, puis, en 2022, la dynamique est freinée par l'inflation et les tensions géopolitiques. Les prix de l'énergie flambent, les chaînes logistiques se tendent et les banques centrales relèvent leurs taux pour tenter de maîtriser la hausse-juguler l'inflation des prix. En 2023, cet ensemble de contraintes entraîne un net ralentissement, surtout dans les pays avancés.

22. L'année 2024 marque enfinquant à elle un tournant : En effet, l'inflation recule, les banques centrales desserrent légèrement les conditions financières et l'activité mondiale retrouve un peu de souffle dynamisme. La croissance reste modeste néanmoins timorée mais plus stable avec des perspectives positive de prime abord, portée notamment par l'Asie la croissance Asiatique et plusieurs des économies émergentes. (BRICS).

23. En perspective, la croissance mondiale devrait se redresser à 3% en moyenne sur la période 2026-2030. Une croissance modeste et durable, mais la avec une trajectoire qui reste fragile..

1.2. ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

24. Depuis 2020, les politiques monétaires des principales banques centrales ont suivi un cycle très marqué, passant d'un assouplissement exceptionnel durant la pandémie à un resserrement rapide pour combattre l'inflation, avant d'entamer de nouveau un mouvement de détente en 2024. Cette période montre un changement exceptionnel en si peu de temps, en lien avec l'ampleur des chocs macroéconomiques mondiaux.

25. La politique monétaire américaine s'est déplacée de l'urgence accommodante à la lutte des tensions inflationniste, puis à une posture plus équilibrée pour éviter un atterrissage brutal. Ainsi, en 2024, la Banque Centrale Américaine (FED) a amorcé un revirement avec une baisse cumulative de son taux directeur (TD) de 50 points de base, ramenant la fourchette cible à 4,25 % – 4,50 %, dans un contexte de stabilisation de l'inflation et de ralentissement de l'économie.

26. Parallèlement, entre 2020 et 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à un assouplissement progressif après un cycle de resserrement inédit, à trois reprises en 2024 de son principal taux. En effet, il a atteint une fourchette de 3,40% et 3,15 % entre octobre et décembre contre 4,0% et 4,75%, l'année précédente. Au Japon, la BOJ a été obligée de relever son principal taux directeur à deux reprises, pour atteindre 0,25% sur la période. La Banque Centrale Chinoise, quant à elle, a réduit son taux préférentiel pour les prêts à un an de 3,35% à 3,1 %.

27. Enfin, en Chine, la banque centrale a abaissé ses deux taux d'intérêt de référence, dans le but de poursuivre les efforts de relance de l'économie. Le taux préférentiel à un an a été réduit de 3,35% à 3,10% tandis que celui à cinq ans, qui sert de base à la plupart des taux hypothécaires distribués en Chine, est passé de 3,85% à 3,60%

1.3. ÉVOLUTION DES COURS DE MATIÈRES PREMIÈRES

28. Sur les cinq dernières années (2020-2024), l'évolution des cours des matières a été fortement volatile dû aux différents chocs notamment la pandémie, la reprise post-COVID, les tensions géopolitiques et inflation mondiale. Les matières premières ont connu une évolution procyclique (effondrement, surchauffe, normalisation et revalorisation) sur la période. Ainsi,

en 2024, l'indice des cours de produits de base a été orienté à la hausse, boosté par la consolidation des prix des produits non énergétiques (+3,7%), en dépit du repli (-5,3%) des prix des produits énergétiques.

29. Le pétrole est le premier produit d'exportation. Après l'effondrement historique de ses cours en 2020, dû à la contractionsuites aux mesures prises pour lutter contre la pandémie du COVID19 dont le confinement de la population qui un impact sur la demande mondiale pendant la pandémie, les prix du pétrole ont connu une forte remontée en entre 2021 et 2022 alimentées par la reprise économique et les perturbations d'offre liées à l'invasion de la guerre entre le Russie et l'Ukraine. En 2023, le marché est redevenu plus volatile, oscillant entre resserrement de l'offre par l'OPEP+ et ralentissement de la demande. En 2024, la tendance se renverse : les prix reculent de 2,9 %, à une moyenne d'environ 79,91 USD, sous l'effet d'une activité mondiale moins dynamique, malgré des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient qui ont ponctuellement perturbé l'offre. En perspectives 2026-2030, le marché devrait rester instable, évoluant dans un corridor de prix modéré, avec une demande encore soutenue dans les économies émergentes mais contenue par l'essor des énergies alternatives.

30. S'agissant du cours de minerai de manganèse, il a été globalement bien orienté sur la période 2020-2022 grâce à la reprise de la sidérurgie mondiale. Toutefois, à partir de 2023, la demande ralentit, notamment en Chine, premier marché consommateur, en raison de la contraction du secteur de la construction et de l'ajustement des stocks industriels. En 2024, le marché bascule en déficit : les stocks aux ports chinois tombent à 5,2 Mt (contre 6 Mt en 2023), soit seulement 8 semaines de consommation. La de-

mande recule de 6 % tandis que la production mondiale diminue de 9 %, affectée par des perturbations majeures en Australie et au Gabon. Dans ce contexte, les prix CIF Chine 44 % s'envolent de +15 % pour atteindre 5,5 USD/dmtu. En perspective, la demande liée aux aciers pour batteries et aux infrastructures pourrait soutenir les prix, mais l'équilibre dépendra fortement des capacités de production et de la stabilité logistique.

31. Après une forte volatilité en 2020-2021, liée à la reprise de l'industrie automobile, les prix du caoutchouc ont été stabilisés en 2022 et 2023 mais sont demeurés tirés par les contraintes d'offre dans les principaux pays producteurs. En 2024, les cours ont bondi de +46,3 % pour atteindre 180,3 cents/lb, soutenus par une demande robuste de l'automobile et par une offre limitée en Thaïlande et en Indonésie, affectées par le phénomène El Niño, qui réduit la productivité des plantations d'hévéa. Sur la période 2026-2030, la croissance de la mobilité électrique et l'urbanisation devraient soutenir la consommation, mais la production restera vulnérable aux chocs climatiques et aux maladies des plantations.

32. Les prix de l'huile de palme ont connu une évolution erratique entre 2020 et 2024. En effet, les prix ont fortement progressé entre 2020 et 2022, avant de se contracter en 2023, puis repartir à la hausse de +10,2 % à 923,9 dollars US la tonne métrique en glissement annuel en 2024. Cette embellie s'explique par la contraction de l'offre sur les marchés internationaux en raison de faibles disponibilités chez les grands producteurs d'Asie du Sud-Est (Indonésie et Malaisie). En perspective 2026-2030, la demande restera soutenue, ouvrant des marges de croissance, à condition d'améliorer la productivité et la qualité des plantations.

2. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTES

33. L'économie gabonaise reste fortement dépendante des matières premières notamment le pétrole, les mines et le bois. Le pétrole représente plus de 60% des exportations gabonaises. Avec la chute des prix de pétrole 2014-2016 et la crise Covid 19, la croissance a ralenti, traduisant les limites de ce modèle économique peu diversifié. En effet, ces dix dernières, l'activité économique a connu une croissance modérée, en moyenne de 2%. Toutefois, depuis 2021, l'on observe une reprise économique grâce à la remontée des prix du pétrole, à la relance de l'investissement public et aux efforts de diversification. Le taux d'in-

flation a été globalement maîtrisé ces dix dernières années en raison du maintien du blocage des prix de produits de premières nécessités. Le solde budgétaire s'est amélioré, et l'endettement public a été réduit de 15 points environ entre 2020 et 2024, traduisant une amélioration de la gestion budgétaire. En définitive, l'économie gabonaise demeure vulnérable aux chocs extérieurs et l'impact de la croissance sur les indicateurs sociaux reste limité. Ce qui traduit la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie à forte valeur ajoutée et à fort impact sur les indicateurs de développement.

Tableau n°1 : Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2024.

Agrégats	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de croissance réelle du PIB (%)*	-1,80%	1,50%	3,00%	2,4%	3,4%
PIB/hbt (milliers de FCFA)	4 021,30	4 784,40	5 515,00	4 961,10	5 214,90
Taux d'inflation *	1,40%	1,10%	4,20%	3,60%	1,20%

Agrégats	2020	2021	2022	2023	2024
Solde budgétaire (% PIB)*	-2,10%	-1,90%	-0,80%	1,90%	-3,3%
Taux d'endettement (% du PIB)	71,1%	60,1%	55,9%	58,2%	56,5%
Solde courant (% du PIB)	0,50%	3,30%	10,70%	4,40%	3,90%

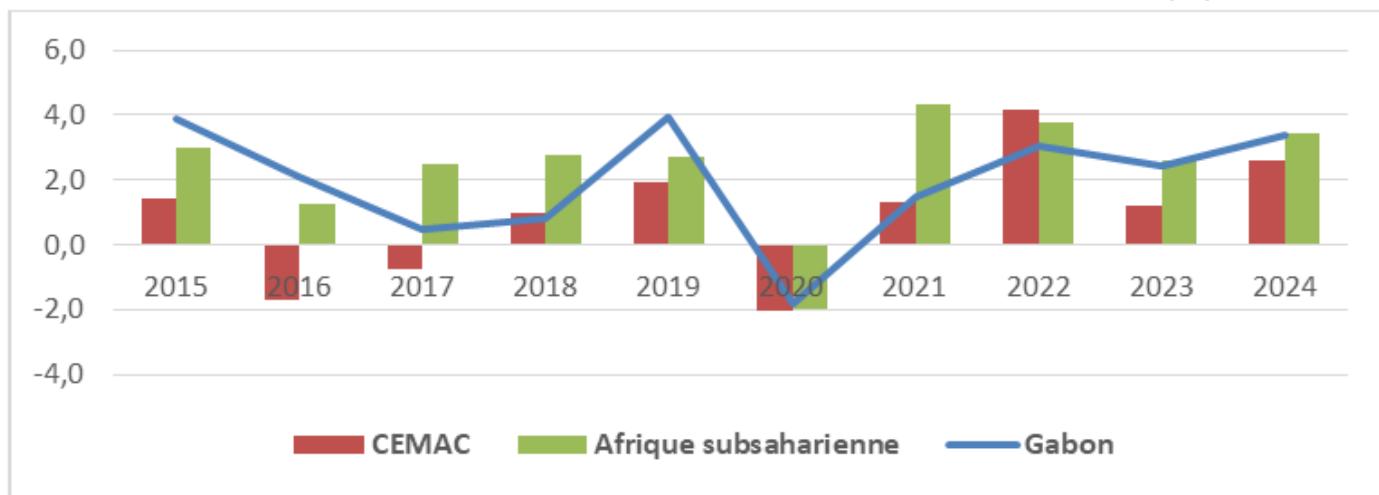
Source : DGEFP, DGS.

2.1. ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

34. La croissance économique du Gabon a été modérée et contrastée ces cinq dernières années. Elle

est restée supérieure à celle de la CEMAC mais en deçà de la croissance subsaharienne. Malgré les différentes crises (pétrolière, Covid 2019, etc.), l'économie a été résiliente.

Figure n°1 : Gabon et CEMAC : Évolution de la croissance économique (2015-2024).

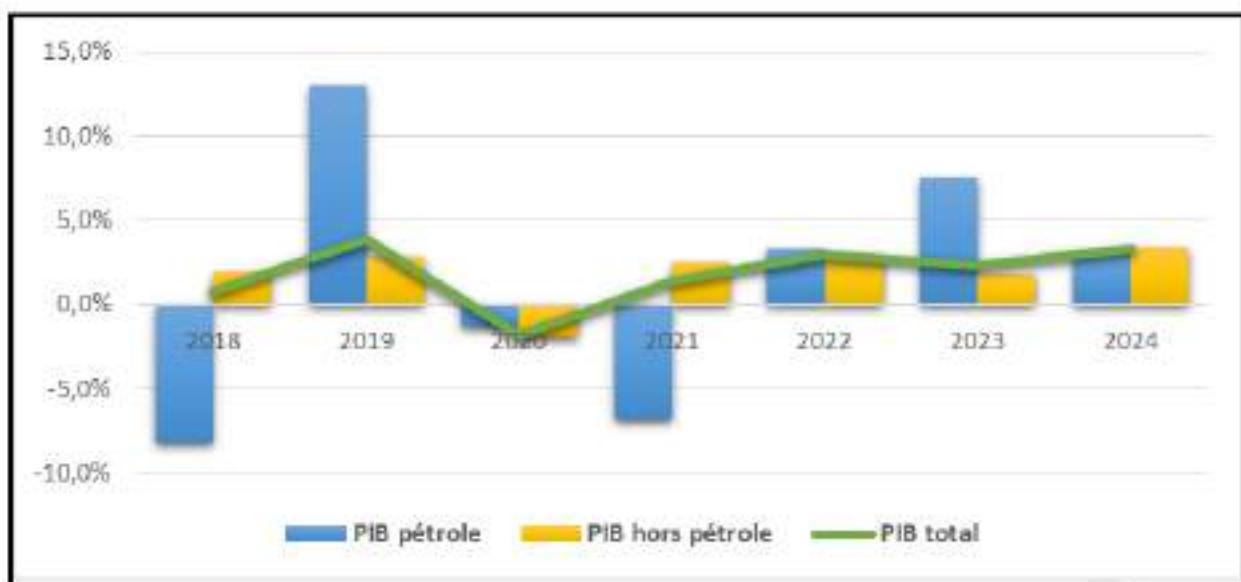


Source : DGEFP.

35. Cependant, depuis plus d'une décennie, l'économie gabonaise est caractérisée par un équilibre délicat entre stabilité macroéconomique liée aux chocs extérieurs et transformation structurelle. La croissance s'est maintenue à un rythme modéré de 1,9% en moyenne annuelle. L'analyse de l'évolution de l'activité économique, in le profil de croissance sinusoï-

dal observé sur la période, avec une contraction de -1,8% en 2020 suivie d'une reprise progressive pour atteindre 3,4% en 2024, illustre cette dynamique de résilience mesurée. Cette performance, bien qu'inférieure aux ambitions affichées dans les plans de développement traduit de revoir le modèle économique.

Figure n°2 : Gabon : Évolution de la croissance du PIB pétrolier et hors pétrole (2018-2024).



Source : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEFP)

36. La structure économique du Gabon révèle une diversification encore incomplète mais engagée. Le secteur primaire a significativement accru sa contribution au PIB, passant de 19,6% à 23,0% entre 2017 et 2024, principalement porté par la dynamique exceptionnelle du secteur minier avec une croissance annuelle moyenne de 18% et les performances soutenues de l'exploitation forestière. Le secteur pétrolier, bien qu'en déclin relatif, a maintenu une croissance positive, témoignant des efforts d'optimisation en-

treprise. L'agriculture, malgré son potentiel sous-exploité, a enregistré des progressions ponctuelles remarquables, particulièrement dans la filière huile de palme. Le secteur secondaire, quant à lui, n'a progressé que marginalement, soulignant les défis persistants de l'industrialisation.

A—ANALYSE DE L'OFFRE

Figure n°3 : Evolution du PIB par secteur sur la période de 2018-2024.



Source : DGEFP.

37. Avec une contribution au PIB de 23,0% en 2024 contre 19,6% en 2017, le secteur primaire a progressé en moyenne par an de 3,9% entre 2020 et 2024, témoignant de l'efficacité relative des investissements publics dans les infrastructures extractives et agricoles.

38. S'agissant de l'industrie pétrolière, malgré son déclin annoncé, la croissance a été maintenu à un rythme de progression moyenne par an 1,2% qui aura permis de réaliser un bond non négligeable de 613,4 milliards de FCFA en 2017 à 642,4 milliards de FCFA en 2024.

39. Cette résistance relative s'est expliquée par une hausse des investissements du Plan d'Accélération de la Transformation sans le cadre de l'optimisation des champs matures et la modernisation de la raffinerie nationale, ce qui aura permis de compenser du moins partiellement, l'épuisement naturel des gisements clés. Toutefois, bien que marginale, l'érosion de son poids relatif à 0,8 points de pourcentage dans l'économie de 11,2% à 10,4% du PIB réel, confirme bien le processus de transition post-pétrolière en cours.

40. Le secteur secondaire présente une progression plus modérée avec 4% de croissance annuelle moyenne, sa contribution évoluant marginalement de 17,7% à 18,2% du PIB réel entre 2017 et 2024. Cette évolution révèle cependant des difficultés结构uelles persistantes à mettre en œuvre l'industrialisation de l'économie gabonaise. On note les agro-industries progressent néanmoins grâce aux effets

d'entraînement de l'essor agricole, tandis que l'industrie du bois, bénéficie des infrastructures des zones économiques spéciales mais souffre encore de la concurrence internationale et des coûts énergétiques élevés.

41. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics, reflète directement l'intensité des investissements publics en infrastructures. Les phases d'expansion correspondent aux périodes de mise en œuvre intensive des grands projets du PAT, notamment la construction de la route Libreville-Lambaréne, l'extension de l'aéroport Léon MBA et les projets hydroélectriques de Kinguéle Aval. La contraction de 1,9% observée en 2024 s'explique par l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs et les contraintes budgétaires croissantes limitant les nouveaux démarriages de projets.

42. Le secteur tertiaire, pilier de stabilité avec une croissance de 1,8% en moyenne annuelle, maintient sa contribution autour de 34% du PIB réel, atteignant 2 108,1 milliards de FCFA en 2024. Cette performance régulière masque néanmoins des dynamiques contrastées selon les sous-secteurs.

43. Les transports et communications affichent une progression remarquable portée par les investissements du PNDT dans la digitalisation et l'amélioration de la connectivité numérique, générant 501,1 milliards de FCFA pour les transports et 399,4 milliards de FCFA pour les communications. Ces secteurs bénéficient directement de l'effet d'entraînement des activités extractives et de l'amélioration des infrastruc-

tures routières et portuaires financées par les plans successifs.

B—ANALYSE DE LA DEMANDE

44. La consommation publique, progressant modestement de 0,7% en moyenne annuelle, évolue de 987,6 milliards de FCFA en 2017 à 1 038,5 milliards de FCFA en 2024, soit une contribution de 28,4% à la consommation totale. Cette performance modérée résulte directement des contraintes budgétaires imposées par la volatilité des recettes pétrolières et les exigences de consolidation fiscale du programme FMI.

45. Les plans successifs, notamment le PAT et le PNNDT, privilégient l'investissement en capital au détriment de la consommation courante, expliquant cette progression limitée malgré l'expansion de la fonction publique et l'augmentation des salaires des agents de l'État en 2019 et 2022.

46. La consommation privée présente une trajectoire préoccupante avec une stagnation absolue sur la période, évoluant marginalement de 2 616,3 milliards de FCFA en 2017 à 2 615,2 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne proche de zéro. Cette atonie révèle l'inefficacité des politiques de redistribution et l'absence d'effet de ruissellement des investissements publics massifs vers les ménages.

Figure n°4 : Evolution de la consommation sur la période 2018-2024.



Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEPF).

47. Les mesures d'accompagnement social des plans de développement, notamment les programmes de filets sociaux du PRE et les subventions énergétiques du PNNDT, ne compensent pas la dégradation du pouvoir d'achat résultant de l'inflation importée et de la stagnation de l'emploi formel privé.

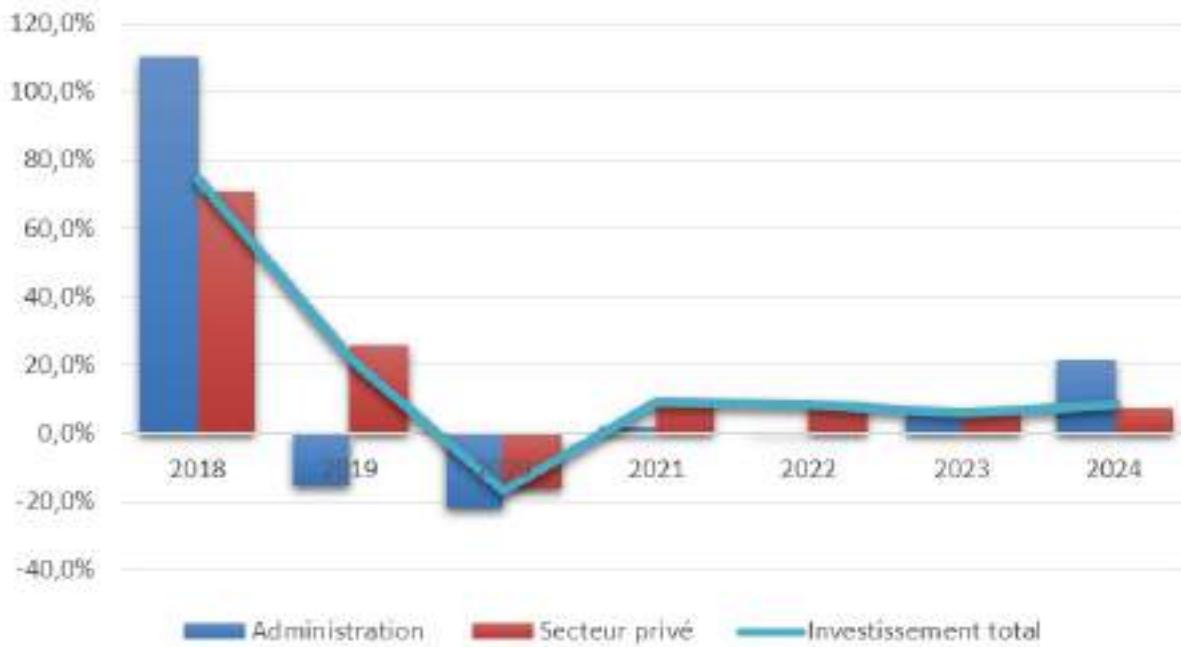
48. L'investissement public observe une dynamique remarquable avec une croissance annuelle moyenne de 5,5%, progressant de 162,2 milliards de FCFA en 2017 à 236,3 milliards de FCFA en 2024. Cette performance traduit directement l'effort d'investissement contenu dans les plans successifs, particulièrement visible durant les phases d'exécution intensive du PAT entre 2021 et 2023.

49. L'investissement privé constitue le moteur principal de l'accumulation de capital avec une croissance annuelle moyenne exceptionnelle de 11,8%, évoluant spectaculairement de 1 603,9 milliards de FCFA en 2017 à 3 507,2 milliards de FCFA en 2024. Cette performance résulte principalement de l'effet d'entraînement des politiques publiques sur l'investissement extractif et manufacturier. Les zones économiques spéciales créées à travers le PSGE catalysent les investissements privés dans la transformation du bois et la valorisation minière, tandis que les incitations fiscales de la PRE stimulent l'investissement agricole,

notamment dans les plantations industrielles de palmier à huile.

50. La répartition sectorielle de l'investissement privé révèle néanmoins une concentration persistante dans les activités extractives, l'investissement pétrolier représentant encore 52,7% du total en moyenne sur la période malgré les politiques de diversification. Cette structure reflète l'attractivité relative des secteurs à forte intensité capitalistique et aux rendements élevés, mais limite l'impact transformateur de ce type d'investissement sur la structure productive. L'investissement privé hors pétrole progresse toutefois régulièrement, passant de 912 milliards de FCFA en 2017 à 1 222 milliards de FCFA en 2024, témoignant d'une diversification graduelle portée par les effets induits des plans de développement.

Figure n°5 : Evolution des investissements (en % du PIB).

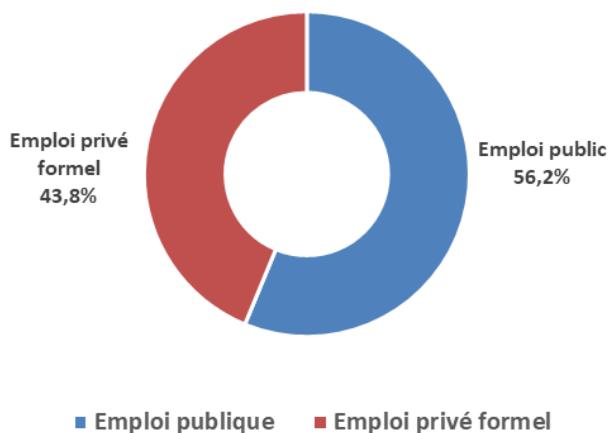


Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEPF).

2.2. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU GABON

51. Cette partie fait un état des lieux de l'emploi au Gabon afin de mieux comprendre la structure, le type d'emplois et l'évolution ces cinq dernières années.

Figure n°6 : Répartition des effectifs du secteur moderne en 2024.



■ Emploi public ■ Emploi privé formel

Source : DGEFP.

52. Entre 2020 et 2024, l'emploi du secteur moderne a connu une progression de 4% à 196 257 travailleurs en 2024, par rapport à 2023. Cette croissance est tirée à la fois par le secteur public (+5,3 %), qui demeure le principal moteur de l'emploi moderne, et par les sociétés (+2,4 %), reflétant la dynamique de certaines branches du secteur privé, telles que le BTP et l'Agriculture.

53. En termes de poids relatif en 2024, le secteur public représente 56 % de l'emploi total du secteur moderne en 2024 (110 347 agents), tandis que les sociétés constituent 44 % (85 910 emplois). La pro-

gression de près de deux points de l'emploi public entre 2022 et 2024 s'explique principalement par les recrutements dans plusieurs administrations et la régularisation des situations administratives.

54. Sur la période 2022-2024, les effectifs du secteur moderne sont passés de 185 233 à 196 257, soit une augmentation cumulée de 11 024 emplois. Le secteur public a contribué pour plus de la moitié de cette croissance avec 5 603 emplois supplémentaires, tandis que les sociétés ont ajouté 1 995 emplois, soulignant la centralité de l'État dans la création d'emplois et le rôle complémentaire du secteur privé, dont la croissance est liée à la bonne tenue des activités productives, en particulier dans les infrastructures et l'agriculture.

A-LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC

55. Entre 2020 et 2024, le secteur public est resté le principal moteur de l'emploi moderne au Gabon. Les effectifs ont atteint 110 347 agents, en hausse de 5,3 % sur un an, avec une contribution dominante de la fonction publique (97 986 agents, +6 %) et une progression plus modeste de la main-d'œuvre non permanente (12 361 agents, +0,7 %).

56. En 2024, la croissance des effectifs du secteur public reste disparate : les Pouvoirs publics (+13,7 %), l'Administration des Transports (+18 %), l'Administration Générale (+9,1 %) et l'Administration Économique (+6,5 %) concentrent les principaux gains d'emplois, tandis que l'Administration de l'Éducation (-1,7 %) et les autres administrations (-13 %) ont affiché un recul de leur effectif, en raison de départs à la retraite non compensés.

57. Ainsi, le secteur public domine la structure de l'emploi moderne, absorbant plus de la moitié des postes et jouant un rôle central dans la stabilité du

marché du travail, tandis que la progression des emplois reste concentrée dans certaines administrations stratégiques.

B—LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

58. Au Gabon, le secteur privé joue un rôle limité dans l'emploi salarié. Il représente seulement 43,8 % de l'emploi total formel et n'employant qu'environ 16 % de la population en âge de travailler, en grande partie en raison de la prédominance du secteur public. L'emploi salarié privé, concentré dans les autres services (24 %), le commerce de détail et de gros (18 %) et les transports et communications (11 %), constitue le segment le plus productif de l'économie grâce à des contrats stables, à l'investissement dans les compétences et à une innovation plus soutenue, tandis que les secteurs non échangeables à faible productivité offrent des salaires moyens plus faibles. Les secteurs les mieux rémunérés, comme les industries extractives et les services publics d'eau et d'électricité, restent minoritaires en termes d'emploi. Parallèlement, notons que le travail indépendant, qui représente 39 % de l'emploi total, est majoritairement motivé par la nécessité, concentré dans le commerce de détail et de gros (40 %) et l'agriculture (25 %), et se caractérise par des revenus et une productivité nettement inférieure à ceux des emplois salariés, soulignant les défis de qualité et de productivité au sein du secteur privé.

59. En somme, le Gabon fait face à un double défi : un taux d'activité faible (50 % en 2024) et un chômage élevé (17,4 %). La création insuffisante d'emplois dans le secteur privé, combinée à l'allongement des études, limite l'absorption des travailleurs. Chez les diplômés, il y a un fort attrait dans le secteur public et des industries extractives, cela se traduit par la persistance de certaines contraintes sur le marché du travail.

2.3. FINANCES PUBLIQUES ET ENDETTEMENT

60. Les équilibres macroéconomiques présentent un bilan contrasté. L'inflation est restée maîtrisée autour de 1,2% en 2024, bénéficiant de politiques de subventions efficaces. Le solde courant a maintenu un excédent structurel, atteignant 3,9% du PIB en 2024, soutenu par la performance des exportations. En revanche, les finances publiques ont subi une détérioration, avec un endettement qui s'est établi à 73,1% du PIB en 2024, reflétant l'effort d'investissement public et l'impact des mesures de soutien postpandémie. La position extérieure reste solide, avec le Gabon contribuant significativement aux réserves de change de la zone CEMAC, bien que le taux de couverture des importations à 4,3 mois appelle à la vigilance.

61. La trajectoire des recettes publiques avec un ratio moyen de 18,3% du PIB sur la période d'analyse, les recettes publiques démontrent une capacité d'adaptation aux variations des cours des matières premières. Le taux de croissance annuel moyen des

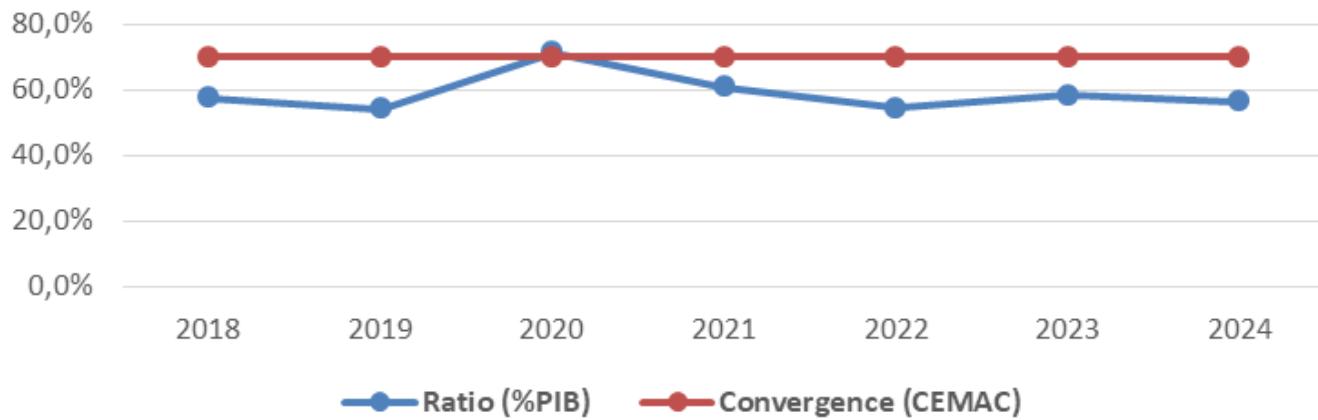
recettes publiques de 8,0% révèle une dynamique de mobilisation fiscale soutenue, particulièrement manifeste lors de la reprise de 2022 où les recettes atteignent 2 352,4 milliards de FCFA.

62. Cette performance s'explique principalement par l'optimisation de la fiscalité pétrolière, dont la contribution moyenne représente 6,9% du PIB, et par l'élargissement progressif de l'assiette fiscale non pétrolière, conformément aux orientations stratégiques des différents plans de développement successifs.

63. L'évolution des dépenses publiques est confrontée à une discipline budgétaire, avec un ratio moyen de 19,2% du PIB et un taux de croissance annuel modéré de 5,9%. Cette modération relative des dépenses contraste avec la période antérieure et témoigne du niveau de la mise en œuvre des mécanismes de rationalisation budgétaire instaurés.

64. L'évolution de l'endettement public gabonais sur la période d'analyse révèle une trajectoire complexe, marquée par des tensions conjoncturelles significatives et des ajustements structurels progressifs. Le stock total de dette publique enregistre un taux de croissance annuel moyen de 8,2% entre 2017 et 2022, passant de 4 807,7 milliards de FCFA à 7 131,6 milliards de FCFA. Cette progression, bien que préoccupante en valeur absolue, doit être appréciée au regard de l'expansion concomitante du PIB nominal et des transformations qualitatives de la structure d'endettement. En effet, le ratio dette publique totale sur PIB présente une évolution contrastée, oscillant entre 54,1% en 2019 et 71,1% en 2020, avant de se stabiliser autour de 54,3% en 2022.

Figure n°7 : Évolution de la dette publique (en pourcentage du PIB) sur la période 2018-2024.



Source : Direction Générale de la Dette (DGD).

2.4. IMPACT BUDGÉTAIRE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

65. La période 2017-2025 se caractérise par l'articulation de trois programmes stratégiques majeurs qui ont profondément influencé l'orientation de la politique budgétaire gabonaise. Le Plan de Relance Économique (PRE) 2017-2019 constitue la première réponse structurée aux défis de la diversification économique dans un contexte post-choc pétrolier. Ce programme triennal, doté d'une architecture institutionnelle robuste, visait prioritairement le rétablissement de l'équilibre des finances publiques et la maîtrise de l'endettement public sous le seuil critique de 40 % du PIB.

66. L'impact budgétaire de la PRE se manifeste de manière contrastée sur la période 2017-2019. Si les objectifs de consolidation fiscale ne sont que partiellement atteints, avec un solde budgétaire global moyen de -1,5% du PIB contre l'objectif d'équilibre, les fondements d'une transformation structurelle sont néanmoins posés. La rationalisation des dépenses publiques et l'optimisation des recettes non pétrolières s'accompagnent d'un effort d'investissement soutenu dans les infrastructures stratégiques, particulièrement dans les secteurs énergétiques et des télécommunications. Cette orientation anticipatrice s'avère déterminante pour la résilience économique ultérieure, notamment lors de la crise sanitaire de 2020.

67. Le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023 représente une inflexion majeure dans l'approche gouvernementale du développement économique. Ce programme, articulé autour de 20 projets prioritaires et structuré selon trois pivots stratégiques, amplifie considérablement l'effort de modernisation institutionnelle et d'optimisation des ressources budgétaires.

68. L'impact sur les finances publiques est immédiatement perceptible avec une amélioration sensible du solde budgétaire qui passe de -2,1% du PIB en 2020 à 0,1% du PIB en 2022. Cette performance exceptionnelle résulte de la conjonction d'une reprise des

recettes pétrolières, portées par le redressement des cours internationaux, et d'une maîtrise renforcée des dépenses publiques courantes.

69. Le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) 2024-2026 inaugure une nouvelle séquence de l'action publique gabonaise, caractérisée par une ambition transformatrice inédite. Doté d'une enveloppe financière de 4 536 milliards de FCFA répartie sur 293 projets structurants, ce programme révolutionne l'approche du financement du développement en privilégiant une stratégie de diversification des sources de financement. Même si la répartition prévisionnelle entre ressources propres (2 045 milliards), financements extérieurs (1 276 milliards) et partenariats public-privé (1 197 milliards) témoigne d'une maturité nouvelle dans la conception des politiques publiques de financement, il n'en demeure pas moins que de nombreux défis structurels subsistent.

2.5. BALANCE COMMERCIALE ET RÉSERVE DE CHANGE

70. L'analyse des agrégats extérieurs sur base annuelle met en exergue une trajectoire de consolidation progressive des performances commerciales, marquée par un taux de croissance annuel moyen des exportations de 8,1% entre 2020 et 2021. Cela témoigne de la résilience intrinsèque de l'appareil productif national face aux perturbations des marchés mondiaux.

71. La balance commerciale gabonaise affiche une performance remarquable sur l'ensemble de la période d'observation, avec un excédent structurel qui témoigne de la compétitivité soutenue de l'économie nationale. L'évolution du solde commercial révèle une dynamique exceptionnelle, passant de 1 692 milliards de FCFA en 2020 à 2 024 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 19,6% en glissement annuel.

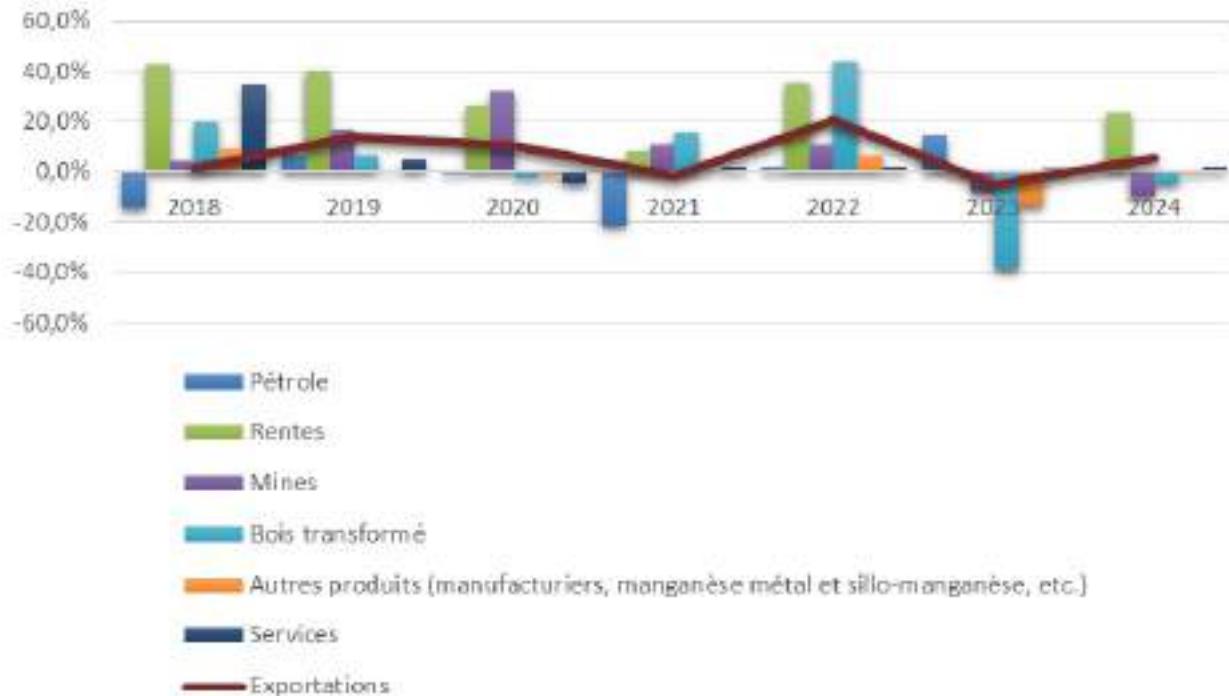
72. Cette dynamique s'amplifie considérablement en 2022 avec des exportations estimées à 4 767 milliards de FCFA, soit une progression de 46,3% par rapport à 2021. Le ratio exportations sur PIB oscille

entre 29,1% en 2021 et 36,3% en 2022, positionnant le Gabon parmi les économies les plus ouvertes de l'Afrique subsaharienne et confirmant son statut d'économie exportatrice de matières premières.

73. La performance exceptionnelle des exportations s'explique principalement par la conjonction de facteurs structurels et conjoncturels favorables. L'amé-

lioration des cours internationaux des matières premières, particulièrement manifeste pour le pétrole et le manganèse, contribue significativement à cette dynamique. La structure sectorielle des exportations demeure dominée par la trilogie traditionnelle pétrole-bois-manganèse, avec le pétrole représentant 67% des exportations totales en 2021.

Figure n°8 : Évolution des exportations sur la période de 2018-2024.



Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique fiscale.

74. L'analyse de la structure géographique des échanges commerciaux révèle une réorientation stratégique majeure vers les marchés asiatiques, ce qui confirme l'inscription du Gabon dans les nouvelles dynamiques de la mondialisation. La Chine s'impose comme le partenaire commercial dominant, captant 33% des exportations gabonaises en 2021, soit 1 066 milliards de FCFA. Cette prédominance s'accentue en 2022 avec des exportations vers la Chine atteignant 2 400 milliards de FCFA, révélant l'ampleur de la demande chinoise des matières premières gabonaises. Cette évolution traduit une mutation profonde des chaînes de valeur mondiale et positionne le Gabon comme un fournisseur stratégique des économies émergentes asiatiques.

75. L'évolution des réserves de change gabonaises sur la période 2023-2024 traduit la dynamique complexe d'une économie en transition politique et structurelle. Le Gabon s'est affirmé comme le principal contributeur net aux réserves de change de la zone CEMAC en 2024, maintenant une balance nette des transactions courantes positive de 6,8% du PIB malgré un recul par rapport aux 7,9% enregistrés en 2023. Cette performance révèle une consolidation de la position extérieure gabonaise dans un contexte sous-régional marqué par des déséquilibres divergents et constitue un indicateur probant de la résilience macroéconomique du pays face aux chocs politiques et structurels.

3. ÉTAT DE LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

76. L'économie gabonaise demeure marquée par une forte dépendance aux hydrocarbures, qui représentaient encore en 2024 près de 40 % du PIB, 68 % des exportations et 50 % des recettes fiscales, malgré les efforts de diversification engagés. Toutefois, une évolution positive s'observe avec la montée en puissance des secteurs non pétroliers : agriculture, bois, mines, manufacture, services et transports dont la croissance moyenne (3,3 %) dépasse celle du sec-

teur pétrolier (1,7 %). Cette dynamique, amorcée dans le cadre du Plan National de Développement pour la Transition (PNDT), traduit un rééquilibrage progressif de l'économie et pose les bases d'une transformation structurelle que le PNCD 2026-2030 devra consolider à travers la valorisation des chaînes de valeur, la promotion de l'industrialisation et la réduction durable de la dépendance pétrolière

3.1. BILAN DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE

77. La Zone d'Investissement Spéciale (ZIS) de Nkok constitue l'emblème de la stratégie gabonaise de diversification industrielle, incarnant une approche intégrée du développement par pôles de compétitivité. En 2024, cette plateforme industrielle compte 65 usines en activité, opérant dans des secteurs diversifiés incluant le bois, les BTP, l'agroalimentaire, la chimie, la sidérurgie, l'industrie pharmaceutique, le recyclage et la communication. L'entrée en production de cinq nouvelles usines en 2024 - Gabon Flooring Company, Jaguar Wood Industries, Ylg Wood Gabon, Zhong Xin Wood et Metanoia Gabon - ainsi que la relance de deux unités auparavant en arrêt, témoigne du dynamisme entrepreneurial de cette zone franche. Ces développements devraient générer environ 2 300 emplois supplémentaires, confirmant le rôle de la ZIS comme premier employeur du secteur privé avec près de 15 000 emplois directs.

78. L'industrie du bois demeure un pilier fondamental de cette stratégie de diversification, bénéficiant de l'interdiction d'exportation des grumes instituée en 2010 et de la création de la zone économique spéciale de Nkok. Cette filière représente désormais 3,2% du PIB et 6% des exportations en 2023, confirmant ainsi son statut de deuxième secteur de valorisation des ressources naturelles après le pétrole.

79. La transformation locale des produits forestiers génère environ 20 000 emplois directs et 14 000 emplois indirects, tout en représentant 60% des exportations hors pétrole. L'engagement de l'Inde avec la société Greenply pour construire une usine de contreplaqués de 3,2 milliards de FCFA illustre l'attractivité croissante de cette filière pour les investisseurs internationaux.

80. Le secteur minier connaît une expansion remarquable, particulièrement manifeste dans la production de manganèse qui affiche une progression de 26,2% en glissement annuel au premier semestre 2024, atteignant 4,91 millions de tonnes. Cette performance positionne le Gabon comme premier producteur mondial de manganèse, générant un chiffre d'affaires de 652,26 millions de dollars pour les exportations.

81. L'annonce de l'interdiction d'exportation du manganèse brut à partir du 1er janvier 2029 révèle la volonté gouvernementale de développer les chaînes de valeur locale et d'optimiser la rente minière. Le démarrage récent de la production du gisement de fer de Belinga en 2024 ouvre de nouvelles perspectives de diversification minière, tandis que les accords avec Genmin pour la mise en valeur du gisement de Baniaka, l'un des plus grands au monde, confirment le potentiel exceptionnel du secteur.

3.2. MOTEUR DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

82. L'analyse des moteurs de transformation économique gabonaise révèle une stratégie de diversification structurelle articulée autour de leviers d'investissement massifs et de réformes sectorielles. Ce diagnostic identifie les mécanismes par lesquels ces moteurs génèrent ou contraignent la croissance économique, évalue leur efficacité relative et formule des recommandations stratégiques pour optimiser leur impact sur le développement économique national.

A-LE MOTEUR INFRASTRUCTUREL

83. L'investissement infrastructurel agit comme un multiplicateur économique en réduisant les coûts de transaction, améliorant la productivité factorielle et créant des externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Au Gabon, l'augmentation des investissements publics de 5 % du PIB (2008) à 15 % (2010-2012) a généré un effet d'entraînement sur la demande intérieure et créé des emplois dans les secteurs de la construction et des services connexes. Les plans de développement en cours ont permis de réaliser des centaines de projets créant un stock de capital productif dans les secteurs stratégiques

B-LE MOTEUR DE DIVERSIFICATION SECTORIELLE

84. La diversification de la base productive vise à réduire la volatilité économique liée à la mono-dépendance pétrolière tout en créant de nouveaux pôles de croissance générateurs d'emplois qualifiés et de devises. Le concept stratégique La stratégie quinquépartite (Gabon minier, énergétique, bleu, vert et gris) constitue un cadre de diversification territoriale qui pourrait bien exploiter les avantages comparatifs naturels du pays.

C-LE MOTEUR INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE

85. Les institutions spécialisées améliorent l'efficacité de l'allocation des ressources publiques, réduisent les coûts de coordination et créent un environnement favorable à l'investissement privé. La création d'entités dédiées (ANGTI, Gabon Special Economic Zone - GSEZ, Fonds gabonais d'investissements stratégiques - FGIS, Caisse de dépôt et de consignation - CDC) permet une gestion spécialisée des projets de développement et facilite l'accès aux financements internationaux, notamment verts

86. Les enjeux stratégiques pour le PNCD 2026-2030 s'articulent autour de cinq priorités fondamentales : accélérer la transformation structurelle pour réduire la dépendance aux hydrocarbures, renforcer la compétitivité des secteurs non-pétroliers, améliorer l'inclusion économique et la réduction des inégalités, consolider les finances publiques tout en maîtrisant l'endettement, et capitaliser sur les infrastructures développées pour soutenir la diversification. Ce diagnostic économique révèle in fine une nation à la croisée des chemins, disposant d'atouts significatifs mais devant impérativement accélérer sa mue structurelle pour asseoir une croissance durable et partagée.

4. LES PROGRÈS DANS LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

87. Dans le cadre de l'élaboration du PNCD, l'examen du développement humain est un aspect essentiel pour comprendre les principales articulations entre les politiques de développement et le bien-être des populations. En effet, c'est sur la population que le pays s'appuie pour implémenter des politiques et programmes tels que le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), le Plan de Relance Économique (PRE) le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

4.1. DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE 2013 À 2025

88. La dynamique démographique du Gabon entre 2013 et 2025 est marquée par une croissance soutenue de la population, une urbanisation élevée, et une structure d'âge jeune, tout en présentant des défis liés à l'emploi, aux infrastructures et aux inégalités.

89. En effet, la population gabonaise a été dénombrée à 1.811.079 habitants en 2013 (RGPL) avec une 64,1% des jeunes ayant moins de 30 ans et une prédominance des hommes (52%). Cette situation est en réalité le reflet d'un pays d'immigration. En effet, en considérant uniquement la population de nationalité gabonaise, la parité de sexe est à l'avantage de la population féminine (48 % de sexe masculin contre 52 % des Gabonaises).

90. Les projections de la Direction Générale de la Statistique indiquent qu'elle est passée entre 2 507 259 et 2 509 657 habitants en 2025 selon les scénarios, et elle se situerait entre 2 835 914 et 2 843 054 habitants à l'horizon 2030. Ainsi, la croissance annuelle moyenne de 2,7 % entre 2017 et 2020 s'est légèrement ralentie à 2,4 % entre 2021 et 2025 en raison des facteurs comme la pandémie de Covid-19.

91. La croissance démographique du Gabon est soutenue par un solde naturel positif et un solde migratoire modéré mais favorable. En 2013, l'indice de fécondité était de 4,2 enfants par femme, avec de fortes disparités entre milieux rural (6,9) et urbain (environ 3). La fécondité urbaine tend à diminuer sous l'effet de la scolarisation et de l'emploi des femmes. Le taux de mortalité infantile s'élevait à 40,6 %, tandis que l'espérance de vie atteignait 63,4 ans, en hausse grâce à l'amélioration des conditions de vie. Le Gabon reste une terre d'immigration, accueillant plus de 352 600 étrangers (20 % de la population), et les migrations internes concernent près de 29 % des habitants, reflétant une forte mobilité démographique.

92. La population gabonaise est majoritairement jeune, signe d'une transition démographique en cours. En 2025, les moins de 15 ans représentent environ 39 % de la population, contre 57 % pour les 15-64 ans et 4 % pour les plus de 65 ans, traduisant

un vieillissement modéré. Le ratio de dépendance a diminué à 75 pour 100, ouvrant la voie à un dividende démographique si les investissements en éducation et emploi sont renforcés. La population demeure équilibrée entre hommes et femmes, avec une légère surreprésentation masculine en zones urbaines. Cette structure jeune crée une pression sur les systèmes éducatifs et de santé, mais offre aussi un levier de croissance économique majeur pour le PNCD 2026-2030.

4.2. ÉTAT DU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS

93. Le Gabon, bien que classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PIB par habitant de 7 540 USD en 2022, Banque mondiale, 2023), fait face à une pauvreté persistante et à des inégalités marquées.

A-DIMENSION ÉCONOMIQUE : PAUVRETÉ, INÉGALITÉS ET ACCÈS AUX RESSOURCES

94. Selon l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) du PNUD et OPHI (2023), environ 32 % de la population gabonaise vit en situation de pauvreté multidimensionnelle en 2022, mesurée par des privations en santé, éducation et niveau de vie (contre 35 % en 2017). Cela inclut des indicateurs comme l'accès à l'eau potable (seulement 88 % en zones urbaines vs. 40 % en rural en 2022) et à l'électricité (92 % urbain vs. 35 % rural).

95. Taux de pauvreté monétaire : 33,4 % en 2017 (seuil national de 1,90 USD/jour), légèrement réduit à 32 % en 2022, mais agravé par la pandémie de COVID-19 qui a augmenté la vulnérabilité de 5 % (Banque Mondiale, 2023).

96. Indice de Gini : 42,2 en 2017, indiquant des inégalités élevées (où 0 = égalité parfaite), avec une légère amélioration à 41 en 2022, mais des disparités régionales persistantes (plus élevées dans les provinces rurales comme l'Ogooué-Lolo) (PNUD, Human Développement Report 2023).

97. Accès aux ressources : Le chômage touche 20 % de la population active en 2022, avec un sous-emploi informel affectant 60 % des travailleurs, particulièrement les jeunes et les femmes.

98. Ces indicateurs soulignent que la richesse pétrolière n'a pas traduit en bien-être équitable, nécessitant des politiques redistributives pour le PNCD.

B-DIMENSION SOCIALE : SANTÉ, ÉDUCATION ET PROTECTION SOCIALE

99. La dimension sociale du bien-être au Gabon montre des progrès, mais des défis persistants en matière d'accès et de qualité.

99.1. En matière de santé : L'espérance de vie à la naissance est passée de 66 ans en 2017 à 68 ans en 2022 (OMS, 2023), grâce à des investissements en vaccination et en lutte contre le VIH/SIDA (prévalence de 3,8 % en 2022, contre 4,1 % en 2017). Cependant, la mortalité maternelle reste élevée à 252 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2022 (OMS, 2023), et la couverture sanitaire universelle n'atteint que 60 % de la population. La pandémie de COVID-19 a révélé des vulnérabilités, avec un taux de vaccination de 45 % en 2023 (OMS).

99.2. En matière d'Éducation : Le taux net de scolarisation primaire est de 92 % en 2022 (UNESCO, 2023), en hausse par rapport à 88 % en 2017, mais le taux d'achèvement du secondaire n'est que 45 %, avec des disparités de genre (50 % pour les garçons vs. 40 % pour les filles) et régionales (plus bas en zones rurales). Le taux d'alphabetisation des adultes est de 85 % en 2022 (UNESCO).

99.3. En matière de protection Sociale : Seulement 25 % de la population bénéficie d'une couverture sociale formelle en 2022 (Banque Mondiale, 2023), laissant les groupes vulnérables (femmes, enfants, ruraux) exposés. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Gabon est de 0,706 en 2022 (classé 112e mondial), en amélioration depuis 0,697 en 2017, mais ajusté pour les inégalités, il tombe à 0,542 (PNUD, 2023). Toutefois, la mise en place de la CNAMGS constitue un modèle de réussite du pays en matière de couverture maladie universelle.

100. Ces éléments indiquent un besoin d'investissements ciblés en capital humain pour exploiter le dividende démographique.

C—INÉGALITÉS DE GENRE

101. Les inégalités de genre restent un défi majeur, avec un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,539 en 2022 (PNUD, 2023), inchangé depuis 2017, indiquant des disparités persistantes en santé reproductive, autonomisation et participation au marché du travail. Les femmes représentent 51 % de la population, mais font face à des obstacles systémiques.

101.1. Emploi et Revenus : Le taux d'emploi des

femmes est de 45 % en 2022 (contre 65 % pour les hommes), avec un écart salarial de 25 % (INSEEG, 2023). Dans le secteur informel, qui emploie 60 % des femmes, les revenus moyens sont 30 % inférieurs à ceux des hommes (OCDE, 2022).

101.2. Éducation et Santé : Bien que le taux d'alphabetisation des femmes ait augmenté de 82 % en 2017 à 84 % en 2022, l'achèvement du secondaire est de 40 % pour les filles contre 50 % pour les garçons (UNESCO, 2023). La mortalité maternelle (252 pour 100 000 naissances en 2022) et la violence basée sur le genre (affectant 35 % des femmes, Enquête Démographique et de Santé 2019-2020) exacerbent ces inégalités.

101.3. Représentation : La participation des femmes au parlement est de 18 % en 2022, en stagnation (PNUD, 2023). Ces disparités limitent la contribution des femmes à l'économie, représentant une perte estimée de 10-15 % du PIB potentiel (Banque mondiale, 2023).

4.3. INÉGALITÉS RÉGIONALES ET URBAINES-RURALES

102. Les disparités géographiques sont prononcées, avec une concentration de la richesse dans les zones urbaines, particulièrement l'Estuaire (Libreville), qui abrite 40 % de la population mais génère 60 % du PIB

102.1. Urbain vs. Rural : Le PIB par habitant urbain est de 10 000 USD en 2022, contre 3 000 USD en rural (Banque Mondiale, 2023). L'accès à l'électricité est de 92 % en urbain vs. 35 % en rural, et à l'eau potable de 88 % vs. 40 % (Banque Mondiale, 2023). Le taux de chômage rural atteint 25 %, contre 18 % en urbain.

102.2. Disparités Provinciales : Les provinces comme la Nyanga ou l'Ogooué-Lolo ont un Indice de Développement Humain (IDH) ajusté de 0,500, contre 0,750 pour l'Estuaire (PNUD, 2023). Cela se traduit par des taux de pauvreté de 50 % dans les zones rurales du sud, contre 20 % à Libreville.

103. Ces clivages favorisent la migration interne, aggravant la congestion urbaine et les bidonvilles.

5. LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

104. La gouvernance au Gabon reste un pilier essentiel du développement. Malgré les réformes entreprises ces dernières années, le pays fait encore face à des faiblesses structurelles qui limitent l'efficacité de l'action publique et la confiance des citoyens envers leurs institutions. En 2023, le pays obtient un

score de 46,6 sur 100 pour la gouvernance globale (classement 32^e sur 54 pays africains).

105. Sur le plan politique, le système doit d'avantage être amélioré : le pays affiche un indice de démocratie de 2,2/10 en 2024 selon l'Economist Intelligence Unit (EIU). Les élections présidentielles et locales qui se sont tenues dans un environnement de transparence

et sans incidences majeures constatées, témoignent une nette amélioration du contrôle démocratique, de l'espace pour la société civile et de la transparence des processus.

106. La gouvernance institutionnelle quant à elle repose sur des bases républicaines solides, avec des institutions constitutionnelles établies telles que le Président de la République, le Parlement, le Gouvernement et la Cour Constitutionnelle. Ces structures définissent le cadre légal et réglementaire nécessaire au bon fonctionnement de l'État et à la mise en œuvre des politiques publiques.

107. Cependant, plusieurs axes d'amélioration sont à parfaire. Notamment les processus de décisions et la transparence dans l'adoption et l'exécution des lois. La justice et l'État de droit font également face à des défis : lenteurs dans les procédures, manque de moyens et perception de partialité limitent l'efficacité du système judiciaire. Ces insuffisances sont susceptibles de favoriser la corruption et le favoritisme, malgré la mise en place d'organismes de contrôle comme la Cour des Comptes, l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) ou la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI).

108. En matière administrative et de gestion publique, l'administration publique souffre encore de lourdeurs bureaucratiques, d'un manque de coordination et d'une multiplication des centres de décisions. Ces dysfonctionnements pèsent indéniablement sur les résultats de politiques publiques mises en œuvre sur le terrain.

109. Concernant le volet économique et financier, les efforts de transparence budgétaire sont réels, mais la forte dépendance aux revenus pétroliers fragilise la stabilité économique du pays. Le climat des affaires reste perfectible, et la gouvernance locale souffre de moyens insuffisants pour jouer pleinement son rôle de locomotive dans le développement des territoires du fait d'un manque d'articulation et de vision avec l'administration centrale. L'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) attribue un score « modéré » de 73,5/100 à la mise en œuvre de ses normes au Gabon. Toutefois, la composante « transparence » ne dépasse pas les 54,5 points témoignant d'un déficit d'ouverture dans la gestion des ressources publiques.

110. En ce qui concerne le volet social, le Gabon enregistre des avancées significatives dans la protection sociale, la santé et l'éducation. Le manque de statistique fiable sur les gabonais économiquement faibles, limite le champ d'action d'une gouvernance sociale juste et équitable. La jeunesse, les femmes et le troisième âge, en sont principalement les premières victimes. Il revient dans ce au pays de renforcer la coordination intersectorielle, la qualité des services sociaux et la participation citoyenne à la définition des politiques publiques.

111. En définitive, le Gabon dispose des bases d'un État fonctionnel, mais devrait d'avantage porter ses efforts sur le renforcement de la transparence, de la redevabilité, de l'efficacité administrative et de la participation citoyenne pour bâtir une gouvernance plus proche des populations et tournée vers un développement durable et inclusif.

6. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ODD

112. Le Gabon a réalisé des progrès encourageants et significatifs dans la mise en œuvre des ODD. Le rapport « Africa SDGs Index and Dashboards »¹ (de 2020 à 2023) classe le Gabon au 14ème rang et 8ème rang des 53 pays évalués sur le continent africain pour le progrès vers les ODD.

113. Mieux encore et ajouté à cela, le Gabon se classe 9ème, avec un indice de 62,24, sur l'indice « Leave No One Behind » du même rapport. Témoignant ainsi des performances relativement bonnes du pays en matière d'égalité et d'inclusion.

114. Selon le rapport ENV sur les progrès du Gabon vers les ODD, et au regard des tendances observées depuis 2015, le pays est bien avancé surtout en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques (ODD 13, 14 et 15) ainsi qu'en matière de promotion de l'égalité des genres (ODD 5).

115. Le Gabon est également en bonne voie pour atteindre les ODD 3 (Bonne santé et Bien-être), ODD 6 (Eau Propre et Assainissement), ODD 7 (Énergie propre et Assainissement), ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et ODD 12 (Consommation et Production responsable). L'atteinte d'autres ODD reste à la portée du pays moyennant des efforts conséquents, c'est le cas de l'ODD 4 (Éducation de qualité), de l'ODD 8 (Travail décent et Croissance économique), de l'ODD 10 (Inégalités réduites) et de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des ODD).

116. Quant aux ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Zéro faim), ODD 11 (Villes et Communautés durables) et ODD 16 (Paix, Justice et Infrastructures efficaces), des progrès sont possibles, mais leur atteinte sera très difficile car ils vont nécessiter des efforts plus substantiels pour inverser significativement les tendances actuelles et accélérer leurs avancées d'ici 2030.

1– L'analyse contenue dans le Africa SDGs Index and Dashboards Report, publié en septembre 2020 par le Centre des ODD pour l'Afrique et le Réseau des solutions de développement durable, donne un aperçu des progrès et des défis.

117. Des progrès ont été enregistrés dans les ODD à caractère social et en particulier dans les domaines de la santé, la couverture maladie, l'éducation, la parité filles-garçons à tous les niveaux d'éducation, l'autonomisation des femmes et des filles, l'accès à l'eau potable, en dépit des inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales.

118. Les progrès dans les objectifs de développement économique (ODD à caractère économique) sont mitigés. En effet, des chocs extérieurs freinent la croissance, compliquant la diversification économique, la création d'emplois décents, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'offre de logements. Cependant, le Gabon voit une opportunité unique dans l'exploitation durable de son patrimoine forestier pour stimuler

une croissance inclusive, créer des emplois et réduire la pauvreté, à condition que la bonne gouvernance et le respect des droits humains soient renforcés.

119. Le Gabon excelle dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il possède une faible empreinte carbone, de vastes aires marines protégées (63,7%) et conserve un massif forestier couvrant 88% du territoire. Ces efforts font du pays un important puits de carbone, contribuant à la séquestration dans le Bassin du Congo, dont il représente 13% de la superficie. Grâce à cet engagement, le Gabon joue un rôle clé dans les négociations climatiques internationales et est bien placé pour atteindre ses objectifs liés à la protection de l'environnement et au changement climatique.

Tableau n°2 : **Récapitulatif des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD).**

Indicateurs et désagrégation	Unités	Valeurs
Objectif 1: Pas de pauvreté		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	%	33,4 (2017)
Urbain	%	29,4 (2017)
Rural	%	59,5 (2017)
Objectif 2: Faim « zéro »		
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	%	15,7 (2019)
2.2.2 Prévalence du retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	%	14,4 (2021)
Objectif 3: Bonne santé et bien-être		
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	p.100000 NV	399 (2021)
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	p.100000 NV	39 (2021)
Objectif 4: Éducation de qualité		
4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques		
a) Début de scolarité		
Langue	%	66,1 (2019)
Mathématiques	%	88,5 (2019)
b) Fin de scolarité		
Langue	%	93,4 (2019)
Mathématiques	%	66,7 (2019)
Objectif 5: Égalité entre les sexes		
Représentativité des femmes directeurs généraux	%	30,8 (2015)
Représentativité des femmes dans le gouvernement	%	33,3 (2020)
Objectif 6: Eau propre et assainissement		
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	%	92,4 (2022)
6.2.1 Proportion de la population utilisant des toilettes	%	73,2 (2022)
Objectif 7: Énergie propre et d'un coût abordable		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	%	93,8 (2021)
Urbain	%	97,9 (2021)
Rural	%	57,3 (2021)

Indicateurs et désagrégation	Unités	Valeurs
Objectif 8: Travail décent et croissance économique		
8.1.1 Taux de croissance du PIB réel par habitant (sur la base des estimation de la population)	%	-0,4 (2022)
8.2.1 Taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	%	0,2 (2021)
Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure		
9.1.2 Nombre de passagers en volume de fret par mode transport		
voie ferroviaire	Passagers (en milliers)	248 255 (2022)
Voie aérienne	Passagers (en milliers)	628 945 (2022)
Voie maritime	Passagers (en milliers)	8 630 (2021)
Objectif 10: Inégalités réduites		
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	%	50 (2017)
Urbain	%	46,1 (2017)
Rural	%	75,1 (2017)
Objectif 11: Villes et communautés durables		
11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total	%	66 (2018)
Objectif 12: Consommation et production responsables		
12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	%	4,8 (2018)
Objectif 15: Vie terrestre		
15.1.1 Superficie des zones forestières en proportion de la superficie du territoire	%	88 (2022)
15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces	%	63,2 (2018)
Objectif 16: Paix, justice et institutions efficaces		
16.1.3. Pourcentage des femmes ayant été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans	%	45 (2021)
Objectif 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs		
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB	%	16,9 (2022)
17.8.1 Proportion de la population utilisant l'internet	%	69,1 (2021)

Source : Direction Générale de la Statistique, Octobre 2023.

120. Les évaluations des politiques publiques montrent que les progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont ralenti par des facteurs structurels. Ces facteurs limitent les investissements publics et privés, freinent la croissance économique et la création d'emplois décents, et réduisent l'efficacité des politiques et programmes. Les chocs exogènes observés depuis 2014 notamment la crise pétrolière, la pandémie de la COVID19 ou encore la guerre en Ukraine ont eu un impact négatif sur le budget national en réduisant les recettes.

121. Pour atteindre l'Agenda 2030, le Gabon devrait renforcer ses efforts en se concentrant sur plusieurs priorités clés, notamment : approfondir les réformes macroéconomiques tout en maintenant la viabilité des secteurs sociaux, réduire la vulnérabilité budgétaire par une meilleure mobilisation des ressources domestiques et une gestion prudente de la dette, et améliorer la gouvernance, la transparence, et l'environnement des affaires. Dans le futur, afin de réaliser l'Agenda 2030 et d'achever plus rapidement son émergence, le Gabon devra accentuer ses efforts pour avancer sur des priorités clés.

CHAPITRE II : PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX ACTUELS DE DÉVELOPPEMENT DU GABON

122. Le diagnostic du développement économique, social et environnemental révèle que la mise en œuvre des plans et programmes antérieurs (PSGE, PRE, PAT, PNNDT) a permis d'enregistrer des progrès notables, notamment en matière d'infrastructures et de diversification de l'économie. Toutefois, plusieurs défis structurels persistent et exigent une réponse rapide, coordonnée et cohérente afin d'assurer un avenir durable et prospère pour le pays. Parmi ces défis, les plus déterminants fondent l'élaboration du PNCD. Il s'agit notamment de :

122.1. Développer les infrastructures nécessaires pour soutenir l'urbanisation, améliorer la mobilité et garantir un accès équitable aux services dans tout le pays ;

122.2. Accélérer la diversification économique en mettant en place des politiques qui favorisent l'émergence de secteurs non pétroliers compétitifs, en particulier l'agriculture, l'industrie manufacturière et l'économie numérique ;

122.3. Réduire les inégalités sociales en amé-

liorant l'accès aux services de base (éducation, santé, eau, électricité) et en développant des politiques inclusives pour l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ;

122.4. Renforcer la gouvernance et la transparence en réformant l'administration publique, en luttant efficacement contre la corruption et en modernisant les institutions judiciaires et politiques ;

122.5. Renforcer la souveraineté alimentaire en soutenant l'agriculture locale, en développant l'industrialisation du secteur agroalimentaire et en réduisant la dépendance aux importations alimentaires.

123. Ainsi, le principal défi pour le Gabon est de mieux valoriser l'abondance de ses ressources naturelles et de capitaliser sur les politiques de diversification engagées, afin d'opérer une transformation structurelle de l'économie et de garantir un développement social équitable.

Tableau n°3 : Les principaux défis par piliers du Président de la République.

Piliers / Projet PR	Défis majeurs	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Pilier 1 : Electricité, eau et réforme du secteur	Déficits infrastructurels persistantes, vétusté des réseaux et gouvernance fragile	Taux d'électrification : 92 % urbain / 40 % rural. Coupures : +200 h/an. 65 % d'énergie thermique. Accès à l'eau potable: 70 %.	Moderniser les infrastructures et développer les énergies renouvelables. Améliorer la gouvernance et garantir l'accès universel à l'eau et à l'énergie.
Pilier 2 : Entrepreneuriat et employabilité des jeunes	Crise de l'emploi et écosystème entrepreneurial fragile	Taux de chômage global : >20 %, jeunes : >35 %. Emploi informel : 60 %. 12 % seulement de jeunes entrepreneurs.	Renforcer la formation technique et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.
Pilier 3 : Logements, infrastructures de transports et numériques	Déficit du Logement et des infrastructures de transport et numérique	Déficit : 200 000 logements. 50 % du réseau routier en mauvais état. Fibre optique rurale : <15 %.	Accroître la connectivité et développer les infrastructures intégrées et durables.
Pilier 4 : Capital humain et justice sociale	Inégalités persistantes et systèmes sociaux inadaptés	IDH : 0,706. 0,4 médecin/1 000 habitants. Scolarisation : 90 % primaire, 60 % secondaire.	Renforcer le capital humain et promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des genres.
Pilier 5 : Economie et Développement durable	Dépendance aux hydrocarbures et économie peu diversifiée	Exportations pétrolières : 80 %. Secteur non pétrolier : 15 % du PIB. Transformation locale: <25 %.	Diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires et promouvoir la transformation locale.
Pilier 6 : Gouvernance et institutions	Gouvernance et institutions : Défis de transparence et modernisation impérative	Indice de gouvernance : dernier tiers mondial. Participation citoyenne: <30 %.	Moderniser l'administration, renforcer la redevabilité et dynamiser la diplomatie économique.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

1. DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET HYDRIQUE

124. Le Gabon connaît un important déficit énergétique et hydrique, compromettant la compétitivité économique et la qualité de vie des populations. Le

taux d'électrification national reste estimé à environ 92 % en zone urbaine, contre environ 40 % en milieu rural, révélant de fortes disparités territoriales.

125. Ainsi, ces défis se caractérisent notamment par des déficits infrastructurels dans le secteur de l'électricité, des inégalités d'accès aux services de base, la vétusté des installations existantes, ainsi que des faiblesses en matière de gouvernance, autant de facteurs qui entravent le développement national.

1.1. DÉFIS INFRASTRUCTURELS EN ÉLECTRICITÉ

126. Le secteur énergie-eau présente des défis structurels profonds qui entravent le développement national. Le déficit énergétique criant, avec une capacité installée est d'environ 700 MW pour des besoins estimés à 1 200 MW, génère des délestages fréquents qui pénalisent la compétitivité économique. La dépendance aux énergies fossiles (65% du mix) expose le pays à la volatilité des prix des carburants, tandis que le potentiel hydroélectrique reste sous-exploité à seulement 13%. Dans le secteur hydrique, les inégalités d'accès sont flagrantes : si 93% de la population urbaine a théoriquement accès à l'eau, seulement 58% sont effectivement raccordés, avec des pertes techniques atteignant 40%. Les zones rurales, quant à elles, dépendent majoritairement de points d'eau manuels. La gouvernance sectorielle souffre de coordination défaillante, de financements insuffisants et de résistances aux réformes, malgré l'urgence d'une modernisation des infrastructures vieillissantes..

127. Les déficits dans le transport et la distribution d'électricité, avec seulement 694 km de lignes HTB et 23 postes sources, augmentent les pertes techniques (8-12 %) et rendent difficile l'intégration des sources d'énergie renouvelables. La lente interconnexion régionale reste un frein majeur au développement énergétique du pays, avec des lignes interconnectées insuffisantes et une fragmentation du réseau national. La lenteur des processus diplomatiques (PEAC, Boucle de l'Équateur) et les lacunes juridiques (loi n°003/2015) limitent également la coopération énergétique régionale et freinent l'ambition du Gabon de devenir un hub énergétique régional.

1.2. DÉFIS LIÉS AUX INÉGALITÉS D'ACCÈS ET VÉTUSTÉ DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

128. Le secteur de l'eau au Gabon est marqué par d'importantes inégalités d'accès à l'eau potable, notamment entre les zones urbaines et rurales. Bien que le taux d'accès urbain soit de 93 %, seulement 58 % de la population urbaine est effectivement raccordée au réseau, avec plus de 40 % de pertes dans la distribution de l'eau, représentant environ 320 000 m³/jour distribués, principalement saturés à Libreville. L'accès à l'eau en milieu rural reste très limité, avec environ 2 000 points d'eau manuels, et de nombreuses régions ne disposent pas de mini-réseaux d'approvisionnement en eau.

129. Le secteur est également confronté à des coupures fréquentes et à une qualité du service précaire, avec des écarts aux normes sanitaires et des risques

sanitaires liés à l'eau contaminée, en particulier dans les zones informelles. La gestion des ressources hydriques est inefficace, en raison du manque de données actualisées sur les bassins et aquifères, de la pollution croissante (industrielle, agricole) et de la surexploitation des nappes phréatiques. Les vulnérabilités climatiques, notamment la variabilité pluviométrique et les phénomènes de sécheresse et d'inondation, exacerbent les risques sanitaires et augmentent les coûts de gestion du secteur.

130. La saturation des stations de production et des réservoirs a entraîné une surcapacité de distribution et une perte considérable d'eau dans les réseaux (fuites, cassures), nécessitant un renouvellement urgent de près de 1 200 km de réseau. La gestion des ressources en eau reste inefficace en raison du manque de suivi des bassins et des problèmes de pollution industrielle et agricole.

1.3. DÉFIS LIÉS À L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET AUX FINANCEMENTS

131. Les réformes nécessaires pour améliorer les secteurs de l'énergie et de l'eau sont limitées par une gouvernance et coordination institutionnelles faibles. Les chaînes de responsabilité sont souvent floues, les audits sont incomplets et l'application des contrats de performance reste insuffisante. L'ARSEE (Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau et de l'Électricité) est sous-dotée, ce qui nuit à la transparence du secteur, particulièrement dans la gestion des tarifs de l'eau et de l'électricité.

132. La séparation des secteurs de l'eau et de l'électricité, prévue pour 2023-2024, représente une transition complexe, tant sur les aspects juridiques qu'organisationnel. Cette réforme se heurte à des résistances internes (syndicats et cadres) et à une instabilité politique potentielle. En outre, la répartition des rôles entre les ministères et la faible participation locale compliquent la gestion des services publics essentiels et érodent la confiance de la population dans la gestion de ces ressources.

133. Le financement des réformes reste un défi majeur, avec des recouvrements faibles, des impayés importants, notamment de la part des gros clients et de l'État, et une dépendance excessive aux partenariats public-privé (PPP) et aux subventions (150 milliards FCFA/an pour l'énergie). La procédure administrative complexe entrave l'accès aux financements externes et la mise en œuvre des projets d'infrastructure.

134. L'absence de digitalisation dans la gestion des ressources, en particulier des compteurs intelligents, empêche une gestion efficace de la consommation énergétique et de l'eau. Les normes environnementales sont mal appliquées, notamment les normes ISO 14001 et les normes régionales de la CEEAC, ce qui aggrave les impacts non compensés tels que les déplacements de populations et la pollution.

Tableau n°4 : Présentation synthétique des défis et enjeux de l'électricité et l'eau.

Secteur	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Électricité	Déficit et vétusté des infrastructures de production, d'infrastructures et réseau de transport limité		Moderniser et renforcer les infrastructures énergétiques afin d'améliorer la couverture nationale et assurer l'accès équitable et durable à l'électricité.
Eau potable	Déficit et vétusté des infrastructures de production, de traitement, de stockage et la distribution. Inégalités d'accès et coupures fréquentes. - Capacité de traitement limitée.		Assurer l'accès à eau potable à tous
Gouvernance (eau & électricité)	Coordination institutionnelle défaillante		garantir une gestion efficace du secteur afin d'assurer la souveraineté énergétique

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

2. DÉFIS LIÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET AU DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL

135. Le marché du travail gabonais traverse une crise profonde, avec un taux de chômage global de 36,4% qui atteint des pics alarmants de 40% chez les jeunes diplômés. Cette situation est exacerbée par l'inadéquation persistante entre formation et emploi, ainsi que par la prédominance du secteur informel qui offre des emplois précaires et dénués de protection sociale. L'écosystème entrepreneurial peine à émerger, freiné par l'accès limité au financement, le crédit au secteur privé ne représentant que 14% du PIB et par l'absence de structures d'accompagnement adaptées. Les jeunes entrepreneurs se heurtent à des obstacles multiples : taux d'intérêt prohibitifs, manque de mentorat, insuffisance d'infrastructures dédiées et lourdeurs administratives. Pourtant, des secteurs porteurs comme l'agriculture, le numérique et le tourisme offrent des potentialités considérables qui restent sous-exploitées.

136. Ces défis se traduisent donc par des difficultés d'insertion des jeunes, notamment en raison de l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins du marché de l'emploi, ainsi que par des disparités régionales marquées. À cela s'ajoutent un accès insuffisant aux financements et un environnement des affaires encore peu favorable à l'initiative privée.

2.1. DÉFIS LIÉS À L'INSERTION DES JEUNES ET AUX DISPARITÉS RÉGIONALES

137. Le Gabon compte plus de 20 000 établissements entrepreneuriaux, mais une grande majorité sont des micro-entreprises opérant dans l'informel, sans accès aux services financiers formels ou aux incitations fiscales. L'accès au financement reste l'un des principaux obstacles, avec un faible taux de crédit domestique au secteur privé, représentant seulement 14 % du PIB, bien en deçà de la moyenne régionale. Les PME et startups rencontrent des difficultés d'accès

à des financements adaptés, en raison de taux d'intérêt élevés, du manque de garanties suffisantes et de l'absence de produits financiers spécifiques. Les réformes législatives comme la révision du Code des Investissements et la Loi sur les PME ont été mises en place pour soutenir l'entrepreneuriat, mais leur mise en œuvre reste lente, freinée par des retards administratifs, une faible coordination entre les institutions publiques et un manque de transparence dans l'attribution des financements publics.

2.2. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL ET OBSTACLES AU FINANCEMENT

138. Les jeunes entrepreneurs rencontrent des difficultés pour accéder au financement, à cause de taux d'intérêt élevés et de garanties insuffisantes. Le manque de mentorat et d'un accompagnement institutionnel efficace est également un frein majeur à leur succès. Bien que des structures comme SING Gabon et Junior Achèvement Gabon (JA Gabon) apportent leur soutien aux jeunes entrepreneurs, le nombre d'incubateurs et d'accélérateurs reste insuffisant pour répondre à la demande croissante, et ces structures manquent souvent de ressources financières suffisantes. En outre, le manque d'infrastructures adaptées, telles que des espaces de coworking modernes et des zones industrielles adaptées aux jeunes entreprises, limite leur développement. Le système éducatif reste largement théorique, avec une faible corrélation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail, ce qui freine l'insertion professionnelle dans les secteurs porteurs.

139. En conclusion, malgré les efforts réalisés pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes, plusieurs défis demeurent. Pour exploiter pleinement le potentiel entrepreneurial des jeunes Gabonais, il est indispensable de renforcer les par-

tenariats public-privé, de simplifier les démarches administratives, d'accélérer l'accès au financement et de développer un écosystème entrepreneurial plus solide. Ce faisant, le Gabon pourrait réussir à diversifier son économie, à promouvoir une croissance inclusive et à réduire les inégalités grâce à des emplois durables pour les jeunes.

140. Les jeunes entrepreneurs rencontrent des difficultés pour accéder au financement, à cause de taux d'intérêt élevés et de garanties insuffisantes. Le manque de mentorat et d'un accompagnement institutionnel efficace est également un frein majeur à leur succès. Bien que des structures comme SING

Gabon et Junior Achievement Gabon (JA Gabon) apportent leur soutien aux jeunes entrepreneurs, le nombre d'incubateurs et d'accélérateurs reste insuffisant pour répondre à la demande croissante, et ces structures manquent souvent de ressources financières suffisantes. En outre, le manque d'infrastructures adaptées, telles que des espaces de coworking modernes et des zones industrielles adaptées aux jeunes entreprises, limite leur développement. Le système éducatif reste largement théorique, avec une faible corrélation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail, ce qui limite l'insertion professionnelle dans les secteurs porteurs.

3. DÉFIS LIÉS À LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ET AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DU NUMÉRIQUE

141. Le diagnostic stratégique du Pilier 3 met en évidence les défis structurels majeurs auxquels le Gabon est confronté dans les domaines des logements, des infrastructures de transport, et du secteur numérique, en soulignant l'importance de transformer ces secteurs pour garantir un développement inclusif et durable. En d'autres termes, ces défis concernent notamment les secteurs routier, portuaire, aéroportuaire et des technologies de l'information et de la communication. Les insuffisances constatées se traduisent par un coût élevé du transport intérieur, un faible niveau d'intégration économique régionale et une marginalisation accrue des zones rurales. Elles constituent ainsi un frein majeur à la diversification économique et à l'industrialisation du pays.

3.1. DÉFIS LIÉS À LA RÉDUCTION DU DÉFICIT EN LOGEMENTS

142. Le Gabon souffre d'un déficit de 300 000 unités de logements depuis longtemps, particulièrement dans le secteur des logements sociaux pour la population à faible ou moyen revenu. Ce déficit est exacerbé par l'urbanisation rapide, en particulier à Libreville et Port-Gentil. Une part significative de la population vit dans des quartiers informels, avec un accès limité aux infrastructures de base telles que l'eau, l'électricité et l'assainissement. La centralisation des infrastructures de logement dans les zones urbaines et l'absence de projets d'envergure dans les zones rurales accentuent les inégalités territoriales. Par ailleurs, le Gabon est confronté à des vulnérabilités climatiques, telles que les inondations fréquentes et l'érosion côtière, menaçant les infrastructures et habitations, en particulier à Libreville. Le manque de financement et d'une stratégie de logement, empêche un développement rapide et durable du secteur

3.2. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (TERRESTRE, FERROVIAIRE, MARITIME ET AÉRIEN)

143. Le secteur des transports au Gabon demeure confronté à de profondes insuffisances structurelles qui entravent la mobilité des personnes et des biens, la compétitivité économique ainsi que la cohésion territoriale. Malgré des efforts consentis au cours des dernières décennies, les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires restent inégalement développées, mal entretenues et souvent concentrées dans les zones côtières.

144. Le réseau routier, principal vecteur de circulation intérieure, souffre d'un faible taux de bitumage moins de 25 % des routes nationales selon la Banque mondiale (2023) et d'un entretien insuffisant. Les routes secondaires, essentielles pour relier les zones rurales sont fréquemment impraticables pendant la saison des pluies, accentuant l'enclavement de vastes territoires comme l'Ogooué-Ivindo, la Ngounié ou la Nyanga. Cette situation limite l'accès des populations aux services sociaux de base et entrave la commercialisation des produits agricoles et forestiers.

145. Sur le plan ferroviaire, le Transgabonais, unique ligne du pays reliant Owendo à Franceville, reste stratégique mais vieillissant. Les interruptions récurrentes du trafic, dues à des glissements de terrain et à un entretien insuffisant, perturbent la logistique nationale et les exportations minières. La faible densité du réseau ferroviaire ne permet pas de relier efficacement les zones productives aux pôles économiques émergents.

146. Les infrastructures portuaires, notamment à Owendo et Port-Gentil, jouent un rôle crucial dans le commerce extérieur, mais leur capacité logistique demeure limitée face à la croissance des flux. Les coûts de manutention, les délais de dédouanement et l'insuffisance d'équipements modernes freinent la

compétitivité des exportations gabonaises. En outre, la connexion entre les ports et l'arrière-pays reste insuffisante, faute de corridors logistiques intégrés.

147. Enfin, le transport aérien, bien que vital pour un pays à faible densité de population et à relief accidenté, reste concentré autour des aéroports de Libreville et Port-Gentil en raison de la densité des activités économiques. De nombreux aéroports secondaires (Makokou, Tchibanga, Koulamoutou) sont sous-exploités ou nécessitent une réhabilitation, limitant ainsi l'aménagement équilibré du territoire et la connectivité régionale.

148. Dans l'ensemble, ces insuffisances se traduisent par un coût élevé du transport intérieur, un faible niveau d'intégration économique régionale et une marginalisation des zones rurales. Elles constituent un frein majeur à la diversification économique et à l'industrialisation du pays.

3.3. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

149. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années, notamment avec la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Numérique et le déploiement de la fibre optique nationale, le Gabon fait encore face à d'importants défis dans le développement du secteur numérique. Ces obstacles freinent la transformation digitale de l'économie, la modernisation de l'administration et l'inclusion numérique des populations. Le premier défi réside dans l'insuffisance et la

vétusté des infrastructures numériques. Si la couverture en fibre optique s'est étendue grâce au projet CAB4 (Central African Backbone), plusieurs zones rurales et de l'intérieur du pays restent mal desservies en haut débit. Le second défi concerne la fracture numérique entre zones urbaines et rurales, mais aussi entre les populations. Libreville, Port-Gentil et Franceville concentrent la majorité des infrastructures et des services numériques, tandis que les provinces intérieures accusent un retard marqué. Cette inégalité territoriale crée un déséquilibre dans l'accès à l'information, à la formation en ligne et aux opportunités économiques offertes par le digital.

150. Le déficit de compétences numériques n'est pas en reste. Le système éducatif et universitaire peine encore à intégrer pleinement les formations liées aux métiers du numérique, à l'intelligence artificielle ou à la cybersécurité. Cette carence freine l'émergence d'un véritable écosystème d'innovation et de start-ups locales capables de soutenir la transformation digitale nationale.

151. Ces défis combinés réduisent le potentiel du numérique comme levier de diversification économique, d'amélioration de la gouvernance et d'inclusion sociale. Le développement d'une infrastructure numérique fiable, la baisse du coût de la connectivité et la promotion des compétences digitales constituent donc des priorités stratégiques pour faire du numérique un moteur de la croissance durable et inclusive du Gabon.

Tableau n°5 : Défis du développement des infrastructures stratégiques.

Secteurs clés de développement des infrastructures	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Logements	Déficit de logements, notamment dans les segments abordables		Réduire le déficit de logements et assurer un meilleur accès à la propriété et un développement urbain plus équilibré.
Transport	Réseau de transport insuffisant pour soutenir la croissance et la connectivité		Améliorer la connectivité interne et régionale, faciliter la mobilité des biens et des personnes et soutenir l'industrialisation du pays.
Couverture numérique	Fracture numérique et couverture internet insuffisante en zones rurales		Réduire la fracture numérique et inclusion économique accrue grâce à l'amélioration des infrastructures numériques et de la couverture internet.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

4. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE

152. Le Pilier 4, qui concerne le capital humain et la justice sociale, est un élément central du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030) du Gabon. Ce pilier vise à promouvoir un développement inclusif, à réduire les inégalités sociales et territoriales, et à assurer l'accès universel

à des services essentiels tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et l'emploi. Les défis sont nombreux et sont dus à des contraintes structurelles, institutionnelles, financières et sociales qui freinent la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 3, 4, 5, 8, 10, 16, ainsi

que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Ce diagnostic met en lumière les défis qui doivent être relevés pour transformer le capital humain du Gabon en levier de croissance durable et de cohésion nationale.

4.1. DÉFIS LIÉS AUX INÉGALITÉS D'ACCÈS, SOUS-FINANCEMENT ET FRAGILITÉ SYSTÉMIQUE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

153. Le secteur de la santé au Gabon est marqué par des inégalités d'accès et un sous-financement chronique. En dépit d'un taux d'accès urbain à la santé de 93%, seules 58% des populations urbaines sont effectivement raccordées aux services de santé, tandis que l'accès rural demeure limité, avec des infrastructures vieillissantes. Le pays souffre d'une mortalité maternelle élevée (227 pour 100 000 naissances) et d'un taux de mortalité infantile de 39 % pour les enfants de moins de 5 ans. En parallèle, des maladies comme le VIH, le paludisme et la malnutrition frappent durement la population, en particulier

les enfants, représentant respectivement 4-5 %, 24 % et 61 % des enfants.

154. Le financement du système de santé demeure insuffisant et peu efficace. Malgré la mise en place de la CNAMGS pour favoriser la couverture maladie, les ressources allouées restent limitées et la gestion souvent marquée par des retards de remboursement et un faible contrôle des dépenses. Les hôpitaux publics souffrent de maintenance défaillante et de ruptures fréquentes d'approvisionnement en médicaments essentiels. Cette fragilité financière pèse sur la qualité des soins et contribue à l'augmentation des dépenses privées de santé des ménages

155. Le déficit de ressources humaines et de gouvernance sanitaire représente un enjeu majeur. Le manque de médecins spécialistes, la faible formation continue du personnel et l'exode des professionnels vers le privé ou l'étranger limitent la performance du secteur. À cela s'ajoutent une coordination institutionnelle insuffisante et une faible digitalisation du système d'information sanitaire. Ces faiblesses compromettent la capacité du Gabon à garantir une couverture sanitaire universelle.

Tableau n°6 : Présentation synthétisée des défis de réduction des inégalités sociales.

Secteurs clés de réduction des inégalités	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Éducation	Inégalités d'accès à l'éducation, principalement entre les zones urbaines et rurales.		Assurer l'accès à l'éducation de qualité pour tous, réduire des disparités géographiques et améliorer l'employabilité des jeunes.
Santé	Accès limité aux soins de santé, notamment dans les zones rurales, et sous-financement du secteur.		Assurer l'accès équitable aux soins de santé de qualité, amélioration des conditions sanitaires en zones rurales.
Autonomisation des femmes et des jeunes	Inégalités socio-économiques, avec un accès limité à l'emploi et à l'autonomisation économique pour les femmes et les jeunes.		Réduire la pauvreté grâce à l'autonomisation économique, améliorer les opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

4.2. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

156. Le système éducatif gabonais fait face à des défis structurels majeurs qui freinent son efficacité et sa capacité à répondre aux besoins du pays. La massification des effectifs scolaires, notamment dans le primaire et le secondaire, s'est souvent faite au détriment de la qualité. Les infrastructures sont insuffisantes et parfois vétustes, entraînant une surcharge des salles de classe et une insuffisance de matériel pédagogique. Cette situation affecte les performances scolaires et accentue les disparités entre établissements urbains et ruraux.

157. Par ailleurs, le système souffre d'une inégale répartition des ressources humaines et matérielles. Les zones rurales manquent cruellement d'enseignants qualifiés, tandis que les grandes villes concentrent l'essentiel des cadres et des moyens éducatifs. Le taux d'abandon scolaire reste élevé, en particulier

chez les filles et les populations vulnérables. Ces déséquilibres compromettent l'équité du système et limitent les chances d'accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous les enfants gabonais.

158. Enfin, l'un des principaux défis réside dans l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi. Les programmes d'enseignement restent peu adaptés aux exigences des secteurs productifs et aux nouvelles compétences liées à l'économie numérique. L'insuffisance de l'enseignement technique et professionnel, ainsi que la faible articulation entre l'école et l'entreprise, freinent l'employabilité des jeunes. Ces difficultés soulignent la nécessité d'une réforme profonde du système éducatif pour le rendre plus équitable, performant et orienté vers le développement économique du pays

5. DÉFIS LIÉS À LA CROISSANCE, LA DIVERSIFICATION ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE

159. Depuis plusieurs années, le Gabon a engagé des stratégies visant à diversifier son économie afin de réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières. Toutefois, le Diagnostic stratégique met en évidence une série de défis cruciaux auxquels le pays fait face pour passer d'une économie extractive à une croissance inclusive, durable et diversifiée.

160. Ces défis sont répartis sur plusieurs sous-secteurs, allant du secteur pétrolier et gazier, aux mines, en passant par l'industrie manufacturière, le transport, les infrastructures, les services numériques, et le développement durable. L'insuffisance d'investissements dans l'industrie, l'agriculture et les infrastructures limite la modernisation et la compétitivité de l'économie nationale. Le secteur privé demeure peu développé et concentré sur les activités extractives, avec un nombre limité de PME innovantes capables de dynamiser de nouvelles filières. L'économie reste fragile face aux chocs externes tels que les variations des prix des matières premières, les crises sanitaires ou les catastrophes climatiques

5.1. DÉFIS LIÉS À LA DÉPENDANCE AUX HYDROCARBURES ET ÉCONOMIE PEU DIVERSIFIÉE

161. L'économie gabonaise demeure fortement tributaire du secteur pétrolier, qui représente environ 25 % du PIB, 40 % des recettes publiques et 70 % des exportations en 2023. Cette concentration expose le pays aux fluctuations des prix mondiaux et limite la diversification économique. Le secteur pétrolier montre des signes d'essoufflement, avec un déclin structurel de la production, tandis que le potentiel gazier et minier reste sous-exploité. L'industrie manufacturière peine à décoller (moins de 10% du PIB) et la transformation locale des ressources naturelles reste marginale. Les infrastructures logistiques défaillantes et la fracture numérique entravent la compétitivité, et la dépendance alimentaire (60-70% des besoins importés) expose le pays à l'insécurité nutritionnelle.

162. Cette concentration rend le pays vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux et limite la résilience économique.

5.2. DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES.

163. Le développement des infrastructures économiques au Gabon fait face à plusieurs défis majeurs qui freinent la croissance et la diversification de l'économie. Le réseau routier reste limité et inégalement réparti, avec seulement 7 000 km de routes bitumées desservant principalement Libreville et les villes portuaires, tandis que le réseau ferroviaire reste concentré sur le transport minier. L'accès à l'électricité demeure partiel, avec seulement 67 % de la population

connectée et des interruptions fréquentes qui ralentissent l'industrialisation. Les infrastructures portuaires et logistiques, notamment le port d'Owendo, connaissent des congestions et des coûts élevés, affectant l'exportation des produits. L'accès aux technologies numériques, bien qu'en progression avec un taux de pénétration de 60 %, reste limité hors des zones urbaines, réduisant l'efficacité du commerce et des services modernes. Enfin, le manque de financement pour la maintenance des infrastructures existantes entraîne une dégradation rapide et compromet la durabilité des investissements publics.

5.3. DÉFIS LIÉS AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT.

164. Le financement de l'économie gabonaise demeure un défi majeur, en particulier pour les PME, l'agro-industrie et les secteurs innovants. L'accès au crédit est limité, avec seulement 30 % de la population bancarisée et des taux d'intérêt souvent supérieurs à 10 %, freinant l'investissement privé et la création d'entreprises. Le système bancaire, concentré autour de quelques grandes institutions, offre peu de financements à long terme adaptés aux projets structurants, tandis que le marché financier reste peu développé, limitant le recours aux capitaux privés. L'économie dépend largement des financements publics et de l'aide extérieure, ce qui réduit son autonomie et expose le pays aux aléas des flux internationaux. Enfin, le manque de produits financiers diversifiés et de garanties adaptées accroît le risque perçu par les investisseurs et limite l'accès au financement pour les secteurs non traditionnels.

5.4. DÉFIS LIÉS À LA DISPONIBILITÉ DES COMPÉTENCES.

165. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un défi majeur pour le Gabon, limitant la croissance et la diversification économique. Le pays souffre d'un déficit de compétences techniques et professionnelles dans des secteurs clés tels que l'industrie, l'agroalimentaire et les technologies de l'information, avec plus de 40 % des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement (Ministère de l'Emploi, 2023). L'inadéquation entre le système éducatif et les besoins du marché se traduit par un taux de chômage des jeunes diplômés d'environ 35 % (Banque Mondiale, 2024), tandis que la fuite des cerveaux prive certains secteurs stratégiques de talents indispensables. Par ailleurs, les métiers techniques restent peu valorisés et la limitation de l'offre de formation continue, réduit la capacité des travailleurs à s'adapter aux évolutions technologiques et aux nouveaux métiers, et freine ainsi l'innovation et la productivité des entreprises

166. Le déficit des compétences au niveau local, limite l'expansion et l'innovation des entreprises ain-

si que l'attractivité des grandes firmes capable de booster le tissu économique du pays.

Tableau n°7 : Défis d'accélération de la diversification de l'économie.

Secteurs clés de diversification	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Agriculture	Forte dépendance aux hydrocarbures, exposant le pays aux fluctuations des prix du pétrole		Réduire la dépendance économique au pétrole, accroître la production locale et la diversification des exportations agricoles
Industrie manufacturière	Manque de compétitivité et transformation locale insuffisante		Créer de nouveaux emplois industriels, réduire la dépendance aux importations et renforcer l'autosuffisance
Économie numérique	Fracture numérique et manque d'infrastructures de base		Stimuler l'innovation, l'inclusion économique et l'entrepreneuriat numérique, intégrant le Gabon dans l'économie numérique mondiale

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

Tableau n°8 : Défis du renforcement de la souveraineté.

Secteurs clés de renforcement de la souveraineté alimentaire	Défis à surmonter	Réponses stratégiques	Résultats attendus
Agriculture locale	Dépendance élevée aux importations alimentaires (60-70%)		Augmenter la productivité agricole locale, diversification des sources alimentaires et réduction de la dépendance aux importations.
Industrialisation du secteur agroalimentaire	Sous-développement du secteur agricole et faiblesse des exploitations locales		Créer des emplois dans l'agro-industrie, avec un renforcement de la capacité du pays à transformer ses ressources agricoles en produits finis.
Réduction de la dépendance alimentaire	Manque d'infrastructures de stockage et d'un système de sécurité alimentaire efficace	.	Réduction progressive de la dépendance alimentaire, amélioration de la nutrition et assurance de la sécurité alimentaire pour la population.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

6. DÉFIS LIÉS À L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET AU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

167. La gouvernance gabonaise fait face à des défis multidimensionnels. Le système judiciaire souffre de politisation et de lenteurs, tandis que la corruption persiste malgré les institutions dédiées. L'administration publique, caractérisée par une centralisation excessive et une faible productivité, nécessite une modernisation urgente. La décentralisation bute sur

des financements insuffisants et un manque de capacités locales. La digitalisation des services publics progresse lentement, entravée par des disparités géographiques et un déficit de compétences. Les forces de sécurité requièrent une modernisation et une meilleure coordination, tandis que la diplomatie gabonaise doit renforcer son influence internationale.

Tableau n°9 : Défis du renforcement de la gouvernance et de la transparence.

Secteurs clés de gouvernance et transparence	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Réforme de l'administration publique	Centralisation excessive du pouvoir, inefficacité administrative		Mettre en place une décentralisation plus poussée, réduire la bureaucratie et améliorer la productivité des fonctionnaires grâce à des formations et la digitalisation.
Lutte contre la corruption	Corruption persistante dans le secteur public et privé	.	Réduire significativement la corruption, avec des institutions publiques plus transparentes et responsables dans l'utilisation des fonds publics.

Secteurs clés de gouvernance et transparence	Défis à surmonter	Indicateurs clés	Enjeux stratégiques
Indépendance du système judiciaire	Système judiciaire politisé et inefficace		Garantir l'indépendance du système judiciaire par des réformes institutionnelles et la mise en place de tribunaux spécialisés pour une justice rapide et équitable.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

Figure n°9 : Vue d'ensemble des défis à relever par le PNCD 2026-2030.



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

PARTIE II : CADRE STRATEGIQUE DU PNCD 2026-2030



CHAPITRE III : LES FONDEMENTS DU PNCD 2026-2030

168. Le Plan National de Croissance et du Développement (PNCD) 2026-2030 est porté par les hautes orientations du Président de la République, intégrant les ambitions stratégiques de la Vision Gabon 2050,

en cohérence avec les engagements internationaux l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

1. VISION GABON 2050 ET SES AXES STRATÉGIQUES

169. Vision Gabon 2025 est un cadre de référence fixant le cap à long terme du développement national. Adoptée par tous les acteurs de développement dans le pays, elle oriente l'ensemble des politiques publiques et guide les stratégies sectorielles. Elle sert de base pour la définition des résultats de développement à long terme, mesurés à travers un ensemble d'indicateurs clés de performance nationaux. Elle est formulée de la façon suivante : «Le Gabon, un modèle de développement au rayonnement sous-régional et international basé sur une économie de production, la bonne gouvernance, la préservation de sa nature et un développement humain inclusif et durable».

170. L'ambitieuse Vision Gabon 2025 s'articule autour de cinq (5) piliers fondamentaux qui en dessinent les contours stratégiques et en définissent les priorités, à savoir : (i) Pilier 1 : Le Gabon, un modèle économique de production et de prospérité partagée ; (ii) Pilier 2 : Le Gabon, un exemple de bonne gouvernance ; (iii) Pilier 3 : Le Gabon, un pays qui rayonne au niveau sous-régional et à l'international ; (iv) Pilier 4 : Le Gabon, une référence en matière de préservation de la biodiversité ; (v) Pilier 5 : Le Gabon, un pays au développement humain inclusif et durable.

171. Premièrement, elle vise l'établissement d'un modèle économique robuste fondé sur la production et la prospérité partagée, marquant une rupture définitive avec la dépendance aux matières premières brutes.

Deuxièmement, elle ambitionne de faire du Gabon un exemple de bonne gouvernance, s'appuyant sur des institutions solides et la confiance citoyenne restaurée. Troisièmement, elle promeut un rayonnement accru au niveau régional et international grâce à une diplomatie économique et environnementale proactive. Quatrièmement, elle positionne le Gabon comme référence en matière de préservation de la biodiversité, valorisant son immense patrimoine naturel de manière durable. Enfin, elle garantit un développement humain inclusif, assurant l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la protection sociale pour tous les Gabonais.

172. La Vision du PNCD 2026-2030 doit impérativement s'arrimer à la Vision Gabon 2050, de sorte à assurer une cohérence parfaite entre ces deux documents de référence, pour poser des bases solides d'une transformation structurelle durable. Prenant en compte l'ambition de croissance économique forte affichée par les autorités, qui devrait être portée à deux chiffres à l'horizon du Plan, la Vision du PNCD 2026-2030 peut donc s'énoncer ainsi qu'il suit :

«Le Gabon, un État prospère, stable et inclusif, porté par une économie diversifiée et résiliente, une croissance forte et soutenue, atteignant un taux de croissance économique à deux chiffres d'ici à 2030».

2. LE PROJET DE SOCIÉTÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : «BÂTISSONS L'ÉDIFICE NOUVEAU»

173. Le projet de société du Président de la République fait référence également à la vision de prospective « Gabon 2050 ». Intitulé «Bâtissons un édifice nouveau», il exprime la vision du Président de la République en ces termes : «Ma vision est celle d'un Gabon renaissant, où chaque citoyen a la possibilité de participer à la création de la richesse nationale et de bénéficier équitablement de ses fruits.» Cette Vision Présidentielle se décline en six (6) piliers ainsi qu'il suit : (i) Pilier 1 : Électricité, eau et réformes du secteur ; (ii) Pilier 2 : Entrepreneuriat et employabilité des jeunes ; (iii) Pilier 3 : Logements, infrastructures de transport et numériques ; (iv) Pilier 4 : Capital humain et justice sociale ; (v) Pilier 5 : Économie et dé-

veloppement durable ; (vi) Pilier 6 : Gouvernance et institutions.

174. Cette vision stratégique repose sur un programme ambitieux et pragmatique visant à transformer le pays sur les plans économique, social, infrastructurel et institutionnel, en plaçant l'amélioration des conditions de vie des citoyens au cœur des priorités. Elle consacre l'accès à l'eau et à l'électricité comme des droits fondamentaux, marquant un virage dans la politique sociale. Le renforcement d'un système de santé souverain et performant est priorisé pour assurer des soins locaux de qualité et attirer le tourisme médical. L'économie digitale y tient également une place de choix, impulsée par la création

d'un pôle numérique d'excellence dédiée à la formation de l'élite africaine. La jeunesse, vue comme un levier essentiel du développement, bénéficiera plus largement de centres de redressement, de pôles agricoles innovants et d'un programme de microcrédits pour la création d'emplois décents. Dans le même sens, les infrastructures sont placées au centre des préoccupations des plus hautes autorités de l'État : modernisation du réseau routier national, facilitation de l'accès à la propriété, accélération de l'aménagement du territoire.

175. Le projet de société du Président de la République intègre également la digitalisation de l'administration et des mécanismes de lutte efficace contre la corruption pour promouvoir une gouvernance moderne et transparente. Le soutien à la diaspora n'est pas en reste : il vise à mobiliser les forces vives gabonaises à l'étranger, et renforcer ainsi l'inclusivité nationale. Des initiatives culturelles et sportives valorisant les talents et consolidant la cohésion sociale sont également prises en compte... Globalement, ce programme multisectoriel oriente le Gabon vers le bien-être citoyen, la diversification économique et un

développement durable, servant de socle à l'émergence d'un pays souverain et prospère.

176. Le PNCD, plan national de moyen terme, décline les orientations de la Vision « édifice nouveau » en priorités programmatiques sur 5 ans, avec des cibles claires à atteindre d'ici 2030.

Figure n°10 : Articulation vision de développement – Plan National de Croissance et de Développement.



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

3. ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (LES ODD, L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE)

177. L'élaboration du PNCD s'inscrit également en parfaite conformité avec les engagements internationaux du Gabon, en particulier sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. De sorte que 80 % des projets du PNCD seront alignés sur ces cadres de référence internationaux, favorisant une synergie entre les niveaux local, régional et international. Cet alignment stratégique assure la cohérence des politiques nationales avec les cadres de développement continental et mondial, tout en respectant les spécificités et priorités nationales. Ce qui facilitera la coordination des interventions des partenaires internationaux, notamment multilatéraux.

3.1. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

178. Les orientations stratégiques du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030) intègrent pleinement les engagements du pays relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Par exemple, les fondations stratégiques (souveraineté énergétique et numérique) soutiennent directement l'ODD 7, tandis que les leviers transversaux (capital humain et gouvernance) renforcent l'ODD 4 (éducation de qualité). Cette intégration holistique non seulement garantit la soutenabilité des investissements, mais aussi mobilise des financements additionnels conséquents, notamment via des fonds

comme le Green Climate Fund et la Banque Africaine de Développement (BAD).

179. L'alignement avec les ODD est systématique et mesurable, positionnant le PNCD comme un instrument national pour accélérer la réalisation des 17 objectifs mondiaux, avec un focus sur ceux les plus critiques pour le contexte gabonais. L'ODD 8 (travail décent et croissance économique) est au cœur de l'Axe Final 1 (économie diversifiée), où la création de 200 000 emplois formels et la diversification non-pétrolière (agro-industrie, mines) visent à doubler le PIB par habitant d'ici 2030, en droite ligne avec l'objectif global de 7 % de croissance pour les pays les moins avancés. De même, l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) est intégré à l'Axe Final 2 (patrimoine naturel), via les systèmes MRV carbone et la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), dépassant les Contributions Déterminées au niveau National (CND) de l'Accord de Paris et générant 300 milliards de FCFA annuels en crédits carbone. Les ODD 1 (fin de la pauvreté), 5 (égalité des sexes) et 10 (réduction des inégalités) sont transversaux, soutenus par le levier capital humain pour étendre la protection sociale à 1 million de vulnérables et réduire le taux de pauvreté de 33 % à 15 %, avec une parité genre dans les formations. Des indicateurs alignés, comme l'Indice de Développement Humain (IDH) amélioré de 40 points et un reporting annuel via le cadre ONU, permettront un suivi rigoureux, renforçant la crédibilité interna-

tionale du Gabon et attirant des partenariats avec l'ONU, l'Union Européenne et d'autres organisations.

3.2. ALIGNEMENT AVEC L'AGENDA 2063 DE UNION AFRICAINE (UA)

180. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine «L'Afrique que nous voulons» est également un référentiel clé pour le PNCD, alignant les ambitions nationales sur les sept aspirations continentales pour une intégration africaine accélérée et une croissance partagée. Ainsi, l'Aspiration 1 (une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable) est matérialisée par les axes finaux, où la croissance de 10 % et la valorisation du patrimoine naturel (88 % de couverture forestière maintenue) contribuent à l'Intégration Économique Africaine (AIA) via des filières exportatrices comme le bois transformé et l'écotourisme. L'Aspiration 2 (une Afrique politiquement unie, fondée sur les libertés, la démocratie et la bonne gouvernance) est soutenue par le levier gouvernance, avec des réformes anti-corruption et une décentralisation effective, favorisant la paix et la stabilité en Afrique Centrale. Les Aspirations 3 (une Afrique aux sociétés harmonieuses, pacifiques et sécurisées) et 7 (une Afrique forte, unie et influente) sont renforcées par les fondations sécurité et les infrastructures connectées, positionnant le Gabon comme hub logistique CEMAC et leader dans les né-

gociations climatiques africaines. Ce lien avec l'Agenda 2063 est opérationnalisé via des partenariats UA (ex. : Programme des Grands Travaux Transafricains) et un budget dédié de 500 milliards de FCFA pour des projets régionaux, comme les corridors routiers interconnectés.

3.3. ALIGNEMENT AVEC LES AUTRES ENGAGEMENTS

181. Au-delà des ODD et de l'Agenda 2063, le PNCD s'aligne sur d'autres engagements internationaux pertinents, tels que ceux de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour une convergence macroéconomique (inflation < 3 %, déficit budgétaire < 3 % du PIB) et l'Accord de Paris pour une transition énergétique verte (ODD 7 et 13). Ces alignements transversaux intègrent des principes comme l'inclusion (ODD 5 et 10) et la durabilité (ODD 12 et 15), avec 60 % des budgets territorialisés en régions pour réduire les disparités. Les effets attendus incluent une augmentation de 50 % des financements internationaux et une reconnaissance accrue dans les forums globaux (G20 Afrique, COP), tandis que des revues annuelles par une cellule M&E indépendante assureront l'ajustement continu. Cet alignement transforme ainsi les engagements internationaux en leviers concrets de croissance, renforçant la souveraineté gabonaise tout en contribuant à une Afrique et un monde plus durable.

Tableau n°10 : Matrice de correspondance stratégique : Alignement du PNCD avec le Programme Présidentiel, la Vision Gabon 2050 et les Agendas internationaux.

PNCD		Programme Présidentiel	Vision Gabon 2050	Agendas internationaux	
Axes	Programmes			Agenda 2063	ODD
Les fondamentaux : Consolider les prérequis au développement	Souveraineté énergétique et hydrique	Pilier 1 : Électricité, eau et réforme du secteur	Pilier 1 (Économie productive) et Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Infrastructures physiques et numériques	Pilier 3 : Logement, infrastructures de transport et numériques	Pilier 1 et Pilier 3 (Rayonnement sous-régional)	Aspiration 2 : Un continent intégré	ODD 9, ODD 11, ODD 17
	Sécurité et stabilité	Pilier 6 : Gouvernance et institutions	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 3	Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sécurisée	ODD 6, ODD 16
Les leviers transversaux : Accélérer la Transformation	Digitalisation et services publics numériques	Pilier 2 : Entrepreneuriat et Pilier 6 (Gouvernance)	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 4
	Capital humain (Éducation, santé, protection sociale)	Pilier 4 : Capital humain et justice sociale	Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique axée sur les populations Aspiration 5 : Afrique à forte identité culturelle	ODD 4, ODD 7
	Gouvernance et modernisation de l'État	Pilier 6 : Gouvernance, institutions et réforme de l'administration publique	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 5	Aspiration 3 : Une Afrique gouvernée démocratiquement, respectueuse des droits et de l'État de droit	ODD 16 ; ODD 17

PNCD		Programme Présidentiel	Vision Gabon 2050	Agendas internationaux	
Axes	Programmes			Agenda 2063	ODD
Les axes finaux : Réaliser les résultats de développement	Diversification économique et transformation locale	Pilier 5 : Économie et développement durable	Pilier 1 et Pilier 4 (Biodiversité)	Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Société inclusive	Pilier 4 et Pilier 6	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique solidaire et inclusive	ODD 1 ; ODD 10
	Patrimoine naturel préservé et valorisé	Pilier 5 : Économie verte et durabilité environnementale	Pilier 4 (Protection de la biodiversité et gestion durable des ressources)	Aspiration 7 : Une Afrique résiliente au changement climatique, avec une gestion durable des ressources naturelles	ODD 13, ODD 14, ODD 15

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

4. LA THÉORIE DU CHANGEMENT DU PNCD 2026-2030

4.1. LE MODÈLE CAUSAL FONDAMENTAL

182. La théorie du changement du PNCD 2026-2030 constitue le cadre logique qui explique comment les interventions stratégiques produiront les transformations souhaitées pour le Gabon, en visant une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Elle repose sur un séquençage causal rigoureux articulé autour de trois niveaux d'intervention interdépendants, où les fondations stratégiques posent les

bases indispensables, les leviers transversaux amplifient les capacités nationales, et les axes stratégiques finaux réalisent la vision globale.

183. L'enchaînement logique peut être résumé ainsi : si les fondations stratégiques sont posées et consolidées, et si les leviers transversaux sont actionnés de manière résolue, alors les axes stratégiques finaux seront atteints, menant à la réalisation de la vision 2030 d'un Gabon prospère et inclusif.

« **Si le Gabon investit de manière prioritaire dans ses Fondations Stratégiques** (énergie-eau, infrastructures, sécurité),

Et qu'il active de manière systématique les Leviers Transversaux (numérique, capital humain, bonne gouvernance),

Alors il créera les conditions propices pour atteindre ses Axes Finaux (économie diversifiée, société inclusive, environnement préservé) ;

Ce qui permettra la réalisation de la Vision Présidentielle : celle d'un Gabon prospère et digne d'envie .

184. Plus spécifiquement, le passage d'un niveau à l'autre est conditionné par le respect de certaines conditions préalables :

FONDACTIONS STRATÉGIQUES :

Si la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement sont assurés à tous les citoyens,

Si les infrastructures de développement socioéconomique sont renforcées

Si la sécurité et la stabilité nationale sont garanties,

Alors les prérequis au développement seront consolidés

185. Si l'accès universel et fiable à l'électricité est garanti,

186. Si l'accès à l'eau potable est assuré pour tous,

187. Si l'accès à l'assainissement est assuré au plus grand nombre,

188. Alors la couverture énergétique, en eau potable, et l'accès à l'assainissement seront assurés à tous les citoyens.

189. Si le réseau routier est densifié et l'état général du réseau amélioré,

- 190.** Si les autres infrastructures de transport (ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) sont développées et modernisées,
- 191.** Si les infrastructures numériques sont développées sur l'ensemble du territoire,
- 192.** Si le cadre de vie en milieu urbain est amélioré,
- 193.** Si l'offre de logements accessibles est développée,

- 194.** Alors les infrastructures seront renforcées et en mesure d'accompagner efficacement le développement socioéconomique du pays.
- 195.** Si la sécurité des personnes et des biens est renforcée,
- 196.** Si l'outil de défense nationale est modernisé,
- 197.** Alors la sécurité et la stabilité nationale seront garanties.

LEVIERS TRANSVERSAUX :

Si la transformation numérique est renforcée,
Si le capital humain est renforcé et valorisé,
Si la gouvernance est améliorée, notamment dans l'administration publique,
Si le secteur privé et l'investissement productif sont promus,
Alors la transformation économique et sociale sera accélérée.

- 198.** Si l'administration et les services publics sont digitalisés,
- 199.** Si l'innovation et l'entrepreneuriat numériques sont promus,
- 200.** Alors la transformation numérique sera renforcée.
- 201.** Si les systèmes d'éducation et de formation sont réformés et modernisés,
- 202.** Si l'employabilité et l'insertion professionnelle sont renforcées,
- 203.** Si l'accès et la qualité des services de santé sont améliorés,
- 204.** Si la protection sociale est renforcée,
- 205. Alors le capital humain sera renforcé et valorisé.**
- 206.** Si l'État de droit et la justice sont consolidés,

- 207.** Si l'efficacité et la transparence de l'action publique sont améliorées,
- 208.** Si la planification stratégique et opérationnelle est renforcée,
- 209.** Si la gestion des finances publiques est améliorée,
- 210.** Si la décentralisation est rendue effective,
- 211.** Si l'image et le rayonnement du Gabon à l'international sont améliorés,
- 212.** Alors la gouvernance et l'administration publique seront améliorées.
- 213.** Si la compétitivité du secteur privé et l'entreprenariat local sont renforcés,
- 214.** Si les mécanismes de financement de l'économie sont améliorés,
- 215.** Alors le secteur privé et l'investissement productif seront promus.

AXES STRATÉGIQUES FINAUX :

Si la diversification économique est renforcée, de façon à assurer une croissance forte, soutenue et durable,
Si l'inclusion sociale est promue,
Si la préservation et la valorisation du capital naturel sont assurées,
Alors les résultats de développement seront réalisés.

- 216.** Si les capacités de transformation et de valorisation locales du manganèse et d'autres minéraux stratégiques sont développées,
- 217.** Si l'industrie manufacturière de substitution aux importations de masse est développée,

- 218.** Si les produits agricoles à haute valeur ajoutée à l'exportation sont développés,
- 219.** Si la souveraineté alimentaire et nutritionnelle est promue,

220. Si l'industrie de bois de seconde et troisième transformation est développé de façon à éliminer complètement l'exportation de grumes,

221. Si le tourisme est promu, notamment sur la base de l'exceptionnelle biodiversité gabonaise et son patrimoine culturel,

222. Si la politique commerciale est renforcée,

223. Si le secteur pétrolier et gazier devient un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée,

224. Alors la diversification économique sera renforcée, de façon à assurer une croissance forte et soutenue.

225. Si les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables sont autonomisés,

226. Si la culture, le sport et la cohésion sociale sont promus,

227. Alors l'inclusion sociale sera promue.

228. Si l'économie verte devient un pilier de la croissance,

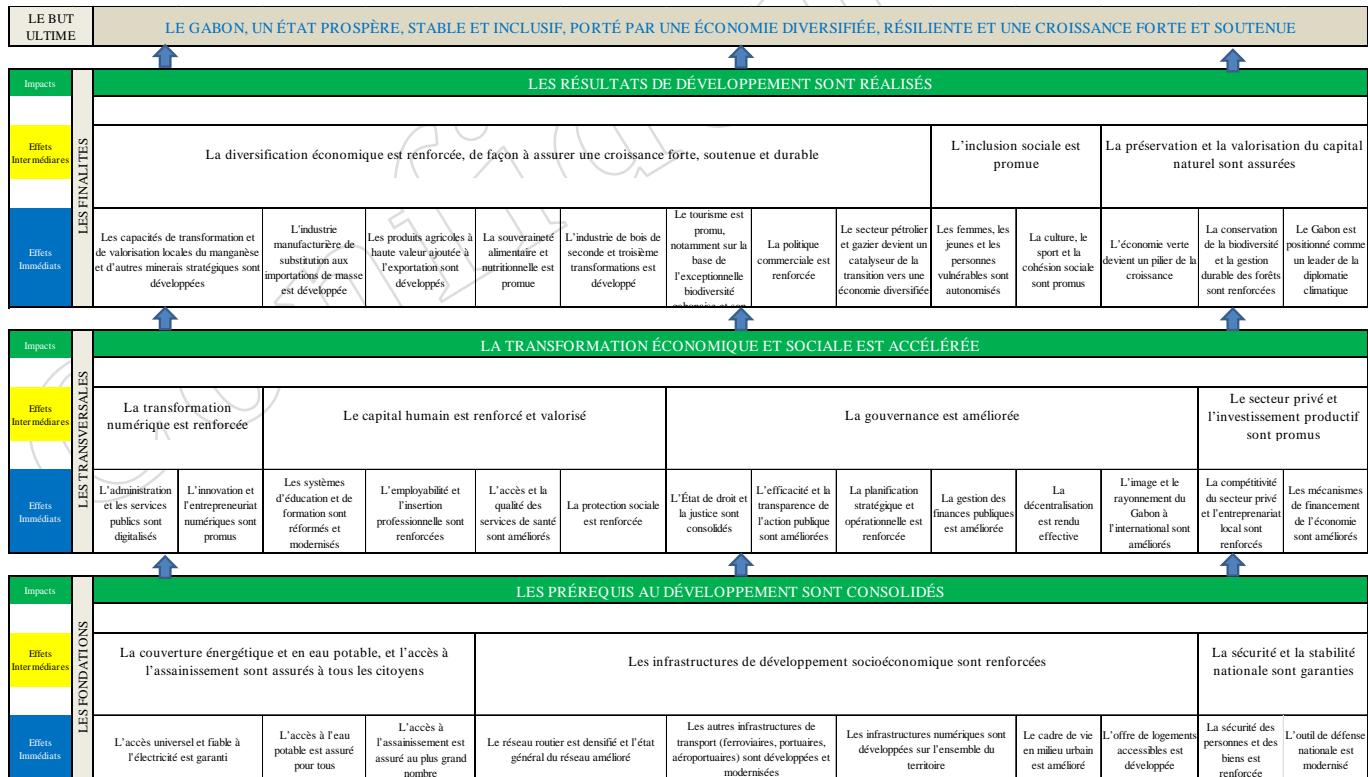
229. Si la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts sont renforcées,

230. Si le Gabon est positionné comme un leader de la diplomatie climatique,

231. Alors la préservation et la valorisation du capital naturel seront assurées.

232. La figure ci-dessous résume de façon illustrative les imbrications entre les différents niveaux d'effets et d'impacts permettant d'atteindre le but final tel qu'énoncé dans la vision stratégique du PNCD 2026-2030.

Figure n°11 : Schéma illustratif de la théorie du changement du PNCD 2026-2030.



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

4.2. LES MÉCANISMES ACCÉLÉRATEURS DE TRANSFORMATION

233. La réalisation d'une croissance annuelle à deux chiffres comme stipulé dans la vision du PNCD nécessite la mise en place de mécanismes accélérateurs spécifiques qui agissent comme des catalyseurs haute-pression sur l'ensemble de la chaîne de valeur stratégique. Ces accélérateurs créent des dynamiques multiplicatrices en intervenant sur les points de blocage critiques et en potentialisant l'impact des investissements publics et privés. Ils ne se substituent pas aux fondations et leviers déjà identifiés, mais en décuplent l'efficacité grâce à des interventions ciblées et disruptives.

234. Le premier accélérateur consiste en un « choc de compétitivité» réglementaire et administratif.

Face au constat que la lourdeur administrative annihilé les bénéfices des infrastructures physiques, des mesures radicales seront mises en œuvre. Celles-ci incluent la création d'un guichet unique législatif habile à abroger les textes obsolètes, l'application systématique du principe du «silence vaut accord» avec des délais stricts, et l'établissement de zones économiques spéciales dotées de régulations allégées et d'une justice dédiée aux litiges commerciaux.

235. Le deuxième accélérateur prioritaire est la «massification de la formation professionnelle» accélérée et ciblée. Pour répondre au besoin urgent de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs prioritaires, des programmes «FastTrack» de 3 à 6 mois seront développés en partenariat direct avec les investisseurs, avec garantie de pré-recrutement. Cette approche sera complétée par la création de centres d'excellence sectoriels équipés de technologies de pointe et dirigés avec des leaders industriels mondiaux.

236. Le troisième accélérateur stratégique repose sur une «politique agressive d'attraction des investissements stratégiques». Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) évoluera vers un

rôle de co-investisseur actif pour réduire le risque perçu par les investisseurs internationaux. Une «Task Force Investisseurs» dotée de pouvoirs d'exception sera créée pour offrir des solutions clés en mains en moins de 45 jours aux principaux investisseurs mondiaux des filières cibles.

237. «La digitalisation forcenée des services et processus» constitue le quatrième accélérateur fondamental. En imposant une approche «Cloud First» avec interopérabilité obligatoire des systèmes, en généralisant les paiements et marchés publics 100 % digitaux, et en déployant une plateforme de suivi de projets en temps réel, cet accélérateur fournit l'infrastructure immatérielle essentielle à la vitesse d'exécution requise.

Tableau n°11 : Récapitulatif des accélérateurs du PNCD.

Mécanisme accélérateur	Stratégies d'accélération concrètes	Statut / commentaire
1. Réforme réglementaire et administrative «choc de compétitivité»	Guichet Unique Légal : Autorité suprême pour abroger/modifier les textes obsolètes. Clause «Silence Vaut Accord» : Acceptation automatique après un délai légal strict. Zones Économiques Spéciales (ZES) à Régulation Allégée : Codes des investissements et du travail spécifiques et simplifiés.	Accélérateur clé
2. Massification de la formation professionnelle accélérée et ciblée	Programmes «FastTrack» : Formations intensives de 3-6 mois avec pré-recrutement garanti par les investisseurs. Centres d'Excellence Sectoriels : Partenariats avec des leaders industriels pour des formations de pointe. Incitations Financières à l'Embauche : Subventions directes pour l'embauche en CDI de personnes formées.	Accélérateur clé
3. Politique agressive d'attraction des investissements stratégiques (IAS)	Fonds Souverain de Co-investissement : Le FGIS prend des participations actives pour réduire le risque des investisseurs. «Task Force Investisseurs» : Cellule interministérielle offrant des solutions «clé en main» en 45 jours. Garanties Souveraines Ciblées : Garanties de l'État sur les prêts pour les projets dans les ZES et filières prioritaires.	Accélérateur clé
4. Digitalisation forcenée des services et des processus	«Cloud First» et Interopérabilité Obligatoire : Migration et interconnexion de tous les services publics. Paiements et Marchés Publics 100% Digitaux : Dématérialisation totale pour éliminer les délais et la corruption. Plateforme de Suivi de Projets en Temps Réel : Outil de visualisation et d'alerte sur l'avancement des projets structurants.	Accélérateur fondamental

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

4.3. LE CALENDRIER OPÉRATIONNEL DE TRANSFORMATION

238. Le calendrier opérationnel de transformation est phasé pour aligner les interventions sur l'objectif de croissance à deux chiffres à l'horizon du Plan, en priorisant les bases avant l'accélération.

238.1. La Phase 1, consolidation des fondations (2026-2027), achèvera les projets énergétiques d'urgence pour résorber les délestages, déployera de façon accélérée les infrastructures dans les 10 chefs-lieux de province, et mettra en œuvre les premières réformes de gouvernance avec la digitalisation des services publics, posant les conditions pour une croissance initiale de 5-6 %.

238.2. La Phase 2, activation des leviers (2028-2029), opérationnalisera complètement l'administration numérique avec des services en ligne, produira les premiers résultats visibles des réformes éducatives avec un taux de réussite aux examens nationaux augmenté, et améliorera considérablement le climat des affaires pour booster la croissance économique.

238.3. La Phase 3, réalisation des axes finaux (2030), consolidera une économie structurellement diversifiée avec le secteur non-pétrolier, un modèle de développement durable avec des émissions carbone réduites, et un positionnement international comme pays émergent à revenu intermédiaire supérieur, atteignant pleinement un taux de croissance du PIB à deux chiffres.

CHAPITRE IV : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PNCD 2026-2030

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PNCD 2026-2030

239. La réalisation de cette ambition nationale s'appuie sur des principes directeurs fondamentaux qui guident l'ensemble des actions et investissements du Plan. On peut les résumer en neuf (9) points clés :

240. Souveraineté et appropriation nationale : Le PNCD est l'expression de la volonté collective du peuple gabonais exprimé par un vote de plus de 95% du Projet de société du Président de la République et à travers l'Etude Nationale Prospective (ENP). L'État exerce son leadership souverain dans la définition et la mise en œuvre des priorités de développement, en optimisant les avantages comparatifs des partenariats internationaux tout en préservant les intérêts nationaux.

241. Durabilité et résilience : Toutes les actions du Plan intègrent l'impératif de concilier performance économique, progrès social et préservation environnementale. Le Gabon s'engage résolument dans une transition verte qui positionne le pays comme leader africain de l'économie verte.

242. Inclusion et équité : Le développement ne sera durable que s'il profite à tous les Gabonais. Le PNCD accorde une attention particulière à la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre, et assure la pleine participation des femmes, des jeunes et des communautés locales.

243. Efficacité et concentration des efforts : Face à la rareté des ressources, le Plan adopte une approche sélective et priorisée, concentrant les moyens sur des secteurs et projets à fort effet de levier et impact transformationnel.

244. Gestion par résultats et redevabilité : La mise en œuvre du PNCD s'appuie sur un système rigoureux de suivi-évaluation, garantissant transparence, redevabilité et adaptation continue des stratégies pour l'atteinte des objectifs fixés.

245. Innovation et apprentissage continu : Le Plan promeut une culture de l'innovation, de la recherche et de l'expérimentation, s'appuyant à la fois sur les savoirs traditionnels et les avancées technologiques modernes.

246. Transparence : Elle constitue un principe clé du PNCD, garantissant que les décisions, l'allocation des ressources et la mise en œuvre des projets soient accessibles, compréhensibles et vérifiables par tous les acteurs concernés. Elle vise à renforcer la confiance des citoyens, à assurer la responsabilité des institutions et à favoriser une gouvernance efficace et équitable, contribuant ainsi à un développement harmonieux et durable du Gabon.

247. Cohérence : Elle garantit l'harmonisation et l'articulation des politiques, stratégies et projets de développement à tous les niveaux. Elle veille à ce que les actions économiques, sociales et environnementales se renforcent mutuellement, évitant les contradictions et maximisant l'efficacité des interventions pour un développement durable et inclusif du Gabon.

248. Coordination : Elle assure l'alignement et la synergie entre les différents acteurs, secteurs et niveaux de décision. Il vise à optimiser l'usage des ressources, à éviter les doublons et à garantir une mise en œuvre efficace et harmonieuse des politiques et projets de développement du Gabon.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PNCD 2026-2030

249. Pour concrétiser la vision du Chef de l'État, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030) se fixe comme objectif fondamental d'assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance atteignant deux chiffres d'ici à 2030. Cet objectif final associé à la Vision du PNCD se décline en trois (3) objectifs stratégiques ainsi qu'il suit :

249.1. Consolider les prérequis au développement ;

249.2. Accélérer la transformation ;

249.3. Réaliser les résultats de développement.

250. Chacun de ces objectifs stratégiques est décliné à son tour en objectifs globaux/généraux permettant de capter les effets intermédiaires sur la trajectoire de développement souhaitée. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des objectifs stratégiques et globaux du PNCD 2026-2030.

Tableau n°12 : Matrice des Objectifs Stratégiques et Globaux du PNCD 2026-2030.

Objectifs Stratégiques		Objectifs Globaux
1 Consolider les prérequis au développement	1.1	Assurer la couverture énergétique et en eau potable à tous les citoyens
	1.2	Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique
	1.3	Garantir la sécurité et la stabilité nationale
2 Accélérer la transformation	2.1	Renforcer la transformation numérique
	2.2	Renforcer et valoriser le capital humain
	2.3	Améliorer la gouvernance et l'administration publique
3 Réaliser les résultats de développement	2.4	Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif
	3.1	Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte et soutenue
	3.2	Promouvoir l'inclusion sociale
	3.3	Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CIBLÉS POUR 2026-2030

251. Pour passer des objectifs stratégiques aux programmes, il est indispensable de décliner les objectifs stratégiques en objectifs spécifiques. Cela permet d'assurer la cohérence entre les objectifs poursuivis par le PNCD et le cadre logique établi ci-haut dans la

théorie du changement du PNCD. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des objectifs opérationnels (globaux et spécifiques) associés aux différents objectifs stratégiques.

Tableau n°13 : Liste des Objectifs Généraux et Spécifiques.

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques
Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance atteignant deux chiffres d'ici à 2030	
1	Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable
1.1	Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens
1.1.1	Garantir l'accès universel et fiable à l'électricité
1.1.2	Assurer l'accès à l'eau potable pour tous
1.1.3	Assurer l'accès à l'assainissement décent au plus grand nombre
1.2	Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique
1.2.1	Améliorer l'état et accroître le linéaire du réseau routier
1.2.2	Moderniser et étendre les autres infrastructures de transport
1.2.3	Développer les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire
1.2.4	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain
1.2.5	Développer une offre de logements accessibles
1.3	Garantir la sécurité et la stabilité nationale
1.2.1	Renforcer la sécurité des personnes et des biens
1.2.2	Moderniser l'outil de défense nationale
2	Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux
2.1	Renforcer la transformation numérique
2.1.1	Digitaliser l'administration et les services publics
2.1.2	Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat numériques
2.2	Renforcer et valoriser le capital humain
2.2.1	Réformer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation
2.2.2	Renforcer l'employabilité et de l'insertion professionnelle
2.2.3	Améliorer l'accès et la qualité des services de santé
2.2.4	Renforcer la protection sociale

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques
2.3	Améliorer la gouvernance et l'administration publique
2.3.1	Consolider l'État de droit et la justice
2.3.2	Améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique
2.3.3	Renforcer la planification stratégique et opérationnelle
2.3.4	Améliorer la gestion des finances publiques
2.3.5	Rendre effective la décentralisation
2.3.6	Améliorer l'image et le rayonnement du Gabon à l'international
2.4	Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif
2.4.1	Renforcer la compétitivité du secteur privé et l'entrepreneuriat local
2.4.2	Améliorer les mécanismes de financement de l'économie
3	Faire contribuer tous les citoyens à la création de la richesse et au partage des résultats du développement
3.1	Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte et soutenue
3.1.1	Développer les capacités de transformation et de valorisation locales du manganèse et d'autres minéraux stratégiques
3.1.2	Développer l'industrie manufacturière de substitution aux importations de masse
3.1.3	Développer les produits agricoles à haute valeur ajoutée à l'exportation
3.1.4	Promouvoir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle
3.1.5	Développer l'industrie de bois de seconde et troisième transformations pour éliminer complètement l'exportation de grumes
3.1.6	Promouvoir le tourisme valorisant l'exceptionnelle biodiversité gabonaise et son patrimoine culturel
3.1.7	Renforcer la politique commerciale pour promouvoir les exportations nationales et assurer un approvisionnement optimal du marché national
3.1.8	Faire du secteur pétrolier et gazier un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée
3.2	Promouvoir l'inclusion sociale
3.2.1	Autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables
3.2.2	Promouvoir la culture, le sport et la cohésion sociale
3.3	Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel
3.3.1	Faire de l'économie verte un pilier de la croissance
3.3.2	Renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts
3.3.3	Positionner le Gabon comme un leader de la diplomatie climatique

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

252. L'avancement dans l'atteinte de chacun de ces objectifs sera mesuré à l'aide d'un ou plusieurs indicateurs chiffrés ; cela donne lieu aux objectifs ciblés

rendant opératoires les orientations stratégiques. Le tableau ci-dessous résume les principaux objectifs ciblés à l'horizon du PNCD (2030).¹

Tableau n°14 : Matrice des Principaux Objectifs Ciblés du PNCD 2026-2030.

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
	Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance atteignant deux chiffres d'ici à 2030	Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance d'au moins 10% d'ici à 2030 Doubler le PIB par habitant à l'horizon 2035 Réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2030
1	Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable	Porter l'indice de développement des infrastructures et de sécurité de 2 pts en 2025 à 5 pts en 2030
1.1	Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens	Doubler la production d'électricité, la faisant passer de 1 500 MW en 2025 à 3 000 MW en 2030

1- Un tableau détaillé des objectifs ciblés se trouve en annexe 1.

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
1.2	Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique	Diminuer de moitié le coût de transport terrestre Assurer une couverture générale du territoire (100%) en infrastructures numériques 4G et 5G Assurer à 80% de la population gabonaise l'accès à un logement décent
1.3	Garantir la sécurité et la stabilité nationale	Augmenter de 20% l'effectif du personnel des forces de défense et de sécurité
2	Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux	Doubler le score de l'indice de développement de la gouvernance, passant de 0.85 en 2024 à 1.7 en 2030
2.1	Renforcer la transformation numérique	Tripler l'indice de développement du gouvernement électronique, passant de 1.2 en 2024 à 3.6 en 2030
2.2	Renforcer et valoriser le capital humain	Augmenter d'un tiers l'indice du capital humain
2.3	Améliorer la gouvernance et l'administration publique	Améliorer de 2 points le score de qualité de l'administration publique
2.4	Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif	Doubler le taux de crédit intérieur fourni au secteur privé
3	Faire contribuer tous les citoyens à la création de la richesse et au partage des résultats du développement	Booster la croissance hors pétrole à un taux moyen de 10% sur la période 2026-2030
3.1	Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte et soutenue	Augmenter de 2 points l'indice de diversification économique Augmenter de 10% la part du secteur secondaire dans le PIB entre 2025 et 2030
3.2	Promouvoir l'inclusion sociale	Réduire de moitié les inégalités sociales entre 2025 et 2030
3.3	Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel	Améliorer de 2 points le "Natural Capital Index" du Gabon entre 2025 et 2030

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

PARTIE III : CADRE OPERATIONNEL DU PNCD 2026-2030



253. Pour concrétiser la vision du Chef de l'État, Son Excellence **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030) repose sur trois axes stratégiques majeurs, suivant les trois objectifs stratégiques rappelés plus haut. Il s'agit de : (i) la consolidation des prérequis au développement ; (ii) le développement des leviers de transformation économique accélérée ;

(iii) la construction d'une prospérité économique partagée. Chacun de ces axes stratégiques est décliné en domaines d'intervention, eux-mêmes traduits en Programmes d'action destinés à répondre de manière cohérente et ciblée aux priorités nationales identifiées. Le tableau ci-dessous présente la déclinaison des axes en domaines d'intervention.

Tableau n°15 : **Les axes et domaines d'intervention du PNCD 2026-2030.**

Axes Stratégiques		Domaines d'intervention
1	Consolidation des prérequis au développement	1.1 Souveraineté énergétique et hydrique
		1.2 Infrastructures physiques et numériques
		1.3 Sécurité et stabilité nationale
2	Développement des leviers de transformation économique accélérée	2.1 Transformation numérique
		2.2 Renforcement du capital humain
		2.3 Gouvernance et modernisation de l'État
		2.4 Développement du secteur privé et financement de l'économie
3	Construction d'une prospérité économique partagée	3.1 Économie diversifiée et résiliente
		3.2 Société inclusive
		3.3 Patrimoine naturel préservé et valorisé

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

254. Cette architecture stratégique traduit la volonté du Gouvernement de passer d'une logique d'interventions segmentées à celle d'une planification intégrée où les différents secteurs contribuent de façon cohérente à l'atteinte des objectifs stratégiques et globaux de développement du pays, articulant judicieusement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

255. Dans cette perspective, le PNCD 2026-2030 s'affirme comme un cadre de transformation ambitieux et holistique dont l'objectif dépasse la simple croissance économique, pour s'imposer comme un instrument d'impulsion d'une mutation profonde du modèle de développement national. Son succès reposera sur la capacité à traduire les objectifs fixés en actions concrètes et mesurables, dans le respect des

principes directeurs édictés, à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés, la société civile et les partenaires au développement, et à maintenir une trajectoire cohérente et stable tout au long de la période, malgré les défis conjoncturels et structurels qui ne manqueront pas de se dresser au travers des actions du Plan.

256. Cette troisième partie du PNCD décrit donc en détails les programmes contenus dans les différents axes stratégiques, et propose le cadrage macro-budgétaire et financier associé pour une mise en œuvre cohérente et harmonieuse du Plan.

CHAPITRE V : LES FONDATIONS : CONSOLIDER LES PRÉREQUIS AU DÉVELOPPEMENT

257. Tirant les leçons de l'évaluation rigoureuse des précédents plans de développement, l'analyse des performances économiques de la décennie 2015-2024 met en évidence un paradoxe structurel : malgré une résilience macroéconomique avérée et des progrès notables en matière de diversification, la croissance économique du Gabon est restée très faible, à 2,0 % en moyenne. Ce paradoxe apparent s'explique sans doute par le fait que le Gabon demeure confronté à des déficits infrastructurels majeurs qui inhibent son potentiel de croissance et compromettent son développement. Ces faiblesses récurrentes traduisent la nécessité de refonder les bases physiques et institutionnelles du développement national. Il faut donc construire et consolider les fondations de l'économie et de la société gabonaise, prérequis 'obligatoires' au développement.

258. En effet, sans une consolidation préalable de ces fondations vitales – énergie, eau, infrastructures, sécurité –, toute ambition d'accélération économique ou de progrès social durable resterait vaine. Ces secteurs constituent

les facteurs clés de compétitivité, d'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie des populations. Les programmes de consolidation des prérequis au développement forment donc le socle fondationnel sur lequel reposera l'Edifice Nouveau que la Nation Gabonaise veut Bâtir avec le Chef de l'État au cours du Septennat en cours, à travers le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030).

259. Pour répondre aux défis que pose la construction de ces fondations et traduire les ambitions du projet de société du Président de la République, trois (3) grands domaines d'intervention – "nœuds de développement" – ont été identifiés. Il s'agit en l'occurrence de : (i) souveraineté énergétique et hydrique ; (ii) infrastructures physiques et numériques ; et (iii) sécurité et stabilité nationale. Chaque fondation est ramifiée en programmes d'action, répondant chacun à un objectif spécifique fixé dans le cadre stratégique du PNCD décrit plus haut. Le tableau ci-dessous résume les principaux programmes du socle fondationnel du PNCD.

Tableau n°16 : Les Programmes du socle fondation du PNCD : Consolidation des prérequis au développement.

Domaines d'intervention de Fondations		Programmes d'action	
1.1	Souveraineté énergétique et hydrique	1.1.1	Energie pour tous
		1.1.2	Eau potable pour tous
		1.1.3	Amélioration de l'accès à l'assainissement décent
1.2.	Infrastructures physiques et numériques	1.2.1	Développement et amélioration de l'état du réseau routier
		1.2.2	Modernisation et extension des infrastructures de transport multimodal
		1.2.3	Développement des infrastructures numériques
		1.2.4	Développement urbain
		1.2.5	Développement d'une offre de logements accessibles
1.3	Sécurité et stabilité nationale	1.3.1	Renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire nationale
		1.3.2	Modernisation de l'outil de défense nationale

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

1. FONDATION 1 : SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE

260. En matière d'énergie électrique, le diagnostic est sans équivoque : le déficit énergétique structurel constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à la transformation économique et sociale du Gabon. Avec une capacité installée d'environ 700 MW, face à des besoins

estimés à plus de 1 200 MW, le pays subit de fréquents délestages qui bloquent l'industrialisation, découragent les investissements, paralysent les entreprises et pénalisent lourdement les ménages.

261. Dans le même temps, le secteur de l'eau révèle des inégalités marquées et une performance en deçà des standards attendus. Si l'accès théorique à l'eau potable est évalué à 93 % en zone urbaine, le taux réel de raccordement n'atteint que 58 %, avec 40 % de pertes techniques sur un réseau souvent vétuste et sous-dimensionné. En zone rurale, une grande partie de la population reste tributaire de points d'eau non sécurisés, exposant ainsi les communautés à des risques sanitaires élevés.

262. S'agissant de l'assainissement, le paysage urbain souffre trop souvent d'un déficit d'ouvrages de collectes et d'évacuation des déchets, notamment des eaux usées qui débordent souvent les trottoirs et chaussées, causant une gêne et un risque de maladies respiratoires à tous les usagers de la voie publique. Dans les zones rurales, ce sont les commodités minimales de toilettes qui manquent souvent, poussant les populations à déposer des matières fécales à l'air libre ; ce qui entraîne un grand risque de maladies hydriques comme le choléra

263. Ces défaillances sont les conséquences cumulées d'une gouvernance sectorielle déstructurée, d'un manque chronique de financement, et d'un sous-investissement stratégique au cours des dernières décennies.

264. Dans ce contexte, garantir un accès universel, fiable, durable et équitable à l'électricité, à l'eau potable et aux services d'assainissement n'est plus simplement un objectif de politique publique : c'est un impératif national, à la fois économique, social et environnemental. Il s'agit d'un droit fondamental pour chaque Gabonaise et chaque Gabonais, mais aussi d'un prérequis essentiel à la diversification de l'économie, à l'attractivité du territoire et à la réduction des inégalités.

265. Cette première fondation va reposer sur trois (3) programmes majeurs, à savoir :

265.1. Energie pour tous ;

265.2. Eau potable pour tous ;

265.3. Amélioration de l'accès à l'assainissement décent.

1.1. PROGRAMME : ENERGIE POUR TOUS

266. Ce programme vise à améliorer l'offre énergétique nécessaire pour soutenir l'activité économique et améliorer les conditions de vie et de bien-être des citoyens. Il s'agira d'abord d'augmenter massivement la capacité de production en accélérant l'exploitation du potentiel hydroélectrique actuellement valorisé à seulement 3 % et en intégrant davantage les énergies renouvelables, notamment le solaire et la biomasse. Il s'agira ensuite de moderniser et

d'étendre les réseaux de transport et de distribution afin d'éliminer les goulots d'étranglement et de réduire les pertes techniques. L'ambition est de porter le taux d'accès à l'électricité à 95 % à l'échelle nationale d'ici 2030, avec un niveau de qualité conforme aux standards internationaux, tant pour les ménages que pour les activités industrielles et commerciales.

267. Cette ambition est d'autant plus réalisable que le Gabon dispose d'un potentiel hydroélectrique exceptionnel, estimé à 11 000 MW. À ce jour, 60 sites ont été identifiés, dont 52 documentés, 7 exploités et 8 encore non documentés. Les sites documentés représentent une puissance maximale de 7 002 MW, une puissance garantie de 5 793 MW, pour un productible annuel moyen de 42 000 GWh

268. La valorisation de ce potentiel constitue l'un des leviers essentiels du développement des activités économiques à forte intensité énergétique, notamment dans les secteurs des mines et de la métallurgie, du BTP et des matériaux de construction, de la filière forêt-bois, de l'agro-industrie, des hydrocarbures et du transport.

269. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie nationale repose sur le renforcement du mix énergétique à travers la promotion des sources d'énergie verte et compétitive. L'ambition se décline autour de trois axes majeurs :

270. Interconnecter les réseaux électriques afin de mutualiser les capacités de production ;

271. Exploiter pleinement le potentiel gazier et solaire ;

272. Développer le potentiel hydroélectrique par la construction de nouveaux barrages (Boué, Tségué Lélédi, etc.).

273. Toutefois, compte tenu des délais de mise en œuvre, environ deux ans pour une interconnexion et cinq ans pour la construction d'un barrage hydroélectrique, cette stratégie doit être accompagnée de mesures de très court terme afin de répondre de manière immédiate aux besoins énergétiques actuels.

A—RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

274. L'ambition du gouvernement est de couvrir la demande locale et d'exporter l'énergie au regard du potentiel hydroélectrique national évalué à 11 000 MW. Il s'agit entre autres de développer le barrage de l'Impératrice (120 MW), le barrage de Sindara (90MW), le barrage de Ngoulmendjim (85 MW), le barrage de Tségué Lélédi (300 MW) et le barrage de FE2 (54 MW). La centrale de Boué a l'avantage d'être au centre du pays, ce qui suppose un maillage territorial aisément et son installation et son exploitation

permet de répondre à la demande relative à l'exploitation du Fer de Belinga.

275. En privilégiant cette source d'énergie, le gouvernement mise sur la réduire du coût de l'électricité qui favorise la compétitivité des secteurs productifs et augmente le pouvoir d'achat des ménages.

276. Par ailleurs, dans le cadre de la transformation locale des minerais une disponibilité énergétique continue, stable, compétitive et territorialement équilibrée est nécessaire, ainsi qu'une infrastructure logistique intégrée permettant d'assurer la fluidité des flux entre les zones d'extraction, de transformation et d'exportation. Dans cette optique, plusieurs zones de production énergétique stratégiques ont été identifiées. Il s'agit notamment : (i) Haut-Ogooué avec la centrale hydroélectrique du Grand Poubara qui constitue le socle énergétique de la transformation des minerais de manganèse dans le bassin de Moanda-Franceville ; (ii) Ogooué-Ivindo dont les projets d'aménagement hydroélectrique de Booué (400 MW) et de Tsengué-Lélédi (300 MW) figurent parmi les plus structurants du dispositif et permettront d'alimenter durablement le corridor ferroviaire central (Belinga-Boué) ;(iii) Ogooué-lolo , à travers l'aménagement hydroélectrique du défilé de Mitoungou (600 MW).

Tableau n°17 : Indicateurs clés de production d'énergie.

Indicateurs	Données clés					
	Référence 2024	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de mégawatts (MW) installé en gaz	10	298	298	300	300	300
Nombre de mégawatts (MW) installé en hydro-électricité	291	321	341	341	371	771
Kilomètre de lignes HTB construits	694	702	932	1032	1532	2032
Nombre de postes sources HTB construits	23	25	28	30	35	40
Nombre de mégawatts (MW) installé en gaz	239,6	324,6	822,1	902,1	1 902,1	2 102,1
Nombre de mégawatts (MW) installé en diesel	140,4	140,4	140,4	140,4	140,4	140,4

Source : Ministère de l'Accès Universel à l'eau potable, enquête PNCD.

C—SÉCURISATION PAR L'ÉNERGIE THERMIQUE

279. 1. Le sous-secteur thermique (gaz, diesel) présente plusieurs avantages concurrentiels, notamment une efficacité énergétique supérieure, une flexibilité et une adaptabilité opérationnelle accrues. Ces caractéristiques font de ce secteur une option pertinente dans le cadre de la transition vers un mix énergétique plus durable, tout en maintenant des coûts de production compétitifs. Ces facteurs contribuent à son attrait dans le contexte de la transition énergétique et de la recherche de solutions rapides et plus durables pour la production d'électricité. Les ressources pétrolières et gazières qui alimentent les centrales thermiques, assurant une production stable en complément des autres centrales de production

B—PROMOTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTO-VOLTAÏQUE

277. Le Gabon dispose de conditions favorables pour développer le solaire, grâce à un bon ensoleillement, et pourrait étudier le potentiel de biomasse lié à la forêt tropicale. Ce sous-secteur solaire offre une grande flexibilité et adaptabilité opérationnelle qui en fait une option intéressante dans la transition vers un mix énergétique plus durable en favorisant les énergies renouvelables, ce qui contribuera à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et atteindre ainsi, les objectifs environnementaux.

278. Pour palier de manière urgente aux besoins énergétiques non satisfait, le gouvernement prévoit de renforcer de la production des énergies solaires. Ce choix s'explique notamment par la rapidité de mise en œuvre de ce type d'infrastructure dont l'installation d'une centrale peut se faire sur une période de 5 à 6 mois avec une durée de vie de 25 ans. Le recours à l'énergie solaire s'impose particulièrement dans les zones où l'extension du réseau de la SEEG demeure difficilement réalisable, notamment dans certaines localités de la province du Moyen-Ogooué.

280. L'acquisition, fourniture, installation et maintenance de groupes électrogènes de forte puissance et d'unités thermiques modulaires (gaz/dual fuel) destinés à : réduire immédiatement les délestages, assurer l'alimentation des stations essentielles (eau, hôpitaux, centres data) et fournir une capacité rapide et mobile en attendant la mise en service des centrales planifiées.

281. Le sous-secteur thermique joue un rôle primordial dans la stabilisation et la fiabilité du réseau, en permettant de compenser l'intermittence de la production issue des énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien. Dans le cadre du projet de transformation locale des minerais, la centrale thermique IPP de Mayumba, dont la capacité doit atteindre 50 MW, constitue d'ailleurs une priorité immédiate pour accompa-

gner la mise en œuvre des projets logistiques et industriels du Sud-Ouest.

282. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme nécessite un plan de renforcement des capacités couvrant principalement les domaines suivants : le montage et la passation des marchés liés aux projets de transport d'énergie électrique ; le suivi-évaluation de ces projets ; le dimensionnement et la gestion des réseaux de transport et de distribution d'énergie ; le dimensionnement des postes de transformation haute tension (HTB) ; ainsi que les systèmes de supervision et de contrôle des réseaux de transport d'énergie électrique.

D-DENSIFICATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION : INTERCONNEXION DES RÉSEAUX

283. Réhabilitation et extension du réseau de transport haute tension et des réseaux de distribution moyenne et basse tension, avec un volet spécifique d'électrification rurale via des mini-réseaux et des solutions solaires individuelles.

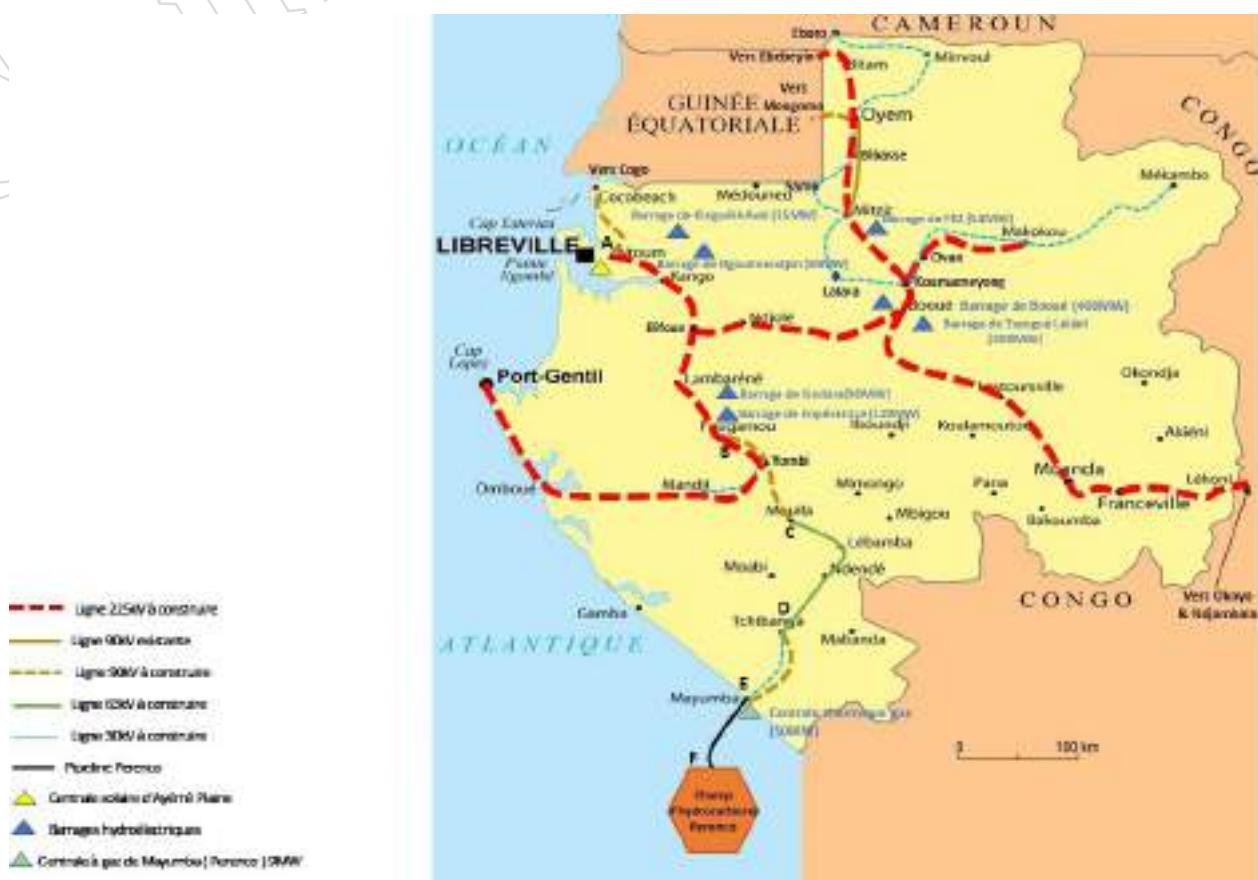
284. Un réseau électrique interconnecté offre plusieurs avantages, notamment une sécuri-

té d'approvisionnement accrue, une réduction des coûts de production, et une meilleure intégration des énergies renouvelables. En reliant différents réseaux, il permet de compenser les fluctuations de la production et de la demande, d'optimiser l'utilisation des ressources et de minimiser les risques de coupures de courant.

285. La priorité consistera à renforcer l'interconnexion des réseaux par la construction de plusieurs lignes électriques permettant d'achever les capacités installées et non exploitées. Elle va venir compléter le dispositif existant, afin de mutualiser les moyens de production et d'aboutir à terme à la mise en place d'un marché national d'électricité.

286. La mise en œuvre de ce programme d'interconnexion représente une étape cruciale pour assurer une meilleure répartition, une plus grande stabilité et une efficacité accrue du système énergétique national. Dans cette optique, il s'agit notamment de connecter les RICS de Franceville et la Louetsi par la construction de la ligne 225 kv (Moanda- Koulamoutou-Mimongo- Mouila) ainsi que les RICs de Port-gentil et la Louetsi.

Figure n°12 : Carte du réseau interconnecté.



Source : Ministère de l'Accès Universel à l'énergie.

287. Les interventions prévues dans le cadre de ce programme, visent d'abord à stabiliser rapidement la demande énergétique actuelle, puis de structurer durablement le réseau avant d'assurer l'alimentation des besoins industriels.

288. Ainsi, sur la période de 2026–2027, les priorités portent sur la réduction des délestages grâce au solaire, aux solutions thermiques d'urgence et à la réhabilitation des réseaux, tout en lançant les études des barrages hydroélectriques et d'interconnexion indispensables pour la suite.

289. Dans cette continuité, entre 2027–2028, l'action se concentre sur l'accélération des réseaux d'interconnexions, le début des ouvrages hydroélectriques structurants et la modernisation des réseaux pour préparer l'augmentation de la demande, notamment dans les zones minières, agricoles et touristiques.

290. Enfin, en 2029–2030, la mise en service des premiers grands barrages et l'achèvement des interconnexions permettent de garantir une énergie stable, compétitive et abondante, adaptée à la transformation locale des minéraux et au développement industriel national.

1.2. PROGRAMME : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUS

291. Ce programme répond à l'urgence de combler le retard en milieu rural et d'améliorer la qualité de service en ville. Il repose sur un programme massif d'investissements dans les infrastructures de production (stations de traitement), de stockage et de distribution, avec un focus particulier sur la réhabilitation des réseaux existants pour réduire les pertes. Pour y arriver, le Gouvernement envisage de :

291.1. Améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines et rurales ;

291.2. Renforcer la gestion durable des ressources en eau pour préserver la qualité de l'eau ;

291.3. Développer les infrastructures hydrauliques pour répondre aux besoins croissants en eau ;

291.4. Promouvoir la gestion Intégrée des ressources en eau pour prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;

A—REFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES EAU.

292. Ce programme vise à garantir une gestion durable et efficace des ressources en eau pour répondre aux besoins des populations. La réa-

lisation de ce programme repose sur un réseau hydrographique exceptionnellement dense, l'un des plus riches d'Afrique centrale. Ce réseau s'organise autour de plusieurs grands bassins, parmi lesquels le bassin de l'Ogooué qui occupe une place centrale. Long d'environ 1 200 kilomètres, l'Ogooué est le fleuve le plus important du pays et traverse le territoire d'est en ouest avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Il reçoit de nombreux affluents majeurs, notamment l'Ivindo, la Ngounié, la Lolo et l'Okano. À côté de ce bassin dominant, le pays compte également les bassins du Nyanga au sud et du Komo au nord-ouest. Sa navigabilité constitue un axe de développement et de désenclavement important.

293. Sur la base de ce potentiel, la mise en œuvre de ce programme, s'appuie sur quatre (4) composantes essentielles :

293.1. Le renforcement de la gouvernance de l'eau ;

293.2. Le développement des infrastructures du secteur d'eau ;

293.3. Le renforcement des capacités techniques et la recherche-développement ;

293.4. La gestion durable des ressources en eau.

B—LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU

294. Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'eau constitue l'une des priorités du Gouvernement afin de relever les nombreux défis qui entravent ce domaine et freinent les progrès du pays en matière d'accès à l'eau potable. Dans cette optique, la restructuration de la Société d'Électricité et d'Eau du Gabon (SEEG) ainsi que la clarification du cadre réglementaire représentent des réformes clés visant à attirer les investisseurs privés et à améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur. A ce titre, il est prévu entre autres : (i) la révision de la loi n°012/2023 du 19 juillet 2023 afin de l'adapter à l'environnement actuel, ainsi que de ses textes d'application ; (ii) l'élaboration d'une loi spécifique sur le développement des énergies renouvelables et de ses textes d'application ; (iii) la préparation d'une loi spécifique sur la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, accompagnée de ses textes d'application.

295. La réforme du secteur de l'eau passe également par une meilleure organisation et une plus grande implication des acteurs. Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'Eau, prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de réglementations visant une gestion efficace des ressources hydrauliques, l'adoption de pratiques durables ainsi que l'investissement dans les infrastructures hydrauliques.

296. Par ailleurs, afin d'assurer l'accès universel à l'électricité et à l'eau potable, de développer les énergies renouvelables et de renforcer les infrastructures, le Gouvernement entend opérationnaliser le Fonds National pour l'Énergie et l'Eau

C—LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'EAU

297. S'agissant du développement des infrastructures du secteur de l'eau, le gouvernement prévoit plusieurs initiatives majeures visant le renforcement des capacités de production, de traitement, de transport et de distribution de l'eau potable à l'échelle nationale. Pour la période 2026–2030, cinq interventions prioritaires concernent : (i) la réhabilitation des ouvrages existants ; (ii) le déploiement de réseaux d'adduction d'eau potable en zones périurbaines et rurales ; (iii) le lancement du projet de construction d'une nouvelle station de traitement d'eau potable à Kango ; (iv) l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans les neuves provinces du Gabon ; (v) la construction des stations hydrométéorologiques ; etc.

D—RENUFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES, TECHNIQUES ET LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

298. Le renforcement des capacités humaines, techniques et scientifiques constitue une composante essentielle pour assurer une gestion efficace et durable des ressources en eau au Gabon. Il s'agit d'abord de former les acteurs nationaux dans les domaines clés tels que l'hydrologie, l'hydraulique et le suivi environnemental, afin de disposer de compétences locales solides. Parallèlement, le développement de programmes de recherche appliquée portant sur le climat, l'hydrologie et la qualité de l'eau permet d'améliorer la compréhension des dynamiques hydriques et d'orienter les décisions publiques. De plus, la sensibilisation des populations à un usage responsable de l'eau, notamment à travers les écoles, les médias et les communautés locales, contribue à instaurer une véritable culture de préservation. Enfin, la modernisation des outils laboratoires, équipements de mesure et systèmes de cartographie numérique renforce les capacités techniques nécessaires pour un suivi précis et une planification durable des ressources en eau.

E—LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

299. La protection et la valorisation des ressources en eau constituent une priorité stratégique pour garantir la durabilité des écosystèmes et la sécurité hydrique des populations. Cette démarche passe d'abord par l'identification et la sécurisation des zones de captage

stratégiques, telles que les sources, les nappes phréatiques et les rivières, afin d'assurer un approvisionnement fiable en eau. Parallèlement, il est essentiel de restaurer les écosystèmes dégradés, notamment les mangroves, les zones humides et les bassins versants, qui jouent un rôle clé dans la régulation hydrologique et la préservation de la biodiversité. La lutte contre les pollutions urbaines et industrielles, par le renforcement des stations d'épuration, constitue également un volet majeur pour garantir la qualité de l'eau. Enfin, le développement de programmes de valorisation permet d'optimiser l'usage des ressources disponibles : irrigation maîtrisée, construction de mini-barrages ou de retenues d'eau rurales, et protection des sources en zones rurales pour l'approvisionnement en eau potable, contribuant ainsi à une gestion intégrée et durable de l'eau.

300. Toutes les interventions identifiées dans ce programme devraient se faire dans un cadre programmatique logique qui renforce d'abord les réformes institutionnelles et réglementaires afin d'asseoir une gouvernance solide, avant de lancer les investissements structurants en infrastructures tel que la station de Kango dont le but est de répondre à la demande du grand Libreville. Cette approche vise à améliorer la performance du secteur et attirer les investissements.

301. Les études des projets structurants entamées dès la première période de mise en œuvre du plan, favoriseraient l'accélération de la réhabilitation et de l'extension des infrastructures, permettant une montée en capacité progressive et une amélioration de l'accès à l'eau dans tout le pays. En parallèle, le renforcement des capacités humaines et la recherche appliquée soutiendraient une professionnalisation durable du secteur.

302. Enfin, les actions de gestion durable des ressources hydriques, menées de manière continue, assurent la protection des zones sensibles et la qualité de la ressource. L'ensemble du séquençage présente ainsi une démarche cohérente qui combine réforme, investissement et durabilité pour améliorer l'accès à l'eau potable d'ici 2030.

1.3. PROGRAMME : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS

303. Ce programme prend en charge les questions liées à l'assainissement collectif et auto-nome, crucial pour l'hygiène, la santé publique et la préservation des ressources en eau et du cadre de vie des populations. Sur la période 2026-2030, le Gouvernement poursuivra donc l'action d'amélioration de l'offre de services d'assainissement. L'objectif est de porter le taux d'accès à un assainissement adéquat à 80 %

d'ici 2030. Pour y parvenir, le Gouvernement envisage d'accroître les services d'assainissement (collecte, transport et traitement/épuration).

304. Des réformes clés seront adoptées pour renforcer les capacités des acteurs publics et privés du secteur, en vue de développer notamment les infrastructures nécessaires à la collecte et au traitement des boues de vidange. Ces réformes sont nécessaires pour une utilisation efficace des stations de traitement des boues de vidange qui seront construites avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement dans les années à venir. D'autres projets d'infrastructures d'assainissement vont être réalisés, notamment :

304.1. La construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement (évacuation des eaux pluviales, tout à l'égout) à Libreville ;

304.2. La construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Port-Gentil ;

304.3. La construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Franceville ;

304.4. La construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les autres villes chefs-lieux de Province.

2. FONDATION 2 : INFRASTRUCTURES PHYSIQUES ET NUMÉRIQUES

305. Le Gabon souffre d'un déficit infrastructurel qui engendre des fractures territoriales profondes et limite l'intégration économique. Le réseau routier, dont seulement 30 % est pavé, entrave la mobilité des personnes et des biens, isolant les bassins de production agricole et minière. Le Transgabonais, colonne vertébrale du pays, fonctionne à saturation, tandis que les ports montrent des signes d'engorgement. Parallèlement, le déficit de logements, estimé à 300 000 unités, exacerbé la pression urbaine et les inégalités d'accès au cadre de vie. Enfin, la fracture numérique, avec une couverture internet limitée en zones rurales et un déficit de compétences techniques, prive le Gabon des gains de productivité associés à la transformation digitale. Consolider cette fondation, c'est construire l'armature physique et digitale qui permettra au pays de fonctionner comme un marché unique intégré, connecté à lui-même et au monde.

2.1. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

306. Le secteur des transports demeure l'un des maillons les plus faibles parmi les infrastructures nationales, et il constitue aujourd'hui le principal défi du Gabon en matière de développement. Le réseau routier, composé essentiellement de routes nationales et de pistes, s'étend sur un peu plus de 10 000 kilomètres. Près de 70 % de ces infrastructures ont été construites entre les années 1960 et 2020 et présentent un important déficit d'entretien, alors même que le transport constitue un secteur vital pour le fonctionnement de l'économie nationale.

307. Dans ce domaine, l'objectif fixé est de désenclaver l'ensemble du territoire national et

d'améliorer la connectivité régionale et internationale. Cela passera par la réhabilitation et le bitumage des axes routiers principaux, la modernisation du chemin de fer (matériel roulant, voies), l'optimisation de la capacité portuaire et l'actualisation des plateformes aéroportuaires pour en faire des hubs logistiques efficaces.

308. En ce qui concerne les infrastructures routières, l'ambition du Gouvernement est de :

308.1. Procéder à l'aménagement de nouvelles routes nationales de la voirie nationale et les routes reliant le Gabon aux pays frontaliers afin d'accroître l'attractivité du pays ;

308.2. Moderniser ou réhabiliter les infrastructures routières existantes afin de relier ;

308.3. Entretenir le patrimoine routier de l'État afin d'améliorer significativement l'état du réseau routier.

309. En améliorant le réseau routier, le gouvernement cherche à désenclaver les provinces, à faciliter la circulation des biens et des personnes, et à dynamiser les échanges économiques sur tout le territoire. La modernisation des voies nationales n'est pas seulement une question d'infrastructures : c'est un investissement social et économique qui relie les territoires, stimule la croissance et renforce l'unité du pays.

310. Pour favoriser le commerce régional et renforcer l'intégration au sein de la CEMAC et de l'Union Africaine, le Gabon envisage également de développer des infrastructures permettant une meilleure connexion avec les pays voisins. Cette démarche vise à mutualiser les ressources (énergie, transport, zones industrielles) et à mieux valoriser sa production locale.

311. Ce programme vise renforcer, moderniser et développer les infrastructures et services de transport terrestre et ferroviaire afin d'améliorer la mobilité des personnes et des biens, de soutenir la compétitivité économique nationale et de favoriser l'intégration territoriale et régionale du Gabon. Plus spécifiquement, à travers la mise en œuvre de programme, le gouvernement cherche à : (i) Relier Libreville aux huit (8) autres capitales provinciales en vue de faciliter les échanges et de créer les conditions propices au développement des secteurs productifs (tourisme, agriculture, etc.) ; (ii) Relier les capitales provinciales avec leurs chefs-lieux de départements ; (iii) Accroître le réseau des voies urbaines nationales ; (iv) Achever les travaux de routes d'intégration sous-régionales dites corridors transafricains.

312. Au total, ce programme se compose de 6 sous-programmes, dont :

- 312.1.** La modernisation et l'extension du réseau routier national ;
- 312.2.** Le bitumage du réseau routier national ;
- 312.3.** La construction et la réhabilitation de routes nationales ;
- 312.4.** Construction d'ouvrages de franchissement sur l'ensemble du réseau routier ;
- 312.5.** Entretien du réseau routier national ;

A—LA MODERNISATION ET L'EXTENSION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

313. La modernisation et l'extension du réseau routier national au Gabon constituent un levier essentiel pour améliorer la mobilité interne, réduire les coûts logistiques et stimuler le développement économique. Cette composante vise notamment à renforcer les liaisons entre les principales villes, les zones de production, de transformation et de consommation. Cette priorité s'inscrit pleinement dans les ambitions nationales de croissance inclusive et de compétitivité. Les principales actions s'articulent autour de :

B—LE BITUMAGE DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

314. Le bitumage du réseau routier national présente un enjeu économique et social majeur. Ce programme intègre donc la modernisation des principaux axes routiers existants. Les interventions prévues dans ce cadre comprennent plusieurs travaux de bitumage destinés à améliorer la qualité et la durabilité du réseau national. À cet effet, le Gouvernement prévoit, entre autres, le bitumage des tronçons suivants : Ndendé-Doussala (49 km), Oyem-Assok-Medzeng (36 km), Ovan-Makokou (97 km), Ndendé-Tchi-

banga (89 km), Makokou-Okondja (260 km), Omboué-Mandji-Yombi (260 km), Tchibanga-Mayumba (16 km), Fourplace-Mandorové-Mbéga (250 km), ainsi qu'Alembé-Mikouyi (308 km).

C—LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DE ROUTES NATIONALES

315. La réhabilitation des routes demeure l'une des priorités nationales. À travers ce PNCD, le gouvernement entend redonner vie à un réseau routier souvent dégradé, afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, et de renforcer les liens entre les différentes régions du pays. Au-delà des infrastructures, il s'agit surtout d'améliorer le quotidien des populations, en rendant plus accessibles les écoles, les hôpitaux, les marchés et les zones de production. Cette ambition se traduit par de nombreux chantiers de réfection, de bitumage et de remise à niveau des grands axes nationaux, mais aussi des routes secondaires qui relient les villages et les localités rurales.

316. Les principales interventions concernent notamment les travaux de réhabilitation des tronçons : PK12 – Nsilé – Bifoun (150 km), Bifoun – Lambaréné (71 km), Bifoun – Ndjolé (56 km), Lalara – Mitzic – Oyem – Bitam - Eboko (271 km), Franceville – Moanda – La Léyou en 2×2 voies (88 km), Franceville – Kélé – Akiéni en 2×2 voies (91 km), ainsi que Lastourville – Koulamoutou (62 km.).

D—CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ROUTIER

317. La construction de ponts définitifs et d'ouvrages de franchissement s'inscrit au cœur des efforts du gouvernement pour moderniser durablement le réseau routier gabonais. Aujourd'hui, près de 200 ouvrages provisoires et trois bacs sont encore utilisés sur certaines routes, rendant les déplacements parfois difficiles, notamment en saison des pluies. Le remplacement de ces infrastructures temporaires par des ponts solides et modernes vise avant tout à assurer la sécurité des usagers, à maintenir la continuité du trafic routier et à désenclaver les localités isolées.

318. Dans le cas de ce programme, plusieurs actions concrètes ont été planifiées. Il s'agit notamment de : remplacer 30 ponts provisoires par les ponts métalliques reconditionnés sur une partie du réseau routier secondaire ; de réhabiliter les ponts de Libreville, Kango, Franceville, Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koulamoutou et Lastoursville ; de construire 2 fly-overs au carrefour SOGATOL et au Rond-Point du PK12 à Libreville et ses environs ; de construire 4 passerelles piétonnes au Lac Bleu au Pk 8 Marché Banane, au Pk13 et à Petro Gabon à Owendo ; etc.

E—ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

319. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement entend poursuivre l'entretien de manière permanente du patrimoine routier et du système d'assainissement, afin, d'une part, de permettre aux populations de se déplacer en toute sécurité sur l'ensemble du réseau routier, quelles que soient les saisons, et, d'autre part, de prévenir les inondations dans les zones urbaines à risque.

320. Basée sur le programme annuel d'entretien des routes, cette action s'appuie sur trois niveaux d'intervention : (i) la mise à niveau du réseau routier assurant la connectivité de la capitale, Libreville, avec toutes les autres capitales provinciales ; (ii) le maintien du niveau de service sur le réseau prioritaire, comprenant les routes de catégorie 2 (reliant les capitales provinciales entre elles) et de catégorie 3 (reliant les capitales provinciales aux chefs-lieux de département) ; et (iii) la protection du patrimoine routier de l'Etat par l'application stricte des textes et réglementations en vigueur.

321. En somme, la mise en œuvre de la composante modernisation et extension du réseau routier national sur la période 2026-2030 passe d'abord par une planification initiale en 2026 et des études pour préparer efficacement les interventions. La construction et la réhabilitation des routes s'étalent sur plusieurs années pour assurer la continuité de la mobilité, tandis que la construction des ponts et ouvrages de franchissement renforce la sécurité et la fluidité du trafic. Les corridors transafricains et le renforcement des voies urbaines sont réalisés progressivement pour favoriser l'intégration régionale et l'accès aux services. L'entretien permanent, prévu tout au long de la période, garantit la durabilité et la protection du réseau. Ce séquençage optimise ainsi l'impact économique, social et territorial du programme.

2.2. PROGRAMME : MODERNISATION ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT MULTIMODAL

A—RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

322. Le Gabon dispose d'une ligne ferroviaire à voie unique de plus de 650 km, à écartement standard de 1,435 mètres, reliant le port d'Owendo, sur la côte ouest, à Franceville, dans le sud-est du pays. L'un des objectifs poursuivis est de moderniser cette infrastructure afin de disposer d'une voie ferrée plus performante, notamment à travers la remise à niveau de l'actuel Transgabonais, la restauration de sa capacité nominale (16 sillons contre 10 actuellement) et l'instauration d'une équité entre les différents

opérateurs économiques, en prenant en compte les besoins de transport du secteur forestier.

323. Dans cette optique, il convient de valoriser ce secteur. Bien que disposant des infrastructures diverses, l'unique voie ferrée qui favorise le transport des matières premières et des populations connaît une instabilité récurrente du fait de sa vétusté et du manque d'entretien. Il devient plus qu'impérieux de réhabiliter la voie existante et d'envisager la création d'un nouveau réseau, notamment dans le cadre de l'exploitation du fer de Belinga.

324. Le développement du secteur ferroviaire représente un levier stratégique de croissance économique et de compétitivité nationale. En modernisant et en étendant le réseau, le gouvernement ambitionne de renforcer les capacités à acheminer efficacement les marchandises, notamment les produits minière, agricoles, forestiers, énergétiques et manufacturés vers les zones de consommation et les ports d'exportation. Cela contribue directement à la réduction des coûts logistiques, à la fluidité des échanges et à la stimulation du commerce intérieur et extérieur. C'est dans cette perspective que l'Etat envisage la construction de plusieurs lignes de chemin de fer destinées à faciliter le transport des minerais depuis les zones d'exploitation vers les sites de transformation ou les points d'exportation.

325. Il s'agit notamment de :

325.1. la ligne ferroviaire Milingui-Mayumba (76 km), infrastructure clé du projet intégré de transformation locale des minerais au Gabon. Conçue pour relier la mine de fer à haut potentiel de Milingui à la façade maritime, cette ligne permettra d'assurer une connexion stratégique entre la zone minière de la Nyanga, le futur Parc industriel de Mayumba et le port en eau profonde ;

325.2. la ligne **ferroviaire Belinga-Booué (230 km)**, dont la réalisation vise à **raccorder les importants gisements de fer de Belinga au réseau national de transport ferroviaire**, renforçant ainsi l'intégration logistique et la compétitivité du secteur minier national.

325.3. la ligne Boué-Mayumba (600 km), permettant de relier directement les gisements de fer et de manganèse aux unités de transformation et au port minéralier de Mayumba, afin de sécuriser une logistique compétitive et intégrée.

326. Le programme prend également en compte la modernisation administrative et la digitalisation du secteur ferroviaire. Il s'agit de rendre l'administration des transports routiers plus efficace, transparente, sécurisée et accessible, grâce à la transformation numérique des

services, à la modernisation des équipements et à une meilleure régulation du secteur.

B—MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT PAR VOIE D'EAU (MARITIME ET FLUVIAL)

327. Ce programme vise à renforcer les infrastructures portuaires et fluviales pour soutenir le développement économique, améliorer la connectivité nationale et internationale, et assurer la sécurité et la durabilité du transport au Gabon.

328. Le Gabon bénéficie d'un important réseau hydrographique, notamment avec des fleuves navigables comme l'Ogooué, la Ngounié, la Sébé, l'Ivindo ou encore la Nyanga, qui offrent un potentiel logistique naturel pour le transport intérieur. Ce réseau permettrait, s'il est bien exploité, de désenclaver plusieurs zones rurales et de relier les régions productrices (agriculture, exploitation forestière, pêche) aux centres de consommation et aux marchés d'exportation. L'aménagement de ce réseau devra faire l'objet d'études techniques sérieuses dès le début de PNCD.

329. La position géographique du Gabon, avec un accès direct à l'océan Atlantique, lui confère également un avantage stratégique pour développer le cabotage côtier entre les villes littorales (Libreville, Port-Gentil, Mayumba), réduisant ainsi la pression sur les infrastructures routières.

330. La valorisation de ce potentiel maritime et fluvial du Gabon passe à travers le développement d'infrastructures portuaires modernes, sûres et interconnectées, tout en assurant la sécurité des flux, la fluidité logistique, la durabilité environnementale et l'intégration territoriale. Dans ce sens, plusieurs interventions sont planifiées. Il s'agit entre autres de : (i) la modernisation des infrastructures existantes (quai, ports fluviaux, aires de chargement/ déchargement), acquisition de bateaux modernes, équipement des centres de maintenance ; (ii) l'aménagement du réseau fluvial ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles avec la formation et le perfectionnement continus des agents portuaires, la création ou consolidation d'organismes dédiées pour la gouvernance ; (iv) la mise à jour du cadre réglementaire (renforcement des normes de sécurité maritime) ; (v) le développement d'outils numériques pour la gestion portuaire.

331. À cela s'ajoute la construction du port en eau profonde de Mayumba, capable d'accueillir des navires de type Cape Size ($> 200\ 000$ DWT) et d'atteindre une capacité annuelle de manutention pouvant aller jusqu'à 120 millions de tonnes de fret minier et industriel. La réalisation de ce port s'inscrit pleinement dans la volonté de l'État, d'une part, d'assurer le transport des minerais de fer de Belinga et de Baniaka, et

d'autre part, de créer des pôles industriels favorisant la transformation locale des minerais.

C—SÉCURITÉ, MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'AVIATION CIVILE

332. Le Gabon dispose de quatre (4) aéroports opérationnels, situés à Libreville, Mvengué, Port-Gentil et Oyem. Malgré ce potentiel, le pays éprouve encore des difficultés à assurer l'ensemble des dessertes aériennes nécessaires.

333. Comme dans de nombreux pays développés, les aéroports constituent des plateformes stratégiques favorisant les échanges de marchandises, de passagers et de devises, et représentent ainsi une source importante de rebondées économiques.

334. Dans cette perspective, ce plan vise entre autres à renforcer la sécurité aérienne, moderniser les infrastructures aéroportuaires et positionner l'aviation civile gabonaise comme un levier de développement territorial, économique et touristique, en conformité avec les standards internationaux. Pour développement ce secteur aérien, l'État prévoit de mener les actions dans les domaines suivant : (i) la modernisation et l'extension des infrastructures aéroportuaires ; (ii) le renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile ; (iii) l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des aéroports ; (iv) la gouvernance, planification et digitalisation du secteur aérien.

C.1—MODERNISATION ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRE

335. La modernisation et l'extension des infrastructures aéroportuaires comprennent la construction du nouvel aéroport d'Adem ainsi que la réhabilitation de dix aéroports à travers le pays. Ces interventions visent à améliorer la qualité des installations, à accroître la capacité d'accueil et à renforcer la connectivité aérienne nationale.

336. Conformément aux recommandations de l'OACI, les États membres sont tenus de mettre leurs aéroports aux normes internationales. Au Gabon, seul l'aéroport de Libreville satisfait actuellement à l'ensemble de ces exigences et peut accueillir tout type d'aéronef. La mise aux normes des autres aéroports contribuera à élargir les capacités opérationnelles du pays, à faciliter l'accueil de divers types d'avions et à dynamiser les échanges internationaux.

C.2—RENUFORCEMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

337. En ce qui concerne le renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile. Le Gouvernement prévoit entre autres, l'acquisition

de nouveaux équipements de sûreté, la mise en place du Programme National de Sécurité (PNS) de l'aviation civile, ainsi que l'installation de systèmes de vidéosurveillance et de contrôle pour les aéroports de Port-Gentil et de Mvengué. Il inclut également l'acquisition d'équipements FLYCO destinés au contrôle des pistes et à la gestion du niveau de protection des principales plateformes aéroportuaires

C.3—AMÉLIORATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES DES AÉROPORTS

338. Concernant l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des aéroports. La mise en œuvre du PNCD permettra l'acquisition de stations météorologiques pour Tchibanga, Mouila et Lambaréné, de gyrobroyeurs et de tracteurs pour l'entretien des pistes, ainsi que le renforcement du parc informatique et énergétique de l'Autorité de l'Aviation Civile (serveurs, ordinateurs, groupes électrogènes et licences).

C.4—GOUVERNANCE, PLANIFICATION ET DIGITALISATION DU SECTEUR AÉRIEN

339. Cette intervention est consacrée à la sécurité numérique et à la résilience institutionnelle. Elle vise à renforcer la lutte contre la cybercriminalité dans le secteur aérien et à protéger les systèmes informatiques et les données sensibles des infrastructures et institutions du domaine. Renforcement des systèmes de protection et de gestion des données sensibles.

340. Pour renforcer cette dynamique, il est indispensable d'acquérir des équipements de sûreté modernes, de mener à terme les travaux de réhabilitation des aéroports provinciaux et d'envisager la construction d'un nouveau terminal aéroportuaire.

2.3. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

341. Il s'agit de faire du haut débit un service universel, au même titre que l'eau ou l'électricité. L'ambition est de déployer les réseaux de fibre optique sur l'ensemble du territoire, en priorisant les chefs-lieux de province et les zones économiques stratégiques, et de promouvoir la couverture mobile 4G/5G pour garantir l'accès au numérique même dans les zones les plus reculées.

342. Dans ce secteur, l'État poursuit plusieurs buts, à savoir : (i) Garantir la souveraineté, la sécurité et la disponibilité des données stratégiques de la Nation ; (ii) Soutenir le développement des services numériques, tant gouvernementaux que privés ; (iii) Améliorer la couverture nationale en fibre optique au bénéfice des administrations et des services publics ; (iv) Op-

timiser et moderniser les infrastructures d'hébergement afin d'assurer la disponibilité et la fiabilité des services numériques ; (v) Transformer le centre de données de l'Administration gabonaise en un environnement technologique moderne et performant ; (vi) Renforcer les compétences nationales et favoriser l'employabilité dans les domaines du développement digital, de la cybersécurité, de la gestion des données et de l'entrepreneuriat numérique.

343. Dans le cadre de la modernisation de l'administration publique et de la promotion de l'économie numérique, l'État gabonais envisage de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse visant à renforcer la souveraineté numérique et à favoriser l'innovation technologique. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de faire du numérique un levier de transformation économique, sociale et administrative durable.

344. Modernisation des infrastructures numériques et de communication : Cette initiative est la colonne vertébrale de la transformation numérique du pays. Elle pilotera le déploiement des infrastructures numériques (fibre, data centers), le développement des compétences digitales et la promotion de l'inclusion numérique pour garantir qu'aucun Gabonais ne soit laissé de côté dans cette transition.

345. Ce programme vise une approche intégrée du développement numérique, en s'appuyant sur quatre piliers stratégiques complémentaires pour renforcer l'écosystème digital national :

345.1. Infrastructures numériques et connectivité : Accélération du déploiement des infrastructures numériques pour assurer une connectivité fiable, abordable et équitable sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales et enclavées. Cette accélération passe entre autres par : (i) la Construction du Data Center national ; (ii) l'activation du réseau de l'administration gabonaise dans les capitales provinciales et raccordement des administrations ; (iii) renouvellement de l'infrastructure d'hébergement du centre de données ; (iv) Modernisation du système de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH), etc.

345.2. Cybersécurité et protection des systèmes : Mise en place d'un cadre solide de cybersécurité, incluant la protection des données personnelles, la sécurisation des infrastructures et la lutte contre les cybermenaces, à travers des outils technologiques adaptés et une gouvernance renforcée. L'acquisition de pare-feu gouvernementaux, tout comme la mise à niveau de l'infrastructure de sécurité du RAG font partie des interventions prévues par l'État dans le cadre de ce plan.

345.3. Digitalisation des services publics : Transformation de l'administration par l'adoption de solutions numériques centrées sur l'usager : guichets uniques en ligne, dématérialisation des procédures, interopérabilité des systèmes et utilisation des données pour une prise de décision plus efficace et transparente.

345.4. Compétences numériques et inclusion : Renforcement des compétences numériques de la population, du niveau de base à l'expertise avancée, en misant sur l'éducation, la formation continue et l'accompagnement à la reconversion professionnelle.

2.4. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT URBAIN

346. Ce programme vise à améliorer le cadre de vie en milieu urbain. Il prend en compte l'assainissement urbain et les voiries urbaines. Cependant, comme l'assainissement urbain est déjà intégré dans le programme d'amélioration de l'accès à l'assainissement décent décrit plus haut, le présent programme va se limiter à trois (3) composantes principales, à savoir : (i) l'aménagement et l'entretien des voiries urbaines ; (ii) le Programme d'Aménagement Urbain et Territorial ; (iii) le Programme National de Valorisation Géospatiale et de Suivi des Territoires du Gabon.

A—AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIRIES URBAINES

347. L'aménagement urbain doit s'appuyer sur une réforme foncière permettant de viabiliser l'espace urbain par l'instauration du lotissement avant toute construction et de restructurer les quartiers anarchiques. Le lotissement des terrains urbains devra systématiquement prendre en compte les besoins d'aménagement des voiries et réseaux divers (VRD). Toutes les opérations liées à l'aménagement des infrastructures urbaines seront prises en charge dans ce sous-programme : construction, réhabilitation, entretien des voiries urbaines, aménagement des canalisations, etc.

348. Les actions de restructuration des quartiers concerneront principalement les villes de Libreville, Port-Gentil, Franceville, et les autres villes capitales provinciales. Toutes ces villes devront également être dotées de schéma directeur de développement urbain nouveau ou actualisé.

B—PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET TERRITORIAL

349. Ce programme mettra en place une planification urbaine et territoriale intégrée et ren-

forcée, permettant une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance, une optimisation de l'aménagement des espaces, ainsi qu'un développement harmonieux des zones urbaines et rurales.

350. Une approche intégrée autour de deux composantes :

351. Planification urbaine et développement territorial : Organisation de l'espace urbain et territorial gabonais de manière cohérente, durable et inclusive en dotant les collectivités locales d'outils de planification adaptés, en maîtrisant l'urbanisation, et en anticipant les besoins futurs en logement, équipements, mobilités et services.

352. Viabilisation et aménagement foncier : Mise à disposition des citoyens, promoteurs et collectivités des terrains aménagés, viabilisés, accessibles et juridiquement sécurisés pour répondre durablement aux besoins en logements, services et équipements publics.

C—PROGRAMME NATIONAL DE VALORISATION GÉOSPATIALE ET DE SUIVI DES TERRITOIRES DU GABON

353. Ce sous-programme renforcera la capacité du Gabon à planifier, surveiller et gérer durablement son territoire et ses ressources naturelles grâce à l'intégration de données géospatiales, à la numérisation des informations et à la mise en place d'outils d'aide à la décision. Plus spécifiquement, à travers ce programme, le Gouvernement envisage de ; (i) doter le Gabon d'un système de surveillance satellitaire des ressources naturelles ; (ii) mettre en place un système de surveillance du territoire ; (iii) développer un registre parcellaire graphique pour la gestion agricole ; (iv) produire une cartographie numérique de la navigabilité du fleuve Ogooué.

354. Il contribuera à la surveillance des forêts, des zones agricoles et minières, tout en limitant les activités illégales et les dégradations écologiques. Ce sous-programme s'articule autour de trois grandes actions principales : (i) le développement et modernisation des infrastructures de données spatiales ; (ii) l'amélioration du cadre réglementaire de l'AGEOS ; et (iii) le renforcement des capacités des acteurs du secteur.

C.1—DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE DONNÉES SPATIALES,

355. Infrastructures, bases de données et outils géospatiaux : Développement et modernisation des infrastructures de données spatiales, création de bases de données géoréférencées interopérables, et déploiement de plateformes d'analyse et de visualisation cartographique. Ces outils permettront de renforcer la planification territoriale, d'assurer un suivi environnemental précis, ainsi que de faciliter la régulation

du spectre et le contrôle des activités sur le territoire. A titre illustratif, ce programme prévoit l'élaboration de la cartographie des campsements et débarcadères de pêche sur la côte gabonaise, tout comme celle de la navigabilité de l'Ogooué.

356. Il intègre également les actions suivantes : (i) le diagnostic des outils de réception des données d'observations de la terre ; (ii) la maintenance corrective des outils de réception des données d'observations de la terre et (iii) la mise à niveau des Systèmes permettant la réception des données satellitaires.

C.2—AMÉLIORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'AGEOS

357. Pour renforcer le contrôle national sur les données satellitaires, il est nécessaire de réviser en profondeur le cadre législatif et réglementaire existant. Cette réforme devra d'abord encadrer strictement la demande, l'importation et l'utilisation des données, en introduisant des critères techniques et sécuritaires précis afin de prévenir tout risque lié à l'accès à des informations sensibles. Elle devra également établir l'AGEOS comme point d'entrée exclusif pour l'acquisition des données satellitaires, en définissant clairement les procédures d'autorisation, les obligations des utilisateurs publics et privés, ainsi que les mécanismes de traçabilité. La mise en place d'un dispositif national d'approbation préalable pour les données sensibles, assorti d'un registre centralisé des acquisitions, permettra d'assurer une maîtrise complète du processus.

C.3—REFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU SECTEUR

358. Le renforcement des capacités des acteurs du secteur géospatial constitue une priorité stratégique pour améliorer l'efficacité des services fournis par l'agence. Ces services comprennent notamment la surveillance des ressources naturelles (forêts et mines), la surveillance des frontières, la fourniture d'images et de produits satellitaires, le suivi des pollutions aux hydrocarbures, ainsi que l'évaluation spatiale des politiques publiques. L'agence met également à disposition des plates-formes numériques pour faciliter l'accès aux données et leur exploitation par les différents acteurs.

359. Face à l'évolution rapide des technologies et à la complexité croissante de la gestion des big data, le renforcement des compétences des acteurs est indispensable. Les actions prioritaires porteront sur le développement et l'application de l'intelligence artificielle à la cartographie et au suivi forestier, ainsi que sur l'estimation de la biomasse forestière et des stocks de carbone, afin d'améliorer la précision des analyses et la qualité des décisions. Ce renforcement des capacités permettra non seulement d'optimiser les services existants mais aussi de soutenir la mo-

dernisation du secteur et l'atteinte des objectifs nationaux en matière de gestion durable des ressources naturelles.

360. Sur la période de mise en œuvre du plan, les interventions prévues dans ce programme s'exécuteront de la manière suivante : d'abord, le renforcement du cadre réglementaire et des fondations institutionnelles, avec la révision des textes législatifs encadrant la demande et l'utilisation des données satellitaires, l'établissement d'AGEOS comme point d'entrée exclusif et la mise en place d'un registre centralisé pour les acquisitions sensibles. Parallèlement, les infrastructures de données spatiales seront modernisées et les systèmes de réception des données satellitaires seront diagnostiqués et mis à niveau.

361. Progressivement, sur toute la période, sera assurer le déploiement des systèmes de surveillance et à produire des données géospatiales exploitables, notamment pour le suivi des forêts, zones agricoles et minières, des pollutions aux hydrocarbures et de la navigabilité du fleuve Ogooué. Le renforcement des capacités des acteurs sera prioritaire, avec des formations sur l'intelligence artificielle appliquée à la cartographie, au suivi forestier et à l'estimation de la biomasse et des stocks de carbone. Enfin, le programme se conclura par la consolidation des infrastructures, l'intégration complète des bases de données et l'évaluation opérationnelle des systèmes pour assurer une gestion durable et sécurisée du territoire et des ressources naturelles.

2.5. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

362. Face au déficit criant, l'objectif est de stimuler une production massive de logements, notamment dans le segment social et abordable, grâce à des mécanismes de financement innovants et des partenariats public-privé. Cette politique sera couplée à une approche d'urbanisme durable, promouvant des villes compactes, bien équipées en services et résilientes face aux changements climatiques.

363. Ce programme combinera la construction de cités nouvelles et la rénovation de quartiers précaires. Il s'appuiera sur des réformes foncières pour libérer du terrain, des incitations fiscales pour le secteur privé et des mécanismes de financement adaptés (prêts à taux zéro, microcrédit) pour permettre l'accès à la propriété ou à un logement locatif décent. Le programme se déroulera suivant une approche intégrée autour de deux composantes principales, à savoir : (i) Gouvernance, régulation et outils pour un secteur de l'habitat performant ; et (ii) Développement de l'offre de logements accessibles et durables.

A—GOUVERNANCE, RÉGULATION ET OUTILS POUR UN SECTEUR DE L'HABITAT PERFORMANT

364. Il s'agit de la mise en place les instruments institutionnels, réglementaires, techniques et financiers nécessaires pour encadrer, piloter et soutenir le développement du secteur de l'habitat et du logement. Dans cette perspective, il s'agira de réaliser projet intégré de modernisation et de dématérialisation des données statistiques du secteur Habitat, intégrant : (i) la mise en place une base de données nationale centralisée sur l'habitat, le logement et le foncier en vue de faciliter la planification urbaine et territoriale grâce à des informations actualisées et exploitables ; (ii) le renforcement de la transparence et la gouvernance dans le domaine du logement et du foncier, (iii) l'améliorer l'accès à l'information pour les décideurs, les collectivités locales, les partenaires techniques/financiers et les citoyens, ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation efficace des politiques publiques et projets liés à l'habitat et à l'urbanisme.

365. Ces ambitions passent par le développement d'une administration performante et l'optimisation de la gestion des ressources humaines à travers une infrastructure répondant aux normes régionales et internationales et un renforcement de la formation dans le domaine les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, et du cadastre en tenant compte de l'évolution technologique. Le projet de réforme et de Construction du complexe de l'École Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques (ENCSG), par exemple, viendrait contribuer à l'atteinte des objectifs dans ce secteur.

366. Dans la même optique, parmi les principales actions envisagées par le Gouvernement, on note également : (i) la normalisation et la certification des constructions, (ii) la mise en place d'un fonds national de l'habitat, ainsi que l'élaboration et l'adoption de normes nationales de construction durable.

B—DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ET DURABLES

367. Accroître significativement la production de logements socio-économiques sur l'ensemble du territoire national, tout en veillant à leur qualité, leur durabilité et leur accessibilité pour toutes les couches sociales. En plus de la production de logement, il s'agira à travers ce programme de sécuriser les droits, protéger l'intérêt public et stimuler le développement éco-

nomique et social, mais également de renforcer l'autonomie nationale en matériaux de construction, réduire le coût de production des logements, créer des emplois et promouvoir un habitat durable et accessible. Ainsi, parmi les projets permettant de réaliser ces objectifs, on peut citer : (i) la construction des unités de valorisation et de production industrielle des matériaux locaux et matériaux innovants de construction normalisés et à des coûts abordables dans les huit (08) autres chefs-lieux de province du Gabon. ; (ii) la construction de 50000 logements socio-économiques sur 07 ans sur l'ensemble du territoire national.

368. Compte tenu du déficit élevé en matière de logements, ce programme constitue l'une des priorités du Gouvernement. Entre 2026 et 2027, les interventions se concentreront sur la mise en place des fondations institutionnelles indispensables, avec une priorité forte accordée au foncier, afin de sécuriser les terrains et de faciliter la planification des projets de logement. Cette phase inclura les réformes foncières, la création de la base de données nationale centralisée habitat foncier, l'adoption des normes de construction, l'opérationnalisation du Fonds national de l'habitat et le renforcement des capacités institutionnelles.

369. Parallèlement, la production de logements se poursuivra en 2026, mais de manière limitée, le temps d'assurer la préparation des assiettes foncières, la structuration des mécanismes de financement et la mise en œuvre des premiers projets pilotes.

370. Entre 2028 et 2030, le programme entrera dans une dynamique de montée en puissance, tout en maintenant la gestion foncière comme axe prioritaire pour éviter les blocages et sécuriser les opérations. La production de logements s'intensifiera progressivement sur toute la période, appuyée par la construction des unités de production de matériaux, le lancement des cités nouvelles et la rénovation des quartiers précaires. Les années 2029 et 2030 permettront d'atteindre un rythme soutenu, d'harmoniser les opérations sur l'ensemble du territoire et de consolider les résultats, avant d'engager l'évaluation globale du programme en vue de définir les orientations du cycle suivant.

371. Ce séquençage assurera un équilibre entre planification stratégique, renforcement institutionnel et production physique de logements, garantissant durabilité, accessibilité et qualité pour toutes les couches sociales.

3. FONDATION 3 : SÉCURITÉ ET STABILITÉ NATIONALE

372. Aucun développement économique ou progrès social n'est possible sans un environnement sécurisé et stable. La sécurité des personnes et des biens est la condition première de la confiance des citoyens et des investisseurs. Dans un contexte régional parfois volatile et face à l'émergence de nouvelles menaces, notamment cybernétiques, le renforcement des dispositifs de sécurité intérieure et de défense nationale est un impératif catégorique. Cette fondation vise à consolider l'État de droit, à protéger l'intégrité du territoire et des institutions, et à créer le climat de sérénité indispensable à l'épanouissement des activités économiques et sociales. Elle est le garant de la pérennité de toutes les autres politiques publiques.

3.1. PROGRAMME : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONALE

373. Cet objectif se décline en actions concrètes de modernisation des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie) : renforcement des effectifs, formation continue, équipement en moyens technologiques modernes (vidéosurveillance, communication) et déploiement d'une présence dissuasive sur l'ensemble du territoire. Un volet spécifique sera dédié à la lutte contre la cybercriminalité, fléau en croissance.

3.2. PROGRAMME : MODERNISATION DE L'OUTIL DE DÉFENSE NATIONALE

374. Il s'agit d'adapter les forces armées gabonaises aux défis contemporains, en leur donnant les moyens de leurs missions de souveraineté, de protection du territoire et de contribution à la sécurité collective régionale. Cette modernisation portera sur l'équipement, la formation et la capacité de projection.

375. Dans le cadre du projet de société du Président de la République, qui ambitionne de bâtir un Gabon fort, souverain et résolument tourné vers la modernité, la modernisation de l'outil de Défense nationale constitue une priorité stratégique. L'objectif est de doter le pays d'une armée efficace, réactive et technologiquement avancée, capable d'assurer la sécurité des citoyens, la protection du territoire et la défense des intérêts nationaux face aux menaces contemporaines.

376. Cette modernisation repose sur plusieurs leviers : la réhabilitation et la construction d'infrastructures militaires modernes, l'acquisition

d'équipements adaptés aux nouveaux enjeux sécuritaires, le renforcement des capacités humaines et la professionnalisation des forces. Elle intègre également la digitalisation des systèmes de commandement et de communication, ainsi que le développement de la cybersécurité pour mieux protéger les données stratégiques de l'État.

377. Enfin, le Gabon entend renforcer sa coopération régionale et internationale en matière de sécurité, afin de contribuer activement à la stabilité en Afrique centrale. À travers cette stratégie, le Gouvernement traduit la volonté du Chef de l'État de garantir un environnement sûr et souverain, pilier essentiel du développement durable et du bien-être des populations.

A—RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DÉFENSE NATIONALE

378. Ce programme regroupe tous les projets de construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures militaires de toutes les composantes. Il s'agit d'améliorer les installations existantes afin d'assurer de meilleures conditions d'hébergement, de formation et de fonctionnement des unités.

379. Ce programme vise à moderniser et renforcer l'ensemble des infrastructures de défense nationale, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque composante des Forces de Défense et de Sécurité. Il regroupe ainsi tous les projets de construction, de réhabilitation et extension relatifs à l'Armée de Terre, à la Marine Nationale, à l'Armée de l'Air, au Corps des Sapeurs-Pompiers, à l'Aviation Légère des Armées, à la Garde Républicaine, à la Santé Militaire, au Génie Militaire, ainsi qu'à la Gendarmerie Nationale. Ce programme inclut également la modernisation des infrastructures logistiques, des centres de commandement, des bases techniques et des infrastructures d'hébergement afin de garantir une meilleure disponibilité opérationnelle et un environnement de travail adapté aux missions de défense et de sécurité nationale.

B—MODERNISATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

380. Ce programme a pour ambition de renforcer la capacité opérationnelle et technologique des Forces de Défense et de Sécurité du Gabon. Il s'articule autour de deux types d'investissements majeurs : (i) le renforcement des équipements et des moyens logistiques ; et (ii) le renforcement des capacités humaines et techniques.

381. Renforcement des équipements et des moyens logistiques

382. Il s'agira d'acquérir et de moderniser les équipements, armements et matériels spécifiques nécessaires à l'efficacité des opérations militaires et de sécurité. Le programme prévoit l'approvisionnement en véhicules tactiques et logistiques, en moyens roulants adaptés, en systèmes de communication et de transmission sécurisés, ainsi qu'en équipements technologiques modernes tels que la vidéosurveillance, les outils de commandement numérique et les systèmes de renseignement. Chaque corps bénéficiera d'un équipement adapté à ses missions, afin de garantir une meilleure mobilité, une réactivité accrue et une couverture optimale du territoire national.

C—RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET TECHNIQUES

383. Parallèlement à l'effort d'équipement, le programme mettra un accent particulier sur la formation, la spécialisation et le perfectionnement des personnels des Forces de Défense et de Sécurité. Il prévoit la mise en œuvre de sessions de formation continue dans les domaines clés de la sécurité moderne, notamment la cyber-défense, la cybersécurité, la lutte contre la cybercriminalité, la gestion de crise, la maintenance des équipements de haute technologie, ainsi que les techniques d'intervention et de renseignement.

CHAPITRE VI : LES TRANSVERSAUX : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION

384. Si les Fondations posent les conditions matérielles du développement, les Leviers Transversaux en constituent le catalyseur essentiel. Ce chapitre opérationnalise une conviction stratégique fondamentale : la qualité des institutions, les compétences de la population et la maîtrise des technologies numériques détermineront, in fine, l'efficacité de tous les autres investissements. Le diagnostic des plans antérieurs a clairement établi que des infrastructures physiques, aussi modernes soient-elles, voient leur impact annulé par une administration inefficace, et qu'une économie diversifiée ne peut émerger sans un capital humain qualifié et innovant. Les trois leviers que sont la Transformation Numérique, le Renforcement du Capital Humain et l'Amélioration de la Gouvernance agissent comme des multiplicateurs de valeur sur l'ensemble du PNCD. Ils sont les piliers opé-

rationnels qui permettront de décupler la productivité des investissements dans les fondations et d'assurer la soutenabilité des résultats des axes finaux. En s'attaquant aux faiblesses structurelles de l'écosystème institutionnel, éducatif et technologique du Gabon, ce chapitre répond directement aux piliers 2, 4 et 6 du projet de société présidentiel, visant à bâtir une administration agile, une économie dynamique portée par une jeunesse entrepreneur, et une société inclusive fondée sur la méritocratie et la justice sociale.

385. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des leviers transversaux du PNCD, en précisant pour chacun les effets attendus (outcomes) ainsi que les produits livrables (outputs) associés.

Tableau n°18 : Les Programmes du palier transversal du PNCD : Développement des leviers de transformation économique accélérée.

Domaines d'intervention : Les Transversales	Programmes d'action		
2.1 Transformation numérique de l'État et de l'économie	2.1.1	Renforcement de la digitalisation de l'administration et des services publics	
	2.1.2	Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat numériques	
2.2. Renforcement du capital humain et de l'employabilité	2.2.1	Réforme et modernisation des systèmes d'éducation et de formation	
	2.2.2	Renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle	
	2.2.3	Santé de qualité pour tous	
	2.2.4	Protection sociale pour tous	
2.3 Gouvernance et modernisation de l'État	2.3.1	Consolidation de l'État de droit et de la justice	
	2.3.2	Amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'action publique	
	2.3.3	Planification et suivi du développement	
	2.3.4	Finances publiques	
	2.3.5	Renforcement de la décentralisation et de la territorialisation du développement	
	2.3.6	Diplomatie, coopération internationale et intégration sous-régionale	
2.4 Développement du secteur privé et financement de l'économie	2.4.1	Renforcement de la compétitivité du secteur privé et de l'entrepreneuriat local	
	2.4.2	Financement de l'économie	

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

1. TRANSVERSALE 1 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉCONOMIE

386. Le Gabon accuse un retard significatif dans l'adoption du numérique, tant dans son administration que dans son tissu économique. Cette fracture se manifeste par une offre de services publics souvent archaïque, source de

lenteurs et de complexité pour les usagers et les investisseurs, et par un écosystème numérique embryonnaire, incapable de retenir ses talents les plus prometteurs ou de générer une croissance substantielle. Pourtant, la transformation

numérique n'est pas une option ; c'est un impératif de compétitivité et de souveraineté. Elle représente la seule opportunité de « sauter » des étapes de développement en modernisant d'un seul tenant l'action publique, en créant de nouveaux secteurs économiques et en améliorant radicalement l'accès aux services pour tous les Gabonais, où qu'ils se trouvent. Ce levier est le carburant de l'efficacité pour l'ensemble du plan. Il va se déployer suivant deux programmes majeurs : (i) la digitalisation de l'administration et des services publics ; et (ii) la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat numériques.

1.1. PROGRAMME : RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

387. L'objectif est de passer d'une administration papier et hiérarchisée à un « État-Plateforme », simple, transparent et orienté vers l'usager. Cela implique la dématérialisation intégrale des procédures administratives courantes (carte d'identité, casier judiciaire, actes de naissance, etc.) et la généralisation des téléprocédures. L'ambition est de réduire de plus de 50 % les délais de traitement et les coûts de transaction pour les citoyens et les entreprises, tout en limitant les risques de corruption en réduisant les contacts directs et arbitraires. Pour ce faire, le Gouvernement compte mettre en place une action « 'État-Plateforme' et Guichet Unique Numérique».

388. 'État-Plateforme' et Guichet Unique Numérique. Ce sous-programme est la colonne vertébrale de la modernisation de l'État. Il consiste à développer une plateforme numérique nationale

interopérable, servant de point d'accès unique à l'ensemble des services de l'administration (impôts, douanes, marchés publics, etc.). Ce « guichet unique » permettra aux usagers d'accomplir leurs démarches en ligne, de manière sécurisée et sans avoir à se déplacer physiquement d'un service à l'autre. Il s'accompagnera d'un vaste plan de formation des fonctionnaires et d'un programme d'inclusion numérique pour les citoyens.

1.2. PROGRAMME : PROMOTION DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUES

389. Il ne s'agit pas seulement de moderniser l'existant, mais de créer l'économie de demain. Cet objectif vise à faire émerger une filière numérique gabonaise compétitive, créatrice d'emplois haut de gamme pour les jeunes diplômés. Cela nécessite de stimuler l'innovation par la recherche & développement, de faciliter l'accès au financement pour les startups et de créer un environnement réglementaire propice à l'expérimentation (sandbox réglementaire). Un fonds pour l'innovation et les startups numériques sera mis en place.

390. Fonds pour l'innovation et les startups numériques. Pour irriguer l'écosystème entrepreneurial, ce fonds sera doté de capitaux publics et privés. Il aura pour mission de financer les startups gabonaises les plus prometteuses à travers des prises de participation, des prêts à taux préférentiels et des subventions à l'innovation. Il sera couplé à la création de pépinières et de hubs technologiques dans les grandes villes, offrant un accompagnement technique, juridique et commercial aux porteurs de projets.

2. TRANSVERSALE 2 : RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DE L'EMPLOYABILITÉ

391. Le paradoxe gabonais est frappant : un PIB par habitant relativement élevé coexiste avec un chômage massif des jeunes (40%) et des systèmes d'éducation et de santé qui ne répondent pas aux attentes de la population. L'inadéquation entre la formation et l'emploi est criante, et l'accès à des soins de qualité reste inégal selon les territoires. Cette situation représente non seulement un gâchis social intolérable, mais aussi un frein économique majeur. Aucun projet de diversification ou de transformation industrielle ne peut aboutir sans une main-d'œuvre qualifiée, en bonne santé et motivée. Investir dans le capital humain, c'est investir dans la ressource la plus précieuse du Gabon, la seule véritablement renouvelable. Ce levier est au cœur du contrat social et de la promesse d'une pros-

périté partagée, avec des programmes dédiés : (i) à la réforme et modernisation des systèmes d'éducation et de formation ; (i) au renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle ; (i) à la santé de qualité pour tous ; et (i) à la protection sociale pour tous.

2.1. PROGRAMME : RÉFORME ET MODERNISATION DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

392. Le système éducatif gabonais fait face à plusieurs défis majeurs, parmi lesquels une gouvernance structurellement fragile, un important déficit en infrastructures scolaires, une pénurie

d'enseignants qualifiés ainsi qu'une inadéquation persistante entre les programmes d'enseignement et les besoins réels de l'économie nationale. Le faible taux d'achèvement du cycle secondaire supérieur, conjugué à un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans estimé à plus de 40 % en 2024, illustre bien l'ampleur de ces insuffisances.

393. Face à ce constat, l'ambition de l'État en matière d'éducation se traduit par trois orientations capitales : la généralisation de l'enseignement de base ; la maximisation sur la transition à la formation professionnelle ; la restructuration des flux scolaires en faveur des filières scientifiques, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

394. Ces orientations doivent être renforcées afin d'améliorer la qualité de l'éducation. À ce titre, les infrastructures scolaires devront offrir une capacité d'accueil accrue, notamment grâce à la construction de nouveaux établissements et à l'extension de ceux déjà existants. De même, la qualification des enseignants du secteur public, la répartition des nouvelles recrues dans le secondaire général, la formation continue des enseignants et l'inspection scolaire sont des autant des axes d'interventions à améliorer pour réaliser les objectifs fixés dans le secteur de l'éducation.

395. En pratique, il s'agit de : (i) porter la proportion d'élèves s'orientant vers l'enseignement technique cycle long de 7 % à 27 % d'ici 2030 ; (ii) renforcer significativement l'attractivité de la formation professionnelle afin de faire passer le taux d'orientation de 0 % en 2022 à 15 % en 2030 ; (ii) accroître le taux de transition des élèves inscrits en dernière année de collège vers les filières du secondaire (enseignement général, technique cycle court ou long, et formation professionnelle) en le faisant progresser de 68 % en 2022 à 98 % en 2030 ; (iii) rééquilibrer l'orientation des élèves en réduisant la part des inscriptions dans les filières arts et lettres de 51 % en 2022 à 26,5 % en 2030 et (iv) renforcer l'attractivité des filières scientifiques en faisant progresser leur proportion de 11,5 % à 19,5 % à l'horizon 2030.

396. Le programme vise un accès équitable à une éducation de qualité par la réhabilitation, la construction et la modernisation des infrastructures éducatives, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Il s'arrime au Plan sectoriel de l'éducation intérimaire 2024-2030, cadre de référence de la transformation éducative et de la résorption du déficit d'infrastructures.

A—RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES ET PROFESSIONNELLES

397. Pour répondre à la croissance de la population scolaire et aux exigences du marché du travail, le programme prévoit d'importants investissements visant à accroître l'offre éducative et à renforcer l'adéquation formation-emploi. Il s'agira de construire, d'étendre et de réhabiliter les écoles primaires, collèges, lycées et centres de formation multisectoriels sur l'ensemble du territoire, tout en dotant ces infrastructures d'un équipement moderne.

398. La digitalisation constituera un axe majeur, avec la mise en place de dispositifs d'e-learning, de bibliothèques numériques et de systèmes intégrés de gestion éducative. Un système national d'information éducatif sera également développé afin d'assurer un suivi fiable des établissements et une gestion optimale des ressources humaines et matérielles.

399. Le déploiement des infrastructures sera guidé par l'analyse des déficits de salles de classe, l'état des bâtiments et les projections démographiques. Les programmes en cours visent déjà l'augmentation des capacités d'accueil, notamment à travers la construction de nouveaux collèges et écoles. D'ici 2030, l'objectif est de livrer au moins 9 collèges et 8 écoles primaires supplémentaires, ainsi que de mettre en œuvre un plan national de réhabilitation ciblant en priorité les zones à forte densité scolaire.

B—RÉFORME DES CURRICULA DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS D'INDUSTRIALISATION DU PAYS

400. Dans le cadre de la diversification économique et de l'accélération de l'industrialisation, le Gabon engage une réforme profonde des curricula de formation. Cette réforme vise à adapter les programmes éducatifs et professionnels aux besoins concrets du marché du travail, en particulier dans les secteurs prioritaires que sont l'agro-industrie, le numérique, les énergies renouvelables, les mines, la logistique et le BTP. L'objectif est de faire évoluer le système de formation vers un modèle axé sur les compétences techniques, favorisant la maîtrise des savoir-faire et des aptitudes pratiques.

401. Par ailleurs, la révision des curricula intégrera les enjeux du développement durable, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, afin de former une jeunesse qualifiée, créative et capable de soutenir la transformation structurelle du pays.

402. La modernisation des centres de formation professionnelle s'inscrit dans cette dynamique, en développant des filières correspondant aux priorités économiques. Ces centres bénéficieront d'ateliers équipés et de certifications conformes aux référentiels métiers ac-

tualisés, notamment dans les secteurs du bois, des mines, du numérique et du tourisme. L'objectif fixé à l'horizon 2032 est de disposer de 15 centres modernisés avec des plateaux techniques pleinement opérationnels.

C—MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

403. La modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique constitue un levier stratégique pour faire du savoir un moteur de développement. Dans ce cadre, plusieurs actions sont prévues : la réhabilitation des établissements existants, tels que l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET), l'Université Omar Bongo (UOB) et l'Institut National des Sciences de Gestion (INSG), ainsi que la construction d'établissements spécialisés dans les filières scientifiques, techniques et numériques. La création des universités de Mouila et d'Oyem vise à décentraliser un enseignement supérieur encore très concentré sur Libreville.

404. En matière de recherche, le programme prévoit la réhabilitation des stations de Kougouleu et de Ndouaniane, et la modernisation des grands centres nationaux tels que le CENAREST, le CIRMF et l'IPHAMETRA. Ces structures seront dotées d'équipements scientifiques modernes et de laboratoires performants pour stimuler l'innovation et la production de connaissances appliquées.

405. Par ailleurs, la vie étudiante sera renforcée par la construction de résidences universitaires autonomes et la réhabilitation ou construction d'installations sportives, contribuant à l'épanouissement des étudiants. La rénovation des campus, bibliothèques et laboratoires améliorera les conditions d'apprentissage et la recherche appliquée, avec pour objectif, à l'horizon 2032, la modernisation des principaux amphithéâtres et bibliothèques universitaires et la mise en réseau des laboratoires pédagogiques avec un accès numérique renforcé.

2.2. PROGRAMME : RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

406. Le Gabon fait face à un défi majeur en matière d'employabilité. Malgré un taux global de chômage plus modéré ($\approx 20\%$ en 2024), la jeunesse (+65% de la population) reste particulièrement exposée. Cette situation est fortement liée à la rupture entre systèmes de formation et besoins du marché de l'emploi, mais aussi par l'absence de dispositifs efficaces de transition formation-emploi.

407. Le renforcement de l'employabilité passera par la mise en place de passerelles efficaces entre formation et emploi, le développement de l'apprentissage professionnel, la modernisation des services publics de l'emploi et l'accompagnement des jeunes vers les métiers porteurs. À cet égard, l'objectif est que d'ici 2032 au moins 100 000 jeunes aient bénéficié d'un dispositif d'insertion.

408. Globalement, il s'agit d'améliorer l'employabilité des jeunes et faciliter l'accès à des emplois décents par le renforcement des passerelles formation-emploi, des dispositifs d'apprentissage, et la modernisation des services publics de l'emploi.

409. Le programme répond à la crise de l'emploi des jeunes par une approche intégrée qui combine formations accélérées, alternance, stages subventionnés, accompagnement à l'entrepreneuriat et modernisation du service public de l'emploi. Il s'appuie sur le cadre juridique récent organisant l'emploi des jeunes et sur les dispositifs du PNPE en matière d'apprentissage et de contrats aidés.

410. Spécifiquement, ce programme vise à renforcer l'employabilité, moderniser le marché du travail et promouvoir la création d'emplois décents, notamment par l'entrepreneuriat. Il s'articulera autour de deux axes majeurs : l'amélioration du cadre de l'emploi au Gabon et l'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes, en combinant formations aux métiers porteurs, stages et apprentissages subventionnés, ainsi qu'un appui financier et technique à la création d'entreprises.

A—CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE DES JEUNES

411. La première priorité du programme vise à favoriser l'insertion professionnelle durable des jeunes en agissant simultanément sur la gouvernance, la réglementation et les dispositifs publics liés à l'emploi. L'objectif est de redynamiser le marché du travail par des réformes institutionnelles et législatives adaptées aux réalités économiques nationales, incluant la révision du Code du travail afin de renforcer les garanties d'un travail décent et de promouvoir l'emploi des nationaux, en particulier des jeunes diplômés.

412. Un accent particulier sera mis sur la modernisation du service public de l'emploi. Le Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE) sera renforcé par un appui matériel et logistique, permettant un accompagnement efficace des demandeurs d'emploi et leur mise en relation avec les entreprises. Parallèlement, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) sera pleinement opérationnel pour fournir des données actualisées sur les besoins du marché,

les métiers porteurs et l'évolution de la demande de main-d'œuvre.

413. Le programme prévoit également l'instauration d'un système national de stages et d'apprentissages subventionnés, basé sur des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les établissements de formation. Ce dispositif facilitera l'insertion professionnelle des jeunes par l'apprentissage en entreprise et renforcera le lien entre formation et emploi.

414. Pour renforcer l'employabilité et les opportunités, des salons de l'emploi et des forums sectoriels seront régulièrement organisés à l'échelle nationale, favorisant les rencontres entre employeurs, institutions et jeunes chercheurs d'emploi. Ces initiatives seront soutenues par des campagnes de sensibilisation et la numérisation des services. L'intermédiation proactive et la création de cellules « compétences-emplois » dans les provinces permettront d'améliorer le placement des jeunes.

415. Le programme fixe un objectif ambitieux pour 2032 : accompagner 200 000 jeunes inscrits et réduire de 30 % le délai moyen de placement sur le marché du travail.

B—APPUI À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

416. Le deuxième axe du programme vise à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes comme levier de création d'emplois durables et d'innovation. Il s'agit de stimuler l'esprit d'initiative, de faciliter l'accès au financement et de renforcer les compétences techniques des porteurs de projets. À cette fin, le programme prévoit :

416.1. Un soutien financier dédié : création d'une ligne de financement pour les micro-projets des jeunes, adossée à un fonds de garantie pour réduire les risques liés au financement bancaire. Parallèlement, un cadre juridique favorable au financement participatif et à d'autres mécanismes innovants sera élaboré, afin de diversifier les sources d'appui aux jeunes entrepreneurs.

416.2. Renforcement des capacités et innovation : des actions de formation entrepreneuriale et technique seront mises en place via des modules adaptés. Des concours d'innovation et appels à projets permettront d'identifier, promouvoir et soutenir les jeunes porteurs d'idées innovantes, notamment dans l'agriculture, le numérique, le tourisme, l'économie verte et les services.

416.3. Formations courtes certifiantes et reconversion : des parcours de trois à six mois cibleront les compétences techniques et transversales demandées par les filières porteuses, avec certification et insertion professionnelle. D'ici 2030, le but est d'avoir 60 000 jeunes formés avec un taux d'ins-

tion à 12 mois d'au moins 60 %. Cette action s'appuie sur les diagnostics macro et les constats de la Banque mondiale relatifs au déficit de programmes d'insertion et de génération de revenus.

416.4. Apprentissage, alternance et stages subventionnés : les mesures du PNPE définissent la durée, le niveau des allocations et les modalités de suivi des contrats d'apprentissage et d'alternance. Des conventions sectorielles permettront d'accroître le nombre de places en entreprise. L'objectif pour 2030 est d'atteindre 30 000 places d'apprentissage et d'alternance, dont au moins 40 % réservées aux jeunes femmes.

417. Grâce à des guichets de microfinance responsable, des incubateurs et un accompagnement post-création soutenant l'amorçage, l'objectif est de créer ou consolider 10 000 microentreprises, avec un taux de survie à trois ans d'au moins 65 %. »

2.3. PROGRAMME 2.2.3 : SANTÉ DE QUALITÉ POUR TOUS

418. Malgré les efforts consentis dans la construction des structures sanitaires, l'analyse de la situation sanitaire met en évidence plusieurs problèmes prioritaires qui entravent la performance du secteur. Le pays fait face à une mortalité maternelle et infanto-juvénile encore élevée, ainsi qu'à une réduction insuffisante des maladies transmissibles, marquée par la résurgence de pathologies évitables par la vaccination et la progression des maladies non transmissibles. Le système de santé demeure faiblement performant, particulièrement en matière d'accès et de demande de soins essentiels de qualité au premier niveau de la pyramide sanitaire, et présente une faible résilience face aux urgences de santé publique et aux chocs extérieurs, notamment au regard des exigences du Règlement sanitaire international

419. D'où l'ambition du Gouvernement, à travers ce plan, d'améliorer l'accès aux services de santé ainsi que leur qualité. Dans cette perspective, il s'agit globalement de : (i) renforcer la gouvernance du système de santé ; (ii) progresser vers la couverture sanitaire universelle ; (iii) intensifier la lutte contre les maladies ; (iv) renforcer le système national d'information sanitaire, y compris la surveillance épidémiologique ; et (v) opérationnaliser le département sanitaire à travers le développement des soins de santé primaires et la participation communautaire.

420. Pour construire un Système de Santé souverain et équitable, les actions porteront sur le renforcement de l'offre de soins de proximité, l'augmentation de la masse critique de person-

nel qualifié, l'amélioration de la Gouvernance sanitaire et la lutte contre les maladies non transmissibles, en particulier en milieu rural. L'objectif est que d'ici 2032, 90 % des districts ciblés affichent une couverture de soins primaires de proximité fonctionnelle, et que les taux de mortalité maternelle et infantile soient réduits d'au moins 30 % par rapport à 2024.

421. Le programme national de renforcement, de modernisation et de résilience du système de santé garantit un accès équitable, permanent et de qualité aux services de santé. Il articule le renforcement des capacités institutionnelles, la modernisation des infrastructures, la professionnalisation des personnels et l'assurance de la disponibilité continue des intrants essentiels. Il s'aligne sur le Plan national de développement sanitaire 2024-2028, qui fixe des objectifs précis pour le système d'information, la surveillance, les ressources humaines et le partenariat public-privé.

A—MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

422. Le programme vise à améliorer la couverture sanitaire et la qualité des soins à travers un effort national de construction, de réhabilitation et d'équipement des structures de santé. Il prévoit le renforcement du réseau hospitalier, notamment par la construction d'un hôpital militaire spécialisé en traumatologie, ainsi que la modernisation des hôpitaux régionaux, départementaux et des centres de santé.

423. Parallèlement, le programme développe des pôles médicaux spécialisés pour renforcer la prise en charge des pathologies chroniques. À ce titre, un Pôle d'excellence en urologie, néphrologie et transplantation rénale sera implanté à Franceville afin de réduire les évacuations sanitaires et d'améliorer l'autonomie du système de santé.

424. L'amélioration de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique constitue également une priorité, avec la construction d'entrepôts modernes destinés à optimiser le stockage et la distribution des médicaments. Les formations sanitaires seront par ailleurs dotées d'équipements médico-techniques modernes ainsi que de véhicules sanitaires pour renforcer les capacités d'intervention d'urgence.

425. Enfin, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes seront programmés selon les priorités sanitaires, tandis que les initiatives d'e-santé permettront de moderniser le plateau technique. D'ici 2032, l'objectif est de réhabiliter ou moderniser 150 structures sanitaires et de renouveler les équipements critiques du système de santé.

B—DIGITALISATION ET MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

426. La transformation numérique du secteur de la santé constitue une priorité pour améliorer l'efficacité des services et élargir l'accès aux soins, en particulier dans les zones enclavées. Dans cette perspective, le programme prévoit le déploiement de la télémédecine afin de faciliter les téléconsultations et la réalisation d'actes médicaux à distance au profit des populations rurales.

427. Parallèlement, la généralisation du système d'information hospitalier (SIH) dans les établissements de santé permettra d'optimiser la gestion des dossiers médicaux, de renforcer la planification des soins et d'améliorer le suivi des patients. La modernisation de la gestion des stocks de médicaments et produits de santé (MAPS) sera également engagée, à travers l'acquisition d'équipements logistiques et informatiques performants visant à garantir une disponibilité régulière des intrants.

428. À l'échelle nationale, le programme prévoit la mise en œuvre du système e-Santé, destiné à interconnecter les structures de santé publiques et privées. Cette plateforme favorisera une meilleure coordination des services, un suivi en temps réel des prestations médicales et une traçabilité accrue des produits pharmaceutiques, contribuant ainsi à une transparence et une efficacité administrative renforcées.

429. Enfin, le PNDS envisage la rénovation du système national d'information sanitaire (SNIS) pour le rendre interopérable et fiable, ainsi que le renforcement de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire les ruptures d'intrants. Les cibles fixées pour la période 2028-2032 incluent : l'achèvement du cadrage juridique du SNIS, la mise en place d'un tableau de bord national en temps quasi réel, et la réduction de 50 % des ruptures d'intrants critiques dans les structures publiques.

C—PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL ET DISPONIBILITÉ CONTINUE DES PRODUITS DE SANTÉ ESSENTIELS

430. La performance du système de santé dépend étroitement de la qualité de ses ressources humaines et de la disponibilité des produits médicaux essentiels. À cet effet, le programme accordera une priorité particulière à la professionnalisation du personnel de santé. Il prévoit le renforcement de la formation initiale et continue des médecins, infirmiers, techniciens de laboratoire et pharmaciens, ainsi que le développement de modules de spécialisation adaptés aux besoins émergents en santé publique, en gestion hospitalière et en technologies médicales.

431. En complément, des mesures structurelles seront engagées pour garantir la disponibilité

permanente et la qualité des médicaments et produits de santé essentiels. Ces actions porteront sur l'amélioration de l'approvisionnement, la sécurisation de la gestion des stocks et le maintien de prix accessibles pour l'ensemble de la population. Le renforcement de la centrale d'achat pharmaceutique et de distribution, ainsi que l'élargissement de la gamme de produits essentiels, contribueront à réduire les ruptures d'approvisionnement et à améliorer la couverture pharmaceutique nationale.

432. Par ailleurs, le programme s'attaque au déficit en personnel qualifié par une politique intégrée de formation, de fidélisation et de déploiement territorial. Celle-ci inclut des incitations pour l'affectation en zones rurales et l'harmonisation des référentiels de compétences. L'objectif fixé à l'horizon 2032 est l'augmentation des ratios de personnels de santé prioritaires conformément aux standards du PNDS, appuyée par un plan pluriannuel de fidélisation.

2.4. PROGRAMME : PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

433. La vulnérabilité sociale reste un frein majeur à la transformation inclusive comme en témoigne la part de la dépense publique consacrée à la protection sociale était très faible ($\approx 1,75\%$) en 2021) et les mécanismes d'inclusion des travailleurs informels sont quasiment inexistant. Pour lutter contre la vulnérabilité et les inégalités, l'objectif poursuivi par l'État est d'étendre la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel, de mobiliser les caisses de sécurité sociale, et déployer des programmes ciblés de filets sociaux. L'ambition est d'atteindre d'ici 2032 une couverture sociale de base pour au moins 50 % des travailleurs informels et un taux de satisfaction des bénéficiaires des dispositifs de protection sociale supérieur à 80 %.

434. Le programme vise la mise en place d'un système de protection sociale intégré, performant et équitable, afin de réduire durablement la vulnérabilité des ménages et d'accroître leur résilience face aux chocs. Il s'appuie sur la consolidation des régimes existants d'assurance maladie et de sécurité sociale, l'extension progressive de la couverture au secteur informel, et le déploiement de filets sociaux ciblés. L'architecture institutionnelle se fonde sur la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMEGS) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), avec un cadrage juridique et organisationnel en cours de modernisation.

435. Ce programme repose sur une approche articulée autour de trois axes principaux : le développement des filets sociaux, la mise en place d'un système d'assurance sociale moderne et la professionnalisation des dispositifs de gestion et de suivi. Les principaux sous-programmes se

focaliseront sur : (i) le développement des filets sociaux de sécurité et des transferts sociaux ; (ii) le renforcement du système d'assurance sociale et des prestations contributives ; (iii) le renforcement institutionnel et la gouvernance du système de protection sociale.

A—DÉVELOPPEMENT DES FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ ET DES TRANSFERTS SOCIAUX

436. La première composante du programme est consacrée au renforcement et à la diversification des filets sociaux, dans l'objectif de protéger efficacement les groupes vulnérables contre les risques de pauvreté extrême. Elle vise, d'une part, à soutenir directement les ménages à faibles revenus et, d'autre part, à favoriser leur inclusion dans les dynamiques économiques locales.

437. Pour améliorer la coordination et la performance des interventions sociales, le programme prévoit la mise en place d'une plateforme numérique intégrée de gestion des filets sociaux. Cet outil permettra de centraliser les données, de suivre les bénéficiaires de manière continue et d'évaluer en temps réel les effets des programmes sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être.

438. En complément, la création d'un registre social unifié garantira un ciblage plus précis, fondé sur une approche géostatistique. Ce registre facilitera l'activation de transferts monétaires, notamment les transferts conditionnels liés à la scolarisation et à la santé maternelle, ainsi que la distribution d'appuis en nature en cas de chocs ou de crises.

439. L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans une logique d'alignement sur les meilleures pratiques internationales, afin d'accroître l'impact des filets sociaux sur la réduction de la pauvreté et la protection du capital humain. L'ambition est qu'à l'horizon 2032, le programme atteigne au moins 250 000 bénéficiaires cumulés et couvre 75 % des ménages pauvres identifiés.

B—RENUFORCEMENT DU SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE ET DES PRESTATIONS CONTRIBUTIVES

440. La deuxième composante du programme est consacrée à la modernisation du système d'assurance sociale, avec pour objectif d'étendre la couverture à l'ensemble des travailleurs, y compris ceux du secteur informel. Elle vise à mettre en place des mécanismes innovants et durables permettant de protéger les individus contre les principaux risques sociaux, notamment la perte de revenu, la maladie, la vieillesse et le chômage.

441. Cette modernisation passera par un renforcement de l'assurance maladie et des pres-

tations contributives, à travers plusieurs actions structurantes : la réorganisation des régimes d'assurance, la mise en place de la portabilité des droits, l'amélioration de la chaîne de prise en charge des assurés et la contractualisation fondée sur la qualité des prestations avec les fournisseurs de services.

442. Les réformes envisagées visent à accroître l'efficience financière du système tout en élargissant la couverture sociale, en cohérence avec les orientations stratégiques du Gouvernement. À l'horizon 2032, l'objectif est d'augmenter d'au moins 20 points la couverture effective des soins de base pour les ménages vulnérables

C—RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

443. La troisième composante vise à professionnaliser et moderniser la gouvernance du système de protection sociale pour renforcer la cohérence, la transparence et la durabilité des interventions publiques. Il s'agira de doter les institutions de moyens organisationnels, techniques et numériques leur permettant d'améliorer la qualité des services et de garantir une gestion plus rigoureuse.

444. Les actions prévues portent d'abord sur le renforcement des capacités institutionnelles des organismes tels que la CNAMGS et la CNSS, à travers la formation ciblée du personnel, l'optimisation de l'organisation interne et l'amélioration des mécanismes de pilotage. Ces efforts permettront de professionnaliser durablement les acteurs du secteur.

445. La digitalisation constituera également un levier central pour sécuriser les opérations, réduire les délais de traitement et faciliter l'accès des usagers aux services grâce à des outils plus transparents et plus accessibles.

446. Par ailleurs, le développement d'outils performants de suivi et d'évaluation permettra de mesurer la qualité des prestations, la performance des régimes et la soutenabilité financière du système. Ces instruments appuieront la prise de décision et renforceront la redevabilité.

447. Enfin, l'intégration progressive des systèmes d'information sociaux et leur arrimage aux cadres nationaux de suivi amélioreront la coordination interinstitutionnelle et la transparence, en produisant des données fiables sur la couverture sociale, l'utilisation des ressources et l'impact réel des interventions.

3. TRANSVERSALE 3 : GOUVERNANCE ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

448. La confiance des citoyens et des investisseurs dans les institutions est la pierre angulaire de tout développement durable. Les faiblesses historiques en matière de gouvernance – perception de la corruption, lenteur de la justice, opacité de l'action publique, centralisation excessive – ont entravé l'efficacité des plans passés et freiné les investissements privés. Une administration performante, intègre et transparente n'est pas un objectif accessoire de bonne gouvernance ; c'est un facteur de production à part entière. Ce levier vise à restaurer la confiance en modernisant les rouages de l'État, en garantissant l'équité par l'État de droit et en rapprochant le processus de décision des citoyens grâce à une décentralisation effective.

3.1. PROGRAMME : CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE LA JUSTICE

449. Cet objectif est le fondement de la justice sociale et de l'attractivité économique. Il passe par le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire (formation des magistrats, modernisation des tribunaux, dématérialisation des procédures) et par l'octroi de moyens réels et d'une autonomie opérationnelle

aux institutions de lutte contre la corruption. La transparence dans la gestion des marchés publics et des ressources naturelles sera une priorité absolue.

450. Ce programme pilotera la modernisation technique de la justice et appuiera les actions de sensibilisation et de répression menées par les institutions anti-corruption. Il veillera à la mise en œuvre effective des conventions internationales et à la protection des lanceurs d'alerte.

A—MODERNISATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

451. Il s'agira de moderniser les infrastructures judiciaires, de digitaliser les procédures (greffes, casiers judiciaires, suivi des affaires) et de renforcer les capacités des magistrats et auxiliaires de justice. La réforme portera également sur l'amélioration du cadre législatif afin de garantir une justice rapide, équitable et conforme aux standards internationaux.

B—LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PROMOTION DE LA TRANSPARENCE

452. Le programme soutiendra le renforcement institutionnel de la Commission Nationale

de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNL-CEI) et des organes de contrôle de l'État. Des campagnes nationales de sensibilisation seront menées pour promouvoir l'intégrité publique. Enfin, des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de suivi de la mise en œuvre des conventions internationales anti-corruption seront institués, afin d'assurer une gouvernance plus éthique et responsable.

3.2. PROGRAMME : AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

453. Il s'agit de transformer l'administration en une organisation axée sur les résultats et le service au citoyen. Cela implique une révision des processus pour éliminer les lourdeurs bureaucratiques, la généralisation de la gestion budgétaire par programmes, le recrutement et l'évaluation des fonctionnaires sur la base du mérite, et la publication en open data des données budgétaires et de l'exécution des projets.

454. Transformation de l'administration et la modernisation de la fonction publique. Ce volet du programme vise à bâtir une fonction publique moderne, compétente et orientée vers les résultats. Il s'agira d'abord de renforcer les fondements juridiques et institutionnels de la gestion publique à travers la révision et la modernisation des cadres juridiques relatifs au statut général de la fonction publique, à la rémunération et à la mobilité des agents. La digitalisation des procédures administratives constituera un axe majeur, notamment pour le recrutement, la gestion des carrières, la paie et le suivi des performances, à travers la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH). En outre, des programmes de formation et de renforcement des capacités seront organisés de manière continue au profit des agents publics, des Directions du Personnel et des Directions Centrales des Ressources Humaines (DCRH), afin de promouvoir une culture de performance et d'efficacité dans le service public. Des dispositifs de suivi-évaluation post formation permettront de mesurer les impacts réels sur la qualité du service rendu aux usagers.

3.3. PROGRAMME : PLANIFICATION ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT

455. La mission de planifier et suivre les programmes de développement échoit au Ministère de la Planification et de la Prospective. Il s'agit principalement de : (i) élaborer des plans/programmes de développement et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ; (ii) concevoir et de piloter les stratégies et politiques de déve-

loppelement ; (iii) entreprendre des études prospectives tant au niveau national que sectoriel en vue de définir les objectifs de développement ; (iv) promouvoir la production et le développement de la statistique.

456. Du fait de la disparition du ministère dédié à planification pendant une quinzaine d'années, l'activité de planification a perdu de repère et de terrain. Mêmes les acquis du début des années 2010 avec le PSGE n'ont pas résisté au temps (culture de résultats, CDMT, budgétisation stratégique, planification sectorielle, etc.). Le volet statistique semble avoir pris également un coup, avec par exemple les retards difficilement justifiables dans la production des comptes nationaux et des statistiques administratives. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes et reprendre en main ce secteur vital et central pour le développement du pays, le Ministère compte : (i) améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement ; et (ii) renforcer la production et la vulgarisation des statistiques.

A—AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION DU DÉVELOPPEMENT

457. Le plan est chargé de définir les priorités nationales de développement et d'identifier les projets d'investissement dans la perspective d'assurer une meilleure allocation des ressources budgétaires de l'État, et d'inciter le secteur privé à investir dans les secteurs prioritaires choisis comme tels par le Gouvernement. Mais le manque de documents de stratégies sectorielles et locales limite sérieusement cette activité. Car sans référence, il est difficile, voire impossible de convaincre sur les choix opérés, même au sein du Gouvernement.

458. Le processus CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme) devra être repris, avec la programmation pluriannuelle associée, permettant d'élaborer annuellement les Programmes Pluriannuels d'Actions Prioritaires (PPAP) au sein de chaque ministère. Avec le renforcement du Fonds d'Etudes, l'identification et la sélection des projets d'investissements publics devraient également être améliorées, permettant ainsi d'accroître les taux d'exécution du Budget d'Investissement. Parallèlement, les stratégies sectoriels devront être élaborés dans chaque ministère et dans chaque province, afin de territorialiser et rendre plus 'opérationnalisables' les stratégies de développement arrêtées au niveau national.

459. D'autres initiatives devraient compléter cette relance de l'activité de planification du développement, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités (au sein du Ministère du Plan et pour l'ensemble des ministères) ; l'organisation des enquêtes de satisfaction pour une meilleure

évaluation de l'impact des politiques publiques de développement, en particulier les projets financés sur les budgets d'investissement.

B—RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA VULGARISATION DES STATISTIQUES

460. Malgré sa place centrale dans la définition et le suivi des politiques de développement, la statistique semble bien négligée depuis des années au Gabon. Sans statistiques fiables et produites à temps réel, les décisions en matière de politique de développement ne sont pas éclairées, et les projections de développement n'ont pas de bases fiables... Le manque de données statistiques touche tous les secteurs, même au niveau macro (comptes nationaux sur les finances publiques). Le déficit en personnel qualifié et motivé est l'une des causes de ce problème de statistique.

461. Pour apporter des réponses solides et durables à ce problème persistant en statistique, le Gouvernement compte lancer un certain nombre de projets, dont :

461.1. l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique ;

461.2. la production (annuelle) des annuaires statistiques ;

461.3. la réalisation d'enquêtes régulières pour suivre l'impact des programmes de développement ;

461.4. l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel en matière statistique, incluant la formation de base et la formation continue des statisticiens, ainsi que des programmes de formation à la tâche comme sur la modélisation macroéconomique.

3.4. PROGRAMME : FINANCES PUBLIQUES

462. Le Gabon dispose d'une base fiscale relativement large, alimentée notamment par les industries extractives et certains secteurs de services, ce qui constitue un socle important pour la mobilisation des recettes intérieures. Dans ce sens, la transition institutionnelle enclenchée s'accompagne d'une volonté politique affirmée de réforme, ouvrant une fenêtre d'opportunité pour moderniser l'action publique et renforcer la soutenabilité économique et budgétaire.

463. Toutefois, le système des finances publiques reste marqué par plusieurs fragilités structurelles qui limitent la performance budgétaire. La multiplication des exonérations fiscales a notamment contribué à l'érosion des recettes et accentuer la pression sur la trésorerie de l'État. Parallèlement, la parafiscalité occupe un

poids important mais demeure dispersée, insuffisamment contrôlée et difficilement traçable. La digitalisation incomplète des régies financières et des procédures budgétaires freine la modernisation de la gestion publique. Les dépenses de l'État sont caractérisées par une forte rigidité, dominées par la masse salariale, les transferts et les subventions mal ciblées. À cela s'ajoute une faible efficacité de l'investissement public, en raison de l'absence d'évaluations préalables, de mécanismes de suivi et de dispositifs de maintenance. Enfin, les écarts entre les crédits votés et leur exécution traduisent un pilotage pluriannuel insuffisant et des ajustements tardifs qui affectent la mise en œuvre des politiques publiques. Par ailleurs, la transparence, la gouvernance financière et la redévabilité restent des défis majeurs. La production régulière des comptes publics (TOFE, exécution budgétaire, dette) est encore irrégulière ou incomplète.

464. Face à ce tableau peu reluisant, les autorités entendent mettre en place un certain nombre de mesures destinées à améliorer la performance financière de l'État Gabonais et le cadre macroéconomique global. Il s'agit d'assainir et de moderniser la gestion des finances publiques, notamment à travers les actions de : (i) renforcement de la gouvernance financière ; (ii) amélioration de la mobilisation des ressources tout en assurant une justice fiscale ; (iii) renforcement de la lutte contre la vie chère en protégeant le pouvoir d'achat des ménages ; (iv) amélioration des systèmes d'information du circuit budgétaire.

A—RENFORCEMENT DE LA GOVERNANCE FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET DÉPENSE PUBLIQUE

465. Cette action vise à assurer une gestion rigoureuse, transparente et maîtrisée des finances publiques, en garantissant la cohérence entre les décisions budgétaires, la disponibilité de la trésorerie et l'efficacité de la dépense publique. Il s'agit de consolider la chaîne financière de l'État afin de renforcer la crédibilité macroéconomique, la soutenabilité budgétaire et l'impact réel des politiques publiques. Les objectifs spécifiques recherchés sont : (i) renforcer la gouvernance financière de l'État ; (ii) maîtriser et sécuriser la gestion de la trésorerie ; et (iii) amélioration l'efficacité et la qualité de la dépense publique.

466. Pour y parvenir, des actions majeures sont envisagées :

466.1. L'inventaire & rationalisation des CAS ;

466.2. La dématérialisation paiements missions ;

466.3. La réforme des loyers et baux admi-

nistratifs ;

466.4. L'audit & l'apurement dette intérieure ;

466.5. Le reprofilage de la dette.

B—AMÉLIORATION DE LA MOBILISATION DES RESOURCES

467. Ce sous-programme vise à accroître durablement les ressources publiques, tout en garantissant une répartition équitable de l'effort fiscal, condition essentielle de la soutenabilité budgétaire, de la cohésion sociale et de la crédibilité de l'État. Il s'inscrit dans une logique de renforcement du contrat fiscal, fondée sur l'équité, la transparence et l'efficacité. Il s'agira en priorité de : (i) d'élargir l'assiette fiscale et sécuriser les recettes ; (ii) de renforcer l'équité et la justice fiscale ; et (iii) de moderniser l'administration fiscale et douanière.

468. Les actions prioritaires prévues dans ce cadre concernent :

468.1. L'audit et la suppression exonérations ;

468.2. La digitalisation de la Direction Générale des Impôts – DGI (e-taxes) ;

468.3. La lutte contre fraude fiscale ;

468.4. L'élaboration du rapport annuel sur les participations de l'État ;

468.5. La recherche de financements concessionnels.

C—PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES

469. Ce sous-programme vise à préserver le niveau de vie des ménages, en particulier des plus vulnérables, tout en corrigeant les déséquilibres structurels qui alimentent durablement la hausse des prix. Il s'inscrit dans une approche équilibrée, combinant mesures immédiates de protection sociale et réformes structurelles destinées à agir sur les déterminants profonds du coût de la vie. Les objectifs spécifiques recherchés sont : (i) agir sur les prix des biens et services essentiels ; (ii) protéger le pouvoir d'achat des ménages ; et (iii) traiter les causes结构relles de la vie chère.

470. Pour atteindre ces objectifs, les projets phares et urgents sont :

470.1. L'établissement de la Mercuriale et le contrôle prix ;

470.2. La mise en service centrale d'achat ;

470.3. La prise des mesures de réduction barrières logistiques.

D—AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU CIRCUIT BUDGÉTAIRE

471. Ce sous-programme vise à renforcer la crédibilité, l'efficacité et la transparence de l'action publique, en s'appuyant sur une gestion budgétaire modernisée et des systèmes d'information intégrés, fiables et interopérables. Il s'agit de : (i) moderniser la gestion budgétaire et financière de l'État ; (ii) déployer des systèmes d'information intégrés et performants ; (iii) renforcer la gouvernance, la redevabilité et la confiance.

472. Les projets phares de mise en œuvre de ce sous-programme sont :

472.1. Le déploiement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFP) ;

472.2. La production TOFE en temps réel ;

472.3. La normalisation RTEB.

3.5. PROGRAMME : RENFORCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA TERRITORIALISATION DU DÉVELOPPEMENT

473. La décentralisation est un impératif à la fois politique et de développement. Car elle permet une territorialisation du développement, de façon à prendre en compte les spécificités et les atouts de chaque localité dans la planification et la programmation des activités de développement sur le territoire. Malgré la volonté politique affichée, de grandeurs pesantes obèrent encore les efforts de décentralisation effective du Gabon.

474. En effet, depuis son adoption en 1996 par la loi organique n°15/96 du 06 juin 1996, la décentralisation ne semble pas avoir fait de progrès au Gabon. Prévue pour mettre en place un véritable processus d'autonomisation de la gestion des collectivités territoriales, sa mise en œuvre n'a paraît bloquée, avec notamment les difficultés liées au manque de transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales. Pour redynamiser le processus et renforcer la décentralisation, deux actions majeures sont envisagées, à savoir : (i) la mise en œuvre effective de la décentralisation ; et (ii) le renforcement du développement communautaire et d'appui à la décentralisation.

A—MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA DÉCENTRALISATION

475. Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires et favoriser un développement équilibré, l'objectif est de doter les collectivités locales des compétences, des ressources financières stables (via une fiscalité lo-

cale renforcée et des dotations de l'État) et des capacités de gestion nécessaires pour assumer pleinement leurs missions en matière de développement local, d'équipements et de services de proximité.

476. Plus spécifiquement, la décentralisation vise à :

476.1. Faire des collectivités locales des entités de base auxquelles sont conférées de larges pouvoirs notamment dans les domaines administratif, économique, financier, social et culturel ;

476.2. Faire des collectivités locales le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale, tout en préservant l'unité de l'État et en sauvegardant l'intérêt social ;

476.3. Doter les collectivités locales des moyens financiers, humains et matériels nécessaires à la diffusion du progrès économique, social et culturel ;

476.4. Responsabiliser les autorités décentralisées et déconcentrées afin de mieux encadrer les populations et répondre à leurs besoins essentiels grâce à une organisation rationnelle de la vie administrative et économique.

477. Pour réaliser cet objectif, l'état a mis en place un cadre juridique renforcé et plusieurs organes, à savoir : (i) la Commission Nationale de la Décentralisation, (ii) le Comité Technique de la Décentralisation, et (iii) les Commissions provinciales de la Décentralisation. Ces organes sont chargés entre autres de proposer les mesures, d'assurer la régulation et de veiller à la mise en œuvre de la décentralisation.

B—PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET D'APPUI À LA DÉCENTRALISATION

478. Ce programme vise à renforcer la cohésion territoriale par le Développement Communautaire, le renforcement des Capacités des collectivités locales et la Coordination des actions de développement local, afin d'opérationnaliser la décentralisation et d'améliorer l'accès des populations rurales et péri-urbaines aux services de base. Après plusieurs années de centralisation des décisions, le pays s'est engagé sur la voie d'une décentralisation concrète, visant à rapprocher l'action publique des citoyens. C'est dans cet esprit que s'inscrit le Programme Phare 3C, un cadre d'action centré sur le Développement communautaire, le renforcement des Capacités locales et la Coordination des initiatives sur tout le territoire.

479. le Programme Phare 3C est formulé pour donner un nouveau souffle au développement

territorial du Gabon. Il cherche à bâtir un modèle où les citoyens participent aux décisions, où les élus disposent des moyens d'agir, et où les ressources nationales profitent à tous, sans distinction entre capitales provinciales et villages reculés. À travers ce programme, c'est une nouvelle manière de gouverner et de construire le pays qui se dessine : plus proche des réalités locales, plus inclusive et plus durable.

480. Dans le cadre de ce programme, les interventions prévues par le gouvernement intègrent : (i) Le désenclavement des districts et collectivités locales et infrastructures routières ; (ii) L'amélioration de l'accessibilité des populations périurbaines et rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base ; (iii) Promotion des économies locales, des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et de l'employabilité des jeunes et des femmes ; (iv) Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux départemental et local ; (v) Renforcement du cadre juridique et des moyens pour l'application de la décentralisation.

481. Le désenclavement des districts et collectivités locales et infrastructures routières. Il s'agit notamment de la construction et/ou la réhabilitation de pistes, routes et d'autres infrastructures routières et fluviales pour un meilleur accès pour les communautés, les entreprises et opérateurs économiques. Au terme de la mise œuvre de cette composante, les populations rurales, les départements et les centres urbains secondaires auront une communication routière et fluviale améliorée. Les produits suivants sont attendus.

482. Amélioration de l'accessibilité des populations périurbaines et rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base. Cela se traduirait par : la construction des forages, la réhabilitation des pompes hydrauliques, la construction et la réhabilitation des écoles et des structures sanitaires de base, ainsi que l'électrification des villages par l'installation des mini réseaux, etc.

483. Promotion des économies locales, des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et de l'employabilité des jeunes et des femmes. Il s'agit de promouvoir les activités économiques et l'employabilité des populations locales, mais surtout de proposer et d'implémenter un modèle économique cohérent et durable pour un tissu économique redynamisé. Les produits attendus.

484. Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux départemental et local. Cette action vise à améliorer la gouvernance locale et à renforcer les capacités des collectivités pour la conduite du processus de développement local et de décentralisation. Les principales réalisations portent sur la mise en place des outils de planification locale, les instruments de la finance locale le développement des partenariats avec

les établissements publics et privé et des compétences.

485. Renforcement du cadre juridique et des moyens pour l'application de la décentralisation. Dans ce domaine, l'État entend renforce le dispositif juridique actuel en vue de faciliter l'application de l'ensemble des mesures. A ce titre, il est prévu : (i) l'élaboration de plusieurs tels que celui relatif au régime spécifique et transitoire applicable aux personnels civils de l'État transférées aux collectivités locales ; (ii) la mise en place d'un fonds péréquation des collectivités locales qui sera approvisionné par un prélèvement de 5 à 10 % des ressources de l'État et distribué selon une clé de répartition, ainsi que trois autres fonds relatifs au développement en matière forestière, minière et gazière. A cela s'ajoute la mise en place d'une fonction publique locale chargée de la gestion des carrières des personnels des collectivités locales.

3.6. PROGRAMME : DIPLOMATIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

486. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la Diaspora, est le département en charge de l'élaboration et de l'exécution de la politique extérieure du Gabon. Malgré sa taille relativement petite, le Gabon jouit prestige diplomatique énorme sur le continent et à l'international, grâce à sa position stratégique et ses immenses ressources naturelles convoitées par le monde entier. Le Gabon peut convertir cette position diplomatique favorable en facteur de développement, notamment par l'attraction des investisseurs privés et des talents de toutes sortes sur le continent et dans le monde.

487. Grâce à ses relations amicales avec tous les pays du monde, le Gabon abrite plusieurs missions diplomatiques et est représenté dans plusieurs pays au plus haut niveau. Ce qui lui permet de coopérer avec plusieurs pays et plusieurs organisations régionales et internationales.

488. Mais cette situation n'occulte pas les défis auxquels est confrontée la diplomatie gabonaise, notamment les faibles capacités du personnel diplomatique (i) ne permettant pas une préparation en position de force des négociations internationales, et (ii) créant parfois de failles dans le suivi des engagements internationaux. A cela, il convient d'ajouter le manque d'une vision géostratégique claire permettant de positionner la diplomatie gabonaise dans la durée. Pour y remédier, le Gouvernement entend : (i) élaborer et mettre en œuvre la politique extérieure du Gabon ; (ii) moderniser l'outil diplomatique ; et de (iii) promouvoir l'éco-diplomatie.

A—ELABORATION ET MISE ŒUVRE DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DU GABON

489. Il s'agit de mettre en place une politique diplomatique lisible, basée sur la recherche continue, dans toutes les situations, des intérêts du Gabon. Dans cette optique, un certain nombre de mesures seront prises, notamment :

489.1. Le renforcement de l'action diplomatique du Gabon sur la scène internationale, avec : le renforcement de la gestion et la communication quotidienne sur l'état du monde (installation et animation d'une cellule diplomatique permanente ; création d'une base de données des gabonais de l'étranger ; création d'une base de données sur les Etats et les Organisations Internationales...) ;

489.2. La préparation renforcée des négociations et représentations internationales : renforcement des capacités et de négociations internationales ; représentation du Gabon sur la scène internationale ; placement des cadres Gabonais dans les Organisations Internationales ;

489.3. La gestion de la coopération internationale, avec un renforcement de la coordination de la politique de coopération : préparation des réunions internationales ; suivi et évaluation des engagements internationaux ; mobilisation de la diaspora gabonaise.

B—MODERNISATION DE L'OUTIL DIPLOMATIQUE

490. L'outil diplomatique constitué d'un réseau de représentations diplomatiques du Gabon à l'extérieur est central pour une animation optimale de la diplomatie gabonaise. Cette action intègre le renforcement des capacités d'animation de l'appareil diplomatique gabonais. Elle prend donc en charge :

490.1. L'ouverture et l'équipement des missions diplomatiques, économiques et consulaires ;

490.2. La restauration de la mémoire diplomatique pour la faire vivre au quotidien (modernisation des archives et de la bibliothèque diplomatiques) ;

490.3. Le renforcement des capacités du personnel diplomatique, avec notamment des formations spécialisées dans les domaines comme les négociations internationales.

C—PROMOTION DE L'ÉCO-DIPLOMATIE

491. Il s'agit de hisser le Gabon à la place de leader dans la diplomatie climatique. Cette action qui contribue également à la préservation et

la valorisation de l'exceptionnel capital naturel

du pays (Finalité 3) est développée dans le Programme 3.3.3 ci-dessous.

4. TRANSVERSALE 4 : DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

492. Le développement du secteur privé est un facteur clé pour une croissance soutenue et partagée. C'est le secteur privé qui est source de création d'emplois, seul mécanisme qui assure la redistribution des richesses créées. Les programmes de cette transversale seront donc centrés sur : (i) le renforcement de la compétitivité du secteur privé et l'entreprenariat local, et (ii) l'amélioration des mécanismes de financement de l'économie dans son ensemble.

4.1. PROGRAMME 2.4.1 : RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ ET DE L'ENTREPRENARIAT LOCAL

493. Le secteur privé gabonais demeure largement sous-exploité dans la mise en œuvre des Objectifs de développement. Or, une économie diversifiée ne peut émerger sans un tissu dynamique de PME et d'ETI gabonaises. Cet objectif vise donc à améliorer l'environnement des affaires en simplifiant la réglementation, en facilitant l'accès aux financements (fonds de garantie, capital-risque) et en renforçant les capacités managériales des entrepreneurs. La commande publique sera utilisée comme un levier stratégique pour favoriser l'émergence de champions nationaux. De manière spécifique, la création d'un environnement propice aux affaires, passe par :

493.1. l'intensification du dialogue public-privé qui contribuer à l'amélioration du classement du Gabon dans le rapport Doing Business ;

493.2. l'accompagnement des investisseurs dont le but est de faire la promotion de l'entreprenariat et des PME pour le développement des chaînes de valeur ;

493.3. la dématérialisation et la digitalisation au service de la transformation économique, notamment à travers la formation de 100% des entreprises en moins de 48heures par voie électronique.

494. Programme national d'appui à l'entreprenariat et à l'économie sociale et solidaire. C'est un sous-programme phare pour le développement du secteur privé. Il a pour objectif de

promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et renforcer l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers la création, le financement et l'accompagnement de micro-projets viables et durables dans les métiers de base et les secteurs porteurs.

495. Concrètement, l'État prévoit entre autres de : (i) valoriser et de soutenir l'établissement de mini-fermes avicoles dédiées à la production de poulets de chair. (ii) renforcer les mécanismes de lutte de la pauvreté y compris chez les enfants, notamment l'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau potable, à l'assainissement, et à un logement décent afin d'identifier les plus vulnérables pour une meilleure orientation des actions publiques, (iii) créer un écosystème entrepreneurial pour la valorisation des produits locaux des acteurs de l'Économie Sociale dans le but de les autonomiser et de permettre leur contribution dans l'assiette fiscale tout en garantissant la sécurité alimentaire ; (iv) disposer des coopératives fonctionnelles, compétitives et autonomes qui contribuent à la création des richesses (v) primer les meilleurs acteurs et installer une compétition saine entre les acteurs en vue d'atteindre l'excellence ; (vi) mener les populations à créer et développer des AGR porteuses, susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie en tenant compte du potentiel économique de leur environnement immédiat.

496. Ce programme devra permettre, par exemple, l'implantation et l'opérationnalisation de 100 mini-fermes avicoles, tout en renforçant les capacités de plus de 500 jeunes et femmes dans la gestion des exploitations avicoles. Il prévoit également la création d'un complexe intégré de production, de transformation et de commercialisation des produits issus de l'économie sociale et solidaire, ainsi que la mise en place et la vulgarisation de modèles types de coopératives dans les secteurs prioritaires tels que la pêche, l'élevage, l'agriculture, la finance solidaire et le petit commerce.

497. La formalisation des PME-PMI sera également prise en compte dans ce programme, afin de créer un écosystème d'entreprises locales capables d'assurer efficacement la sous-traitance des grands groupes étrangers lorsque l'on est obligé de faire appel à ces derniers pour certains types de contrats.

4.2. PROGRAMME : FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

498. Ce programme vise à créer un environnement réglementaire, financier et institutionnel favorable à la croissance, la compétitivité de toute l'économie gabonaise, en particulier en faveur des PME-PMI.

499. Dans cette perspective l'État gabonais envisager le financement des PME-PMI à travers une approche intégrée combinant des instruments financiers adaptés, un cadre réglementaire incitatif et des partenariats stratégiques. Il s'agirait d'abord de renforcer les mécanismes de financement publics existants, tels que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Banque Gabonaise de Développement (BGD) et le Fonds d'Appui aux PME (FAPME), afin d'offrir

des crédits à des conditions souples et adaptées aux réalités du tissu économique local.

500. Il s'agira également de favoriser la création de fonds de garantie et de capital-risque, en partenariat avec le secteur privé et les bailleurs internationaux, pour réduire les risques liés aux prêts et stimuler l'investissement productif. Par ailleurs, la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique, notamment à travers des incubateurs, des centres de formation entrepreneuriale et des programmes de mentorat, permettrait de renforcer la capacité de gestion des entrepreneurs.

501. Le Gouvernement entend aussi, à travers ce programme de promouvoir l'innovation financière (microfinance, finance numérique, financement participatif) et à améliorer le climat des affaires.

CHAPITRE VII : LES FINALITÉS : CONSTRUIRE UNE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE PARTAGÉE

502. Ce chapitre représente l'aboutissement logique et la matérialisation concrète de l'ensemble de la stratégie déployée dans le PNCD 2026-2030. Si les Fondations en créent les conditions préalables et les Leviers Transversaux en amplifient l'impact, les Axes Finaux en constituent la finalité ultime : la transformation tangible de la structure économique, du tissu social et du modèle de développement du Gabon. Ils traduisent en résultats observables et mesurables la vision d'un « Gabon Émergent, Prospère et Durable ». Ce chapitre opérationnalise les piliers 2, 4 et 5 du projet de société présidentiel en ciblant spécifiquement la création

de richesses hors hydrocarbures, l'amélioration du bien-être pour tous les Gabonais et la valorisation du capital naturel comme atout compétitif distinctif. Il s'agit ici de passer des investissements d'environnement aux investissements de résultat, qui impactent directement le PIB, l'emploi, la réduction de la pauvreté et la préservation de l'environnement. Les trois axes finaux – une économie diversifiée, une société inclusive et un patrimoine naturel valorisé – forment un triptyque indissociable, où la performance économique nourrit le progrès social, qui lui-même s'appuie sur un environnement préservé.

1. FINALITÉ 1 : ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET RÉSILIENTE

503. La dépendance persistante aux hydrocarbures, qui représentent encore 40 % du PIB et 68 % des exportations, constitue la vulnérabilité stratégique majeure de l'économie gabonaise. Malgré les progrès enregistrés, notamment dans le secteur minier (manganèse) et l'émergence de pôles comme la ZES de Nkok, la transformation structurelle reste incomplète. Le secteur manufacturier pèse moins de 10 % du PIB et la valeur ajoutée locale des ressources naturelles (bois, minéraux) est encore trop faible. Parallèlement, la dépendance alimentaire (60-70% des besoins importés) expose le pays aux chocs extérieurs et représente une fuite de devises considérable. Cet axe final a donc pour ambition de construire une économie post-pétrole, reposant sur plusieurs piliers compétitifs, créateurs d'emplois massifs et résilients face aux fluctuations des cours des matières premières. Il s'agit de faire du secteur privé local, notamment les PME, le principal moteur de cette croissance nouvelle.

504. Dans le programme de diversification de l'économie, une attention prioritaire sera accordée à :

504.1. L'agro-industrie : Structuration de filières intégrées (huile de palme, caoutchouc, cacao, cultures vivrières) de la production à la transformation, pour substituer les importations et développer l'exportation de produits à haute valeur ajoutée ;

504.2. La filière bois : Achèvement de l'interdiction d'exporter des grumes et développement d'une industrie de seconde et troisième transformations (meubles, panneaux, construction), capitalisant sur la certification

et la gestion durable des forêts ;

504.3. Les mines : Valorisation locale du manganèse et d'autres minéraux stratégiques par le développement de capacités de transformation (alliages, batteries) et l'exploration responsable ;

504.4. Le tourisme : Promotion d'un tourisme d'affaires, d'écotourisme et de luxe, valorisant l'exceptionnelle biodiversité gabonaise et son patrimoine culturel ;

504.5. L'industrie manufacturière ;

504.6. Le commerce et l'intégration sous-régionale ;

504.7. La souveraineté alimentaire et nutritionnelle ;

504.8. Le contenu local pétrolier et gazier.

1.1. PROGRAMME INTÉGRÉ DE TRANSFORMATION LOCALE DES MINERAUX

505. Le Gabon dispose d'un sous-sol particulièrement riche et diversifié, faisant de lui l'un des pays africains les mieux dotés en ressources minérales. Ces potentialités couvrent une large gamme de substances, allant du manganèse au fer, en passant par l'or, l'uranium, les phosphates et plusieurs minéraux stratégiques tels que le niobium, le lithium ou encore les terres rares.

506. L'objectif du programme est de valoriser durablement les ressources minières du pays en développant la transformation locale des mine-

rais et la production de matériaux de construction, afin de soutenir l'industrialisation, créer des emplois qualifiés, générer de la valeur ajoutée et favoriser une croissance économique inclusive et durable.

507. En d'autres termes, ce programme intégré de transformation locale des minerais est de favoriser la modernisation des capacités logistiques nationales, afin de renforcer la compétitivité et la fluidité des exportations. Les ports existants seront complétés par la réalisation de projets stratégiques, tels que le port en eau profonde de Mayumba, la construction de nouveaux quais et le renforcement des voies de navigation intérieure sur les axes Ndjaména-Port-Gentil et Bifoun-Kango.

508. Parallèlement, le réseau ferroviaire sera étendu avec de nouveaux tracés dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, du

Haut-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga, afin d'assurer une interconnexion optimale entre les zones minières, les plateformes industrielles et les terminaux portuaires.

509. Ce programme repose également sur approche systémique combinant :

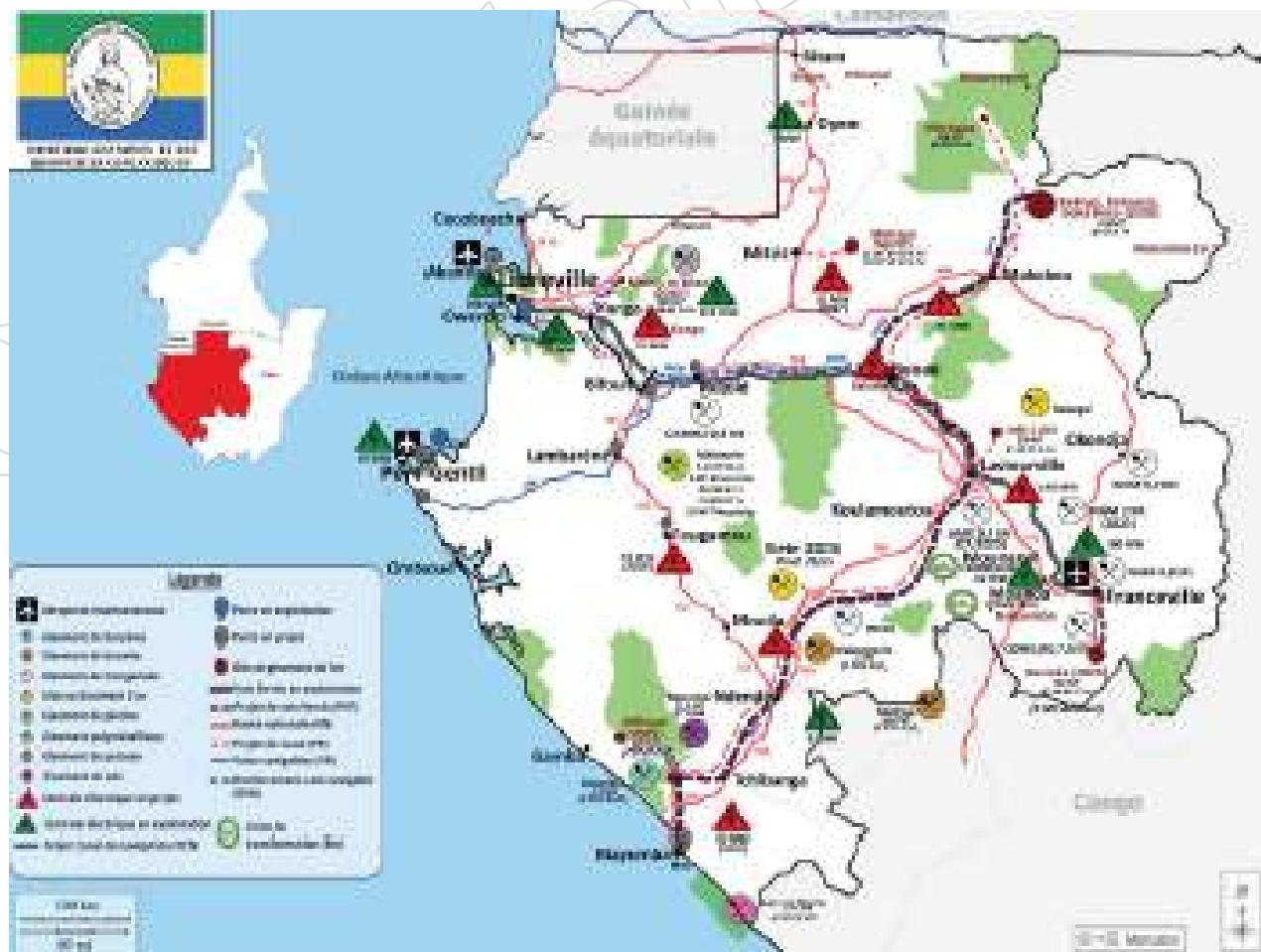
509.1. La valorisation du potentiel minier national (manganèse, or, fer, potasse, terres rares, gisements polymétalliques,) ;

509.2. La création de zones industrielles intégrées ;

509.3. La mise en place d'infrastructures énergétiques et logiques modernes ;

509.4. Et l'implication du secteur privé dans le financement et l'exploitation des infrastructures.

Figure n°13 : Infrastructures minières sur la période 2025-2030.



Source : Ministère des mines.

510. Pour réaliser ce vaste programme, les interventions prévues par l'État sont organisées autour de cinq (5) actions majeures : (i) L'augmentation de la transformation locale des minerais ; (ii) La structuration d'une chaîne de valeur intégrée et compétitive ; (iii) Le renforcement

de la production énergétique et de la logistique pour l'industrie minière ; (iv) la création d'une dynamique d'investissements privés connexes ; (v) la génération d'impacts socio-économiques durables.

A—AUGMENTATION DE LA TRANSFORMATION LOCALE DES MINERAIS

511. L'un des objectifs centraux des Projets intégrés de transformation locale des minerais est d'accroître de manière significative la part des minerais transformés sur le territoire national, afin de positionner le Gabon comme un hub métallurgique. Cette ambition se traduit par le développement de nouvelles grappes industrielles et l'installation d'unités dédiées à la production d'alliages à forte valeur ajoutée, principalement le ferromanganèse et le silicomanganèse. Trois zones d'implantation structurent cette stratégie, dans un premier temps : (i) la Province du Haut-Ogooué, avec le cluster Moanda –Franceville ; (ii) la province de l'Estuaire ; (iii) la province de la Nyanga.

512. La province du Haut-Ogooué, avec le cluster Moanda -Franceville, constitue le pôle historique et stratégique de la filière du manganèse au Gabon. Déjà dotée d'infrastructures minières, énergétiques et techniques solides, cette zone bénéficie de l'expertise de la COMILOG, principal opérateur du secteur, qui produit environ 30 000 tonnes d'alliages de manganèse par an au sein du Complexe métallurgique de Moanda (CMM). Conformément à la politique nationale de valorisation locale des ressources, l'ambition est d'accroître progressivement la capacité de production jusqu'à 85 000 tonnes annuelles, renforçant ainsi la contribution du cluster à la transformation industrielle du pays.

513. Cette montée en puissance reposera sur un vaste programme de modernisation des installations : réhabilitation et optimisation des fours, amélioration des systèmes d'alimentation, de coulée et de refroidissement, ainsi que mise à niveau des dispositifs de filtration et de traitement des poussières industrielles selon les standards internationaux. L'approvisionnement énergétique sera assuré par la centrale hydroélectrique de Grand Poubara, tandis que les intrants industriels proviendront notamment des gisements de dolomie de Lastourville. En parallèle, le développement de nouveaux pôles miniers dans d'autres régions viendra compléter et diversifier la dynamique amorcée par le cluster Moanda-Franceville.

514. La province de l'Estuaire présente un fort potentiel pour l'implantation d'unités industrielles grâce à sa proximité avec les infrastructures portuaires et logistiques de Libreville et d'Owendo. Cette localisation stratégique facilite à la fois l'exportation des produits transformés, l'importation des intrants et l'accès direct aux marchés régionaux, renforçant ainsi l'attractivité économique de la zone.

515. Elle offre également des avantages logistiques notables, notamment une meilleure rationalisation des opérations industrielles. En effet, la proximité du terminal ferroviaire d'Owendo

permettra le transfert direct des minerais en provenance de Moanda vers les unités de transformation, réduisant ainsi les ruptures de charge et les manipulations multiples. Cette configuration optimisera l'utilisation des capacités ferroviaires existantes et contribuera à abaisser les coûts logistiques tout en améliorant l'efficacité opérationnelle.

516. La province de la Nyanga, et plus particulièrement la zone de Mayumba, est appelée à devenir le hub de la logistique minière nationale. Cette ambition repose sur la construction du port multimodal en eau profonde de Mayumba, le déploiement des lignes ferroviaires Belinga-Booué-Mayumba et Milingui-Mayumba, ainsi que la création d'un parc industriel intégré et le développement des infrastructures énergétiques et de transport associé. Cette concentration d'investissements structurants justifie pleinement l'installation d'un pôle métallurgique à Mayumba, en synergie directe avec les corridors miniers du sud et du centre du pays.

B—STRUCTURATION D'UNE CHAÎNE DE VALEUR INTÉGRÉE ET COMPÉTITIVE

517. La structuration de la chaîne de valeur intégrée et compétitive autour du secteur minier national, en s'appuyant sur les acquis existants et sur le développement d'un nouveau corridor logistique et industriel. Cette approche permettra d'optimiser l'exploitation, la transformation et l'exportation des ressources tout en renforçant la connectivité entre les zones minières et les infrastructures portuaires.

518. Le développement d'un port multimodal en eau profonde à Mayumba constitue l'un des leviers essentiels de cette intégration. Il permettra d'assurer, dans des conditions optimales, l'exportation des minerais bruts et des produits transformés, ainsi que l'importation des intrants industriels nécessaires au fonctionnement des unités de production. Le port sera équipé de terminaux spécialisés et d'un accès ferroviaire direct, garantissant un trafic fluide et continu entre les zones minières, les usines et les marchés extérieurs. Sa mise en service contribuera également à désengorger le port d'Owendo, actuellement saturé et inadapté à la réception de volumes croissants de minerais, qu'ils soient bruts ou transformés.

519. Pour assurer cette interconnexion, une nouvelle ligne ferroviaire stratégique sera construite, reliant Belinga à Booué, puis Booué à Mayumba via Lastourville. Ce corridor ferroviaire facilitera l'acheminement efficace des minerais depuis les zones d'exploitation jusqu'aux sites de transformation et aux infrastructures portuaires. Il constituera ainsi un maillon clé pour structurer une chaîne de valeur minière intégrée, compétitive et durable, articulée autour d'un nouveau corridor économique national.

C—RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA LOGISTIQUE POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE

520. Le renforcement de la production énergétique et de la logistique constitue un levier essentiel pour soutenir la croissance économique et améliorer la compétitivité du Gabon. Il s'agit de déployer des solutions énergétiques fiables et compétitives, en valorisant le potentiel national en hydroélectricité et en gaz naturel, tout en développant des infrastructures d'interconnexion capables d'assurer une meilleure distribution de l'énergie sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, l'amélioration des conditions logistiques vise à réduire les coûts de production, faciliter la circulation des biens et services, et garantir la rentabilité des investissements, contribuant ainsi à un environnement économique plus attractif et durable.

521. L'ensemble des infrastructures prévu dans le cadre de ce programme permettra de créer une capacité additionnelle de 1620 M, dédié à l'alimentation des données résidentielles et des usages productifs à petite échelle dans les localités environnantes. Parmi les projets spécifiques, on peut citer : (i) la construction de l'aménagement hydroélectrique du défilé de Mitoungou (600MW), (ii) la construction de l'aménagement hydroélectrique de Boué (600 MW), (iii) la construction de l'aménagement de Tsengue-Lélédi (300 MW) ; et (v) la construction de dix (10) tronçons de lignes d'interconnexion (2 249,5 kilomètres linéaires).

522. Cette offre sera complétée par l'énergie industrielle. Le programme prévoit également le déploiement de capacités dédiées aux zones industrielle, qui reposent principalement sur le gaz naturel liquéfié (GNL), pour alimenter les unités de transformation et les infrastructures logistique. Dans cette perspective, l'ambition du gouvernement est de produire 20 GW pour couvrir les besoins liés à la transformation locale des minerais tels que le manganèse, le fer, la potasse, le phosphate, etc.

D—CRÉATION D'UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS CONNEXES

523. L'objectif est d'attirer plus de 20 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures liées à la logistique minière d'ici 2030, tout en diversifiant les opportunités dans les domaines des infrastructures, des usines, de la logistique et des services industriels. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place un cadre favorable à l'investissement privé, reposant sur un foncier sécurisé, une stabilité politique durable et le développement de partenariats publics-privés (PPP) et de concessions. Cette approche vise à renforcer la confiance des investisseurs, à dynamiser le tissu productif national et à positionner le Gabon comme une

destination attractive pour les capitaux nationaux et étrangers.

E—GÉNÉRATION D'IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DURABLES

524. Ce programme ambitionne de générer des impacts socio-économiques durables en stimulant la croissance inclusive et en renforçant la résilience du tissu productif national. En favorisant le développement d'activités industrielles, logistiques, minières et portuaires, il contribuera à la création de plus de 20 000 emplois directs et indirects, offrant ainsi de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle et de revenus pour les populations locales.

525. Au-delà de la création d'emplois, le projet vise à structurer et renforcer les filières de formation professionnelle, à travers le développement de programmes dédiés au transfert de compétences et de technologies dans les métiers liés à la transformation minière, à la maintenance industrielle et à la logistique. Cette approche intégrée permettra de dynamiser l'industrie nationale, tout en stimulant les économies locales grâce à l'émergence de nouveaux pôles d'activités, de services et d'entreprises locales autour des zones industrielles et portuaires

526. Pour accompagner cette montée en puissance, la mise en place d'un dispositif national de formation et de transfert de compétences est prévue. Ce dispositif devra permettre de former chaque année entre 500 et 1 500 personnes dans les métiers techniques clés tels que l'électromécanique, l'exploitation des fours, le contrôle-commande, la maintenance ferroviaire, la logistique portuaire, la gestion énergétique et la sécurité industrielle.

527. L'implantation des infrastructures industrielles et logistiques entraînera une forte dynamisation des économies locales. L'objectif est de favoriser la création et l'intégration de 150 à 300 entreprises gabonaises dans la chaîne d'approvisionnement, maintenance, transport, ingénierie, fourniture de consommables, sécurité, restauration et services portuaires. Ces activités connexes permettront de redistribuer davantage la valeur ajoutée au niveau local tout en renforçant la résilience et l'autonomie économique des territoires concernés.

1.2. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

528. Le secteur du développement industriel occupe une place capitale dans la stratégie de diversification économique voulue par les plus hautes autorités de la République Gabonaise. Elle permet d'allonger/ multiplier les chaînes

de valeur, créer plus d'emplois, et de soutenir une croissance économique forte et durable. Ces dernières années, des efforts ont été faits dans ce secteur, avec notamment le développement des Zones Économiques Spéciales (ZES) comme celles d'Owendo et de Nkok.

529. Si l'industrie agroalimentaire est déjà lancée, l'industrie manufacturière reste encore bien embryonnaire, avec une très faible contribution au PIB et aux exportations. Confrontée à une multitude de contraintes, l'industrie manufacturière tarde à décoller, avec : (i) un environnement peu favorable du climat des affaires ; (ii) un manque structurel de financement des projets industriels hors secteur des hydrocarbures ; (iii) les problèmes récurrents d'énergie électrique.

530. Pour relever ces défis persistants dans ce secteur, le gouvernement compte poursuivre ses objectifs de : (i) renforcer le cadre institutionnel et juridique ; (ii) appuyer la création des unités industrielles dans les Zones Economiques Spéciales (ZES) ; (iii) améliorer le climat des affaires ; (iv) promouvoir des véritables « capitaines d'industries » avec un soutien renforcé aux PME-PMI nationaux.

1.3. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-INDUSTRIE

531. Le développement de l'agro-industrie est un programme majeur de la stratégie de diversification de l'économie. Il va s'appuyer essentiellement sur quatre (4) sous-programmes complémentaires, à savoir :

531.1. Le développement et modernisation des filières agricoles et élevage ;

531.2. Le programme de recherche, semences, innovation et gestion foncière agricole ;

531.3. Le Programme National de Développement et de Modernisation de la Filière Avicole (PNDMFA) ;

531.4. Le Programme intégré de développement des secteurs mer, pêche et économie bleue.

A—DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET ÉLEVAGE

532. Il vise à promouvoir la production agricole et animale durable, renforcer les chaînes de valeur et assurer la sécurité alimentaire nationale.

533. Pour atteindre cet objectif, le programme se décline en plusieurs composantes complémentaires, chacun visant à renforcer un maillon clé du secteur agricole et de l'élevage, depuis la

production jusqu'à la commercialisation, en passant par la structuration des acteurs et la sécurité sanitaire :

533.1. Développement des chaînes de valeur agricole : Il s'agit de développer les filières maïs, soja et volaille en soutenant les coopératives et agro-entreprises, tout en renforçant la transformation et le stockage des produits agricoles afin d'accroître leur valeur ajoutée et les revenus des producteurs.

533.2. Développement du secteur de l'élevage : il vise à renforcer la production animale, améliorer la qualité des élevages, soutenir les éleveurs et coopératives, et promouvoir la transformation et la commercialisation des produits animaux afin d'augmenter la productivité, la valeur ajoutée et les revenus des acteurs du secteur.

B—RECHERCHE, SEMENCES, INNOVATION ET GESTION FONCIÈRE AGRICOLE

534. Le programme a pour objectif de renforcer la productivité agricole et la durabilité grâce à l'innovation, la qualité des semences et la sécurisation foncière. De façon spécifique, il s'agit entre autres d'identifier les priorités de recherche auprès des acteurs de la filière ; de mettre en place un dispositif de vulgarisation des résultats de recherche ; de soutenir la mise en place de pôles d'innovation de la filière avicole ; de proposer les programmes d'amélioration génétique des races locales.

535. Il est structuré autour des composantes suivantes :

535.1. Production et certification de semences de qualité : il vise à garantir la disponibilité de semences certifiées et de haute qualité pour améliorer les rendements agricoles, renforcer la résilience des cultures et soutenir le développement durable du secteur agricole ;

535.2. Réhabilitation et valorisation des filières stratégiques : Cette composante a pour objectif de redynamiser les filières agricoles et agro-industrielles clés, d'améliorer leur productivité et de renforcer leur compétitivité sur le marché national et régional ;

535.3. Sécurisation et aménagement foncier : Il vise à garantir l'accès sécurisé aux terres agricoles, à organiser leur aménagement et à créer un environnement propice aux investissements et au développement durable du secteur agricole.

536. Dans cette perspective, l'une des actions que le gouvernement envisage d'entreprendre est la création de cinq (5) unités de fabrication

d'aliments pour une capacité de 125.000 tonnes par an soit 10,4 tonnes par heure sont installés dans les zones stratégiques de production.

1.4. PROGRAMME : PROMOTION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

537. Au-delà de la sécurité alimentaire, il s'agit de reconquérir une autonomie stratégique. L'objectif est de stimuler la production agricole locale, d'améliorer les circuits de distribution et de stockage, et de développer l'industrie agroalimentaire pour réduire de moitié la dépendance aux importations d'ici 2030, créant ainsi des milliers d'emplois en milieu rural et périurbain.

538. Ce programme vient en complément du programme 3.1.3 relatif au développement de l'agro-industrie. Il se focalise en particulier sur (i) le Programme National de Développement et de Modernisation de la Filière Avicole (PNDMFA), et (ii) le Programme intégré de développement des secteurs mer, pêche et économie bleue.

A—PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE LA FILIÈRE AVICOLE (PNDMFA)

539. Entre 2020 et 2024, le Gabon a importé en moyenne 55 000 tonnes de poulet de chair par an (AGASA, 2025). Parallèlement, la production nationale, estimée à environ 4 000 tonnes par an, reste marginale et est principalement issue de pondeuses de réforme. Cette situation entraîne chaque année d'importantes sorties de devises, fragilise l'économie locale et limite les opportunités de développement de l'emploi national dans le secteur agricole.

540. L'objectif général de ce programme est de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et au développement durable de la filière avicole. Pour atteindre cet objectif, plusieurs composantes ont été identifiées, dont :

540.1. Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et matérielles des acteurs de la filière nationale afin d'améliorer la productivité, la qualité et la professionnalisation des élevages de poulets de chair ;

540.2. La promotion de la mise en place des infrastructures stratégiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant la production de poussins d'un jour, l'alimentation animale, l'abattage, la transformation et la distribution, dans une logique de souveraineté et d'aménagement du territoire ;

540.3. L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour favoriser la structuration de la filière, à travers le renforcement

des dispositifs de contrôle, de formation, de suivi-évaluation et de communication.

541. Dans cette optique, l'État prévoit plusieurs interventions parmi lesquelles on note : (i) la promotion du développement de pôles industriels intensifs de production de poulet de chair dans cinq (5) régions stratégiques (Estuaire, Haut Ogooué, Ngounié, Woleu-Ntem et Ogooué Maritime) ; (ii) la création de trois (3) unités industrielles de production de poussins d'un jour, pour une capacité de 75.000 œufs par semaine (ou 5 unités pour une capacité de 45.000 œufs par semaine), (iii) la mise en place de cinq (5) abattoirs modernes d'une capacité moyenne de 2.000.000 poulets par an soit 6.667 poulets par jour chacune sont installés dans les zones stratégiques de production et (iv) la création d'une base de données nationale géoréférencée des exploitations avicoles, pour assurer un pilotage efficace, équitable et transparent de la politique publique avicole est actualisée.

B—PROGRAMME INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS MER, PÊCHE ET ÉCONOMIE BLEUE

542. La pêche joue un rôle essentiel dans l'économie locale, l'emploi et la sécurité alimentaire, notamment dans les zones côtières. En effet, le Gabon possède un important potentiel halieutique, avec près de 950 km de côtes, une Zone Économique Exclusif (ZEE) d'environ 213 000 km², ainsi qu'un vaste réseau lagunaire et fluvial. Cette richesse marine suscite, depuis plusieurs décennies, l'intérêt de nombreux pays, notamment européens, en raison de l'abondance du thon dans ses eaux.

543. Toutefois, en raison de l'absence de données statistiques fiables et d'études récentes sur l'évolution des stocks, l'exploitation de ces ressources demeure limitée. La mise en place d'une gestion durable dépend en effet d'une connaissance scientifique solide des ressources halieutiques.

544. Le présent programme s'inscrit dans la stratégie globale de diversification de l'économie, fondée sur la valorisation du potentiel naturel, notamment l'exploitation des ressources halieutiques qui permet d'augmenter la rétribution du secteur dans le PIB. Sa mise en œuvre vise à : (i) promouvoir l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes dans le secteur ; (ii) renforcer la structuration et l'attractivité de la pêche artisanale, ainsi que le développement des chaînes de valeur ; (iii) développer des infrastructures structurantes pour les activités de pêche industrielle et artisanale ; et (iv) améliorer le système de surveillance et de contrôle des navires, des armements de pêche et des pirogues. Il devra par ailleurs, contribuer à la sécurité alimentaire et assurer la gestion durable des ressources.

545. Ce programme s'articule autour de cinq (5) composantes essentielles :

545.1. La transition vers une économie bleue durable : elle repose principalement sur le renforcement de la gouvernance et du cadre politique pour l'économie bleue ; la mobilisation des financements durables et des investissements, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de l'espèce marin ;

545.2. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur : ce cadre vise à assurer la souveraineté du Gabon sur ses ressources, à garantir leur exploitation durable et optimiser leur contribution au développement. Ce renforcement passe entre autres par : la mise en place d'une commission et la réalisation d'un état de lieux, la révision du code des pêches et des décrets d'application, la révision des textes existants, etc.

545.3. La réhabilitation, création d'infrastructures structurantes, organisation et professionnalisation des filières. Dans ce cadre, il s'agira de réhabiliter et de créer des infrastructures dédiées à la pêche, à l'aquaculture, à la manutention, à la transformation et à la conservation des produits, notamment : les ports de pêche, les points de débarquement aménagés (PDA), les stations piscicoles ; les fermes aquacoles et les infrastructures de transformation et de conservation, etc. A titre d'exemple, il prévu la construction de trois (3) ports de pêche modernes à Libreville, Port-Gentil et Mayumba. S'agissant de l'aquaculture, en plus de la réhabilitation des unités piscicoles étatiques et privées existantes, le gouvernement prévoit de mettre en place des centres de production spécialisés dans la production d'alevins, d'aliments et de produits d'élevage. Les infrastructures de traitement et de conservation des produits, aux standards internationaux sont également prévues afin d'améliorer la compétitive et la qualité des produits halieutiques.

545.4. L'organisation et professionnalisation des filières du secteur : le développement du secteur de la pêche passe également par une meilleure organisation institutionnelle, une professionnalisation des acteurs et une optimisation des performances économiques et technique. Dans cette optique, les principales interventions seront orientées dans : (i) l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités des acteurs, l'optimisation de la production et le renforcement de la recherche-développement.

545.5. Le renforcement du suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche : il s'agira d'assurer l'amélioration du système d'information du secteur pêche et aquaculture, de la réhabilitation, acquisition de matériels

et équipements de surveillance, développement des partenariats spécialisés et mutualisation des moyens.

545.6. L'amélioration de la gestion durable des pêcheries : le concept de la pêche durable est essentiel pour préserver l'économie du secteur, renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir le développement social et garantir la disponibilité du poisson pour les générations futures. Cette démarche repose notamment sur le renforcement des connaissances relatives aux ressources halieutiques et aux performances des pêcheries. L'aménagement et planification des pêcheries, ainsi que la mise en place d'un observatoire national des pêches participeront également à la gestion durable des pêcheries.

546. Par ailleurs, ce programme, articulé autour de six segments majeurs de la stratégie nationale pour le développement de l'économie bleue entre 2026 et 2030, sera mis en œuvre selon une approche progressive et cohérente. Il débutera par le renforcement institutionnel et juridique (2026-2027), étape indispensable pour sécuriser les fondements normatifs du secteur.

547. Les segments les plus structurants, tels que la mise en place d'infrastructures halieutiques, la professionnalisation des filières et la gestion durable des pêcheries, s'inscriront dans une dynamique de long terme (2026-2030), traduisant la volonté de transformer en profondeur les chaînes de valeur.

548. Enfin, le segment consacré au Suivi-Contrôle-Surveillance (SCS) sera déployé de manière continue, reflétant l'importance accordée à la lutte contre la pêche illicite et à la préservation des ressources marines.

1.5. PROGRAMME : EXPLOITATION DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS

549. La filière forêt-bois au Gabon englobe l'ensemble des activités liées à l'exploitation, à la valorisation, à la transformation et à la commercialisation du bois, ainsi qu'à la promotion des services écosystémiques. Elle constitue le premier employeur du secteur privé après l'État et représente un acteur social majeur, avec plus de 60 % de ses activités concentrées dans l'arrière-pays.

550. Sur les 17,102 millions d'hectares de forêts concédées aux activités forestières, 3,914 millions d'hectares sont actuellement certifiés pour une gestion durable ou la conformité à la légalité. Le Gabon ambitionne d'aller plus loin en généralisant la certification forestière, visant à inclure les 13,158 millions d'hectares restants.

551. Dans ce contexte, le programme national vise à renforcer la chaîne de valeur forestière en stimulant la transformation locale et durable du bois. Il s'inscrit pleinement dans la vision nationale de diversification économique et de valorisation des ressources naturelles, tout en soutenant l'industrialisation de l'économie gabonaise par le développement d'une industrie forestière moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement. Tout ceci se traduira dans des actions de (i) développement de la transformation locale et industrialisation de la filière, et de (ii) renforcement des capacités et durabilité de la filière.

A—DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION LOCALE ET INDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE

552. Le programme soutiendra le déploiement d'unités locales de transformation pour produire des meubles, panneaux, placages et autres produits finis issus du bois gabonais. Une attention particulière sera accordée à la valorisation des forêts communautaires, notamment à travers le projet GAB-BOIS, qui prévoit la dotation de scies portatives mobiles de type Lucas 1000 afin de permettre aux communautés rurales de transformer le bois sur place et d'en tirer une meilleure valeur économique. Ces initiatives renforceront la création d'emplois locaux, tout en favorisant un modèle d'exploitation responsable et inclusif.

B—RENUFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DURABILITÉ DE LA FILIÈRE

553. Le programme mettra l'accent sur la formation des acteurs de la filière, en particulier dans la gestion des chaînes de valeur du bois, la certification forestière, et les techniques modernes de transformation. Il encouragera également la gestion durable des ressources forestières, la traçabilité du bois, et la promotion d'un label "Bois du Gabon" garantissant qualité, légalité et durabilité. Enfin, des partenariats public-privé seront mobilisés pour renforcer les investissements industriels et l'innovation technologique dans la filière bois.

1.6. PROGRAMME : PROMOTION DU TOURISME, DONT L'ÉCOTOURISME ET LE TOURISME D'AFFAIRES

554. Ce programme source de diversification de l'économie Gabonaise, ambitionne de positionner le Gabon comme une destination touristique majeure en Afrique centrale, tout en dynamisant le secteur artisanal comme levier de croissance inclusive, de valorisation culturelle et de création d'emplois. Il repose sur trois axes

stratégiques : la modernisation des infrastructures touristiques, la structuration du secteur artisanal et la promotion du patrimoine naturel et culturel du pays.

555. Le programme de développement du tourisme se décline en trois (3) actions phares, dont : (i) le développement et valorisation du potentiel touristique national ; (ii) la construction et modernisation des infrastructures touristiques ; (iii) la structuration et modernisation du secteur artisanal.

A—DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE NATIONAL :

556. L'objectif est de faire du Gabon l'une des cinq destinations phares d'écotourisme en Afrique, en capitalisant sur la diversité de ses paysages, sa biodiversité exceptionnelle et son patrimoine culturel. Le programme prévoit la mise en place d'un environnement propice au développement des activités touristiques, notamment à travers l'institutionnalisation de la caravane touristique, la création du Conseil National du Tourisme, la gratuité du e-visa touristique, ainsi que des facilitations fiscale-douanières pour encourager les investissements supérieurs à 500 millions FCFA. En parallèle, une cartographie nationale des sites touristiques et un Système Statistique du Tourisme (SST) seront conçus afin d'améliorer la planification et le suivi du secteur. La valorisation du tourisme souterrain et des circuits éco culturels régionaux permettra également de diversifier l'offre et de renforcer l'attractivité du Gabon sur la scène internationale.

B—CONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

557. Le programme prévoit la construction et la réhabilitation d'infrastructures d'accueil et d'hébergement modernes et respectueuses de l'environnement. Parmi les projets phares figurent la construction de l'hôtel Cap Océan, la rénovation des structures emblématiques telles que le MVET Palace et l'Ogooué Palace, ainsi que la construction d'éco-lodges dans les neuf provinces du pays. Ces réalisations visent à améliorer la qualité des services touristiques, renforcer la compétitivité du secteur et stimuler les économies locales grâce à la création d'emplois directs et indirects.

C—STRUCTURATION ET MODERNISATION DU SECTEUR ARTISANAL

558. Le développement du tourisme sera étroitement lié à la valorisation du savoir-faire artisanal gabonais. Le programme prévoit l'implantation de "desks artisanaux" dans les capitales

provinciales, la réhabilitation et la construction d'infrastructures artisanales, ainsi que la relance du projet "Pierre de Mbigou", emblème du patrimoine artisanal national. Ces actions permettront de mieux organiser la filière, d'accroître la visibilité des artisans sur les marchés locaux et internationaux, et de promouvoir une économie créative et durable au service du développement communautaire.

559. Pour traduire ce programme en actes concrètes, il faudrait envisager de : (i) Renforcer la coordination interinstitutionnelle à travers des organes tels que le CNT ; (ii) Renforcer la gouvernance participative ; (iii) Mettre en place des dispositifs de suivi-évaluation des politiques mise en œuvre ; (iv) Renforcer le cadre institutionnel du secteur et migrer vers un code du tourisme ; (v) Promulguer la stratégie nationale du tourisme et mettre en place un plan ministériel de renforcement des capacités.

1.7. PROGRAMME : DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

560. Le Gabon est fortement dépendant du commerce extérieur, tant pour ses exportations minières et d'hydrocarbures, que pour ses importations alimentaires et de bien d'équipement. La balance commerciale reste excédentaire, tirée notamment par les exportations du pétrole brut.

561. Par ailleurs, grâce à sa position stratégique dans la sous-région Afrique Centrale, le Gabon anime abondamment les différentes organisations sous-régionales, notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Avec la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC, le pays a nettement amélioré ses échanges avec les pays de la zone. Mais des défis importants persistent, freinant l'intégration régionale et limitant l'activité commerciale. Il s'agit notamment : le non-respect de certains engagements internationaux, le manque de politique commerciale bien définie, la faible diversité des produits d'exportation. Deux actions complémentaires sont donc envisagées, à savoir : (i) la facilitation du commerce extérieur et intérieur, et (ii) la promotion de l'intégration régionale.

A—FACILITATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR

562. En matière commerciale, l'objectif du Gouvernement est de créer un environnement règlementaire et institutionnel attractif dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, intégrant l'ensemble du

pays aux circuits commerciaux nationaux, régionaux et internationaux.

563. Pour ce faire, le Gouvernement entend mener prioritairement les actions de :

563.1. Renforcement du commerce extérieur par la diversification des exportations, avec notamment plus de produits industriels ;

563.2. Promotion de la production nationale de biens alimentaires afin d'en réduire les importations ;

563.3. Construction de marchés dans les grandes villes et les zones frontalières ;

563.4. Mise en place d'une Centrale d'achats nationale pour promouvoir l'exportation et faciliter l'approvisionnement intérieur du pays ;

563.5. Renforcement de la politique commerciale, avec une stratégie claire et une réglementation actualisée et suivie, afin de mieux participer au système commercial sous-régional et international.

B—PROMOTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

564. L'intégration économique régionale est une opportunité pour le Gabon pour mieux exploiter ses immenses potentialités naturelles et profiter d'un accès privilégié aux marchés sous-régionaux.

565. Plus que par le passé, les nouvelles autorités du pays ont affiché clairement leurs ambitions et leur volonté politique de faire de l'intégration sous-régionale une réalité. Les clichés du Gabon comme principal frein – avec la Guinée Equatoriale – à l'intégration effective en zone CEMAC et CEEAC semblent bien révolus à présent. Mieux, le pays envisage de tirer le maximum de profits de l'intégration régionale pour booster son agriculture, consommatrice de beaucoup de main d'œuvre qui viendrait volontiers saisonnièrement de la sous-région par le biais des politiques et stratégies clairement définies et exécutées par le Gouvernement.

566. Avec la levée des obstacles gabonais à l'intégration sous-régionale, les projets intégrateurs peuvent maintenant se multiplier avec les pays voisins (Cameroun, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville), aussi bien dans les domaines d'infrastructures routières et ferroviaires que dans le domaine des infrastructures énergétiques (électricité, raffinerie de pétrole). L'interconnexion des installations électriques nationales au réseau sous-régional permettrait ainsi au Gabon d'exporter l'excédent d'électricité qu'il entend produire dans les toutes prochaines années si tous les barrages hydroélectriques projetés dans le cadre du présent PNCD sont réalisés.

567. Enfin, avec la mise en place de la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF), les perspectives d'intégration commerciale s'étendent maintenant à tout le continent. La ZLECAF est une promesse de plus d'échanges commerciaux entre tous les pays africains, plus de croissance pour les économies africaines, plus d'emplois pour tous les africains, moins de pauvreté dans chaque État partie à l'accord. Car l'objectif clairement affiché de la ZLECAF est de promouvoir l'intégration économique complète de tout le continent africain. La diversification économique et l'industrialisation considérées comme finalités majeures du PNCD 2026-2030 devraient permettre au Gabon de mieux se préparer pour entrer dans ce nouveau palier d'intégration et en tirer le maximum de bénéfices possibles pour le pays.

1.8. PROGRAMME : AMÉLIORATION DU CONTENU LOCAL PÉTROLIER ET GAZIER

568. L'économie gabonaise a toujours été dépendante des hydrocarbures, et elle le restera encore pendant quelques années. Cette dépendance la fragilise face à des chocs importants, rendant l'économie nationale moins résiliente. Conscientes de cette faiblesse, les autorités ont décidé et engagé des mesures fortes pour atténuer l'influence du secteur pétrolier et gazier sur l'économie.

569. Il ne s'agit pas de limiter le développement du secteur des hydrocarbures, mais d'utiliser les ressources générées pour financer la transformation structurelle de l'économie : c'est le développement du contenu local pétrolier et gazier. Dans ce cadre, plusieurs actions vont être menées, notamment : (i) Le développement du secteur pétrolier et gazier pour en faire un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée ; (ii) le programme 'pétrole et gaz pour une économie diversifiée'.

A—LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER POUR EN FAIRE UN CATALYSEUR DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

570. Le Gabon possède un potentiel pétrolier et gazier encore largement inexploité, constituant un pilier central de son économie. En 2024, la production pétrolière a atteint 84 millions de barils, en hausse de 3,1 % par rapport à 2023, tandis que les réserves gazières sont estimées à 28-29 milliards de m³. Pour transformer ce secteur en levier de diversification économique, il est essentiel de moderniser la production, renforcer la gouvernance et valoriser le gaz, notamment pour l'électricité, l'industrie et l'usage domestique. Cette approche permettrait de réduire la dépendance aux combustibles impor-

tés, sécuriser l'approvisionnement énergétique et soutenir la transition énergétique du pays.

571. Au-delà de 2026, le Gabon se fixe des objectifs ambitieux pour développer son gaz et le raffinage. Le terminal flottant de liquéfaction de Cap Lopez (FLNG), exploité par Perenco, doit produire 700 000 tonnes de GNL par an et 25 000 tonnes de GPL, avec une capacité de stockage de 137 000 m³, tout en réduisant significativement le torchage du gaz associé pour favoriser l'exportation et la diversification énergétique.

572. Parallèlement, la Société gabonaise de raffinerie (SOGARA) prévoit d'augmenter sa capacité à 1,25 million de tonnes par an dès 2027, puis à 1,5 million de tonnes, afin de répondre aux besoins nationaux en produits raffinés et de sécuriser les stocks énergétiques. Ces initiatives visent à transformer le secteur pétrolier et gazier en catalyseur de développement industriel, énergétique et technologique, en orientant les revenus vers des investissements prioritaires tels que l'agro-industrie, les infrastructures et l'innovation, renforçant ainsi la résilience et la durabilité de l'économie gabonaise.

B—PROGRAMME 'PÉTROLE ET GAZ POUR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉ'

573. Ce programme vise à mobiliser pleinement le potentiel pétrolier et, surtout, gazier du Gabon afin de soutenir la transition vers une économie plus diversifiée et résiliente. Selon la Banque africaine de développement, le pays dispose d'environ 28,3 milliards de m³ de réserves de gaz naturel, un atout stratégique encore largement sous-exploité.

574. L'ambition est de transformer le modèle économique gabonais en passant d'une économie fondée principalement sur l'extraction à une économie structurée autour de la transformation locale, de l'efficacité énergétique et de la promotion d'énergies plus propres.

575. Dans cette perspective, le gaz naturel devient à la fois une source d'énergie moins carbonée et un levier majeur d'industrialisation, permettant de renforcer l'autonomie énergétique du pays, d'alimenter les industries locales et de stimuler la diversification économique à moyen et long terme. Ainsi, ce programme s'articule autour des composantes suivantes :

576. Gouvernance, régulation et financement

577. Cette composante vise à moderniser le cadre institutionnel et réglementaire afin d'assurer une gestion plus rigoureuse et transparente des ressources pétrolières. Il s'agit de clarifier les règles d'octroi des permis, de renforcer les capacités des institutions publiques et d'améliorer le suivi des opérations.

578. La transparence sera renforcée par la publication des contrats, des données de production et des paiements effectués par les opérateurs, en cohérence avec les standards de l'ITIE. La digitalisation du secteur permettra de centraliser et sécuriser les données, facilitant ainsi les audits et le contrôle des flux pétroliers.

579. Enfin, le dispositif de supervision sera consolidé grâce à des audits réguliers, un meilleur contrôle de conformité environnementale et fiscale, ainsi que des mécanismes d'intégrité visant à prévenir les conflits d'intérêts et les pratiques illicites. Ce renforcement de la gouvernance doit garantir une exploitation optimale et responsable des hydrocarbures au bénéfice de l'État et des citoyens.

B.1—RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION DU PÉTROLE

580. Le Gouvernement a pour ambition de renforcer la production pétrolière nationale tout en renouvelant les réserves stratégiques. À travers la Gabon Oil Company (GOC), l'objectif est de porter la production nationale à 220 000 barils par jour, en accélérant l'exploration et le redéveloppement des champs onshore et offshore, y compris les champs matures et marginaux.

581. En 2024, le Gabon a produit 84 millions de barils de pétrole, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2023. Pour soutenir cette dynamique, le pays mise sur plusieurs leviers : la modernisation des infrastructures, l'exploitation des 72 % de gisements encore inexploités, et l'adoption de technologies de récupération améliorée.

582. Par ailleurs, le terminal FLNG de Cap Lopez, avec une capacité annuelle de 700 000 tonnes de GNL et 25 000 tonnes de GPL, permettra de valoriser le gaz associé à la production pétrolière et de réduire le torchage, contribuant ainsi à une exploitation plus durable des ressources énergétiques nationales.

B.2—VALORISATION ET TRANSFORMATION DU GAZ TORCHÉ DE MANIÈRE EFFICACE ET DURABLE

583. Le Gabon vise à réduire le gaspillage énergétique et les émissions de gaz à effet de serre en valorisant le gaz torché. L'objectif est de développer des filières de transformation locales permettant une exploitation efficace et durable du gaz, notamment pour la production d'électricité, de chaleur industrielle ou de produits chimiques. Ce processus contribue à renforcer l'économie locale, à créer de l'emploi et à soutenir la transition énergétique du pays.

2. FINALITÉ 2 : SOCIÉTÉ INCLUSIVE

584. Le « paradoxe gabonais » illustre une réalité structurelle : malgré un revenu moyen par habitant relativement élevé au regard des pays de la sous-région, une part significative de la population demeure en situation de vulnérabilité socio-économique. Les estimations les plus récentes indiquent qu'environ 34,6 % des Gabonaises et Gabonais vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, selon les données consolidées de la Banque mondiale en 2024. Parallèlement, les inégalités socio-économiques persistent, comme en témoigne un indice de Gini de l'ordre de 0,388, traduisant une distribution inégale des revenus au sein de la population. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la pauvreté touche plus fortement les zones rurales et les jeunes, tandis que les défis d'accès à un emploi décent, à la formation professionnelle et aux services sociaux de base demeurent marqués.

585. Dans ce contexte, la croissance économique enregistrée par le pays – estimée à près de 3 % en 2024 – ne pourra soutenir durablement le développement national que si elle est accompagnée d'une redistribution équitable et d'un renforcement inclusif du capital humain. Les transitions démographiques, avec une population dont près de la moitié est âgée de

moins de 20 ans, imposent des politiques publiques orientées vers l'autonomisation économique de la jeunesse, la promotion des droits sociaux, l'égalité des chances et la protection des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et les ménages ruraux à faibles revenus.

586. Ainsi, ce Programme stratégique vise à réduire les disparités structurelles et à consolider la cohésion sociale en promouvant l'accès équitable aux opportunités économiques, sociales et culturelles. Il met l'accent sur la transformation des mécanismes d'assistance sociale vers des approches d'autonomisation fondées sur la formation, l'accompagnement à l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin et jeune, ainsi que l'extension de dispositifs de protection sociale ciblée. En outre, la valorisation du capital immatériel – culture, patrimoine, sport, créativité et innovations sociales – constitue un levier essentiel pour renforcer l'identité nationale, favoriser l'intégration sociale et stimuler l'économie des industries créatives émergentes.

587. L'ambition est claire : bâtir une société inclusive, solidaire et performante, où chaque citoyenne et chaque citoyen peut développer son potentiel, contribuer activement à la prospérité

collective et bénéficier de manière équitable des fruits de la croissance. La mise en œuvre de ce Programme s'appuiera sur des politiques coordonnées, fondées sur la territorialisation de l'action publique, l'équité dans la répartition des ressources, la participation communautaire et un système de suivi-évaluation rigoureux garantissant transparence, redevabilité et amélioration continue.

2.1. PROGRAMME : AUTONOMISATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

588. Cet objectif vise à instaurer une transformation profonde du modèle d'intervention sociale, en passant d'une logique d'assistance centrée sur le soutien ponctuel à une dynamique durable d'émancipation économique et sociale. L'ambition est de permettre aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables d'acquérir les capacités nécessaires pour participer pleinement à la vie économique et sociale du pays, de manière autonome et productive.

589. À cet effet, des programmes ciblés de formation professionnelle, d'accompagnement entrepreneurial et d'orientation socio-économique seront mis en œuvre, en veillant à adapter les contenus pédagogiques aux besoins du marché du travail national et aux opportunités émergentes, notamment dans les secteurs de l'économie verte, du numérique, de l'agro-transformation et des services.

590. Parallèlement, un effort particulier sera accordé à l'extension des mécanismes d'accès au financement, à travers des dispositifs de microcrédit, des fonds dédiés à l'entrepreneuriat féminin et jeune, ainsi que des initiatives favorisant l'accès progressif des ménages vulnérables à la propriété productive. Ces actions seront complétées par des programmes spécifiques d'inclusion sociale visant les personnes en situation de handicap, ainsi que les populations rurales éloignées, qui cumulent souvent des difficultés d'accès aux services publics et aux opportunités économiques.

591. L'approche privilégiée reposera sur l'accompagnement social personnalisé, le renforcement des filets sociaux existants, et l'intégration de dispositifs de suivi-évaluation pour mesurer les progrès réalisés en termes d'insertion, de revenus, d'autonomie et de résilience économique.

592. Ce programme vise à améliorer durablement les conditions de vie des populations gabonaises, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les

ménages vulnérables. Il repose sur une approche intégrée combinant protection sociale, autonomisation économique et investissement dans les infrastructures sociales essentielles.

A—RENFORCEMENT DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES MÈRES

593. La promotion de l'autonomie économique et sociale des femmes constitue un levier essentiel du développement inclusif. À ce titre, le programme prévoit la création d'un Fonds pour l'entrepreneuriat féminin, destiné à financer et accompagner les initiatives économiques portées par les femmes dans les secteurs porteurs (agriculture, artisanat, numérique, services). Ce fonds sera adossé à des dispositifs de formation en gestion, leadership et innovation, afin de renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des bénéficiaires.

594. Parallèlement, des actions ciblées d'accompagnement des jeunes filles mères seront développées, combinant solutions éducatives flexibles (retour à l'école, formation professionnelle adaptée) et accompagnement psychosocial (soutien psychologique, garde d'enfants, médiation sociale).

595. L'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique Nationale Genre viendront encadrer l'ensemble de ces actions. Elle visera à promouvoir l'équité professionnelle, garantir l'accès équitable à l'éducation et à la formation, et encourager des politiques de recrutement inclusives, basées sur les compétences. Des programmes de mentorat et de réseautage professionnel seront également instaurés pour accompagner les femmes dans leur progression de carrière et leur participation à la vie économique et sociale.

B—INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

596. L'inclusion des personnes vivant avec un handicap (PVH) constitue un impératif social et éthique. Le programme mettra en œuvre une stratégie nationale d'insertion socio-professionnelle, visant à lever les barrières physiques, sociales et institutionnelles qui freinent leur participation à la vie économique.

597. Des campagnes de sensibilisation seront menées auprès du public et des entreprises pour promouvoir les avantages de l'inclusion et changer les perceptions socioculturelles liées au handicap. Le programme prévoit également la mise aux normes d'accessibilité des lieux publics, des centres de formation professionnelle et des espaces de travail, afin de garantir un environnement adapté à tous.

C—RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES D'ACTION SOCIALE

598. Pour soutenir la mise en œuvre des actions sociales sur le terrain, le programme prévoit la construction, la réhabilitation et l'équipement de centres d'action sociale dans toutes les provinces du pays. Ces structures serviront de guichets uniques de proximité pour l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des populations vulnérables.

599. Des centres de formation socio-professionnelle seront également construits pour offrir aux jeunes déscolarisés, aux femmes et aux personnes handicapées des parcours adaptés aux besoins du marché local. Le renforcement des services de protection de l'enfance et de la famille est également prévu, avec la création de structures d'accueil temporaires tels les haltes garderies, cases communautaires et centres d'hébergement d'urgence pour enfants en détresse, femmes victimes de violences, personnes âgées isolées et personnes victimes des sinistres, des catastrophes naturelles et sanitaires.

2.2. PROGRAMME : PROMOTION DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA COHÉSION SOCIALE

600. Ce programme entend valoriser le capital immatériel du Gabon, fondé sur la richesse des traditions, la diversité culturelle, la créativité artistique et la force mobilisatrice du sport. Il s'agit d'accompagner l'essor des industries culturelles et créatives en tant que véritables secteurs économiques, générateurs d'emplois, de revenus et d'identité collective. Le développement de ces filières passera par la modernisation des infrastructures culturelles, le soutien aux artistes et aux entrepreneurs culturels, la promotion de l'innovation artistique, ainsi que la mise en place de cadres incitatifs favorisant la professionnalisation et l'investissement dans ce secteur stratégique.

601. Dans le même esprit, un accent particulier sera mis sur le sport en tant qu'outil d'éducation, de santé publique, de discipline, et d'intégration sociale, notamment pour les jeunes. La construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives de proximité, le soutien aux associations sportives locales, et l'organisation de programmes d'initiation et de compétitions scolaires et communautaires contribueront à renforcer le vivre-ensemble et à encourager la participation citoyenne.

602. À travers ces actions, l'objectif est non seulement de renforcer la cohésion sociale mais également de promouvoir une culture nationale inclusive, dynamique et ouverte sur le monde,

favorisant la stabilité sociale, le dialogue inter-générationnel et la fierté nationale.

603. Ce programme ambitionne de valoriser le potentiel de la jeunesse gabonaise, de dynamiser la vie associative, et de faire du sport et de la culture des vecteurs d'inclusion sociale, de cohésion nationale et de croissance économique. Ainsi, les investissements dans ces trois secteurs seront structurés autour de :

A—MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES

604. Des investissements majeurs sont prévus afin de renforcer les infrastructures culturelles, sportives et de jeunesse. Ils concerneront notamment la rénovation et la construction des infrastructures clés, tels que la salle de spectacle, les parcs de loisirs, des centres culturels, des académies de sport, le musée national, l'École Nationale d'Art et Manufacture (ENAM), et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), dans le but d'améliorer les conditions de formation et de pratique des jeunes talents. Par ailleurs, la rénovation des Stades tel que le stade Omnisport figure parmi les priorités. Ces stades emblématiques feront l'objet d'une modernisation complète afin de le conformer aux normes internationales et de renforcer la capacité du Gabon à accueillir des événements sportifs d'envergure. De plus il envisage la construction de plus de 40 plateaux sportifs répartis à travers tout le pays, ces installations polyvalentes encouragent la pratique du sport chez les jeunes et facilitent la détection de nouveaux talents.

B—RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE POUR LES ARTISTES

605. Les ordonnances N°00010/PR/2024 et N°00011/PR/2024 seront adoptées afin d'améliorer la protection des droits des artistes et des créateurs culturels, leur offrant ainsi une reconnaissance professionnelle accrue et une meilleure protection de leurs œuvres.

C—PROMOTION DE LA CULTURE ET DU SPORT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

606. Le programme prévoit d'établir des partenariats avec plusieurs nations pour le développement conjoint de programmes de formation sportive et culturelle, renforçant ainsi la présence gabonaise à l'international. Elle s'accompagnera également de l'organisation **du Festival International de Libreville qui** offrira une plate-forme pour promouvoir et vulgariser les œuvres cinématographiques gabonaises, attirant l'attention sur les talents locaux et renforçant l'industrie culturelle du pays. Mais aussi une participation **active aux compétitions et forums**

internationaux afin de contribue à l'influence internationale du pays.

3. FINALITÉ 3 : PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ

607. Le Gabon dispose d'un avantage comparatif absolu : son immense patrimoine naturel, avec 88 % de son territoire couvert de forêts et un réseau de parcs nationaux exemplaire. Traditionnellement perçu comme une contrainte, cet atout doit devenir le pilier d'un nouveau modèle de croissance verte et circulaire. Face à l'urgence climatique et à la dégradation mondiale de la biodiversité, le Gabon a l'opportunité unique de se positionner comme un leader mondial de l'économie durable. Cet axe final ne vise pas seulement à « préserver » la nature, mais à la « valoriser » économiquement de manière intelligente et responsable, en faisant de la conservation un business model et de la diplomatie climatique un instrument de rayonnement et de souveraineté.

3.1. PROGRAMME : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE POUR UNE CROISSANCE DURABLE

608. Il s'agit de créer de nouvelles richesses à partir de la durabilité. Cela passe par le développement de filières comme l'écotourisme haut de gamme, la pharmacopée, la bio-prospection, l'économie circulaire (recyclage, valorisation des déchets) et les services écosystémiques, notamment la vente de crédits carbone certifiés. En effet, il faudra créer un cadre juridique adéquat pour encadrer la commercialisation des crédits carbone volontaires et involontaires et des mécanismes de vérification.

3.2. PROGRAMME : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET GESTION DURABLE DES FORÊTS

609. L'objectif général est de pérenniser le capital naturel en renforçant l'efficacité de la

gestion des aires protégées, en luttant contre l'exploitation illégale des ressources et en promouvant une sylviculture durable capable de maximiser la séquestration du carbone tout en permettant une exploitation économique raisonnée du bois. Cela implique la mise en œuvre d'une taxe pollueur-paye, le renforcement des contrôles au sein des entreprises de coupe de bois, le soutien aux organisations engagées dans la lutte contre la déforestation, ainsi que la sensibilisation des populations autochtones aux enjeux du changement climatique et à l'importance de préserver l'environnement. Par ailleurs, la prévention des conflits homme-faune passe par une délimitation claire des zones forestières à conserver et de celles destinées à l'exploitation par les communautés.

610. En matière d'exploitation durable du bois et de gestion des écosystèmes aquatiques, le PNCD poursuit plusieurs objectifs spécifiques, notamment : (i) évaluer et surveiller les niveaux de contaminants, en particulier le mercure, dans les lacs du site Ramsar du Bas-Ogooué ; (ii) caractériser les tourbières et formuler des recommandations pour leur conservation et leur gestion durable dans la zone allant du Bas-Ogooué à la Basse Nyanga ; (iii) renforcer la protection et améliorer la gestion des milieux aquatiques situés dans les concessions forestières ; (iv) s'approprier l'Atlas des eaux douces du Gabon, élaboré avec l'appui de TNC, et actualiser les données sectorielles pour une meilleure gestion des écosystèmes aquatiques ; (v) améliorer la connaissance scientifique des écosystèmes aquatiques afin d'optimiser et de pérenniser les services écosystémiques qu'ils fournissent.

Tableau n°19 : Indicateurs clés pour la conservation de la biodiversité.

Indicateurs	Données clés (situation 2025 – cible 2030)
Nombre d'écosystèmes aménagés	0 en 2025 → 50 en 2030
Volumes de bois transformés (scies mobiles)	5 000 m ³ en 2026 → 50 000 m ³ en 2030
Application forestière fonctionnelle	Dispo en 2026 → 100% exploitants utilisateurs en 2030
Entreprises auditées carbone	0 en 2025 → 30 en 2030
Opérateurs intégrés dans l'appli	0 en 2025 → 60 en 2030
Essences reboisées	20 000 plantules en 2026 → 200 000 en 2030
Essences valorisées	10 en 2026 → 30 en 2030

Km de limites forestières bornées	État des lieux en 2026 → 100% bornées en 2030
Ha inventoriés (MRV)	0 ha en 2025 → 12 M ha en 2030
Équipes MRV	2 en 2026 → 12 en 2030
tCO ₂ suivies	0 en 2025 → 500 MtCO ₂ /an en 2030
Lots tracés carbone	0% en 2025 → 80% en 2030
Entreprises tracées carbone	0 en 2025 → 120 en 2030

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, PNCD 2026-2030.

A—PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DURABLE ET INCLUSIVE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET DE BIODIVERSITÉ

611. Il va permettre d'assurer la gestion durable, participative et inclusive des forêts, tourbières et mangroves du Gabon, tout en renforçant la gouvernance forestière, la traçabilité du bois et la résilience des communautés locales face au changement climatique. De manière spécifique, ce programme vise à : (i) Renforcer le cadre réglementaire en lien avec l'exploitation de la faune sauvage ; (ii) Garantir la pérennité de la ressource avec la participative des communautés locales ; (iii) Etablir les chaînes de valeur courtes et durables autour de la filière de la viande de brousse ; (iv) Améliorer la sécurité alimentaire des populations et lutter contre la pauvreté en milieu rural. Les actions porteront notamment sur :

611.1. Le développement de l'industrie du bois ;

611.2. Un programme de reboisement intense ;

611.3. Le renforcement de la protection et l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques dans les concessions forestières.

611.4. Développement de l'industrie du bois

612. Il s'agit de faire du secteur forêt-bois un pilier durable et traçable de l'économie gabonaise. Pour ce faire, le Gouvernement entend renforcer la promotion d'une exploitation forestière responsable afin de valoriser durablement les ressources nationales. Les principaux du sous-programme concernent notamment : (i) le renforcement de la transformation locale du bois pour créer de la valeur ajoutée, des emplois et des revenus nationaux ; et (ii) le renforcement de la traçabilité et la transparence de la filière afin de respecter les normes internationales et lutter contre l'exploitation illégale.

B—PROGRAMME DE REBOISEMENT

613. Il s'agit de reboiser, diversifier, tracer, digitaliser, certifier les forêts gabonaises. Cela permet de préserver efficacement les écosystèmes, notamment avec l'introduction des outils numériques pour assurer la traçabilité totale du

bois, depuis la forêt jusqu'à l'exportation. Le volet certification environnementale et sociale assure une gestion durable et reconnue au niveau international.

614. Renforcement de la protection et amélioration de la gestion des milieux aquatiques dans les concessions forestières

615. Globalement, dans ce secteur le gouvernement envisage de renforcer la gouvernance, la gestion durable et la traçabilité des ressources fauniques. Il s'agit notamment d'atteindre un volume annuel de 5 000 permis délivrés, 1 000 agréments et 3 000 titres. Le programme prévoit également la mise en place de 100 territoires communautaires de chasse pleinement fonctionnels, ainsi que l'opérationnalisation complète du système national de traçabilité. Les inventaires devront permettre de disposer de données fiables sur les stocks d'espèces commercialisables. Enfin, l'objectif est de porter à 20 le nombre d'unités de domestication, soit environ deux par province, afin de soutenir la diversification de l'offre et la gestion durable de la faune.

616. Ce programme vise également à renforcer les compétences des agents en matière de procédures judiciaires, de conduite des enquêtes et de collecte du renseignement. En d'autres termes, il agit d'améliorer la qualité des investigations, de garantir la conformité des opérations aux normes légales et d'accroître l'efficacité des interventions sur le terrain. Par ailleurs, un appui technique et logistique accompagnera ces sessions afin d'assurer une mise en pratique optimale des connaissances acquises, notamment dans la lutte contre les infractions environnementales, le trafic de ressources naturelles et les activités illégales menaçant la biodiversité. Un projet de caractérisation des tourbières sera également initié, afin de proposer des recommandations pour la conservation et la gestion durable de ces écosystèmes dans la région allant du Bas Ogooué à la Basse Nyanga.

C—PROGRAMME NATIONAL DE VALORISATION ET DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS SOLIDES URBAINS

617. Ce programme vise à améliorer durablement la gestion des déchets urbains et industriels au Gabon à travers la création d'infrastructures modernes, la valorisation énergétique et le

recyclage, contribuant ainsi à un environnement sain et à l'économie circulaire. Une action forte de sensibilisation des populations sera menée, sur la nécessité de trier les ordures et de les mettre dans des bacs à ordures spécialisés. D'autres mesures seront prises en vue de :

- 617.1. Identifier les différents types de déchets solides urbains à valoriser ;
- 617.2. Mettre en place un circuit de ces déchets ;
- 617.3. Encadrer technique et juridiquement les normes à ne pas dépasser dans l'ajout des composantes recyclées ;
- 617.4. Evaluer les coûts de chaque maillon de la chaîne ;
- 617.5. Clarifier les rôles entre les collectivités locales et les acteurs privés.

D—PROGRAMME D’INVESTISSEMENT DANS L’ÉCONOMIE VERTE ET CIRCULAIRE

- 618. Ce programme sera le véhicule de financement des projets verts. Il ciblera les startups de la green tech, les investissements dans les énergies renouvelables, la construction durable et les modèles d'affaires circulaires qui réduisent l'empreinte écologique de l'économie gabonaise.
- 619. En effet, ce programme va permettre de diversifier les sources d'énergies et de positionner le pays en tant que leader dans le domaine environnemental, et accélérer le développement des infrastructures et la maîtrise des nouvelles technologies pour que le capital artificiel

se substitue au capital naturel (soutenabilité faible).

3.3. PROGRAMME : RENFORCEMENT DU LEADERSHIP GABONAISS EN MATIÈRE DE DIPLOMATIE CLIMATIQUE

620. Le pays doit capitaliser sur son bilan positif en matière de gestion forestière pour peser dans les négociations internationales sur le climat et la biodiversité. L'objectif est de faire du Gabon un interlocuteur incontournable, un laboratoire des solutions fondées sur la nature et un hub africain de la finance verte. Pour cela le pays doit mettre en place un éco système national de gestion durable des forêts de préservation de l'environnement pour captiver l'attention des autres nations sur lui.

621. L'objectif est de promouvoir un développement durable fondé sur le respect de la réglementation environnementale, afin de garantir que les générations actuelles ne compromettent pas les capacités de développement des générations futures. Il s'agit ainsi de préserver et d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles, de lutter efficacement contre les pollutions et nuisances, d'améliorer et de protéger le cadre de vie, mais aussi de promouvoir de nouvelles valeurs et des activités génératrices de revenus liées à la protection de l'environnement. Cet engagement vise enfin à harmoniser le développement économique avec la sauvegarde du milieu naturel.

CHAPITRE VIII : CADRE MACROÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

622. Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD 2026-2030), succédant au Plan National de Développement de la Transition (PNDT) est la traduction du Projet de Société du Président de la République en Programme du Gouvernement. La mise en œuvre de ce plan, permettra au Gabon de s'affirmer comme un État prospère et avec une cohésion renforcée, porté par une économie diversifiée et durable, où chaque citoyen contribue à la création de la richesse nationale et en bénéficie équitablement.

623. La mise en œuvre effective de ce vaste chantier, nécessite un cadrage macroéconomique robuste s'appuyant sur un environnement économique international, régional et national propice.

624. Ce cadrage macroéconomique et budgétaire repose sur les fondamentaux du PNCD combinant croissance économique forte et durable, des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles profondes. L'objectif principal est d'atteindre une transformation structurelle de l'économie gabonaise et de porter le taux de croissance annuel moyen à deux chiffres à l'horizon 2030.

625. Le présent document résume le cadre macroéconomique et budgétaire du PNCD pour la période 2026-2030. La démarche a consisté à bâtir un cadre macro-budgétaire intégré, et déterminer les efforts d'investissement globaux y afférents conformément aux ambitions affichées par le Gouvernement en termes de croissance économique envisagée. Elle a également consisté à : (i) simuler et projeter les dynamiques sectorielles et les composantes du PIB ; (ii) bâtir un cadre macroéconomique cohérent avec le Programme d'Actions Prioritaire (PAP) ; (iii) projeter le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) dans ses grandes lignes – ressources, dépenses, déficit et besoin de financement ainsi que (iv) projeter le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) pour orienter l'allocation des dépenses aux secteurs selon les priorités du Plan et les besoins des programmes sectoriels, afin de mettre en œuvre les politiques et projets identifiés dans le PNCD. L'exercice de cadrage budgétaire a débouché sur la proposition des grandes lignes des stratégies de financement du PNCD 2026-2030.

1. RÉTROSPECTIVES DES PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES

626. L'économie gabonaise traverse une phase de transition critique, marquée par un paradoxe entre une résilience apparente et des déséquilibres structurels profonds.

627. Une croissance économique atone et un revenu par tête en stagnation. L'économie gabonaise a résisté aux chocs post-covid 19, mais la croissance demeure encore faible avec un PIB qui évolue à un niveau tendanciel de 2,6% depuis plus d'une décennie . Avec une croissance démographique de 2,5%, le revenu par habitant stagne depuis des décennies et reste inférieur de 25% à son niveau des années 1970.

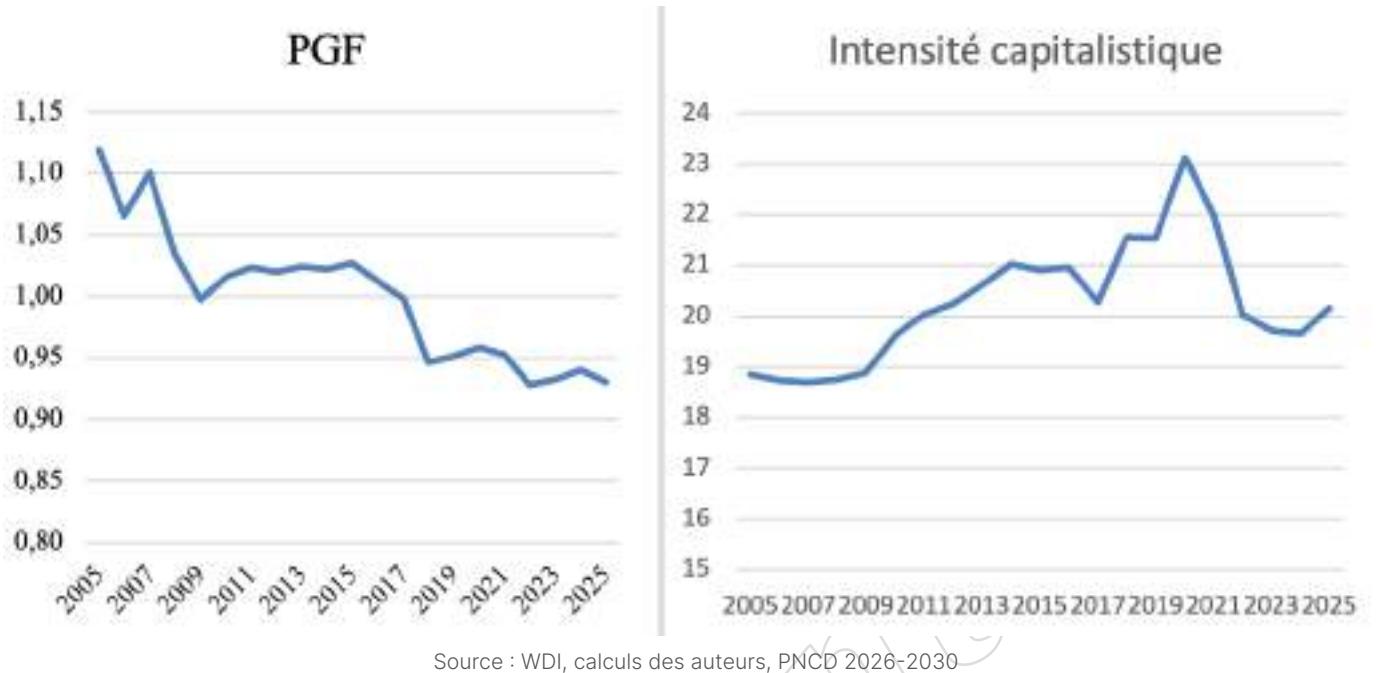
628. L'inflation demeure maîtrisée sous le plafond de 3% de la zone CEMAC. La position extérieure a été soutenue par les prix élevés du pétrole, mais l'excédent du compte courant s'amenuise et les réserves internationales estimées à 2,7 mois d'importations en 2024 .

629. Une situation budgétaire fragile. Historiquement, les dépenses en capital du Gouvernement sont faibles (3% du PIB), se traduisant par un déficit en infrastructures économiques énormes, alors que les dépenses courantes hors intérêt, en particulier les traitements et salaires, consomment plus de deux-tiers du budget de l'État. En outre, les recettes pétrolières de l'État ont constitué en moyenne plus de 40% des recettes budgétaires, une dépendance liée à la prépondérance du pétrole dans l'économie ga-

bonaise, mais surtout à un dispositif fiscal inefficient. Selon le FMI, les déséquilibres budgétaires se sont considérablement aggravés à partir de 2022 et 2023. Le solde primaire hors pétrole a atteint environ -14% du PIB hors pétrole. La dernière analyse de viabilité menée par les services du FMI et de la Banque Mondiale indique un risque de surendettement élevé avec une dette publique qui afficherait un niveau de 70,5% du PIB , dépassant le plafond de la CEMAC. Dans ces conditions, seul un ajustement budgétaire significatif et une réallocation des dépenses publiques en faveur des investissements permettraient de corriger la trajectoire actuelle, faute de quoi la dynamique de la dette deviendrait insoutenable.

630. Productivité globale des facteurs en chute libre. La Productivité Globale des Facteurs (PGF) du Gabon affiche une tendance baissière préoccupante, passant de 1,15 en 2005 à environ 0,9 en 2024, traduisant un affaiblissement significatif de l'efficacité combinée du capital et du travail. Ce déclin s'accompagne d'une réduction de l'intensité capitalistique, en d'autres termes une baisse de l'accumulation de capital par travailleur, limitant la capacité du pays à stimuler sa croissance par l'investissement. Dans les économies émergentes, celles qui amorcent une transformation structurelle, l'innovation ou l'adoption de technologie, des réformes profondes, et l'intégration aux chaînes de valeur contribuent à améliorer significativement la PGF à des niveaux supérieurs à 1,2.

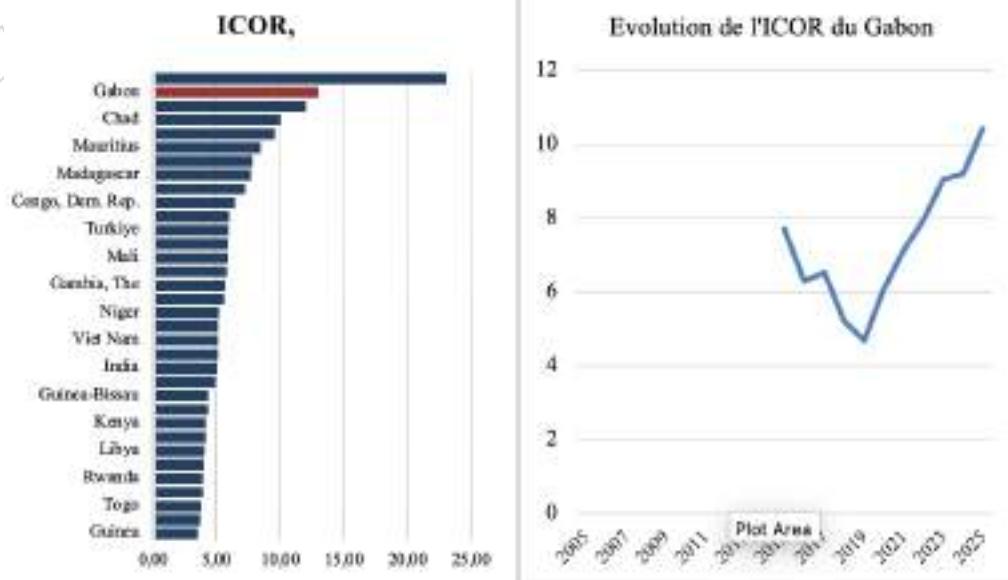
Figure n°14 : Tendances structurelles de la productivité et du capital au Gabon



631. Inefficacité des investissements. Le Gabon affiche un **ICOR (Incremental Capital Output Ratio)** particulièrement élevé, estimé à plus de 12 en 2024 selon les données WDI, ce qui dépasse largement la moyenne observée dans les pays d'Afrique subsaharienne et dans les économies à revenu intermédiaire. Aussi, ces données révèlent une tendance haussière de l'ICOR, signe d'une efficacité décroissante de l'in-

vestissement, suggérant que des volumes croissants de capital sont nécessaires pour générer une unité supplémentaire de croissance. Une telle situation est assez souvent les signaux de rigidités structurelles, d'une allocation sous-optimale des ressources ou d'un environnement institutionnel peu favorable à la productivité des investissements.

Figure n°15 : Analyse comparative de l'ICOR : tendances et positionnement du Gabon



Source : WDI, calculs des auteurs, PNCD 2026-2030

632. Leçon clés. Le niveau d'ICOR élevé et l'érosion de la PGF indiquent que le Gabon dépense de plus en plus de capital pour obtenir de moins en moins de croissance, signe d'une efficacité déclinante des investissements. Si cette trajectoire n'est pas infléchie, les risques sont élevés de compromettre l'attractivité et les perspectives croissance ainsi d'accroître la vulnérabilité d'une situation budgétaire déjà fragile dans

un contexte de dépendance aux ressources naturelles. Pour ce faire, il s'impose la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques et une stratégie intégrée pour stimuler l'investissement productif, renforcer le capital humain, promouvoir l'innovation (notamment numérique) et améliorer la gouvernance pour restaurer une dynamique de productivité résiliente.

2. LOGIQUE ET SCÉNARIO DU CADRAGE MACRO-BUDGÉTAIRE DU PNCD

2.1. LOGIQUE ET HYPOTHÈSES CLÉS DU CADRAGE MACRO-BUDGÉTAIRE

633. La logique du cadrage macro-budgétaire (CMB) du PNCD est fondée sur la nécessité de bâtir un cadre macroéconomique cohérent avec la vision du Gouvernement tout préservant la viabilité budgétaire à moyen terme du pays. Le cadrage macro-budgétaire s'articule ainsi autour d'un ajustement décisif et d'une transparence accrue permettant de dégager progressivement des marges budgétaires pour financer les besoins en infrastructures du PNCD et surtout attirer davantage d'investissements étrangers pour une croissance encore plus forte et soutenue.

634. Le CMB tient compte de la nécessité de (i) réduire et stabiliser le déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB, (ii) limiter la dépendance aux recettes de pétrole, (iv) accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, (iv) optimiser les dépenses courantes notamment la masse salariale, et (v) améliorer significativement l'efficacité des dépenses en capital. En cohérence avec les objectifs affichés, un cadre de dépense à moyen terme (CDMT) est proposé et devra permettre d'assurer le pilotage budgétaire du PNCD d'année en année afin d'assurer une allocation des dépenses conforme aux ambitions et aux priorités de développement.

2.2. SCÉNARIOS ET TRAJECTOIRES DE CROISSANCE

635. Ce cadrage décrit trois (3) scénarios conditionnels détaillant les trajectoires possibles de l'économie gabonaise.

636. Le scénario 1 ou scénario volontariste PNCD : Il traduit clairement les ambitions affichées du Gouvernement. Ce scénario décrit une trajectoire de croissance forte et soutenue et devra se matérialiser par un changement de paradigme de croissance vers une économie gabonaise diversifiée et alignée avec les différents agendas internationaux notamment l'agenda 2063, les ODD ainsi que l'Étude Nationale Prospective Gabon 2050. Ce scénario requiert par voie de conséquence des besoins énormes en investissements public et privé, et un degré avancé de maturité des projets d'investissement. Il consistera à rompre avec les pratiques actuelles en matière

de programmation et budgétisation des interventions de l'État pour instaurer une culture d'anticipation et de planification des besoins de pays.

637. Il est bâti sur l'hypothèse d'un environnement international favorable au financement du PNCD, un cadre de gouvernance améliorée, un climat des affaires propice à l'afflux d'IDE et aux investissements privés, une forte capacité d'absorption des projets d'investissement public, ainsi que des gains significatifs en matière d'efficacité des dépenses publiques.

638. Scénario 2 ou scénario médian décrit une trajectoire de l'économie gabonaise marquée par une volonté affichée du Gouvernement de changer le paradigme actuel de croissance, mais contraint par un environnement international peu propice et des contraintes financières limitant l'afflux de ressources pour financer les ambitions du Gouvernement. Sous ce scénario, le degré de maturité, la capacité d'absorption et l'efficacité des projets d'investissements publics demeurent encore limités, mais améliorées par rapport aux pratiques existantes. En outre, il traduit clairement la présence de goulots d'étranglement liées à faible amélioration du cadre de gouvernance, et de l'environnement des affaires.

639. Scénario 3 ou scénario tendanciel reflète un maintien du statu-quo, soit une déviation dans l'exécution du PNCD. Il se caractérise par des phases de programmation et budgétisation non alignées aux orientations du PNCD, notamment en ce qui concerne le cadre de dépenses à moyen termes et la mise en œuvre du PAP. Ce scénario est basé sur le maintien des tendances passées, sans transformation sectorielle majeure c'est-à-dire une économie peu diversifiée. Dans ce scénario, le Gabon resterait encore fortement dépendant des exportations brutes des matières premières. Encore plus, ce scénario pourrait se matérialiser par un dérapage budgétaire et un niveau d'endettement insoutenable.

640. NB : Dans la suite du document, nous analyserons principalement le scénario 1 ou scénario PNCD, tout en faisant référence aux autres scénarios 2 et 3 si nécessaire.

641. Par ailleurs, les travaux d'élaboration du cadrage macro-budgétaire ont été rendu difficile par de multiples incohérences dans les données préliminaires fournies.

3. LE SECTEUR RÉEL

3.1. LA TRADUCTION CHIFFRÉE DES AMBITIONS DU GOUVERNEMENT

642. La vision du Président de la République est de bâtir un Gabon digne d'envie, prospère et solidaire. Cette vision repose sur la transformation de l'économie gabonaise à travers la valorisation du capital

humain, l'innovation et la gestion durable des ressources naturelles.

643. La vision en chiffre. L'ambition qui sous-tend la vision stratégique du PNCD à l'horizon 2030 est de : (i) atteindre une croissance économique soutenue et durable à deux chiffres ; (ii) doubler le revenu national par habitant (ii) ; et (iii) réduire de moitié le taux de pauvreté.

Tableau n°20 : Principaux objectifs stratégiques 2026-2030

Objectifs/repères	2024	2030
Population (millions habitants)	2,4	2,8
Revenu par tête (USD, constant 2015)	6 618	8 937
Taux pauvreté	34,6%	~15%
Nombre d'emplois créés	-	+200k
Espérance de vie (ans)	68	72
Taux net de scolarisation secondaire	68%*	98%

Source : WDI, PNCD 2026-2030, (*) données en 2022

644. La croissance requise et profil de croissance. Les simulations effectuées montrent qu'au seuil de confiance de 95 % , le Gabon pourrait doubler son revenu par tête dès 2030 avec une croissance de 14,6% en moyenne l'an. Toutefois, réaliser une telle cadence de croissance économique soutenue est exceptionnelle et rare ; cela nécessite des efforts énormes et constants dans la durée notamment en matière d'investissement public et privé, rarement observée sur une longue période (hors boom pétrolier ou choc majeur). A titre d'exemple, sur la période 1960-2010, la moyenne de croissance, à plus de deux chiffres, réalisée par la Chine se situe à 13%. Bien plus important, ces performances sont intervenues sur des périodes alternées de deux (02) à six (06) ans au maximum.

645. Dans ce contexte, pour réaliser la vision du Gouvernement, le scénario 1 ou scénario PNCD envisage un cheminement avec une - croissance moyenne de 6,5% sur la période 2026-2030 - mais tout aussi ambitieux au regard des performances récentes de l'économie gabonaise, des informations disponibles sur la maturation des projets structurants du PAP et des moyens à mobiliser au niveau financier, technique et humain. Ce profil de croissance tient également compte des efforts à déployer pour mener des réformes majeures au niveau du cadre de gou-

vernance économique ainsi qu'en matière d'amélioration du climat des affaires. En effet, les réformes de gouvernance et du climat des affaires produisent des effets progressifs et cumulatifs sur la dynamique de croissance des secteurs d'activité sectorielle, avec des phases temporelles distinctes. Sur le court-terme, les secteurs de demande tels que les BTP et les services administratifs pourraient gagner rapidement en croissance. A moyen terme, les secteurs moteurs tels que l'énergie, les infrastructures, les transports tireraient la croissance ; et enfin, grâce au succès de la politique d'industrialisation, l'agro-industrie, les industries minières et manufacturières porteraient la croissance à terme. Globalement, sur la période du plan, la croissance serait tirée par les activités *hors-pétrole*, qui afficheraient une croissance moyenne de 7,4 % .

646. Le PNCD permettrait ainsi de créer les conditions de l'amorce de la transformation et de la diversification de l'économie gabonaise à l'horizon 2030.

647. Le scénario 1 se traduirait par une croissance moyenne annuelle du revenu par tête de 4,2% sur la période 2026-2030 contre 0,3% sur la période 2021-2025.

Figure n°16 : Profil de croissance du PIB réel (%)

Source : PNCD 2026-2030

648. Synthèse des résultats clés des scénarios

Tableau n°21 : Paramètres stratégiques clés - Comparatifs des scénarios

Objectifs/repères	Scénario PNCD	Scénario 2 ou médian	Scénario 3 ou tendanciel
PIB réel, croissance moyenne	6,5	5,1%	3%
PIB hors pétrole, croissance moyenne			
Revenu par tête (USD, constant 2015)	8 155		
Investissement, taux moyen (%PIB)	-		
Taux d'investissement public (%PIB)			
Taux d'endettement (2030)			

Source : WDI, PNCD 2026-2030, (*) données en 2022

3.2. L'OFFRE ET LES FACTEURS CLÉS DE CROISSANCE

649. Les sources sectorielles de la croissance – du côté de l'offre. Les projections macroéconomiques tenant compte de l'impact des stratégies sectorielles et du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) ont permis de dégager le profil du PIB devant traduire la dynamique de la transformation structurelle de l'économie. Les analyses indiquent que la croissance sera

portée par le dynamisme de l'ensemble des secteurs, en particulier le secteur secondaire, bénéficierait d'une politique l'investissement dans les secteurs stratégiques énergies, BTP, industries agro-alimentaires et manufacturières. Au niveau du secteur primaire, hors pétrole brut et gaz, la croissance affiche un dynamisme prononcé portée par les investissements dans les filières agricole (élevage, pêche et vivrier).

Figure n°17 : La dynamique sectorielle de la croissance (%)

Source : PNCD 2026-2030

650. Le profil de croissance et la dynamique sectorielle décrivent les séquences de la transformation de l'économie du Gabon à l'horizon 2030. Progressivement, la part du secteur secondaire passerait de 26,4% en 2024 à 32,5% en 2030, boostée par les BTP, les industries manufacturières et les énergies, ainsi que l'agro-alimentaires. En revanche, l'importance du secteur primaire serait mitigée, car habituellement tirée par le secteur pétrolier, la contribution du secteur primaire serait plutôt tirée par les branches agricoles et les mines. En effet, la part du

secteur primaire, passerait de 28,4% à 22,7% en 2030, en dépit de la baisse de près de 6,6 points de pourcentage du PIB ; hors secteur pétrolier, le secteur primaire gagnerait 1 point de pourcentage du PIB. Le secteur tertiaire afficherait un poids relativement stable dans l'économie. Ainsi, au fil du temps, la transformation de l'économie gabonaise au profit d'une industrie plus forte et dynamique peut être perceptible, de telle sorte que cela traduise la réussite de la mise en œuvre du PNCD 2026-2030.

Tableau n°22 : Transformation structurelle de l'économie sur la période 2026-2030 – scénario PNCD

Source : PNCD 2026-2030

651. La transformation structurelle devra être caractérisée par l'accélération de la croissance du secteur secondaire notamment de l'activité industrielle, bénéficiant de la performance du secteur agricole et des mines, à la suite de la politique des matières premières. Cette transformation ne devrait pas être fondée totalement sur la dynamique du secteur extractif bien que celui-ci fasse l'objet d'une politique d'industrialisation tout aussi adéquate. Les performances de l'industrie extractive devraient permettre d'occuper plus de marge de manœuvre pour les ressources publiques, notamment en permettant de financer le développement des programmes agricoles, redynamiser le secteur industriel et tirer le secteur des services.

652. Le secteur primaire, hors pétrole progresserait de 7,3% en moyenne sur la période d'exécution du

PNCD 2026-2030 contre 5,3% entre 2021-2025, occasionné par le dynamisme de l'ensemble des sous composantes hormis le gaz.

653. Le secteur secondaire connaît une forte croissance au rythme moyen annuel de 10,0% sur la période 2026-2030 contre 6,0% sur les cinq dernières années, grâce notamment (i) à l'accélération des BTP par les investissements en infrastructures sur l'ensemble du territoire, (ii) au développement des industries de transformation des minerais notamment le manganèse, ainsi qu'aux (iii) potentialités liées à l'agro-industrie et à l'industrie du bois. La performance du secteur secondaire serait également soutenue par le dynamisme de la branche électricité lequel devrait accompagner les besoins en énergies pour le développement des industries minières, manufacturières et agro-alimentaires. Ainsi, les branches BTP

et électricité, eau et gaz progresseraient respectivement de 19,1% et 8,7% en moyenne sur la période 2026-2030, l'agro-alimentaire et les autres industries manufacturières progresseraient respectivement de 12,4%, 9,7% et 11,9% contre respectivement 0,8% et 1,6% sur la période 2021-2025, les industries minières quant à elle connaît une hausse moyenne de 8,1%.

654. Bénéficiant de la performance des secteurs primaire et secondaire, le secteur tertiaire croîtrait en moyenne de 6,7% sous l'impulsion les services bancaires et assurances qui devraient connaître un dynamisme de 7,2% afin d'accompagner le financement du secteur privé dans la satisfaction des besoins d'investissements privés. De même, portée par les politiques de redynamisation, les transports et communications devraient connaître un dynamisme de (6,2%) en lien avec les investissements dans les infrastructures de transports et le développement des services numériques.

3.3. DES BESOINS INVESTISSEMENT AUX GAINS D'EFFICACITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ

655. L'investissement total requis. La réalisation de l'objectif de croissance annuelle moyenne de 6,5% sur la période du Plan, comme relevé ci-dessus, suppose un effort d'investissement soutenu. L'enveloppe d'investissement global nécessaire et compatible avec la croissance envisagée a été déclinée à travers l'analyse de la productivité marginale du capital et du benchmarking sur les pays similaires (à revenu intermédiaire de tranche supérieure). Conformément à ces analyses, la productivité marginale du capital se situerait à 25% environ, soit un ICOR¹ d'environ 4 pour des pays similaires au Gabon. Toutefois, l'ICOR observé au Gabon demeure sensiblement plus élevé, avec une moyenne estimée à 9,3 sur la période 2024-2025, et une trajectoire tendancielle autour de 8,6 sur la période du Plan. L'hypothèse centrale du cadrage repose sur une amélioration progressive de l'efficacité de l'investissement, visant un ICOR de 4 à l'horizon 2030, pour une moyenne de 5,5 sur la période, sous réserve de la mise en œuvre effective de réformes structurelles en matière de gouvernance et d'efficacité des dépenses publiques. Au regard de ce qui précède, et tenant compte de la croissance économique projetée, il faudra porter le taux d'investissement global d'environ 32,7% du PIB en 2026 à 37,5% en 2030 pour atteindre les objectifs de croissance envisagés, l'essentiel de l'effort devant être porté par le secteur privé, moteur de la croissance, de la transformation structurelle et de la création d'emplois.

656. L'investissement public requis. Impulser la transformation structurelle de l'économie requiert l'encadrement et l'accompagnement structuré et soutenu de l'État qui entend faire de l'investissement public un levier essentiel pour catalyser le développement du secteur privé. Au cours des premières

années en particulier, l'investissement public joue un rôle d'impulsion initiale, en assurant le lancement des travaux structurants et la conduite des études de référence nécessaires au chiffrage, à la planification et à la maturation des investissements prévus dans le Plan. Les niveaux d'investissement public sont arrêtés en fonction des marges budgétaires dégagées, notamment à la faveur de l'amélioration des recettes fiscales. Cette orientation se traduit par une hausse marquée du taux d'investissement public, appelé à passer de 3,3 % en moyenne annuelle sur la période 2021-2025 à 13,9 % en moyenne annuelle sur la période 2026-2030. La réalisation de cette trajectoire implique un relèvement significatif de la capacité d'absorption budgétaire, demeurée faible sur la période récente, au moyen d'actions et de réformes ciblées. À cet égard, le relèvement du taux d'exécution du budget d'investissement de 50 % à plus de 90 % requiert notamment l'amélioration des dispositifs de planification, de gestion et de suivi-évaluation des investissements publics, ainsi que le renforcement de l'efficacité des procédures de passation des marchés publics.

657. L'investissement privé nécessaire. Une fois le niveau d'investissement total requis et la trajectoire de l'investissement public arrêtés, l'investissement privé est déterminé de manière résiduelle afin d'assurer la cohérence du bouclage macroéconomique. La mobilisation attendue de l'investissement privé est étroitement conditionnée par la mise en œuvre effective des projets publics, en particulier dans les infrastructures structurantes telles que l'énergie, les transports et les routes, qui constituent des prérequis essentiels à l'amélioration de la rentabilité du capital privé. À cet égard, l'ampleur et le rythme de l'investissement privé sur la période du Plan dépendront directement du degré de maturité des projets publics, de leur phasage dans le temps, ainsi que de la capacité d'absorption des investissements associés. Plus encore, l'existence d'un cadre de gestion des investissements publics renforcé, favorisant une amélioration significative de l'efficacité des dépenses en capital, conditionnera l'effet d'entraînement attendu sur l'investissement privé. Dans ce contexte, le taux d'investissement privé est projeté en nette progression, passant de 15,9 % en moyenne sur la période 2021-2025 à 21,0 % en moyenne sur la période 2026-2030, traduisant une montée en puissance graduelle de la participation du secteur privé, à mesure que les projets publics atteignent un niveau de maturation suffisant et génèrent des opportunités d'investissement crédibles et soutenables.

658. Répartition investissement État/secteur privé. Les projections indiquent une accélération marquée de l'investissement total, avec une croissance moyenne annuelle estimée à 12,0% sur la période 2026-2030, contre 7,9% sur la période 2021-2025. Cette dynamique serait portée par l'amélioration progressive du climat des affaires, la facilitation de l'accès au financement pour les PME, ainsi que par l'impulsion budgétaire de l'État en faveur du renforce-

1- Incremental Capital to Output Ratio.

ment des infrastructures socio-économiques. Dans ce contexte, le volume cumulé des investissements requis sur la période 2026–2030 pour atteindre les objectifs du Plan est évalué à environ 27 955 milliards de FCFA, avec une répartition indicative d'environ un tiers pour le secteur public et deux tiers pour le secteur privé. Toutefois, cette structure masque une dynamique temporelle différenciée : l'année 2026, considérée comme une phase de lancement de la majorité des projets programmés, se caractériserait par une part élevée de l'investissement public, estimée à 56% de l'investissement total, avant un rééquilibrage progressif sur la période 2027–2030, au cours de laquelle la part moyenne de l'investissement public s'établirait autour de 32%.

659. Les composantes de la demande. La progression des autres composantes de la demande est cohérente avec les politiques de croissance contenues dans le Plan. La croissance de la demande est fortement tributaire de celle des investissements et de la consommation finale dans un contexte de maîtrise de la demande externe.

660. Les exportations. Les exportations devraient connaître une accélération significative, tant en valeur qu'en volume, sous l'effet des retombées attendues de la stratégie de transformation structurelle de l'économie. Cette dynamique serait principalement portée par le développement de la transformation minière, en particulier du manganèse, ainsi que par la montée en puissance des industries manufacturières, notamment l'agro-industrie et la transformation du bois, contribuant à un meilleur positionnement du pays dans les chaînes de valeur mondiales des produits agricoles et extractifs. Dans ce contexte, les exportations hors pétrole afficheraient une progression soutenue, avec un taux de croissance moyen annuel passant de 10,7% sur la période 2021–2025 à 13,1% sur la période 2026–2030, tiré notamment par les exportations minières (9,3% contre 1,2%), le bois transformé (10,8% contre 6,7%) et, dans une moindre mesure, les produits manufacturiers (1,3% après une contraction de -1,6% sur la période précédente).

661. Toutefois, cette dynamique favorable serait partiellement atténuée par la contraction anticipée de la production pétrolière, qui se traduirait par une baisse moyenne des exportations de pétrole estimée à -3,0% sur la période 2026–2030, après une quasi-stagnation sur la période 2021–2025 (1,1%). Malgré ce recul, la diversification progressive de la base exportatrice permettrait de soutenir la performance globale des exportations. Ainsi, les exportations de biens progresseraient en moyenne de 9,0% sur la période 2026–2030, contre 6,7% sur la période précédente, tandis que les exportations de services enregistreraient une accélération plus modérée, passant de 1,7% à 2,8%. Au total, les exportations de biens et services afficheraient une croissance moyenne annuelle de 8,9 % sur la période 2026–2030, contre 6,6% entre 2021 et 2025, traduisant une amélioration structurelle du profil exportateur, malgré la contribution négative du secteur pétrolier.

662. Les importations. Les importations devraient connaître une accélération marquée sur la période 2026–2030, en cohérence avec l'intensification de l'effort d'investissement et la mise en œuvre des projets structurants du Plan. Leur croissance moyenne annuelle passerait ainsi de 11,6 % sur la période 2021–2025 à 18,8 % sur la période 2026–2030, traduisant une forte demande en intrants importés liée à la transformation structurelle de l'économie. Cette dynamique serait principalement portée par les importations de biens, dont la croissance s'accélérerait de 13,1 % à 19,7 %, sous l'effet conjugué de la hausse des importations de biens d'équipement (23,8 % contre 16,1 % précédemment) et de biens intermédiaires (19,4 % contre 17,5 %), nécessaires à la réalisation des investissements publics et privés, au développement des capacités productives et à la montée en gamme des filières industrielles.

663. Parallèlement, les importations de biens de consommation enregistraient une progression plus modérée, passant de 4,9 % à 9,3 %, en lien avec l'amélioration attendue du revenu des ménages et de la demande intérieure. Les importations de services connaîtraient également une accélération significative, avec une croissance moyenne annuelle de 12,5 % sur la période 2026–2030, contre 5,0 % sur la période précédente, reflétant notamment le recours accru aux services techniques, d'ingénierie, de transport et de logistique associés aux grands projets d'investissement. Dans l'ensemble, cette évolution des importations, bien que soutenue, s'inscrit dans une logique de soutien à la croissance potentielle et à la transformation productive, en contribuant à l'expansion des capacités de production nationales et à l'élargissement de la base économique.

664. *La demande externe nette.* En définitive, la demande externe nette demeurerait structurellement excédentaire sur la période du Plan, bien qu'elle enregistre un repli sensible. Sa contribution au PIB passerait ainsi de 35,8 % en moyenne sur la période 2021–2025 à 16,2 % en moyenne sur la période 2026–2030. Cette évolution s'explique principalement par une accélération plus marquée des importations, portée par l'intensification de l'effort d'investissement et la montée en puissance des projets structurants, comparativement à celle des exportations. Ces dernières, bien que soutenues par la diversification progressive de la base productive et la dynamique des exportations hors pétrole, demeurerait pénalisées par la baisse anticipée de la production de pétrole brut. Le recul de la demande externe nette traduit ainsi une recomposition de la contribution des échanges extérieurs à la croissance, davantage tirée par l'investissement et la demande intérieure, tout en préservant un excédent extérieur compatible avec la soutenabilité macroéconomique à moyen terme.

665. Consommation privée. La consommation privée, étroitement corrélée à l'évolution du revenu disponible des ménages et à l'inflation, enregistrerait une accélération notable sur la période du PNCD. Elle progresserait en moyenne de 7,0% sur la période 2026–2030, contre 1,5% sur la période 2021–2025,

traduisant les effets attendus de la reprise de l'activité économique, de la création d'emplois et de l'amélioration progressive du pouvoir d'achat. En niveau, la consommation des ménages représenterait en moyenne 37,1% du PIB sur la période du Plan, contre 33,8% entre 2021-2025, confirmant son rôle central dans la demande intérieure.

666. Consommation publique. La consommation publique, en lien direct avec l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'État, notamment les dé-

penses de biens et services retracées dans le TOFE, connaît également une progression soutenue. Sa croissance moyenne annuelle passerait de 1,1 % sur la période 2021-2025 à 5,3 % sur la période 2026-2030, en cohérence avec le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration et la mise en œuvre des politiques publiques associées au Plan. En moyenne, la consommation des administrations publiques s'établirait autour de 11,3% du PIB sur la période prévisionnelle.

4. SITUATION EXTÉRIEURE ET MONÉTAIRE

667. Situation extérieure. La situation extérieure serait marquée par un creusement du déficit du solde des transactions courantes, passant d'un excédent de 3,6% du PIB sur la période 2021-2025 à un déficit -4,4% sur la période 2026-2030. Toutefois ce déficit resterait contenu en dessous de 5% du PIB sur la période prévisionnelle. Cette tendance du solde courant est le reflet des besoins d'investissement de la stratégie qui nécessiterait des importations énormes en biens d'équipements et intermédiaires dans un premier temps. Aussi, au-delà de 2027, le solde courant s'améliorerait progressivement en lien avec les bénéfices liés aux investissements initiaux du plan et les stratégies de développement de l'agro-industrie et des industries manufacturières qui devraient permettre de (i) réduire la facture d'importation des produits de grande consommation à travers une substitution par la production nationale, et (ii) booster davantage les exportations via un positionnement plus important dans les chaînes de valeur mondiale des industries de fabrication de composantes électroniques. Par ailleurs, le financement du déficit du solde courant sera assuré d'une part, par le dynamisme des IDE qui bénéficieraient des réformes liées au climat des affaires, et d'autre part par les investissements de portefeuille liés et les tirages extérieurs.

668. La mise en œuvre du Plan devrait entraîner un retournement du solde des transactions courantes, qui passerait d'un excédent moyen de 3,6% du PIB sur la période 2021-2025 à un déficit moyen de 4,4% du PIB sur la période 2026-2030. Ce creusement du déficit courant demeure toutefois contenu, restant en deçà du seuil de 5 % du PIB, généralement considéré comme compatible avec la soutenabilité externe à moyen terme dans des économies engagées dans une phase d'investissement intensif. Cette évolution reflète principalement l'ampleur des besoins liés à la mise en œuvre de la stratégie de transformation structurelle, qui se traduirait par une forte progres-

sion des importations de biens et services, notamment de biens d'équipement et de biens intermédiaires, dont la croissance resterait soutenue sur la période du Plan.

669. Dans le détail, l'excédent de la balance des biens se contracterait, passant de 25,1% du PIB en moyenne sur 2021-2025 à 19,2% sur 2026-2030, sous l'effet d'une progression des importations (18,3%) plus rapide que celle des exportations (37,5%, contre 44,0% précédemment). Parallèlement, le déficit structurel de la balance des services s'aggraverait légèrement, de -13,0 % à -16,8 % du PIB, en lien notamment avec la hausse des services de transport, de voyages et des autres services techniques et d'ingénierie associés aux grands projets d'investissement. Le déficit du revenu primaire se réduirait marginalement (de -8,4 % à -6,6 % du PIB), tandis que le solde du revenu secondaire resterait globalement proche de l'équilibre.

670. Le financement du déficit courant serait assuré principalement par le compte financier, qui demeurerait excédentaire malgré une contribution plus modérée qu'au cours de la période précédente. Les investissements directs étrangers (IDE), (-1,9 % du PIB sur 2026-2030), continueraient de jouer un rôle clé, soutenus par l'amélioration attendue du climat des affaires et la visibilité accrue des projets structurants. En complément, les autres opérations financières, incluant les investissements de portefeuille et les tirages extérieurs, contribueraient au financement des besoins externes, devraient fortement être mobilisées pour assurer la stabilité de l'excédent du solde global de la balance des paiements. Ainsi le solde devrait passer de 0,9 % du PIB sur 2021-2025 à 0,6 % sur 2026-2030, traduisant le maintien d'une position extérieure globalement soutenable sur la période du PNCD.

A—SITUATION MONÉTAIRE.

671. La situation monétaire serait caractérisée par une expansion progressive de la masse monétaire, en lien avec la hausse des avoirs extérieurs nets et des créances intérieures. La masse monétaire (M2) atteindrait 33,4 % du PIB en 2030, contre 29,9 % en 2025, soit 31,6 % du PIB en moyenne sur 2026–2030, après 24,0 % sur 2021–2025. Cette évolution serait principalement portée par la progression des dépôts bancaires, traduisant un approfondissement de l’intermédiation financière. La monnaie fiduciaire évoluerait de manière contenue, passant de 3,1 % à 4,1 % du PIB, ce qui demeure compatible avec la stabilité monétaire. L’orientation de la politique monétaire régionale, définie par la BEAC, accompagnerait cette dynamique sous réserve des contraintes de stabilité des prix et des réserves extérieures.

B—CRÉDIT À L’ÉCONOMIE.

672. La dynamique des créances intérieures serait principalement tirée par les crédits à l’économie, dont le ratio au PIB s’établirait en moyenne à 33,2 % sur 2026–2030, contre 14,0 % sur 2021–2025, en cohérence avec l’intensification des investissements privés et la mise en œuvre des projets structurants du Plan.

C—AVOIRS EXTÉRIEURS NETS.

673. Les avoirs extérieurs nets se stabiliseraient autour de 4,8 % du PIB en moyenne sur la période 2026–2030, contre 3,4 % sur 2021–2025, en lien avec le maintien d’un solde global de la balance des paiements excédentaire.

5. CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

674. Pour accompagner la transformation structurelle prévue par le PNCD 2026-2030, la politique budgétaire doit rompre avec les tendances passées et privilégier des investissements publics ciblés. Le CBMT s’appuie sur une discipline accrue des dépenses courantes afin de dégager des marges budgétaires garantissant la viabilité des finances dans un contexte d’investissements massifs. Côté recettes, les réformes fiscales devraient générer des gains progressifs, mais leur impact sera différé, ce qui impose un séquencement réaliste.

5.1. LE CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

675. Les ressources totales. Les recettes totales et les dons augmenteraient pour se situer à 27,6% du PIB en 2030 contre 24,7% du PIB en 2025, sous l’impulsion des effets positifs attendus des réformes fiscales, et la diversification de la base productive, et cela en dépit de la baisse relative des recettes de pétrole qui passeraient de 9,7% à 6,2% .

676. Les recettes hors pétrole. Les recettes hors pétrole sont projetées suivant leurs élasticités historiques à leur assiette économique, et tenant compte des efforts additionnels de mobilisation des recettes induites par les réformes en cours. Les projections anticipent une hausse significative des recettes hors pétrole, passant de 14,8 % du PIB en 2025 à 21,6 % en 2030, traduisant l’ambition d’un ajustement structurel durable.

677. Les dépenses totales. Les dépenses totales progresseraient de 23,5% du PIB en 2025 à 29,0% en 2030 porté par les dépenses en capital pour tenir compte des principaux objectifs sectoriels du PNCD.

678. Les dépenses en capital reflètent les principaux besoins d’investissement public sectoriels et sont cohérentes avec la croissance économique requise

par le scénario PNCD. A ce niveau, le CBMT du PNCD consacre un changement majeur dans la structure des dépenses budgétaires. Les dépenses en capital passerait d’un niveau moyen de 3,1% sur la période 2021-2025 à 11,2% sur la période 2026-2030.

679. Les dépenses courantes hors intérêts sont programmées à travers leur relation avec le PIB ainsi que de l’impératif d’un ajustement budgétaire. Elles devraient être contenues à 10,3% du PIB en moyenne sur la période 2026-2030 contre 12,4% entre 2021 et 2025.

680. Les charges d’intérêt sont le reflet de la politique d’endettement antérieur et du besoin de financement créé par la politique budgétaire envisagée sur la période, tout en tenant compte de la stratégie de la dette à moyen terme.

681. Le déficit budgétaire. Après un creux en 2026, le déficit budgétaire devrait progressivement être réduit et passerait en dessous de 3% du PIB à partir de 2029 avec un niveau moyen de 3,5% sur la période 2026-2030, passant de -6% en 2026 à -3,8% en 2027. A terme, ce niveau de déficit resterait ainsi conforme au critère de convergence de la CEMAC. Aussi, les niveaux élevés de déficit en début de Plan traduit la volonté de relever les défis de développement exprimé dans le cadre du PNCD 2026-2030, lequel requiert un niveau d’investissements importants. Toutefois, le taux d’endettement devrait progressivement être réduit, passant de 53,5% en 2026 à 45% du PIB.

5.2. LE CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME – CDMT

682. Le CDMT fait une allocation intersectorielle des ressources dégagées par le CBMT. L’approche pré-

conisée pour ce faire consiste premièrement à projeter les dépenses de chaque fonction budgétaire traduisant les missions de l'État, puis, à une allocation du budget aux ministères et institutions au sein de chaque fonction. Enfin, pour chaque ministère ou institution, une répartition du budget est faite par nature économique de la dépense. Partant des dépenses courantes et d'investissements renseignés par le CBMT, cette approche d'allocation est appliquée distinctement sur les dépenses courantes, tout en extirpant les dépenses spéciales (Dette publique, frais financiers, TVA remboursable et charges communes) du fait qu'elles ne rentrent pas dans la production de service des ministères et sur les dépenses d'investissement.

683. Pour déterminer la dotation allouée à chaque fonction, l'approche procède, pour un premier temps, en la fixation d'un budget de base constitué d'une quotité d'accroissement de la variation annuelle totale des dépenses courantes (hors spéciales) et d'investissements par rapport au budget exécuté de l'année précédente. Pour un deuxième temps, l'approche dégage des gaps annuels constitués par la différence entre les dépenses courantes (hors spéciales) et les dépenses d'investissements et le budget de base. Et pour un troisième temps, l'approche repartit cette marge aux fonctions suivant les orientations stratégiques et les priorités de développement. La dotation finale revenant à chaque fonction est son budget de base augmenté de la marge allouée.

684. L'allocation des dépenses par fonction laisse transparaître l'effort à consentir par l'État à travers la politique volontariste en faveur de ses missions stratégiques. Cette politique volontariste met un accent

sur les fonctions devant matérialiser la mise en œuvre des investissements publics et incarnant les secteurs productifs et sociaux, à savoir l'Agriculture, les Transports, l'Energie, l'Industrie, les Hydrocarbures, la Santé et l'Enseignement.

685. Ainsi, le budget de la fonction « Services généraux des administrations publiques » perd des parts au profit des fonctions, à savoir la fonction « affaires économiques », les « logements et équipements collectifs ». Outre ces fonctions, le cadre prévoit également une croissance des budgets de la fonction « Défense » ainsi que celui de la fonction « Santé ».

686. La répartition des dépenses du budget par nature. La répartition par nature économique montre que plus La répartition des dépenses du budget par nature. Le cadrage des dépenses envisagé dans le PNCD 2026-2030 envisage une orientation stratégique d'une grande part du budget vers les dépenses d'investissements en vue de soutenir la croissance. Ainsi, la part des dépenses d'investissements devrait s'améliorer dans le budget global pour s'établir à près de 50% et s'améliorer au-delà de la période prévisionnelle. Cependant, la répartition par nature économique du budget montre qu'au cours de la période 2021-2025, plus de la moitié du budget exécuté était orienté vers le fonctionnement des ministères et institutions et vers la rémunération, ne laissant que moins de 20% aux dépenses d'investissements. La mise en œuvre satisfaisante du PNCD 2026-2030 est tributaire d'une exécution telle que prévue des dépenses d'investissements préconisées. Ce qui implique une politique budgétaire orientée vers la maîtrise des charges salariales et les dépenses de fonctionnement, au profit des investissements.

PARTIE IV : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PNCD 2026-2030



CHAPITRE IX : CADRE INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE

687. Le cadre de pilotage du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) constitue le dispositif institutionnel chargé d'assurer la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la redevabilité du plan.

688. Il organise l'ensemble des responsabilités et interactions entre les différentes structures de gouvernance afin de garantir une orientation stratégique cohérente, une exécution efficace des projets, une analyse rigoureuse des performances et une prise de décision fondée sur les résultats.

689. Ce cadre repose sur quatre instances complémentaires : (i) le Comité Stratégique de Pilotage (CSP), (ii) le Comité Technique de Suivi-Évaluation (CTSE), (iii) le Comité d'Exécution Opérationnelle et de Suivi (CEOS), (iv) le Comité des Acteurs Économiques Opérationnels (CAEO). Ensemble, ces organes forment un système intégré garantissant une gouvernance efficace, transparente et orientée vers les résultats pour la réussite du PNCD.

1. ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE DU PNCD : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

690. La réussite du PNCD exige une rupture avec les approches sectorielles en silos et une centralisation du pilotage stratégique au plus haut niveau de l'État. L'architecture de gouvernance est donc conçue pour assurer une direction unique, une coordination efficace et une responsabilisation sans faille de l'ensemble des acteurs.

691. Le Comité stratégique de pilotage (CSP), placé sous l'autorité directe du Président de la République, est l'instance suprême d'orientation et d'arbitrage. Présidé par le Vice-Président du Gouvernement, il réunit les ministres clés (Économie, Planification et de la Prospective). Son rôle est de définir les orientations stratégiques, de valider les décisions majeures nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux de croissance et de développement, d'arbitrer les conflits d'intérêt entre les acteurs, de rendre compte de l'avancement du Plan à la nation. Il est le garant de la cohérence des politiques et de l'alignement du PNCD avec la vision présidentielle.

A—LE COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI-ÉVALUATION DU PNCD (CTSE-PNCD),

692. Le **Comité Technique de Suivi-Évaluation (CTSE)**, placé sous la présidence du Ministre de la Planification et de la Prospective et appuyé par le **Secrétariat Technique Permanent du PNCD (STP-PNCD)** assuré par le Commissariat Général au Plan, constitue l'instance technique chargée de garantir la cohérence, la qualité et la performance du dispositif de suivi-évaluation du PNCD.

693. Composé d'experts pluridisciplinaires, le CTSE a pour attributions de traduire la vision stratégique en plans d'action opérationnels, de coordonner l'élaboration des cadres de résultats et des budgets sectoriels, de consolider les données de suivi et de préparer les travaux du CSP. Il assure, à ce titre, l'interface entre l'orientation politique et l'exécution technique.

694. Le CTSE veille à l'harmonisation des outils, méthodes et procédures de suivi-évaluation, produit les rapports techniques, évalue les performances et fournit aux instances décisionnelles les informations nécessaires. Il suit la mise en œuvre des projets et programmes, apprécie l'atteinte des objectifs et élaboré les rapports annuels de suivi-évaluation. Il garantit également la fluidité de la circulation de l'information et assure la reddition de comptes au CSP ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

B—COMITÉ D'EXÉCUTION OPÉRATIONNELLE ET DE SUIVI (CEOS)

695. Le Comité d'Exécution Opérationnelle et de Suivi (CEOS) constitue l'instance chargée de la mise en œuvre opérationnelle et du suivi quotidien des projets et programmes du PNCD. Il assure la coordination technique sur le terrain, supervise les équipes responsables des activités, veille à la qualité des interventions et garantit le respect des délais ainsi que la conformité des actions aux orientations établies.

696. Le CEOS identifie les difficultés opérationnelles, propose des solutions adaptées et alimente en continu les outils du suivi-évaluation. Il transmet régulièrement au CTSE les informations, données et rapports nécessaires afin d'assurer un suivi rigoureux et de faciliter une prise de décision éclairée.

C—ORGANISATION AU NIVEAU MINISTÉRIEL

697. Au sein de chaque département, une Cellule de Suivi du PNCD, constituant le comité de suivi Ministériel, sera mise en place sous l'autorité du Secrétaire Général. Les membres de ces cellules seront formés aux outils, méthodes et procédures du dispositif afin de garantir une application uniforme et une maîtrise complète du système de suivi-évaluation.

698. Les ministères sectoriels, en tant que maîtres d'ouvrage de la mise en œuvre, sont responsables des résultats du PNCD relevant de leur portefeuille. Chaque ministre doit, à ce titre, mettre en place une

unité interne de suivi-évaluation, composée de techniciens et d'un représentant de son cabinet, chargée d'assurer le suivi opérationnel des projets et programmes inscrits dans le Plan. Cette unité veille à la cohérence, à la performance et à la traçabilité des actions menées.

699. Par ailleurs, des rapports semestriels de mise en œuvre doivent être transmis au Ministère du Plan et de la Prospective, afin de permettre un suivi consolidé des progrès réalisés et de favoriser l'identification rapide des mesures correctives nécessaires.

D—ORGANISATION AU NIVEAU PROVINCIAL

700. Le Comité de Coordination Provincial, présidé par le Gouverneur, assure la supervision des activités de suivi et de coordination sur le terrain. Son organe technique bénéficiera d'un renforcement spécifique des capacités afin de garantir la production d'informations fiables, cohérentes et conformes aux exigences du dispositif national.

E—RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

701. Acteurs clés de l'appropriation locale du PNCD, les collectivités territoriales décentralisées sont chargées de la collecte, de la consolidation et de la transmission des données relatives aux projets et programmes mis en œuvre sur leur territoire. Ces informations sont transmises à la Cellule Technique de Coordination du PNCD (CTC-PNCD) afin d'alimenter le dispositif national de suivi-évaluation, de renforcer la redevabilité et de garantir une mise en œuvre transparente du Plan.

2. MÉCANISME DE COORDINATION ET DE PILOTAGE STRATÉGIQUE

704. La coordination est assurée par un cycle de pilotage rigoureux et itératif, rythmé par des échéances précises :

705. Alignement budgétaire : Chaque année, le Comité technique de coordination du PNCD veille à la cohérence stratégique et budgétaire de l'action publique, afin d'assurer l'alignement entre le PNCD, le Programme d'Investissements Publics (PIP), le Budget et les Plans Annuels de Performance (PAP).

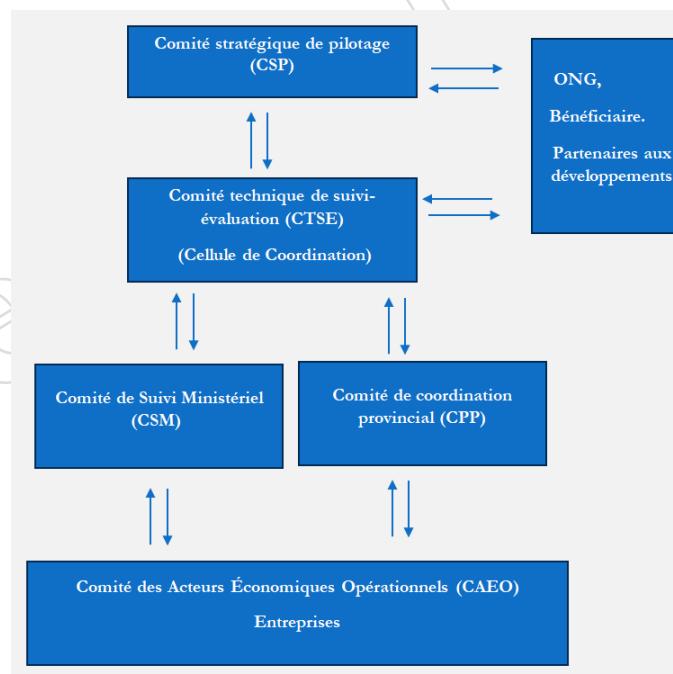
706. La revue annuelle de performance est l'événement clé de ce cycle. Organisée sous l'égide du CSP, elle consiste en un examen détaillé, ministère par ministère, de l'avancement physique et financier des programmes, basé sur un rapport consolidé préparé par la CTSE-PNCD. C'est une instance de redevabilité

F—COMITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES OPÉRATIONNELS (CAEO).

702. Le Comité des Acteurs Économiques Opérationnels est l'instance regroupant les entreprises locales chargées d'exécuter les interventions du PNCD sur le terrain.

703. Il assure l'exécution technique des activités, la collecte des données opérationnelles et la transmission régulière des informations au CEOS.

Figure n°18 : Dispositif institutionnel de suivi-évaluation.



Source : MPP/CGP/PNCD 2026-2030.

où les succès sont célébrés, les retards analysés et les mesures correctives actées.

707. Les comités techniques interministériels, animés par la CTSE-PNCD, se réunissent trimestriellement pour résoudre les problèmes opérationnels transversaux (déblocage de projets, synergies entre ministères, gestion des goulots d'étranglement) et assurer l'alignement des actions.

708. Le tableau de bord de pilotage intégré, outil numérique centralisé, fournit en temps réel une vision agrégée de l'état d'avancement de l'ensemble du PNCD. Accessible aux décideurs, il permet un suivi dynamique des indicateurs clés de performance et une alerte précoce en cas de dérive.

3. CADRE DE PARTENARIAT : RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

709. Le PNCD ne saurait être l'affaire du seul gouvernement. Sa réussite repose sur une large coalition nationale.

710. Le Secteur Privé est considéré comme le principal moteur de la croissance et de la diversification. Le cadre de partenariat prévoit des mécanismes structurés de consultation (Conseil Présidentiel des Investisseurs), de co-construction des politiques sectorielles et de mise en œuvre via les Partenariats Public-Privé (PPP). L'objectif est de créer un environnement où l'initiative privée peut prospérer en alignant son profit avec les objectifs de développement national.

711. La Société Civile (OSC, syndicats, universités,) joue un triple rôle : vigie citoyenne pour la transparence et la redevabilité, force de proposition pour

l'adaptation des politiques, et partenaire d'exécution pour les projets à forte dimension communautaire (santé, éducation, inclusion). Des mécanismes de consultation et de feedback citoyen seront institutionnalisés.

712. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont des alliés stratégiques. Leur appui est recherché non seulement sous forme de financements, mais aussi et surtout de transfert de savoir-faire, d'assistance technique et d'effet de levier pour attirer les investisseurs privés internationaux. Une table ronde des PTF sera organisée annuellement pour aligner leurs interventions sur les priorités du PNCD et éviter les doublons.

4. COMMUNICATION ET APPROPRIATION DU PLAN PAR LES CITOYENS

713. Un plan méconnu est un plan condamné. Une stratégie de communication proactive et inclusive est indispensable pour transformer le PNCD d'un document d'État en un projet de société partagé par tous les Gabonais.

714. La Campagne nationale d'information « Mon Gabon, Mon Plan » utilisera tous les canaux (médias traditionnels, réseaux sociaux, radios rurales) pour expliquer les objectifs, les bénéfices attendus et les opportunités pour chaque citoyen. Le message sera adapté aux différentes cibles (jeunes, femmes, entrepreneurs, ruraux).

715. Les Forums citoyens régionaux, organisés annuellement, seront des espaces de dialogue direct entre les porteurs du Plan et la population. Ils per-

mettront de rendre compte des progrès, d'écouter les préoccupations et d'ajuster les actions en fonction des réalités du terrain.

716. La Plateforme numérique de suivi citoyen offrira à tout Gabonais un accès libre et facile aux données clés du PNCD (carte des projets, indicateurs de performance, budgets). Cette transparence radicale est le meilleur antidote à la défiance et le plus puissant levier pour susciter l'adhésion et la fierté nationale autour de ce projet de transformation.

CHAPITRE X : CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION ET GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

717. Ce chapitre décrit le cadre de suivi-évaluation (S&E) et de gestion axée sur les résultats (GAR) qui constitue le système nerveux du Plan. Il incarne une rupture culturelle fondamentale : passer d'une logique de moyens et d'activités à une culture de la performance et des résultats tangibles. Ce système n'est pas conçu comme un simple outil de contrôle a

posteriori, mais comme un instrument de pilotage dynamique, fournissant en temps utile l'information nécessaire pour prendre les décisions qui maintiennent le Plan sur la trajectoire de ses objectifs. Il est le garant de l'apprentissage continu, de la redevabilité et, in fine, de la crédibilité de l'action publique.

1. SYSTÈME INTÉGRÉ DE SUIVI-ÉVALUATION DU PNCD

(indicateurs, cibles, moyens de vérification)

718. Le système de S&E est bâti sur une architecture intégrée qui relie chaque niveau d'intervention, depuis les activités sur le terrain jusqu'aux objectifs stratégiques suprêmes. Sa colonne vertébrale est la Matrice Cadre des Résultats du PNCD (détalée en Annexe 1), document vivant qui formalise la chaîne de résultats complète du Plan.

719. Pour chaque objectif spécifique et chaque programme phare, la Matrice définit des indicateurs de performance clés (IPC). Ces indicateurs sont sélectionnés selon des critères stricts (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis – SMART). On distingue :

719.1. Les indicateurs de processus pour suivre

l'exécution des activités.

719.2. Les indicateurs d'effets/résultats pour mesurer les changements directs.

719.3. Les indicateurs d'impact pour évaluer la contribution aux objectifs de développement à long terme.

720. Chaque indicateur est associé à une cible annuelle et finale, claire et ambitieuse, et à des moyens de vérification explicites (enquêtes statistiques, données administratives, systèmes d'information géographique), identifiant l'institution responsable de la collecte et du traitement des données. Le Comité Technique de Suivi-Evaluation (CTSE-PNCD) est garant de la cohérence et de la qualité de ce système d'indicateurs.

2. MATRICE-CADRE DES RÉSULTATS DU PNCD (LOGIQUE D'INTERVENTION GLOBALE)

721. La Matrice Cadre des Résultats est bien plus qu'un tableau d'indicateurs ; elle est la formalisation opérationnelle de la « Théorie du Changement » du PNCD. Elle matérialise le lien de causalité entre les intrants (ressources financières, humaines), les activités (programmes de construction, de formation, de réforme), les extrants (infrastructures livrées, personnes formées, lois adoptées), les effets (amélioration de la connectivité, hausse des compétences, meilleur climat des affaires) et les impacts ultimes (croissance diversifiée, société inclusive, environnement préservé).

722. Cette modélisation logique permet de :

722.1. Vérifier la cohérence interne du Plan : les activités planifiées sont-elles suffisantes pour produire les extrants escomptés, qui eux-mêmes conduiront-ils aux impacts visés ?

722.2. Identifier les hypothèses critiques : la Matrice rend explicites les conditions externes nécessaires à la réussite (ex. : stabilité des prix mondiaux, adhésion des populations), permettant une gestion proactive des risques.

722.3. Faciliter la communication en offrant une représentation claire et synthétique de la manière dont le PNCD entend générer du changement.

3. MÉCANISMES DE RAPPORTAGE ET DE REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

723. La collecte des données n'a de valeur que si elle alimente un processus décisionnel structuré. Le cycle de rapportage est conçu pour être léger, standardisé et orienté vers l'action.

723.1. Rapports trimestriels de progrès : Produits par les Points Focaux des ministères, ils fournissent une mise à jour rapide sur l'état d'avancement physique et financier des programmes, en s'appuyant sur les indicateurs de processus. Ils alertent la CTSE-PNCD sur les difficultés opérationnelles nécessitant une résolution rapide.

723.2. Rapport annuel de performance du PNCD : Document synthétique et public, consolidé par la CTSE-PNCD et présenté au Comité Stratégique de Pilotage (CSP). Il dresse un bilan complet, objectif et sans concession de l'année écoulée, en confrontant les résultats atteints (effets et impacts) aux cibles fixées. Il analyse les écarts, en identifie les causes profondes (défauts de conception, manque de capacités, facteurs externes) et propose des mesures correctives concrètes. Sa publication est un acte de redevabilité majeure envers le Parlement et les citoyens.

4. ÉVALUATIONS À MI-PARCOURS ET ÉVALUATION FINALE

724. Au-delà du suivi continu, des évaluations indépendantes et approfondies sont programmées à des moments stratégiques pour porter un jugement sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du Plan.

724.1. L'Évaluation à mi-parcours (fin 2028) : Menée par des experts indépendants, elle constitue un bilan d'étape critique. Son objectif est d'évaluer si la stratégie globale produit les effets escomptés et si elle reste pertinente dans un contexte national et international qui aura nécessairement évolué. Ses recommandations pourront conduire à des réajustements stratégiques majeurs pour la seconde moitié du Plan (recentralisation de priorités, réallocation de budgets, modification de dispositifs).

724.2. L'Évaluation finale (fin 2030/début 2031) : Elle a pour mandat de porter un jugement définitif sur la performance du PNCD. Elle mesurera son impact global, son efficacité coût-avantage et sa contribution à la vision 2030. Surtout, elle identifiera les leçons apprises et les bonnes pratiques qui devront impérativement alimenter l'élaboration du prochain cycle de planification nationale, assurant ainsi un apprentissage institutionnel continu.

CHAPITRE XI : GESTION DES RISQUES ET ARRIMAGE AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX – ODD ET AGENDA 2063

725. Ce chapitre conjoint répond donc à un double impératif : d'une part, anticiper et atténuer les menaces potentielles qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs, et d'autre part, ancrer résolument la stratégie gabonaise dans les cadres normatifs mondiaux que sont les Objectifs de Développement

Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'agit d'un exercice de lucidité et de responsabilité, transformant le PNCD en un plan non seulement ambitieux, mais aussi résilient et universellement reconnu.

1. CADRE GLOBAL DE GESTION DES RISQUES DU PNCD

726. La gestion des risques n'est pas une activité périphérique, mais une fonction de gouvernance centrale, intégrée à tous les niveaux du cycle de vie du PNCD. Le cadre adopté est proactif et structuré, suivant une approche en quatre temps : l'identification, l'analyse, l'atténuation et le suivi et évaluation continue des risques. Chaque responsable de programme au sein des ministères sectoriels est le premier garant de l'identification des risques spécifiques à ses ac-

tivités. La Cellule Technique de Coordination (CTC-PNCD) est, quant à elle, responsable de la consolidation de la cartographie des risques stratégiques au niveau du Plan entier et de la supervision de la mise en œuvre des plans d'atténuation. Ce cadre assure que la gestion du risque n'est pas un exercice statique, mais un processus dynamique alimentant les revues de performance et les décisions d'ajustement.

2. ANALYSE DES RISQUES CLÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION

(Risques clés : politiques, économiques, environnementaux, externes)

727. L'analyse a permis d'identifier plusieurs catégories de risques majeurs, pour lesquels des mesures d'atténuation spécifiques sont prévues :

727.1. Risques politiques et de gouvernance : Un changement majeur de priorités politiques ou une instabilité institutionnelle pourrait remettre en cause la continuité du Plan.

727.2. Mesures d'atténuation : Ancrage législatif du PNCD, large communication et appropriation citoyenne pour créer un plancher de soutien populaire, et mise en place d'une gouvernance bipartisane ou technocratique des instances de pilotage.

727.3. Risques économiques et financiers : Une volatilité prolongée des prix du pétrole, une détérioration des conditions financières internationales ou une crise de la dette constituerait des chocs majeurs.

727.4. Mesures d'atténuation : Mise en œuvre stricte du cadre de soutenabilité de la dette (Chapitre 8), constitution de fonds de stabilisation, di-

versification accélérée des sources de revenus, et activation du plan de contingence financier préétabli.

727.5. Risques environnementaux et climatiques : L'accélération des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) ou des pressions accrues sur la biodiversité pourraient endommager les infrastructures et les écosystèmes.

727.6. Mesures d'atténuation : Intégration systématique des normes de résilience climatique dans la conception de tous les projets d'infrastructures, renforcement des systèmes d'alerte précoce, et promotion de modèles agricoles climato-intelligents.

727.7. Risques externes : Une récession économique mondiale, une pandémie ou des tensions géopolitiques régionales pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement et les marchés d'exportation.

727.8. Mesures d'atténuation : Renforcement de la souveraineté alimentaire et énergétique, diversification des partenaires commerciaux, et développement de réserves stratégiques pour les produits essentiels.

3. TABLEAU DE CORRESPONDANCE OBJECTIFS PNCD – ODD

(Voir tableau des annexes)

728. L'alignement du PNCD sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies est systématique et formel. Une Table de correspondance détaillée (présentée en annexe) a été élaborée pour démontrer comment chaque axe stratégique, objectif spécifique et programme phare du PNCD contribue directement à la réalisation des cibles des 17 ODD.

728.1. La Fondation 1 (Énergie et Eau) contribue directement à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement) et à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).

728.2. Le Levier 2 (Capital Humain) est au cœur des ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 4 (Éducation de qualité) et ODD 8 (Travail décent et croissance économique).

728.3. L'Axe Final 3 (Patrimoine naturel) est in-

trinsèquement lié aux ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre).

729. Cet exercice de mise en correspondance n'est pas qu'un simple alignement formel ; il est stratégique. Il permet de :

729.1. Renforcer la cohérence des politiques en s'assurant que les actions nationales sont en phase avec les priorités globales ;

729.2. Améliorer la redevabilité en utilisant les indicateurs des ODD, déjà reconnus internationalement, pour mesurer les progrès ;

729.3. Faciliter l'accès au financement international en démontrant aux bailleurs de fonds et aux investisseurs que le PNCD est un véhicule efficace pour atteindre des objectifs universels.

4. CONTRIBUTION DU PNCD À L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

730. Le PNCD 2026-2030 est également conçu comme une contribution ambitieuse du Gabon à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, « L'Afrique que nous voulons ». Le Plan s'arrime spécifiquement aux sept aspirations de cet agenda continental :

730.1. Une Afrique prospère : La diversification économique et la croissance inclusive visées par l'Axe Final 1 sont une matérialisation directe de cette aspiration ;

730.2. Un continent intégré : Les investissements dans les infrastructures de transport et numériques (Fondation 2) visent explicitement à renforcer la connectivité du Gabon et son intégration aux chaînes de valeur régionales ;

730.3. Une Afrique de bonne gouvernance : Le

Levier 3 (Gouvernance) traduit l'engagement du Gabon pour la démocratie, l'État de droit et la paix ;

730.4. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle : Les objectifs de promotion de la culture et de la cohésion sociale (Axe Final 2) s'inscrivent dans cette dynamique ;

730.5. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations : L'ensemble du PNCD, avec son focus sur le capital humain et l'inclusion, place les Gabonais au centre du développement.

730.6. Une Afrique en tant qu'acteur mondial influent : La diplomatie climatique et la promotion d'un modèle de développement vert (Axe Final 3) positionnent le Gabon comme un leader africain sûr.

PARTIE V : ANNEXES



ANNEXE 1 : MATRICE DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS CIBLÉS

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
	Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance atteignant deux chiffres d'ici à 2030	Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance d'au moins 10% d'ici à 2030 Doubler le PIB par habitant à l'horizon 2035 Réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2030
1	Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable	Porter l'indice de développement des infrastructures et de sécurité de 2 pts en 2025 à 5 pts en 2030
1.1	Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens	Doubler la production d'électricité, la faisant passer de 1 500 MW en 2025 à 3 000 MW en 2030
1.1.1	Garantir l'accès universel et fiable à l'électricité	Garantir à l'ensemble de la population gabonaise l'accès à l'électricité (95% de couverture en 2030)
1.1.2	Assurer l'accès à l'eau potable pour tous	Garantir à l'ensemble de la population gabonaise l'accès à l'eau potable (95% de couverture en 2030)
1.1.3	Assurer l'accès à l'assainissement décent au plus grand nombre	Doubler la proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement de qualité
1.2	Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique	Diminuer de moitié le coût de transport terrestre Assurer une couverture générale du territoire (100%) en infrastructures numériques 4G et 5G Assurer à 80% de la population gabonaise l'accès à un logement décent
1.2.1	Améliorer l'état et accroître le linéaire du réseau routier	Doubler la part du réseau routier bitumée Assurer à 80% du réseau routier un bon état d'utilisation en toutes saisons Doubler le linéaire du réseau ferroviaire
1.2.2	Moderniser et étendre les autres infrastructures de transport	Doubler la capacité portuaire exploitée annuellement Tripler le nombre de passagers transportés par vol, le faisant passer de 500 000 en 2024 à 1 500 000 en 2030
1.2.3	Développer les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire	Doubler le linéaire de fibre optique déployée Assurer un l'accès à l'internet haut débit à l'ensemble de la population (100%)
1.2.4	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain	Doubler la part de la voirie urbaine bitumée d'ici à 2030
1.2.5	Développer une offre de logements accessibles	Diminuer de moitié le déficit en logements décents
1.3	Garantir la sécurité et la stabilité nationale	Augmenter de 20% l'effectif du personnel des forces de défense et de sécurité
1.3.1	Renforcer la sécurité des personnes et des biens	Diminuer de moitié le taux national de criminalité
1.3.2	Moderniser l'outil de défense nationale	Doubler la taux d'équipements militaires modernisés
2	Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux	Doubler le score de l'indice de développement de la gouvernance, passant de 0.85 en 2024 à 1.7 en 2030
2.1	Renforcer la transformation numérique	Tripler l'indice de développement du gouvernement électronique, passant de 1.2 en 2024 à 3.6 en 2030
2.1.1	Digitaliser l'administration et les services publics	Dématerrialiser 80% des services publics
2.1.2	Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat numériques	Tripler le taux d'emplois générés par les start-ups numériques
2.2	Renforcer et valoriser le capital humain	Augmenter d'un tiers l'indice du capital humain
2.2.1	Réformer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation	Doubler la proportion d'élèves en séries scientifiques et en filières professionnelles et techniques au secondaire Assurer un taux d'achèvement de 80% à l'enseignement supérieur, niveau licence Augmenter de 10% chaque année la part de dépenses en recherche et développement Doubler le taux d'insertion professionnelle, le faisant passer 30% en 2024 à 60 en 2030 Réduire de 10% chaque année le taux d'emploi informel Augmenter de 10% chaque année le taux d'emploi des jeunes
2.2.2	Renforcer l'employabilité et de l'insertion professionnelle	

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
2.2.3	Améliorer l'accès et la qualité des services de santé	Accroître de 6 mois chaque année l'espérance de vie à la naissance, pour atteindre 72 ans en 2030 Réduire de moitié le taux de mortalité infanto-juvénile, le faisant passer de 84 en 2024 à 42 (pour 1 000) en 2030 Porter l'indice de qualité et de sécurité de soins à plus de 90%
2.2.4	Renforcer la protection sociale	Doubler le taux de couverture des programmes de protection sociale Augmenter de 10% chaque année les dépenses publiques de sécurité sociale
2.3	Améliorer la gouvernance et l'administration publique	Améliorer de 2 points le score de qualité de l'administration publique
2.3.1	Consolider l'État de droit et la justice	Améliorer de 2 points d'indice sur la l'État de droit (Rule of Law)
2.3.2	Améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique	Réduire de moitié le taux de détentions préventives Réduire de moitié l'indice de perception de la corruption Améliorer de 2 points d'indice de l'efficacité gouvernementale Publier chaque année – à partir de 2027 – le budget citoyen Mettre le niveau global de la capacité statistique à 90%
2.3.3	Renforcer la planification stratégique et opérationnelle	Assurer une publication annuelle de l'annuaire statistique national Assurer l'élaboration annuelle des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – Global et Sectoriels Assurer l'élaboration annuelle du Programme d'Investissements Publics (PIP)
2.3.4	Améliorer la gestion des finances publiques	Contenir le déficit budgétaire sous le seuil sous-régional de 3% du PIB Contenir le taux d'endettement à moins de 50% Atteindre un taux de pression fiscale autour de 20%, la moyenne continentale Contenir l'inflation à moins de 3% en moyenne sur la période 2026-2030
2.3.5	Rendre effective la décentralisation	Assurer au moins 80% de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales d'ici à 2030 Doubler la part du budget national transférée aux collectivités locales d'ici à 2030
2.3.6	Améliorer l'image et le rayonnement du Gabon à l'international	Ouvrir au moins une représentation diplomatique du Gabon dans le monde chaque année Maintenir un stock de migrants constant sur toute la période 2026-2030
2.4	Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif	Doubler le taux de crédit intérieur fourni au secteur privé
2.4.1	Renforcer la compétitivité du secteur privé et l'entreprenariat local	Doubler le volume de crédits accordés au secteur privé par le système financier Accroître de 10% chaque année le taux de survie des entreprises locales
2.4.2	Améliorer les mécanismes de financement de l'économie	Doubler le taux d'investissement d'ici à 2030 Doubler les IDE d'ici à 2030 Réduire de moitié le taux d'intérêt réel
3	Faire contribuer tous les citoyens à la création de la richesse et au partage des résultats du développement	Booster la croissance hors pétrole à un taux moyen de 10% sur la période 2026-2030
3.1	Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte et soutenue	Augmenter de 2 points l'indice de diversification économique Augmenter de 10% la part du secteur secondaire dans le PIB entre 2025 et 2030
3.1.1	Développer les capacités de transformation et de valorisation locales du manganèse et d'autres minéraux stratégiques	Augmenter de 5% chaque année la part des exportations minières sur les exportations totales à partir de 2029 Assurer une croissance moyenne annuelle de 10% du PIB minier à partir de 2029
3.1.2	Développer l'industrie manufacturière de substitution aux importations de masse	Augmenter d'un tiers la part de l'industrie manufacturière dans le PIB d'ici 2030 Tripler les investissements dans l'industrie manufacturière entre 2025 et 2030
3.1.3	Développer les produits agricoles à haute valeur ajoutée à l'exportation	Doubler la part des exportations agricoles sur les exportations totales Doubler le volume de production de l'huile palme entre 2025 et 2030
3.1.4	Promouvoir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle	Doubler le taux d'autosuffisance alimentaire sur la période 2026-2030 Réduire de moitié la part des importations alimentaires entre 2025 et 2030 Réduire de moitié la prévalence de la malnutrition entre 2025 et 2030
3.1.5	Développer l'industrie de bois de seconde et troisième transformations pour éliminer complètement l'exportation de grumes	Doubler le taux de transformation locale du bois entre 2025 et 2030 Augmenter de 5% chaque année la part de l'industrie du bois dans les emplois

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
3.1.6	Promouvoir le tourisme valorisant l'exceptionnelle biodiversité gabonaise et son patrimoine culturel	Quadrupler les investissements dans le secteur touristique entre 2025 et 2030 Quadrupler les revenus générés par l'écotourisme entre 2025 et 2030
3.1.7	Renforcer la politique commerciale pour promouvoir les exportations nationales et assurer un approvisionnement optimal du marché national	Augmenter de 2 points l'indice de performance logistique Maintenir une balance commerciale excédentaire sur toute la période 2026-2030 Maintenir un volume de réserves de change à au moins 3 mois d'importation
3.1.8	Faire du secteur pétrolier et gazier un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée	Augmenter de 50% la participation des entreprises locales dans les contrats pétroliers entre 2025 et 2030 Doublер la proportion des nationaux dans les emplois du secteur des hydrocarbures
3.2	Promouvoir l'inclusion sociale	Réduire de moitié les inégalités sociales entre 2025 et 2030
3.2.1	Autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables	Doublеr le pourcentage de femmes et jeunes propriétaires d'entreprises d'ici à 2030
3.2.2	Promouvoir la culture, le sport et la cohésion sociale	Doublеr la part du budget d'État consacré à la culture et aux sports ·Doublеr le nombre de sites patrimoniaux opérationnels
3.3	Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel	Améliorer de 2 points le "Natural Capital Index" du Gabon entre 2025 et 2030
3.3.1	Faire de l'économie verte un pilier de la croissance	Augmenter de 5 points la part de l'économie verte dans le PIB sur la période 2026-2030
3.3.2	Renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts	Réduire de moitié le nombre d'incidents de braconnage entre 2025 et 2030
3.3.3	Positionner le Gabon comme un leader de la diplomatie climatique	Accroître de 10% chaque année le montant des financements climatiques obtenus auprès des bailleurs

ANNEXE 2 : TABLEAUX D'ANALYSE COMPARÉE DES SCÉNARIOS DU CADRAGE MACROÉCONOMIQUE DU PNCD 2026-2030

	Historique	Scénario PNCD	Scénario médian	Scénario tendanciel
	2021-2025	2026-2030	2026-2030	2026-2030
SECTEUR REEL (Croissance %)				
Primaire, hors pétrole	5,3%	7,3%	5,3%	2,3%
Secteur primaire	3,0%	3,1%	1,9%	0,0%
Agriculture, Elevage, Pêche	4,6%	7,9%	5,3%	3,0%
Agriculture	5,2%	8,0%	5,4%	3,2%
Vivrière	3,4%	7,6%	5,0%	3,4%
Rente	14,3%	9,3%	6,5%	2,5%
Chasse et Elevage	1,0%	7,6%	5,2%	1,3%
Pêche	1,2%	7,0%	4,4%	1,3%
Exploitation forestière	15,0%	6,2%	6,2%	2,0%
Pétrole brut	0,9%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Mines	1,9%	6,6%	4,8%	0,6%
Gaz	-1,6%	1,9%	1,9%	1,6%
Secteur secondaire	6,0%	10,0%	7,4%	3,9%
Industries agro-alimentaires, boissons	4,6%	9,7%	5,5%	4,9%
Industrie du bois	7,7%	8,6%	8,6%	4,8%
Industries minières	-3,3%	8,1%	8,1%	6,8%
Autres industries	7,6%	7,3%	4,9%	0,9%
Raffinage	7,1%	11,6%	10,0%	2,8%
Électricité, Eau	2,3%	8,7%	6,7%	2,8%
BTP	16,9%	19,1%	14,1%	7,1%
Recherche, services pétroliers	0,7%	1,5%	1,5%	1,8%
Secteur tertiaire	1,5%	6,7%	5,8%	3,7%
Transports & Communications	2,2%	6,2%	5,1%	2,8%
Transport	2,5%	8,0%	6,5%	3,0%
Communications	1,9%	3,9%	3,5%	2,6%
Services	2,5%	5,7%	5,1%	3,8%
Commerce	1,6%	5,9%	5,2%	3,9%
Services bancaires, assurances	4,2%	7,2%	6,2%	3,3%
SIFIM	20,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Services non marchands	2,4%	6,2%	5,5%	3,4%
Education	3,9%	7,2%	6,3%	3,7%
Santé	6,1%	8,8%	7,7%	4,5%
Autres services non marchands	0,7%	4,8%	4,2%	3,0%
PIB au coût des facteurs	2,9%	6,5%	5,2%	2,8%
Droits et taxes	0,3%	6,5%	5,2%	2,8%
PIB au coût du marché	2,6%	6,5%	5,2%	2,8%
PIB tendanciel	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Consommation finale	1,4%	5,2%	4,8%	3,0%
Ménages	1,5%	7,0%	5,5%	3,0%
Administrations	1,1%	-0,7%	2,9%	2,8%

	Historique	Scénario PNCD	Scénario médian	Scénario tendanciel
	2021-2025	2026-2030	2026-2030	2026-2030
FBCF	7,9%	11,4%	10,0%	9,3%
Administration publique	23,9%	27,1%	10,6%	2,7%
Secteur privé	6,8%	9,5%	10,1%	10,3%
Pétrole	9,8%	0,1%	0,1%	0,1%
Hors pétrole	2,8%	21,2%	22,2%	22,6%
Variation des stocks	6,2%	4,2%	1,2%	10,2%
Exportations	6,6%	9,0%	5,0%	1,7%
Biens	6,7%	9,1%	5,1%	1,7%
Pétrole	1,1%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Hors pétrole	10,7%	13,2%	8,0%	3,6%
Services	1,7%	2,8%	2,8%	2,7%
Importations totales	11,6%	15,2%	12,9%	5,3%
Biens	13,1%	15,6%	13,4%	5,3%
Services	5,0%	12,5%	9,9%	5,4%
FINANCES PUBLIQUES (% PIB)				
Recettes et dons	22,0%	26,4%	25,7%	24,1%
Recettes de pétrole	9,6%	7,6%	7,8%	8,2%
Recettes hors pétrole	12,3%	18,7%	17,8%	15,8%
Recettes non-fiscales				
Dons	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Dépenses totales	23,4%	29,3%	26,6%	26,5%
Dépenses courantes (hors intérêt)	12,4%	10,3%	11,6%	12,7%
Dont Masse salariale	6,7%	5,8%	5,8%	6,8%
Intérêts sur la dette	2,9%	3,7%	3,5%	3,8%
Dépenses en capital	3,1%	11,2%	7,3%	5,9%
Marge budgétaire	1,8%	8,2%	6,5%	3,4%
Solde primaire	1,6%	0,7%	2,7%	1,3%
Solde primaire, hors pétrole	-10,7%	-8,1%	-6,1%	-8,2%
Solde budgétaire global	-1,4%	-2,9%	-0,9%	-2,5%
Taux d'endettement global				
Dette publique totale	57,4%	50,2%	45,0%	50,4%
Dette intérieure	21,9%	18,5%	16,4%	18,5%
Dette extérieure	35,5%	31,7%	28,6%	31,9%

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2024.....	16
Tableau n°2 : Récapitulatif des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD).....	28
Tableau n°3 : Les principaux défis par piliers du Président de la République.....	30
Tableau n°4 : Présentation synthétique des défis et enjeux de l'électricité et l'eau.....	32
Tableau n°5 : Défis du développement des infrastructures stratégiques.....	34
Tableau n°6 : Présentation synthétisée des défis de réduction des inégalités sociales.....	35
Tableau n°7 : Défis d'accélération de la diversification de l'économie.....	37
Tableau n°8 : Défis du renforcement de la souveraineté.....	37
Tableau n°9 : Défis du renforcement de la gouvernance et de la transparence.....	37
Tableau n°10 : Matrice de correspondance stratégique : Alignement du PNCD avec le Programme Présidentiel, la Vision Gabon 2050 et les Agendas internationaux.....	42
Tableau n°11 : Récapitulatif des accélérateurs du PNCD.....	46
Tableau n°12 : Matrice des Objectifs Stratégiques et Globaux du PNCD 2026-2030.....	48
Tableau n°13 : Liste des Objectifs Généraux et Spécifiques.....	48
Tableau n°14 : Matrice des Principaux Objectifs Ciblés du PNCD 2026-2030.....	49
Tableau n°15 : Les axes et domaines d'intervention du PNCD 2026-2030.....	52
Tableau n°16 : Les Programmes du socle fondation du PNCD : Consolidation des prérequis au développement.....	53
Tableau n°17 : Indicateurs clés de production d'énergie.....	55
Tableau n°18 : Les Programmes du palier transversal du PNCD : Développement des leviers de transformation économique accélérée.....	69
Tableau n°19 : Indicateurs clés pour la conservation de la biodiversité.....	97
Tableau n°20 : Principaux objectifs stratégiques 2026-2030.....	103
Tableau n°21 : Paramètres stratégiques clés - Comparatifs des scénarios.....	104
Tableau n°22 : Transformation structurelle de l'économie sur la période 2026-2030 – scenario PNCD.....	104

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Gabon et CEMAC : Évolution de la croissance économique (2015-2024).....	17
Figure n°2 : Gabon : Évolution de la croissance du PIB pétrolier et hors pétrole (2018-2024).....	17
Figure n°3 : Evolution du PIB par secteur sur la période de 2018-2024.....	18
Figure n°4 : Evolution de la consommation sur la période 2018-2024.....	19
Figure n°5 : Evolution des investissements (en % du PIB).....	20
Figure n°6 : Répartition des effectifs du secteur moderne en 2024.....	20
Figure n°7 : Évolution de la dette publique (en pourcentage du PIB) sur la période 2018-2024.....	22
Figure n°8 : Évolution des exportations sur la période de 2018-2024.....	23
Figure n°9 : Vue d'ensemble des défis à relever par le PNCD 2026-2030.....	38
Figure n°10 : Articulation vision de développement – Plan National de Croissance et de Développement.....	41
Figure n°11 : Schéma illustratif de la théorie du changement du PNCD 2026-2030.....	45
Figure n°12 : Carte du réseau interconnecté.....	56
Figure n°13 : Infrastructures minières sur la période 2025-2030.....	85
Figure n°14 : Tendances structurelles de la productivité et du capital au Gabon.....	101
Figure n°15 : Analyse comparative de l'ICOR : tendances et positionnement du Gabon.....	101
Figure n°16 : Profil de croissance du PIB réel (%).....	103
Figure n°17 : La dynamique sectorielle de la croissance (%).....	104
Figure n°18 : Dispositif institutionnel de suivi-évaluation.....	112

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BTP	Bâtiments Travaux Publics
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurances Maladies et de Garantie Sociales
CND	Contribution National Déterminée
DGEPF	Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
DGS	Direction Générale de la Statistique
ENP	Etude Nationale Prospective
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FSG	Fonds Souverain Gabonais
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IIG	Indice d'Inégalités du Genre
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNCD	Plan National de Croissance et de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDT	Plan National de Développement de la Transition
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PRE	Plan de Relance Economique
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UA	Union Africaine

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : DIAGNOSTIC-PAYS	14
Chapitre I : Synthèse du diagnostic stratégique du développement économique, social et environnemental	15
 1. Contexte économique international	15
1.1. Évolution de l'économie mondiale	15
1.2. Évolution des marchés financiers	15
1.3. Évolution des cours de matières premières	15
 2. Performances économiques récentes	16
2.1. Évolution de la croissance économique	17
2.2. Évolution de l'emploi au Gabon	20
2.3. Finances publiques et endettement	21
2.4. Impact budgétaire des plans de développement	22
2.5. Balance commerciale et réserve de change	22
 3. État de la diversification économique	23
3.1. Bilan de la transformation structurelle	24
3.2. Moteur de la transformation économique	24
 4. Les progrès dans le développement humain	25
4.1. Dynamique démographique de 2013 à 2025	25
4.2. État du bien-être des populations	25
4.3. Inégalités régionales et urbaines-rurales	26
 5. Les progrès en matière de gouvernance	26
 6. Bilan de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable – ODD	27
Chapitre II : Principaux défis et enjeux actuels de développement du Gabon.....	30
 1. Défis énergétiques et hydrique	30
1.1. Déficits infrastructurels en électricité	31
1.2. Défis liés aux inégalités d'accès et vétusté des infrastructures existantes	31
1.3. Défis liés à l'amélioration de la gouvernance et aux financements	31
 2. Défis liés à la création d'emplois et au développement d'un écosystème entrepreneurial	32
2.1. Défis liés à l'insertion des jeunes et aux disparités régionales	32
2.2. Défis liés au développement du tissu entrepreneurial et obstacles au financement	32
 3. Défis liés à la construction des logements et au développement des infrastructures de transport et du numérique	33
3.1. Défis liés à la réduction du déficit en logements	33
3.2. Défis liés au développement des infrastructures de transport (terrestre, ferroviaire, maritime et aérien)	33
3.3. Défis liés au développement du numérique	34
 4. Défis liés au développement du capital humain et au renforcement de la justice sociale	34
4.1. Défis liés aux inégalités d'accès, sous-financement et fragilité systémique dans le secteur de la santé	35
4.2. Défis liés au développement du système éducatif	35
 5. Défis liés à la croissance, la diversification et la résilience de l'économie	36
5.1. Défis liés à la dépendance aux hydrocarbures et économie peu diversifiée	36
5.2. Défis liés au développement des infrastructures économiques	36
5.3. Défis liés au financement du développement	36
5.4. Défis liés à la disponibilité des compétences	36
 6. Défis liés à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement institutionnel	37
Partie II : CADRE STRATEGIQUE DU PNCD 2026-2030	39
Chapitre III : Les fondements du PNCD 2026-2030	40
 1. Vision Gabon 2050 et ses axes stratégiques	40
 2. Le projet de société du Président de la République : «Bâtissons l'édifice nouveau»	40
 3. Alignement avec les engagements internationaux (les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine)	41
3.1. Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)	41
3.2. Alignement avec l'Agenda 2063 de Union Africaine (UA)	42
3.3. Alignement avec les autres engagements	42
 4. La théorie du changement du PNCD 2026-2030	43
4.1. Le modèle causal fondamental	43
Fondations stratégiques	43
Leviers transversaux	44
Axes stratégiques finaux	44
4.2. Les mécanismes accélérateurs de transformation	45

4.3. Le calendrier opérationnel de transformation	46
Chapitre IV : Les orientations stratégiques du PNCD 2026-2030.....	47
1. Les principes directeurs du PNCD 2026-2030	47
2. Objectifs stratégiques du PNCD 2026-2030	47
3. Objectifs opérationnels et ciblés pour 2026-2030	48
Partie III : CADRE OPERATIONNEL DU PNCD 2026-2030.....	51
Chapitre V : Les fondations : Consolider les prérequis au développement.....	53
1. Fondation 1 : Souveraineté énergétique et hydrique	53
1.1. Programme : Energie pour tous	54
1.2. Programme : Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous	57
1.3. Programme : Amélioration de l'accès à l'assainissement pour tous	58
2. Fondation 2 : Infrastructures physiques et numériques	59
2.1. Programme : Développement et amélioration de l'état du réseau routier	59
2.2. Programme : Modernisation et extension des infrastructures de transport multimodal	61
2.3. Programme : Développement des infrastructures numériques	63
2.4. Programme : Développement urbain	64
2.5. Programme : Développement d'une offre de logements accessibles	65
3. Fondation 3 : Sécurité et stabilité nationale	67
3.1. Programme : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire nationale	67
3.2. Programme : Modernisation de l'outil de défense nationale	67
Chapitre VI : Les transversaux : Accélérer la transformation.....	69
1. Transversale 1 : Transformation numérique de l'État et de l'économie	69
1.1. Programme : Renforcement de la digitalisation de l'administration et des services publics	70
1.2. Programme : Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat numériques	70
2. Transversale 2 : Renforcement du capital humain et de l'employabilité	70
2.1. Programme : Réforme et modernisation des systèmes d'éducation et de formation	70
2.2. Programme : Renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle	72
2.3. Programme 2.2.3 : Santé de qualité pour tous	73
2.4. Programme : Protection sociale pour tous	75
3. Transversale 3 : Gouvernance et modernisation de l'État	76
3.1. Programme : Consolidation de l'État de droit et de la justice	76
3.2. Programme : Amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'action publique	77
3.3. Programme : Planification et suivi du développement	77
3.4. Programme : Finances publiques	78
3.5. Programme : Renforcement de la décentralisation et de la territorialisation du développement	79
3.6. Programme : Diplomatie et coopération internationale	81
4. Transversale 4 : Développement du secteur privé et financement de l'économie	82
4.1. Programme 2.4.1 : Renforcement de la compétitivité du secteur privé et de l'entreprenariat local	82
4.2. Programme : Financement de l'économie	83
Chapitre VII : Les finalités : Construire une prospérité économique partagée.....	84
1. Finalité 1 : Économie diversifiée et résiliente	84
1.1. Programme intégré de transformation locale des minerais	84
1.2. Programme : Développement l'industrie manufacturière	87
1.3. Programme : Développement de l'agro-industrie	88
1.4. Programme : Promotion de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle	89
1.5. Programme : Exploitation durable et renforcement de la transformation locale du bois	90
1.6. Programme : Promotion du tourisme, dont l'écotourisme et le tourisme d'affaires	91
1.7. Programme : Développement du commerce et intégration régionale	92
1.8. Programme : Amélioration du contenu local pétrolier et gazier	93
2. Finalité 2 : Société inclusive	94
2.1. Programme : Autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables	95
2.2. Programme : Promotion de la culture, du sport et de la cohésion sociale	96
3. Finalité 3 : Patrimoine naturel préservé et valorisé	97
3.1. Programme : Promotion de l'économie verte pour une croissance durable	97
3.2. Programme : Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts	97
3.3. Programme : Renforcement du leadership gabonais en matière de diplomatie climatique	99
Chapitre VIII : Cadre macroéconomique, budgétaire et financier.....	100
1. Rétrospectives des performances macroéconomiques	100
2. Logique et scénario du cadrage macro-budgétaire du PNCD	102
2.1. Logique et hypothèses clés du cadrage macro-budgétaire	102

2.2. Scénarios et trajectoires de croissance	102
3. Le secteur réel	103
3.1. La traduction chiffrée des ambitions du Gouvernement	103
3.2. L'offre et les facteurs clés de croissance	104
3.3. Des besoins investissement aux gains d'efficacité et de productivité	105
4. Situation extérieure et monétaire	107
5. Cadre budgétaire à moyen terme	108
5.1. Le cadre budgétaire à moyen terme	108
5.2. Le cadre des dépenses à moyen terme –CDMT)	108
Partie IV : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PNCD 2026-2030.	110
Chapitre IX : Cadre institutionnel et de gouvernance.	111
1. Architecture de gouvernance du PNCD : Rôles et responsabilités	111
2. Mécanisme de coordination et de pilotage stratégique	112
3. Cadre de partenariat : Rôle du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement	113
4. Communication et appropriation du Plan par les citoyens	113
Chapitre X : Cadre de suivi-évaluation et gestion axée sur les résultats.	114
1. Système intégré de suivi-évaluation du PNCD	114
2. Matrice-Cadre des résultats du PNCD (logique d'intervention globale)	114
3. Mécanismes de rapportage et de revue annuelle des performances	115
4. Évaluations à mi-parcours et évaluation finale	115
Chapitre XI : Gestion des risques et arrimage aux documents de référence internationaux – ODD et Agenda 2063	116
1. Cadre global de gestion des risques du PNCD	116
2. Analyse des risques clés et mesures d'atténuation	116
3. Tableau de correspondance Objectifs PNCD – ODD	117
4. Contribution du PNCD à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine	117
Partie V : ANNEXES	118
Annexe 1: Matrice détaillée des Objectifs Ciblés	119
Annexe 2 : Tableaux d'analyse comparée des scénarios du cadrage macroéconomique du PNCD 2026-2030	122
Liste des abréviations	125

**MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE
RUE MICHEL MBA NZE, LIBREVILLE (OLOUMI), GABON**

**COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN
CONTACT@CGP-GA.COM**